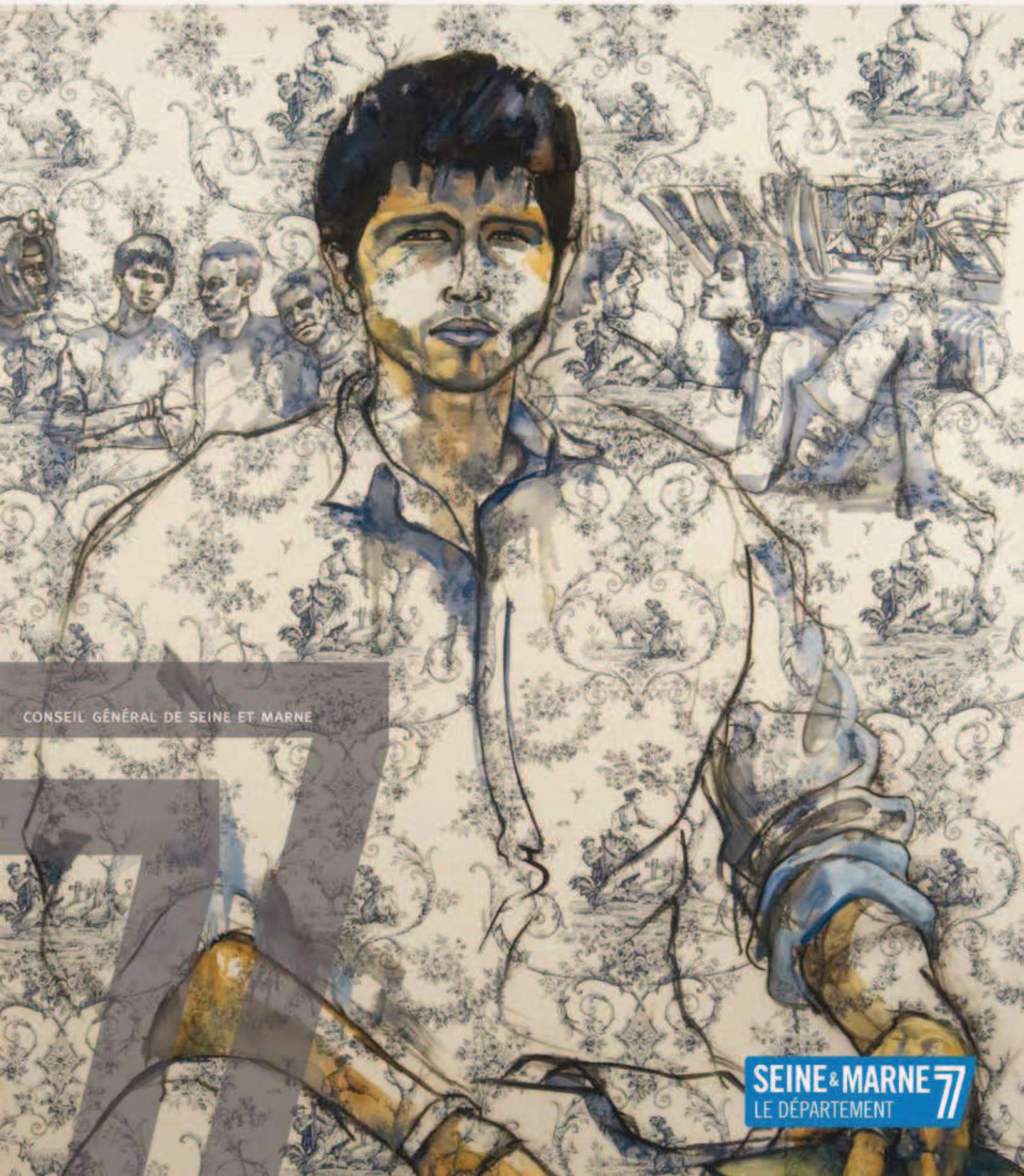


# HISTOIRES D'ICI, MÉMOIRES D'AILLEURS...

## COLLOQUE

6 - 7 MAI 2011

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES  
DE SEINE-ET-MARNE



CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

SEINE & MARNE 77  
LE DÉPARTEMENT

## **COLLOQUE ORGANISÉ PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION GÉNÉRIQUES**

**Vincent Éblé**, président du Conseil général

**Lionel Walker**, vice-président en charge du tourisme, des musées et du patrimoine

**Jacques Toubon**, président de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration

**Isabelle Rambaud**, conservatrice générale du patrimoine, directrice des Archives, du patrimoine et des musées départementaux

**Évelyne Baron**, conservatrice en chef du Musée de la Seine-et-Marne

**Cécile Fabris**, conservatrice du patrimoine, sous-directrice des Archives départementales

**Catherine Jacq**, chef du service des publics aux Archives départementales

**Driss El Yazami**, délégué général de Génériques

**Naïma Yahî**, chargée de recherches à Génériques

**Sarah Clément**, déléguée de Génériques

**Oriane Amalric**, chargée de mission à Génériques

**Mohammed Ouaddane**, Réseau Mémoires-Histoires en Île-de-France

**Yvan Gastaut**, maître de conférences à l'université de Nice Sophia-Antipolis, président de séance

**Florent Moutti**, artiste plasticien

Le tirage papier de ces actes de colloque a été limité aux intervenants et organisateurs, en conformité avec l'Agenda 21 du Département de Seine-et-Marne.

L'ensemble des actes et les enregistrements sonores des interventions sont par ailleurs disponibles sur Internet pour consultation et téléchargement à l'adresse : <http://archives.seine-et-marne.fr/histoires-dici-memoires-dailleurs>

## SOMMAIRE

<b>Ouverture du colloque</b> .....	<b>4</b>
<b>Vincent Éblé</b> , Président du Conseil général de Seine-et-Marne <b>Isabelle Rambaud</b> , Directrice des Archives, du patrimoine et des musées départementaux <b>Mohammed Ouaddane</b> , Réseau Mémoires-Histoires en Île-de-France	
<b>Présentation de la journée du vendredi 6 mai 2011</b> .....	<b>8</b>
<b>Yvan Gastaut</b> , Président de séance Maître de conférences à l'université de Nice Sophia-Antipolis, membre permanent de l'Unité de recherches « Migrations et société » (URMIS), historien de l'immigration	
<b>I / Émergence et institutionnalisation de l'histoire de l'immigration, parcours et enjeux actuels</b> .....	<b>11</b>
<b>1. Diversité culturelle et institution publique : pour une prise en compte de l'histoire de l'immigration</b> .....	<b>11</b>
<b>Hélène Hatzfeld</b> , chargée de mission, ministère de la Culture et de la communication, département de la Recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie	
<b>2. Les missions de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration</b> .....	<b>15</b>
<b>Marie Poinot</b> , rédactrice en chef de la revue <i>Hommes et Migrations</i> et responsable du département « Éditions » de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration	
<b>Échanges avec la salle</b> .....	<b>19</b>
<b>II / Continuités et discontinuités des politiques françaises en matière d'immigration du XIX<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui</b> .....	<b>27</b>
<b>3. La diversification des flux migratoires en France dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle</b> .....	<b>27</b>
<b>Catherine Wihtol de Wenden</b> , directeur de recherche au CNRS, Centre d'études et de recherches internationales (CERI)-Sciences Po	
<b>4. L'immigration algérienne en Île-de-France pendant la période de la guerre d'indépendance algérienne</b> .....	<b>33</b>
<b>Peggy Derder</b> , historienne, responsable du département « Éducation » de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration	
<b>Échanges avec la salle</b> .....	<b>36</b>
<b>5. Identification, identité et intégration des individus</b> .....	<b>40</b>
<b>Gérard Noiriel</b> , directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), co-fondateur et membre du comité de rédaction de la revue <i>Genèses</i>	
<b>6. Continuités et discontinuités de l'utilisation de l'immigration en tant que main-d'œuvre</b> .....	<b>41</b>
<b>François Brun</b> , ingénieur de recherche au CNRS, laboratoire Genre Travail et Migration, membre du conseil scientifique de la revue <i>Migrations Société</i>	



Échanges avec la salle .....	44
<b>III / Immigrations en Île-de-France, immigrations en Seine-et-Marne .....</b>	<b>50</b>
7. La formation de la diaspora chinoise en France .....	50
<b>Emmanuel Ma Mung</b> , directeur de recherche au CNRS, ancien directeur du laboratoire Migrations internationales, espaces et sociétés (Migrinter)	
8. Les immigrants portugais en Seine-et-Marne et Val-de-Marne .....	56
<b>Marie-Christine Volovitch-Tavares</b> , historienne, spécialiste de l'histoire de l'immigration portugaise en France, vice-présidente du Centre d'études et de recherches sur les migrations ibériques (CERMI)	
9. Les flux migratoires en Seine-et-Marne .....	61
<b>Serge Weber</b> , maître de conférences à l'université Paris-Est (Marne-la-Vallée), Laboratoire Villes Mobilités Transports (LVMT), docteur en géographie, université Paris-I, laboratoire Géophile	
Échanges avec la salle .....	70
Présentation de la journée du samedi 7 mai 2011 .....	73
<b>Isabelle Rambaud</b> , Présidente de séance Directrice des Archives, du patrimoine et des musées départementaux	
<b>IV / Patrimonialisations, valorisations et créations artistiques en Île-de-France autour de l'immigration .....</b>	<b>75</b>
10. « Histoires d'ici, mémoires d'ailleurs », genèse et enjeux de l'exposition présentée au Musée des Pays de Seine-et-Marne .....	75
<b>Dominique Le Tirant</b> , ethnologue, et <b>Évelyne Baron</b> , conservatrice en chef du patrimoine, commissaires de l'exposition	
11. Le catalogue Odysséo : des ressources pour l'histoire de l'immigration .....	75
<b>Tatiana Sagatni</b> , chargée de mission, association Génériques	
Échanges avec la salle .....	80
12. Récupérer et valoriser l'histoire et la mémoire de l'immigration espagnole en France .....	83
<b>Gabriel Gaso Cuenca</b> , directeur de la Fédération d'associations et centres d'émigrés espagnols en France (FACEEF)	
13. « Le cimetière musulman » à Bobigny, patrimonialisation d'un lieu unique de l'histoire de l'immigration en France .....	87
<b>Jean-Barthélemy Debost</b> , historien, docteur en histoire contemporaine (Centre de recherches africaines, Paris-I), chef du Bureau de la médiation – Service du patrimoine culturel du Conseil général de la Seine-Saint-Denis	
Échanges avec la salle .....	94
14. Une collecte musicale à Sénart .....	95
<b>Mathieu Rosati</b> , responsable du pôle Musiques du monde ??, Savigny-le-Temple	
15. Le festival Migrant'scène : un festival culturel mené par des militants ? .....	99
<b>Marie Mortier</b> , coordinatrice du festival	

---

Échanges avec la salle ..... 102

Clôture du colloque ..... 105

**Isabelle Rambaud**, Directrice des Archives, du patrimoine et des musées départementaux  
**Sarah Clément**, déléguée de l'association Génériques et présidente du réseau Mémoires-Histoires  
en Île-de-France

Notes ..... 107

---

---

---

## OUVERTURE DU COLLOQUE

---

**Vincent Éblé,**  
Président du Conseil général de Seine-et-Marne

Mesdames et Messieurs bonjour,

Je voudrais vous saluer individuellement et vous dire le plaisir qui est le mien de vous accueillir aux Archives départementales. J'ai toujours un plaisir particulier lorsque je viens ici, car je sais que c'est un moment – je dirais – de « réflexion libre » qui nous attend lorsque j'introduis ou lorsqu'il m'arrive de conclure des journées de travail et de réflexion sur des sujets qui préoccupent ce pan de notre belle administration départementale, ce pan du patrimoine, des archives et, en l'espèce pour aujourd'hui, du regard de notre histoire collective. Il s'agit d'ouvrir ce matin ce colloque en lien avec notre exposition *Histoires d'ici, Mémoires d'ailleurs* qui se tient actuellement au Musée des Pays de Seine-et-Marne. Cette exposition, inaugurée il y a déjà 6 mois, est la première synthèse historique et ethnologique sur l'immigration en Seine-et-Marne. En croisant des données nationales et locales, elle dresse un panorama où les parcours individuels renvoient aux grands mouvements historiques, mêlant la grande histoire – si tant est que l'on puisse parler de grande histoire – et des histoires singulières qui viennent évidemment enrichir la vision globale. Singulière, cette exposition l'est assurément. Le colloque qui vous réunit aujourd'hui participe pleinement de cet esprit que nous avons souhaité insuffler en développant le programme commun des musées départementaux sur le thème des identités. Notre identité seine-et-marnaise intéresse fortement. D'ailleurs, je suis ravi de vous annoncer que Jacques Toubon, président de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, ancien ministre de la Culture, sera présent demain pour participer au quatrième thème de ce colloque. Sa présence sera particulièrement intéressante puisqu'il s'agira d'échanger autour des patrimonialisations, valorisations et créations artistiques ayant pour thème l'immigration en Île-de-France.

La question des mixités et du melting-pot n'interroge pas exclusivement les banlieues de première couronne. J'ai eu hier le plaisir de recevoir, au Conseil général, Lilian Thuram, un authentique Seine-et-Marnais puisqu'il a vécu, de nombreuses années, à Fontainebleau-Avon.

Dans cette actualité sportive, teintée de quelques quotas<sup>1</sup>, qui conduit Gérard Noiriel à s'exprimer ce matin dans le journal *Libération*<sup>2</sup>, nous vous proposons un regard spécifiquement seine-et-marnais, avec ces deux journées d'étude consacrées à l'histoire et à la mémoire de l'immigration.

Je veux remercier l'association Génériques pour sa collaboration.

Nous aurons l'opportunité de déterminer comment la population française, et plus particulièrement francilienne et seine-et-marnaise, s'est enrichie, au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, de populations étrangères car il s'agit bien d'un enrichissement.

L'exposition *Histoires d'ici, Mémoires d'ailleurs* nous a sensibilisés à la diversité. Toutes ces femmes et tous ces hommes sont arrivés en Seine-et-Marne et ont apporté des valeurs, un savoir-faire, une culture, une tradition, une certaine idée du courage. La Seine-et-Marne s'est construite et continue à se construire de ces apports qui fort heureusement ne cessent pas, nous permettent de mieux comprendre l'autre et nous aident à fonder une identité devenue commune. L'identité n'est pas l'identité collective. Elle ne peut pas être une histoire individuelle qui exclurait les autres. C'est une aventure à plusieurs qui se construit dans du dialogue. Ce n'est pas parce que la Seine-et-Marne est par excellence, dans les départements français, une terre d'additions de populations qu'elle ne peut pas être porteuse d'une forme d'identité. Cette identité est particulière et c'est ce qu'il nous faut explorer ensemble dans le cadre de ce colloque.

La Seine-et-Marne est en effet composée aujourd'hui de femmes et d'hommes venus ailleurs, de l'étranger ou d'autres régions de France. En parallèle de l'immigration étrangère, il y a des immigrations à l'intérieur du cadre national. Étant conseiller général du canton de Noisiel où se trouvait cette formidable industrie du chocolat qui porte le beau nom de Menier, je peux vous dire que dès le XIX<sup>e</sup> siècle, les industriels de Noisiel ont fait venir des populations ouvrières s'appuyant sur un cadre de direction qui avait des attaches savoyardes. Les familles savoyardes se retrouvent en rangs serrés dans les documents d'état civil de la commune. Ce flux migratoire était alimenté de façon consciente et explicite, de manière à fournir une main-d'œuvre disponible à cette production industrielle en pleine expansion.

Certains des hommes et des femmes qui composent la Seine-et-Marne aujourd'hui sont venus raconter leur histoire, ce qui est venu alimenter l'exposition. Nous nous sommes demandés comment, à partir d'expériences personnelles, une histoire commune s'est dessinée. Ces parcours individuels, propres à

---

chacun, que l'on soit seine-et-marnais de « souche » ou seine-et-marnais d'adoption, font notre identité, celle d'un département qui a connu une augmentation singulière de sa population, depuis les années 1960. Imaginez qu'en 1968, il y a un peu plus de quarante ans, nous étions un peu plus de 600 000 Seine-et-Marnais. Aujourd'hui, nous sommes 1,3 million. En quarante ans, la population départementale a plus que doublé. Il y a eu de nombreux décès, des naissances endogènes, mais aussi une arrivée de populations. Plus de la moitié de la population seine-et-marnaise n'a donc pas ici d'attaches ancestrales, familiales séculaires, voire multiséculaires. La Seine-et-Marne est d'abord une terre de déracinés avant d'être une terre de Briards. Du point de vue des statistiques, il faut le constater.

Cela fait, me semble-t-il, une part de la force de notre territoire. Le contraste le plus évident aujourd'hui est assurément celui entre le monde rural et le monde urbain. La croissance exogène que nous avons connue ces cinquante dernières années a profondément influé sur le renouvellement urbain d'une partie de notre territoire. La création des villes nouvelles, le développement de la frange ouest du département, tout au long de la francilienne, s'inscrit pleinement dans l'accueil de nouvelles populations. Pendant un temps, une dichotomie assez éclatante présentait l'ouest urbain et l'est profondément rural et conservant une forme de fonctionnement assez traditionnel, à tous points de vue. Cela aurait pu perdurer si la croissance seine-et-marnaise n'avait pas connu un tournant au caractère plus endogène. En effet, notre département reste l'un des plus dynamiques en termes de croissance démographique, mais cette croissance est due désormais aux Seine-et-Marnais eux-mêmes. Le taux de natalité et le taux de fécondité sont supérieurs aux moyennes nationales et franciliennes. Notre département se renouvelle sur lui-même. La croissance démographique en solde doit désormais moins aux flux migratoires venant de l'extérieur du département qu'à ce dynamisme interne de notre démographie et de notre natalité. L'identité seine-et-marnaise est à présent telle que les jeunes souhaitent rester. Face à la pression immobilière, ils délaissent en partie l'ouest et l'urbanisation se poursuit à l'est, de façon peut-être moins emblématique, moins visible, mais cette extension de l'urbanité seine-et-marnaise se fait par une forme de croissance en capillarité, y compris dans les territoires qui conservent du point de vue de leur image une identité rurale, mais qui du point de vue de la sociologie réelle, ont profondément muté.

Pour certains, cela s'inscrit dans une démarche volontaire où rester en Seine-et-Marne devient un réel choix, un choix pour une qualité de vie manifeste où la proximité de la capitale se conjugue avec la disponibilité de l'espace. Pour d'autres, cela constitue un nouveau contraste et la Seine-et-Marne devient un territoire subi, tout simplement parce que la proximité métropolitaine produit des effets sur le coût du foncier et de l'immobilier : il est moins coûteux de se loger dans des territoires un peu éloignés du cœur de la métropole. Le processus d'amélioration de la qualité de son logement s'accompagne souvent d'un éloignement plus important des lieux centraux de la métropole, ceux qui regorgent, plus que les grandes banlieues, d'offres de travail par exemple. Les problèmes de mobilité, l'absence d'équipements structurants dans certains domaines (la santé, la culture, les loisirs) sont autant de contraintes qui sont dictées par la problématique du logement.

Telle est finalement l'identité contemporaine de la Seine-et-Marne, celle d'un territoire en mouvement qu'il convient d'accompagner pour construire un nouveau modèle de développement. C'est bien l'esprit de notre projet de territoire auquel il nous importe d'associer les forces qui font vivre le département. Parce que l'immigration d'hier était issue de cette logique de mouvement et pour que nous puissions préserver ce qu'elle a pu nous apporter, je crois que le colloque d'aujourd'hui est plus que nécessaire à la réflexion. Les débats qui sont aujourd'hui proposés s'inscrivent pleinement dans la logique qui a animé la création de l'exposition. Il vous est proposé d'échanger, d'écouter, d'apprendre, de comprendre. En somme, il s'agit de vous nourrir de ce que l'autre a à vous apporter pour construire une idée commune. Il y a une certaine similitude entre le sujet d'étude et le déroulé du colloque lui-même.

Pour terminer, je souhaite remercier vivement tous les intervenants de ces deux jours de colloque pour leur présence et les éclairages scientifiques qu'ils pourront apporter, en particulier le président de cette première séance, Yvan Gastaut. Je vous souhaite à tous un très bon colloque et des échanges passionnants. Je m'excuse de ne pas pouvoir rester avec vous pendant ces deux jours, je suis le premier à le regretter, mais comme je ne doute pas que nos professionnels nous concocteront un document récapitulatif des actes du colloque, je m'y plongerai avec beaucoup de plaisir. Merci à tous.

---

## Isabelle Rambaud,

### Directrice des Archives, du patrimoine et des musées départementaux

Merci, monsieur le Président. Vous avez souligné, à juste titre, l'innovation que représente ce colloque, le premier du genre en Seine-et-Marne, et les valeurs qu'il porte. Je suis particulièrement honorée et touchée de l'accueillir ici, dans ces locaux de mémoire. Pour ma part, je voudrais remercier vivement l'association Génériques, notre partenaire, son délégué général, Driss El Yazami qui malheureusement, ne pourra pas être parmi nous demain pour la clôture, Naïma Yahy qui est bien présente et qui est chargée de recherche. Je voudrais remercier plus particulièrement Oriane Amalric qui a fait un très beau travail de proposition et de mise en forme. Grâce à l'association Génériques, nous sommes inscrits dans la manifestation *Le printemps de la mémoire* qui se déroule jusqu'au 31 mai 2011. De fait, nous sommes intégrés au réseau Mémoires-Histoires en Île-de-France. C'est pourquoi j'ai à mes côtés Mohammed Ouaddane qui va nous dire quelques mots sur ce programme inédit.

---

## Mohammed Ouaddane,

### Réseau Mémoires-Histoires en Île-de-France

Merci de m'inviter à dire quelques mots. J'assure la coordination du réseau Mémoires-Histoires en Île-de-France. Ce réseau est aujourd'hui composé d'une trentaine d'associations, dont l'association Génériques, qui mènent un travail, non seulement sur l'histoire et la mémoire de l'immigration, mais aussi sur la mémoire du travail, la mémoire ouvrière, la mémoire des luttes et sur la mémoire et l'histoire urbaine. Ce réseau existe depuis mars 2010. Il émane aussi d'un volontarisme institutionnel, de la dynamique du Conseil régional d'Île-de-France, à travers une direction « Démocratie et Citoyenneté » et de l'ACSÉ<sup>3</sup>. Nous déclinons aujourd'hui une première biennale qui s'appelle *Le printemps de la mémoire*, pour essayer de donner à voir la diversité et la richesse des propositions et des initiatives qui sont menées sur le terrain, au plus près des populations, sur ces questions. Il y a une charte, il y a des textes d'orientation, il y a des statuts clairs sur cet objet. L'histoire et la mémoire sont aujourd'hui des objets à enjeux politiques forts. L'implication des acteurs sur le terrain doit se faire de manière pérenne. Dans ce réseau, il n'y a pas simplement des acteurs associatifs, mais également des acteurs culturels (des compagnies de théâtre, des artistes plasticiens, des photographes, des documentalistes) et des chercheurs. Telle est la singularité. Depuis vingt à quarante ans, certaines associations ont déjà cette configuration dans leur dynamique de travail et de proposition. Aujourd'hui, un réseau est formalisé en tant que tel, association loi 1901. Je pense que c'est le premier en France. Il en existe d'autres, mais ils ne sont pas formalisés. Il essaie d'intervenir de manière alternative et citoyenne sur les questions de mémoire sociale et culturelle en France. Cinquante initiatives, avec quatre temps forts, déclinent les thématiques « mémoire-histoire urbaine », « mémoire, art et culture », « mémoire ouvrière, mémoire des luttes » et enfin, « migration, mémoire et patrimoine ». Je vous invite à découvrir le programme, à aller sur le site et surtout, à apporter vos contributions à ce tout jeune réseau<sup>4</sup>.

---

## Isabelle Rambaud

Le programme de ces deux journées est dans le dossier qui vous a été distribué. Je ne vais donc pas y revenir. Il vous propose des biographies expresses de chaque intervenant. Je voudrais à ce propos les remercier très chaleureusement d'avoir accepté notre invitation. Ils traversent pour beaucoup le périphérique, ce qui n'est pas une mince opération, mais ils viennent aussi des berges de la Méditerranée. L'après-midi de samedi sera consacré à la visite de l'exposition qu'évoquait le président Vincent Éblé *Histoires d'ici, Mémoires d'ailleurs*, présentée au musée départemental des Pays de Seine-et-Marne où Évelyne Baron, la conservatrice, co-commissaire de l'exposition, nous accueillera.

Votre dossier comporte quelques annexes sur lesquelles je souhaite dire quelques mots. Il nous est en effet apparu que le colloque n'était pas simplement ce moment de partage de connaissances entre spécialistes, universitaires, historiens, membres d'associations, hommes et femmes de terrain, mais aussi un éventuel point de départ de recherches complémentaires dans les fonds d'archives eux-mêmes. C'est pourquoi nous avons assemblé des documents sur les sources de plusieurs centres d'archives, à commencer par les Archives départementales de Seine-et-Marne. Nous avons en effet eu la chance d'avoir, en 2010, un conservateur stagiaire, Cyril Daydé, qui est ici présent, que je remercie et qui a réalisé une sorte de guide des sources de l'histoire des territoires et des mouvements de populations en Seine-et-Marne, de 1800 à 1975. Vous en trouverez une synthèse dans le dossier. D'ores et déjà, la mise en ligne de ce guide est effective sur le site Internet des archives que je vous invite donc vivement à consulter<sup>5</sup>. De même, pour les sources des Archives nationales, je

---

remercie Sylvie Le Clech, directrice du site de Fontainebleau des Archives nationales, ainsi que Noël Berger, ici présent, qui a dû opérer une redoutable synthèse. Je remercie également Françoise Bosman, conservatrice générale du patrimoine, pour ses propositions concernant les Archives du monde du travail à Roubaix, ainsi que Zoï Kyritsopoulos, qui est ici présente, pour les Archives départementales du Val-de-Marne, qui font un gros travail de collecte de témoignages et d'archives orales. Ce réseau des Archives a pour vocation d'offrir aux chercheurs et aux étudiants des pistes de travail transversales, proprement sans frontière et totalement complémentaires. Je souhaite que ces annexes éclairent le chemin et donnent envie d'approfondir la recherche en dehors des sentiers battus. Toutes ces annexes seront développées en ligne, sur le site des Archives départementales de Seine-et-Marne<sup>6</sup>.

Enfin, je dis un mot sur l'action artistique qui accompagne ce colloque. Vous n'avez pas été sans remarquer les très beaux tableaux qui nous entourent et qui seront présentés jusqu'à la fin du mois de mai<sup>7</sup>. Ils sont l'œuvre de l'artiste Florent Moutti qui est parmi nous aujourd'hui. Merci à vous, Florent. Ces Français venus d'ailleurs ou d'ici sont des grands portraits généreux, dans la tradition des portraits historiques, au service cette fois des anonymes et des humbles qui par la peinture entrent dans la lumière et dans la beauté. C'est donc avec cette belle galerie que nous entrons nous aussi dans le vif du sujet.

Je cède la parole à Yvan Gastaut, notre président de séance, maître de conférences à l'université de Nice Sophia-Antipolis, historien de l'immigration qui est bien connu de vous tous. Sa biographie figure dans le programme. Je le remercie d'être venu de Nice et je lui donne la parole.

---

---

## PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE DU VENDREDI 6 MAI 2011

---

**Yvan Gastaut,**  
Président de séance

Maître de conférences à l'université de Nice Sophia-Antipolis, membre permanent de l'Unité de recherches « Migrations et société » (URMIS), historien de l'immigration

Madame Rambaud, merci pour cette introduction. Avant que les deux premières intervenantes ne prennent la parole, je voudrais à mon tour rapidement introduire ces deux journées. Je ne serai avec vous qu'aujourd'hui et je le regrette vivement puisque demain, il y aura également un certain nombre d'interventions intéressantes. Ce colloque est tout à fait stimulant parce qu'il propose de faire le point à partir du focus du département de la Seine-et-Marne. Nous pouvons déjà remercier Madame la Directrice des Archives départementales pour son accueil. Elle m'a fait faire le tour de Dammarie-lès-Lys et j'ai déjà pu saisir un certain nombre d'éléments que je n'avais pu appréhender qu'à partir d'archives. Je voudrais par ailleurs remercier l'association Génériques, Naïma Yahi ici présente, et Oriane Amalric. L'association Génériques est, pour les historiens de l'immigration, un véritable miel puisqu'elle effectue un travail d'élaboration, de présentation et de repérage des archives qui ne fait qu'inviter le chercheur à se plonger dans les sources. Ce que l'association Génériques fait depuis des décennies maintenant est un travail conséquent qui permet aux historiens de se placer dans les meilleures conditions pour s'emparer d'un riche matériau.

Je considère que ce colloque va mettre en évidence trois temps, ce matin. Nous allons évoquer, dans un premier temps, comment l'histoire de l'immigration peut s'exposer, apparaître dans des lieux muséographiques, dans le patrimoine national et local et comment on envisage aujourd'hui cette patrimonialisation de l'immigration. Un deuxième temps permettra de comprendre quels sont les enjeux actuels de l'histoire de l'immigration à travers différents aspects, une histoire qui se veut complétée par des disciplines voisines, à savoir la sociologie, la géographie et l'anthropologie. Certains représentants de ces disciplines sont ici présents ce matin. Le troisième temps sera un temps local, ce qui me semble tout à fait logique. Il sera consacré au cas plus particulier de la Seine-et-Marne que les Archives départementales mettent en lien avec la question de l'immigration et bien sûr l'exposition présentée en parallèle.

L'histoire de l'immigration est une histoire récente. On a l'impression qu'elle existe depuis des décennies. Non. Elle commence en fait dans les années 1980, répondant à une véritable attente sociale, une attente du temps présent. Parfois, cela peut d'ailleurs être mis en accusation. Certains historiens considèrent que le présentisme est un défaut. Il faut bien réagir à une certaine forme d'actualité. Les historiens s'intéressent souvent à l'immigration dans les années 1980 et font entrer le thème de l'immigration dans leurs recherches par rapport à l'apparition de cette thématique dans le champ social français. Cette apparition se fait sous plusieurs aspects : un aspect positif et un aspect négatif. En 1983, la Marche pour l'égalité est plutôt un aspect qui montre quelques éléments de diversité de la société française<sup>8</sup>, mais cette même année, a lieu la montée du Front National qui trouve une audience électorale importante à Dreux. Ce choc a fait que les historiens ont été amenés à s'intéresser à ce sujet, souvent dans la foulée d'autres chercheurs en sciences humaines et sociales qui ont anticipé ces travaux. En effet, dès les années 1960 et 1970, les sociologues, les géographes et les anthropologues se sont intéressés à ce sujet que les historiens ont un peu négligé. Ils se sont rattrapés depuis et c'est heureux.

Cette période d'émergence est intéressante à étudier aussi bien sur le plan de l'historiographie que sur le plan de la vie politique, sociale et culturelle. D'ailleurs, vous aurez, en fin de matinée et début d'après-midi, deux pionniers de la recherche en matière d'histoire de l'immigration : Catherine Wihtol de Wenden qui a beaucoup travaillé sur les politiques d'immigration et les rapports avec la science politique qui fait aussi partie des disciplines sœurs dont je parlais, ainsi que Gérard Noiriel qui publie dans le *Libération* d'aujourd'hui un article sur le football qui est un sujet particulièrement actuel et particulièrement significatif d'un certain nombre de réalités liées à l'immigration<sup>9</sup>.

Cette « question de l'immigration », qui a d'abord été abordée à partir d'une histoire politique et d'une histoire sociale, s'est aujourd'hui largement diversifiée. Par exemple, l'association Génériques a envisagé une histoire de l'immigration en une histoire culturelle. Cet aspect culturel, qui n'est apparu que dans un second temps, est tout à fait passionnant parce qu'on a pu s'intéresser à d'autres formes d'expression de l'immigration qui dépassaient le simple champ économique, politique et social : à savoir le cinéma, la musique, la littérature, qui attestent d'un enracinement plus net dans certaines dimensions. Nous pourrions peut-être évoquer ces temporalités au cours de cette journée.

---

Le deuxième aspect est la mémoire et l'apparition des formes de mémoires qui est une autre forme de passé, complémentaire, mais aussi parfois concurrentielle. Nous pouvons poser cette question aujourd'hui, dans la manière dont nous abordons le passé de la France, entre histoire et mémoire. « Histoires d'ici, mémoires d'ailleurs » : il y a en effet un parallèle à établir et bien souvent, ce parallèle crée des confusions. Chacun d'entre vous ici a été et en est un témoin tout en ayant pu être ou en étant parfois acteur. Je crois que cette présence voire omniprésence de la mémoire est sans doute nécessaire et utile, le signe d'une certaine maturité collective sur le rapport à l'Autre. Parce qu'elle introduit à son tour de la matière, la mémoire est aussi intéressante à étudier pour les historiens, malgré le fait qu'elle peut apparaître comme élément de brouillage, de confrontation ou de conflit.

Il y a aussi une évolution dans la manière d'écrire l'histoire de l'immigration. Dans les années 1980, c'était une histoire rédigée à l'échelle nationale. Aujourd'hui, on envisage davantage, depuis quelques années, une histoire régionale, voire locale, jusqu'à une histoire de lieux et de territoires. Cette histoire incarnée me paraît être tout à fait intéressante parce qu'elle est une étape supplémentaire dans l'étude de la présence des migrants, des populations issues de l'immigration au sein de la société française. Il me semble qu'il faut prendre aussi cet élément en considération.

Aujourd'hui, en tant que Niçois, j'ai la chance d'être en Seine-et-Marne. Tout cela est lié au dynamisme de l'association Génériques, conjoint à celui des Archives départementales de Seine-et-Marne, des différents musées locaux et du président du Conseil général. En France, fleurissent un peu partout des attentions scientifiques sur des lieux, sur des espaces, sur des territoires plus ou moins repérés en fonction des dynamismes particuliers. Cet intérêt ne peut que réjouir l'historien que je suis car d'une certaine manière, sans avoir à le dire, le chercheur qui s'empare de ces thématiques revêtant une valeur heuristique fait en même temps œuvre citoyenne.

Enfin, il y a une actualité permanente de l'immigration que l'on retrouve, depuis vingt ans en bonne place dans les médias, comme une sorte de marronnier, à travers différentes thématiques. En ce moment, il y en a plusieurs : l'affaire des « quotas » dans le football français ; l'immigration clandestine avec l'arrivée de Tunisiens sans papiers sur l'île italienne de Lampedusa puis en France sont celles qui mobilisent l'opinion publique. Mais il y a aussi une actualité de l'insécurité et des relations entre délinquance et police par exemple ou les questions liées à la pratique de l'islam en France. L'agenda politique et médiatique est régulièrement assez surchargé sur ces questions qui reviennent en permanence sur le devant de la scène en fonction des différents événements.

L'immigration est également une question de mots. S'intéresser à l'immigration, c'est s'intéresser à la manière dont on parle et aux mots que l'on emploie. Ceux-ci sont souvent chargés de sens et parfois piégés. Les chercheurs sont parfois amenés à employer des termes qui sont des impasses. J'ai souvent dit « la Marche des Beurs » et je me suis souvent fait épinglez ces dernières années par des militants qui tiennent à ce que l'on dise « Marche contre le racisme ». Alors que lorsque je parlais de « Marche des Beurs » dans les années 1990, on me félicitait. Les contextes changent et il convient régulièrement de se poser la question : de quoi parle-t-on ? De qui parle-t-on ?

L'immigration est aussi une histoire de chiffres et une histoire qui permet de réfléchir à la manière dont on catégorise, Français et étrangers. J'ai remarqué par exemple que dans le recensement de 2007, on arrive à voir que dans le département de Seine-et-Marne, il y a 3 000 Espagnols, 3 000 Italiens, 25 000 Portugais, 7 000 Marocains, 11 000 Algériens, 3 000 Tunisiens, 6 000 Turcs. Cela renvoie à des acceptions plus larges. Quid des enfants issus de l'immigration ? Faut-il les comptabiliser ou pas ? Comment le faire ? Quid des populations originaires de l'Outre-mer ? Quid des ex-colonisés ? Ce sont des éléments à prendre en compte.

L'immigration pose également la question des temporalités entre histoire contemporaine et périodes les plus reculées. Des historiens médiévistes, antiquistes s'intéressent davantage à ces questions liées à l'interculturel. Aujourd'hui, l'immigration n'est plus simplement un point de départ et un point d'arrivée, mais il y a des formes de circulation et de va-et-vient. L'apport des géographes et des sociologues nous le montre de manière très forte. L'immigration est à la fois une question sociale et culturelle, elle ne tient pas seulement au travail.

Ce colloque me semble donc très utile, pour ne pas dire nécessaire. Le fait qu'il se tienne ici me semble tout à fait significatif, moi qui ne retenais jusqu'alors de Dammarie-lès-Lys que les images des émeutes de 1997 ou de 2002, ce qui est évidemment très dommageable. Je suis persuadé que ce colloque et l'exposition

---

permettront de corriger ce tir et de donner à cette ville et au département de Seine-et-Marne tout entier un éclairage sur son riche passé interculturel.

Pour la première séance qui s'intitule « Émergence et institutionnalisation de l'histoire de l'immigration : parcours et enjeux actuels », nous avons deux intervenantes : Hélène Hatzfeld et Marie Poinot. Ce matin, l'idée est de réfléchir, à travers ces interventions, sur la manière dont l'immigration peut être un enjeu institutionnel et sur la manière dont depuis quelques années, cette institutionnalisation a pris des formes diverses. Deux exemples vont vous être ainsi présentés, le premier par Hélène Hatzfeld qui est chargée de mission au ministère de la Culture et qui anime un GIS, un groupement d'intérêt scientifique. Son intervention s'intitule « Diversité culturelle et institution publique : pour une prise en compte de l'histoire de l'immigration ».

---

# I / ÉMERGENCE ET INSTITUTIONNALISATION DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION, PARCOURS ET ENJEUX ACTUELS

---

## 1. DIVERSITÉ CULTURELLE ET INSTITUTION PUBLIQUE : POUR UNE PRISE EN COMPTE DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION

**Hélène Hatzfeld,**

Chargée de mission, ministère de la Culture et de la communication, département de la Recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie

### **Quelle prise en compte de l'histoire de l'immigration dans les institutions patrimoniales ?**

Cette question est récente. Elle a pris corps avec l'ouverture de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI), mais aussi avec les débats sur la place faite dans certains musées à l'histoire de l'esclavage, comme à Bordeaux, ou avec les initiatives de centres d'archives pour donner à voir ou à entendre des documents témoignant de l'histoire d'immigrants, ou encore avec le développement de formes de médiation par des descendants de migrants eux-mêmes. Mais ces signes d'évolution restent suffisamment rares et discutés pour que la question mérite d'être approfondie. Quelle place les musées, archives, bibliothèques, quels que soient leur statut, leur taille ou leur localisation, font-ils à l'histoire de l'immigration en tant que concept et des immigrations particulières dans leur diversité ? C'est moins une réponse que je vais tenter d'apporter qu'un ensemble de constats et de réflexions.

Revenons d'abord sur la question. Poser cette question, c'est plonger dans des abîmes de perplexité la plupart des responsables des institutions patrimoniales (musées, archives, bibliothèques). Ou à tout le moins créer un malaise bien perceptible. Soit qu'ils ne se soient pas posé la question, soit qu'ils la formulent autrement (et donc que cette formulation ne semble pas parfaitement pertinente), soit qu'ils la considèrent au fond illégitime. Ces réflexes de méfiance, ces malaises ou ces soupçons d'illégitimité rendent d'autant plus intéressant de considérer l'immigration non seulement du point de vue des personnes, mais aussi du point de vue des institutions qui produisent l'histoire pour la transmettre, la valorisent en la conservant et en la rendant accessible sous forme de livres, documents archivés, objets de la vie quotidienne, œuvres d'art... : les institutions dites patrimoniales. Quelles représentations ont-elles de l'histoire de l'immigration ? quelles politiques mettent-elles en œuvre ? Mon propos s'appuiera sur les réflexions et expériences du groupe de travail « Institutions patrimoniales et pratiques interculturelles » initié en 2008 par le ministère de la Culture et de la communication (département de la Recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie DREST) qui se concrétisent aujourd'hui par la constitution d'un Groupement d'intérêt scientifique et par le lancement d'un appel à recherches<sup>10</sup>.

Je cernerai d'abord les formes de cette prise en compte (possibles ou existantes) puis je m'interrogerai sur les obstacles qu'elles rencontrent dans leur mise en œuvre, et sur les enjeux des évolutions en cours : pour quoi, pour quelles finalités les institutions patrimoniales se préoccuperaient-elles de l'histoire de l'immigration ? Je terminerai avec quelques propositions.

---

## I / LES FORMES DE LA PRISE EN COMPTE DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION

Comment peut-on repérer l'existence d'une place faite à l'histoire de l'immigration ? On peut distinguer quatre grandes entrées :

### **La composition des collections et des fonds**

Quels sont les sujets traités ? quels auteurs pour les livres ? en quelles langues ou traductions ? Et au-delà : quels points de vue marquent ces choix (ou non choix) ? Nous avons ainsi pu remarquer que les fonds de bibliothèques en langue arabe non seulement sont rares, mais le plus souvent limités à quelques œuvres de fiction, comme si les pays de langue arabe n'avaient pas d'histoire, pas de réflexion sur les sociétés.

### **Les modes d'exposition et de mise à disposition**

S'il y a prise en compte d'autres sociétés, de périodes passées, dans quelle mesure ces présentations

---

ne cherchent-elles pas d'abord à attirer par leur exotisme, le parti pris de folklorisation, ou bien souvent d'esthétisation ? D'autre part, les bâtiments eux-mêmes, par leur architecture, sont souvent emblématiques de la construction nationale, de l'affirmation d'un pouvoir niant les différences, voire d'un pouvoir colonial. Ou alors, par un raccourci assez saisissant et prêtant à des interprétations divergentes, c'est l'histoire même de l'immigration qui se trouve installée dans le palais édifié à la gloire de la puissance coloniale française, à la Porte Dorée, avec la CNHI.

### **Les relations avec les publics**

De manière générale, il est rare que les institutions se préoccupent de l'histoire des personnes qui les fréquentent et encore moins des pays d'où elles viennent. L'objectif est le plus souvent, de transmettre une histoire, celle de la France ou celle de l'Europe, de sa civilisation, de ses croyances, de ses guerres, d'éduquer... Les représentations, les apports culturels des publics sont rarement considérés. Cependant, il existe des phénomènes émergents intéressants. Citons d'abord la CNHI, par sa volonté de mettre en scène les objets témoins des migrations et de donner à leurs déposants ce statut, qui n'est pas exactement celui du donateur qui se départit de son bien. Ce statut veut exprimer la reconnaissance d'une histoire qui n'est pas achevée, d'un héritage en cours et encore signifiant. D'une autre façon, dans des bibliothèques en Seine-Saint-Denis, ou à Marseille, ou à Caen, les lecteurs peuvent être considérés comme des acteurs à part entière, dont l'histoire personnelle et collective importe. Là ou ailleurs, on voit aussi se développer des formes de médiation originales portées par des descendants d'immigrants et faisant appel à leur histoire.

### **Les territoires**

Quelle représentation est donnée par les institutions patrimoniales des territoires où elles sont implantées ? Rarement celle d'un territoire historiquement fait de migrations et de sédimentations successives. Le territoire local est ainsi pensé à l'image du national avec les mêmes qualités d'homogénéité historique supposée c'est la « petite patrie » qui est par exemple évoquée par le musée savoisien à Chambéry. Dans la région Centre, certains semblent avoir découvert, à travers la recherche « Histoire et mémoire des immigrations en régions et dans les DOM » qu'elle n'était pas que la région des rois de France avec ses châteaux de la Loire, mais qu'elle avait connu de fortes immigrations, notamment par exemple de Polonais...

Plus largement, quelle relation ont les institutions avec les lieux où ont vécu les immigrants ? Quelle place font-elles à ces bidonvilles, camps, cantonnements, quartiers d'habitat social aujourd'hui déjà détruits et effacés ou en passe de l'être dans le grand balayage de la rénovation urbaine ? C'est seulement dans quelques cas que ces lieux dont il ne reste plus de trace matérielle sont aujourd'hui donnés à voir grâce à des expositions comme celle sur les bidonvilles de Seine-Saint-Denis qui a été montrée notamment aux Archives départementales. Mais lorsque l'histoire du bidonville de Nanterre<sup>11</sup>, le plus grand de France, peut être exhumée grâce à des associations et des recherches d'historiens, sa reconnaissance institutionnelle est doublement limitée. Elle est occultée d'abord par une autre histoire, une autre mémoire, elle-même très difficiles à faire porter institutionnellement, celles de la manifestation et du massacre du 17 octobre 1961, parce que de nombreux combattants anticolonialistes y demeuraient. D'autre part, ce n'est pas dans une institution de Nanterre que le bidonville trouve une forme de reconnaissance, mais dans le village algérien de Guerma, par la pose d'une plaque sur une fontaine ayant été au bidonville.

Enfin, les territoires, ce sont aussi des lieux d'affrontements, de luttes, de combats... Et l'histoire de l'immigration a peu de place dans le récit national des deux guerres mondiales, ou de la Résistance. L'exemple de la manifestation sanglante du 17 octobre 1961 montre toute la difficulté qui existe encore pour que aussi bien les archives que les musées ou les bibliothèques donnent à voir la réalité des répressions et des guerres coloniales.

---

## **II / LES OBSTACLES**

Comment expliquer cette faible et très inégale prise en compte de l'histoire de l'immigration par les institutions ? Parmi l'ensemble des explications qui peuvent être apportées, je vais en mentionner quatre, qui ressortent de nos observations.

### **Les impensés**

Ce sont toutes les fausses évidences que nous n'interrogeons pas parce que nous n'y pensons même pas. Parmi elles, le traitement des langues. Nous posons-nous la question des langues dans lesquelles les immigrants successifs s'expriment, transmettent leur histoire et leurs croyances, produisent une

correspondance, une littérature écrite ou orale, des livres de compte, des chansons... ? De même, qui traduit quoi et comment ? Nous sommes tellement persuadés qu'ils ont appris le français que nous ne nous posons pas la question. Et pourtant, lorsque, dans des bibliothèques de Plaine Commune, en Seine-Saint-Denis, une recherche est menée sur les berceuses, c'est toute une histoire des langues mêlées qui surgit, tout un patrimoine.

### **Les effacements**

Nous les voyons avec les bidonvilles ou actuellement avec des quartiers entiers, dont la destruction signifie l'effacement même de leurs occupants, avec les massacres comme celui des Italiens à Aigues-Mortes en 1893. Nous voyons ces effacements lorsque resurgissent des photos d'archives de luttes, de grèves de travailleurs immigrés contre les conditions de travail comme à Penarroya ou à Citroën. Mais l'effacement n'est pas seulement le fait des institutions. Il est aussi une réaction de protection des personnes elles-mêmes, contre le souvenir d'indignité ou de souffrance ressentie dans un temps passé. Ainsi, les ouvriers d'origine africaine qui travaillaient dans de terribles conditions aux chantiers navals de La Seyne se révèlent dans l'incapacité d'évoquer ce passé, refusent d'en parler parce qu'il est pour eux par trop synonyme d'indignité.

### **L'universalisme**

La croyance dans le caractère universel des valeurs culturelles occidentales et plus spécifiquement françaises, dont la notion de patrimoine, la langue... sont des expressions, s'est historiquement traduite par le rejet de la diversité. À la différence de pays anglo-saxons ayant développé une conception pragmatique, concrète des différences (de langue, de conceptions...), la logique républicaine s'est efforcée à la fois de fonder l'égalité sur l'abstraction d'un Homme dénué de toute particularité, sans genre, sans croyance, sans langue propre, idéalement même sans accent, et d'éradiquer tout ce qui pouvait manifester une différence. Pour de nombreux bibliothécaires par exemple, il est clair que l'idée de constituer des fonds en langues étrangères ou ayant trait à des caractéristiques culturelles de populations issues des immigrations (livres de contes en langues étrangères, livres de cuisine, ouvrages religieux...), suscite une méfiance, voire un refus argumenté : n'est-ce pas, disent-ils, nier la mission de la bibliothèque consistant à transmettre un savoir universel ? n'est-ce pas faire le lit du « communautarisme » ?

### **Le colonialisme**

Enfin, le colonialisme laisse des séquelles dont on n'a pas encore pris toute la mesure. La différence de regard porté sur les immigrations est significative : la guerre d'Algérie, les manifestations de Sétif (Algérie), de Madagascar, du 8 février 1962<sup>22</sup> viennent violemment percuter le patrimoine immatériel de la nation française, de la puissance civilisatrice française, ou l'idée d'une Libération qui ne saurait signifier que la victoire sur l'envahisseur nazi et non le rejet de la domination coloniale.

Mais pourquoi, au fond, les institutions s'intéresseraient-elles à l'histoire de l'immigration et plus largement aux immigrations ? Quels en sont les enjeux ?

## **III / LES ENJEUX : DE LA RECONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ À LA MISE EN ŒUVRE DU DIALOGUE INTERCULTUREL**

La mise au jour et la valorisation des apports de l'immigration à la culture aux modes de vie sont principalement le fait d'associations. Ce sont elles qui, elles-mêmes souvent peu reconnues, tirent de l'oubli des fragments de mémoires ou donnent à entendre des histoires ordinaires de migrants : les passages toujours recommencés, les échecs et les expulsions, les savoir-faire de la survie. Cette histoire d'immigrations est exhumée aussi à l'occasion des opérations de rénovation urbaine grâce à des travailleurs sociaux, aux équipes de DSU.

### **Une reconnaissance limitée et ambiguë de la diversité**

Mais on voit dans ce cas une première limite : ce recueil de mémoires paraît en partie destiné à compenser la destruction elle-même, l'effacement brutal des vies et des hommes. Une deuxième limite tient à l'emploi du mot « diversité ». Il est aujourd'hui politiquement correct de reconnaître la diversité culturelle mais les effets pervers en sont clairs. La « diversité » est devenue un euphémisme de ce qu'on ne saurait nommer : l'immigration, alors que la reconnaissance de la diversité devrait désigner aussi un ensemble de

---

différences, d'exclusions qui sont sociales, économiques, politiques, entre hommes et femmes, entre catégories d'âge, etc. Enfin, la reconnaissance de la diversité des expressions culturelles telle qu'elle a été définie par la convention de l'Unesco en 2005 conduit souvent à une juxtaposition facile : objets ou livres sont exposés comme des signes culturels par eux-mêmes, sans histoire et sans prise en compte de leurs relations, de leur complexité.

La multiplication des demandes sociales de reconnaissance pose aussi une question : de quelle reconnaissance s'agit-il ? S'agit-il de reconnaître que les anciens habitants du bidonville de Nanterre ont été négligés, mal traités par la municipalité ? S'il y a une exposition sur ce bidonville et ses habitants, doit-elle susciter de la compassion ? L'enjeu est-il alors une forme de reconnaissance des gens comme victimes ? Ou bien, la reconnaissance qui peut être apportée est-elle celle due à des habitants à part entière, marque d'une présence, d'un droit à habiter ? C'est déjà beaucoup mais cette reconnaissance a elle aussi ses limites : elle peut aussi assigner à un quartier et devenir stigmatisante. Excluante aussi car les jeunes en général, et plus particulièrement ceux issus des immigrations, se sentent-ils concernés par cette dénomination d'habitants ? Non, ce sont d'autres formes de reconnaissance qu'ils attendent. Si l'on devait proposer une forme de reconnaissance qui prenne en compte les apports d'expérience, de culture, de pensée, de force – pas seulement de travail ! mais de lutte, de résistance à l'oppression, à l'injustice, ce serait sans doute celle de la citoyenneté, au sens du droit de compter à égalité, d'avoir part aux décisions...

### **Développer l'interculturalité**

Ce qui est en jeu dans cette reconnaissance de l'histoire et de la présence de l'immigration, c'est la possibilité de dépasser la seule reconnaissance de la diversité. C'est en cela que la notion d'interculturalité est intéressante. Elle permet de penser ce qui est entre, ce qui relie, circule, fait point commun ou divergence, débat, interpellation. C'est pourquoi aussi il est particulièrement important de questionner les institutions patrimoniales sur leur façon de produire du patrimoine, de le désigner comme tel, comme valeur témoin d'un passé, d'une histoire ! Qu'est-ce qui fait patrimoine ? Et : qui fait patrimoine ? Mettre en évidence la complexité des histoires des hommes, des héritages et des transmissions, des mélanges de langues et de traditions, faire l'archéologie des circulations et des installations, c'est une exigence aujourd'hui urgente. Le rôle de l'échange, de la traduction, du métissage est reconnu depuis longtemps dans la création artistique, mais il importe que les institutions qui cristallisent le patrimoine le prennent en compte.

---

## **IV / DES PISTES**

Beaucoup reste donc à faire pour que les institutions patrimoniales prennent réellement en compte les immigrations. C'est notamment la raison pour laquelle le groupe de travail que j'ai initié au ministère de la Culture débouche aujourd'hui sur la constitution d'un Groupement d'intérêt scientifique (GIS) intitulé « Institutions patrimoniales et pratiques interculturelles ». Son but est de créer un lieu permanent de rencontre entre musées, archives, bibliothèques, associations et chercheurs pour mener des recherches en commun, diffuser des expériences, organiser des séminaires ou des visites pour éclairer une question particulière.

Je finirai donc en donnant quelques pistes concrètes, que nous allons développer avec le GIS : porter attention aux langues comme vecteurs de cultures et pas seulement outil de communication. Donc poursuivre la réflexion sur les langues dans lesquelles les récits de mémoire sont recueillis, sur la façon dont les bibliothèques constituent leurs fonds : des livres en quelles langues ? ou quelles traductions ? et pas seulement des romans.

Porter attention à l'histoire des objets présentés dans les musées, à leur signification culturelle. Pour dépasser à la fois la tentation de l'exotisme, de l'image stéréotypée d'une culture (par exemple l'orientalisme) et l'esthétisation. Reconnaître la dimension culturelle dont les publics sont porteurs, les reconnaître comme acteurs culturels et non comme individus incultes, devant donc accéder à une culture. Donc développer une médiation qui ne soit pas seulement descendante mais dans les deux sens.

Travailler les liens des institutions avec le territoire. Pas seulement le territoire local mais aussi celui des mobilités, des migrations anciennes ou actuelles. L'enjeu, c'est ainsi de questionner la notion de patrimoine telle qu'elle est comprise habituellement, d'en montrer l'épaisseur de strates accumulées, la complexité d'apports multiples qui la constituent. L'enjeu, c'est aussi de questionner des notions telles que celles d'identité liée à un territoire, ou d'autochtones.

---

À travers ces pistes, il s'agit à chaque fois de faire émerger ce qui est ou a été partagé, emprunté, transformé, interprété, discuté... pour faire apparaître la complexité des origines, les circulations, les hybridations, donc de donner un sens à l'histoire en train de se faire.

---

## 2. LES MISSIONS DE LA CITÉ NATIONALE DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION (CNHI)

**Marie Poinso,**

Rédactrice en chef de la revue *Hommes et Migrations* et responsable du département « Éditions » de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration

### Introduction

Contrairement aux autres pays européens, la France est depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle un pays d'immigration massive pour répondre aux besoins démographiques et économiques et en vertu de sa tradition d'accueil des exilés politiques. Et pourtant cette histoire a été occultée jusqu'à un passé récent. C'est seulement au milieu des années 1980 qu'à l'occasion de leurs travaux, des chercheurs spécialistes de l'immigration révèlent cette part structurante de l'histoire française et émettent l'idée de création d'un musée consacré à cette histoire. À la même époque, des associations, souvent créées par des personnalités d'origine étrangère, commencent à sauvegarder et valoriser les mémoires des populations immigrées et développent des initiatives culturelles portant cette histoire à l'attention d'un public plus large que celui de leur communauté.

Depuis quelques années, alors que ressurgit un discours médiatique posant l'immigration comme enjeu identitaire et problème social, terreau de la montée d'une xénophobie et d'une lecture racialisante de la société française, la France prend conscience du processus de diversification culturelle, en partie liée à l'installation durable de populations étrangères sur son territoire.

### La création de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration

La Cité trouve son origine dans l'idée d'un centre des mémoires et des cultures de l'immigration lancée il y a près de 30 ans par des historiens de l'immigration et des militants associatifs et politiques. Pendant deux décennies, l'idée suit son cours sans avancer concrètement. Lionel Jospin décide en 2001 de confier à deux experts, Driss El Yazami et Rémy Schwartz la mission d'étudier un tel projet. Leur projet établit les fondements intellectuels d'une institution consacrée à l'histoire de l'immigration<sup>13</sup>.

Après l'onde de choc des résultats des élections présidentielles en 2002, le nouveau gouvernement confie en 2003 à Jacques Toubon la mission de préfigurer l'institution en stipulant que connaître et reconnaître l'histoire de l'immigration dans l'histoire de la France et la place des immigrés dans la « fabrique des Français » contribuerait à changer le regard contemporain sur l'immigration. Sur la base d'un rapport remis au Premier ministre<sup>14</sup>, établi de manière participative (après consultation active de plusieurs cercles d'expertise : chercheurs, leaders associatifs, syndicats, institutions culturelles, collectivités locales, entreprises, etc. qui ont discuté les périmètres du projet, le statut, les missions, les moyens de cette nouvelle institution) le gouvernement approuve en juillet 2004 la création d'une « Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration » dans le Palais de la Porte Dorée devenu vacant par suite de l'absorption du musée des Arts africains et océaniens par le musée du Quai Branly. Contrairement à l'idée première d'un lieu ressource, le projet conduit à la création d'un musée national, porté par décret par un établissement public à caractère administratif – dont les missions sont multiples<sup>15</sup> : muséale et patrimoniale, citoyenne, éducative et scientifique. La Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration a reçu mission de remplir ce programme complexe.

Trois ans plus tard, en octobre 2007 – on peut dire « à marche forcée » – s'ouvrait l'exposition permanente du musée national de l'Histoire de l'immigration.

La Cité propose de transmettre le contenu de l'histoire de l'immigration du début du XIX<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui par la médiation d'une offre pluridisciplinaire. La pluridisciplinarité lui permet de rendre accessible et compréhensible la connaissance rigoureuse et parfois austère des travaux historiques sur l'immigration. Histoire, art contemporain, spectacle vivant, littérature et témoignages vont de pair. Au-delà des connaissances historiques, les œuvres et les mémoires nous livrent la portée émotionnelle et sensible des expériences migratoires<sup>16</sup>.

## L'image de la Cité à l'extérieur

Dès sa création, la Cité doit faire face à une image contrastée de ses missions, reflet d'un débat sensible sur l'immigration. Certaines critiques suspectent la Cité d'être un projet essentiellement politique, instrument de la politique d'immigration et d'intégration du gouvernement critiqué pour son évolution répressive. La dénonciation s'est accentuée avec la démission collective des historiens du premier conseil scientifique en 2007. D'autres reprochent à la Cité d'adopter le point de vue d'une histoire de l'immigration écrite par l'État français pour valoriser les trajectoires réussies de l'intégration. D'autres, à l'inverse, considèrent que la Cité fait le jeu des communautarismes contre une vision républicaine de la société française.

Pour lutter contre cette image brouillée des missions de la Cité, l'équipe tente d'explicitier le projet, lever les tabous et les malentendus et faire adhérer des publics très divers. Car si le débat sur l'immigration est omniprésent dans les médias et dans l'opinion, il reste néanmoins très difficile de faire passer le message de la Cité dans un environnement politique et social qui n'a de cesse de le perturber, voire de le défier.

## Le site de la Porte Dorée

Le Palais de la Porte Dorée, un bâtiment classé monument historique, emblématique de l'exposition internationale coloniale de 1931<sup>17</sup>, est un des héritages à Paris de l'histoire coloniale et sa signification porte sur le projet de la Cité le poids d'un « implicite latent ». D'autres projets muséaux auraient voulu que ce Palais accueille un musée de l'histoire de l'empire colonial et de la colonisation. L'installation de la Cité compromet à l'évidence ces projets.

Or, c'est aussi un bâtiment que le public souhaite visiter, comme il entend comprendre pourquoi une cité de l'immigration s'y est installée. La Cité a pour mission de sauvegarder et de valoriser ce bâtiment, comme d'expliquer les articulations entre histoire coloniale et histoire de l'immigration qui chronologiquement ne se recoupent pas, montrer les caractéristiques d'une immigration postcoloniale tout en proposant une « contre-image » qui souligne les contributions historiques des migrants (où la « métropole » fut également active) dans la décolonisation et les indépendances, comme les conséquences de ces processus historiques sur les migrations postcoloniales en France.

## I / MISSION MUSÉALE ET PATRIMONIALE

Il faut rappeler l'ampleur des ambitions de départ fixées par cette mission muséale et patrimoniale au cœur de l'institution<sup>18</sup> : constituer une collection *ex nihilo* qui soit pluridisciplinaire à partir d'une mission de collecte et couvrir deux siècles d'histoire de l'immigration à partir des travaux historiques, des témoignages des immigrés eux-mêmes, des expressions artistiques ; proposer une présentation problématisée de deux siècles d'immigration qui soit validée scientifiquement à partir de grands thèmes (le départ, le voyage, face à l'État, accueil et rejet de la société d'accueil, l'ici et l'ailleurs, l'engagement politique et la participation à la société française, le travail, le logement, le sport, la vie culturelle). Ce musée ne doit pas être seulement le kaléidoscope des histoires des différentes histoires des communautés immigrées, mais traiter de manière transversale et problématisée l'histoire de l'immigration comme phénomène global. Ce musée national met en valeur la chronologie et le patrimoine de l'histoire de l'immigration à travers une exposition permanente dite *Repères* (1 100 m<sup>2</sup>) et des expositions temporaires, semestrielles qui complètent l'offre muséale permanente. Cette patrimonialisation de l'histoire de l'immigration n'est pas uniquement centrée sur « leur histoire », mais elle cherche à mettre en perspective la contribution des immigrés à l'histoire nationale et propose de l'appréhender également sous l'angle des représentations et des pratiques de la société française. Toutes les expositions valorisent la part prise par les immigrés dans le développement économique, les évolutions sociales et la vie culturelle de la France comme aux combats pour la défense du territoire national et des valeurs républicaines.

Pour remplir cette mission, le musée fait appel à des supports variés qui sont identifiés à partir du recensement des sources déjà existantes : documents écrits, archives, photos, films, montages audiovisuels, œuvres d'art anciennes ou contemporaines. La Cité constitue depuis 2007 une collection spécialisée par une politique active d'acquisitions, en privilégiant trois approches complémentaires : les archives et autres sources historiques (collection historique), les dons et les témoignages des individus, des familles et des collectifs (une collection anthropologique), et originalité pour une institution historique, les œuvres qui expriment les problématiques de l'exil, les identités plurielles, etc. (collection d'art contemporain).

La Cité complète cette approche patrimoniale en présentant une programmation d'événements artistiques et culturels en lien avec les thèmes des expositions temporaires : films, théâtre, musique, destinée à porter directement ou indirectement le message de l'apport de l'immigration vers les publics les plus variés et qui apportent une dimension dynamique à l'offre muséale.

## La transdisciplinarité des approches

La transdisciplinarité fonde l'originalité de la Cité car elle questionne l'immigration en multipliant les perspectives, les points de vue, les ressources. La première difficulté est de concilier l'approche historique (production de ressources, de connaissances, d'interprétations et contextualisation) et la muséographie (mettre en scène, faire appel à l'émotion, mettre l'accent sur des œuvres et des objets symboliques en 3D)<sup>19</sup> qui répondent à des finalités, des compétences différentes, voire parfois conflictuelles.

La deuxième difficulté est de traduire la complexité des réalités migratoires questionnées sous toutes ces facettes par un récit pédagogique, compréhensible par des publics non spécialisés et proposant un argumentaire convainquant, du moins des questionnements qui les obligent à s'interroger sur leur propre représentation de l'immigration.

La troisième difficulté est d'éviter une histoire construite uniquement du point de vue de l'État, du moins du point de vue national, en introduisant la singularité des histoires individuelles et collectives (sans forcément verser dans le communautaire, le compassionnel centré sur des destins tragiques ou dans une approche de l'histoire de l'immigration sous l'angle unique de la réussite). De même, cette histoire nationale ne doit pas obérer les dimensions régionales si diverses de cette histoire, ni éviter de questionner comment l'immigration interroge nos pratiques démocratiques, le sentiment d'appartenir à une communauté nationale, les conceptions de la citoyenneté et de l'engagement politique.

Faut-il centrer la Cité comme un musée d'histoire, au détriment des autres approches des sciences sociales qui avaient été sollicitées dans la période de préfiguration ? Comment inscrire la démarche de la Cité dans la pluridisciplinarité sur la durée ? Comment continuer à développer un espace où histoire et actualité s'interpellent, un lieu où se fabrique la mémoire du présent et de l'avenir ? Les sciences sociales, les arts plastiques et spectacles vivants, les témoignages et les rencontres contribuent à enrichir et dynamiser l'offre muséale. Pour autant, la profusion ne risque-t-elle pas de créer plus de confusion ? La diversité de l'offre muséale montre la potentialité de l'institution à répondre aux grands questionnements d'actualité, notamment aux débats sur l'immigration dans la société d'aujourd'hui.

## Une mission patrimoniale et une collection en chantier

Le musée est le pilier central de la Cité. Son originalité est d'avoir constitué une collection inédite, sur un sujet controversé, éminemment politique et sensible. C'est également un chantier permanent qui évolue au fur et à mesure que la collection s'enrichit. Les budgets et les moyens humains du musée limitent cependant les ambitions affichées au départ. Après trois années d'ouverture, le musée devrait montrer au public que la collection répond bien à son objet et à ses missions : elle doit montrer sa cohérence, sa légitimité, les directions qu'elle prend et la signification de son contenu au regard de l'histoire de l'immigration. À ce propos, une exposition sur les collections d'art contemporain de la Cité sera inaugurée en novembre 2011. Une refonte de l'exposition *Repères* est programmée pour 2012 en tenant compte des commentaires des visiteurs. De même, des salles nouvelles vont être ouvertes pour présenter l'histoire du Palais de la Porte Dorée et expliquer les articulations entre histoire de la colonisation française et histoire de l'immigration.

Certaines dimensions de l'histoire de l'immigration mériteraient un investissement plus fort en termes d'acquisitions : la gastronomie, la mode et le corps, les déclinaisons régionales, les immigrations récentes telles que la migration chinoise, indienne, etc. C'est également une collection vivante, faite des contributions d'artistes souvent jeunes et engagés, de donateurs reconnaissant la Cité comme dépositaire de leur patrimoine et plus généralement de publics qui souhaitent intervenir dans la proposition muséale. La question est de savoir quel mode d'intervention peut leur être proposé.

D'autre part, le programme d'archives orales, expérimenté pour le moment avec un réseau régional d'acteurs dans la région Aquitaine, tarde à prendre une dimension significative comme un élément important du patrimoine de l'immigration. Pourtant, certains témoins vieillissent et il devient urgent de collecter et conserver leurs récits.

Comment fabriquer un patrimoine national à travers la variété des collections, notamment en matière de dons individuels ? Les appels à contributions de la société civile, via les réseaux et les individus, restent pour le moment fondés sur le volontariat. Mais les objets, photos et les témoignages qui sont donnés à la Cité relèvent de la vie quotidienne, silencieuse et souvent ordinaire des immigrés. Les documents qui sont souvent administratifs ou répétitifs ont néanmoins une valeur symbolique pour la personne concernée mais ils doivent être mis en perspective et interprétés par une contextualisation historique rigoureuse. Comment faire ressortir la contribution de l'immigration à travers ces traces d'une présence invisible et invisibilisée par la société française ? Comment ne pas céder à l'exemplarité et au spectaculaire de certains dons au détriment des autres témoignages ? Comment concilier les témoignages des populations concernées et les représentations diverses sur ces populations sans expliquer les modalités complexes de la production sociale du discours sur l'immigration qui se dégage de ces représentations ? Ce sont tous ces questionnements que la Cité va devoir aborder pour la refonte de l'exposition permanente.

---

## Une médiation active

Les collections présentées aux publics à travers le musée de la Cité passent par une médiation, active et interactive, qui nécessite un personnel qualifié sur les problématiques de l'immigration, capable d'expliquer la démarche et les orientations muséographiques adoptées par le musée en adaptant les messages selon les profils et les degrés d'appropriation possibles de l'offre muséale par les publics. Cette présence continue de la médiation sur le site du musée, et dans les expositions temporaires est un gage de la réussite des visites. Elle permet aussi de décoder les discours préconstruits et de questionner les appréhensions des visiteurs sur l'immigration et son histoire. Ainsi l'offre patrimoniale peut créer un état d'esprit propice aux questionnements qui seront déclenchés par la visite à la Cité et qui pourront se prolonger par la suite en incitant à d'autres recherches plus personnelles. La Cité doit avant tout être l'occasion d'acquérir des « repères », des connaissances, de rendre sensible cette histoire mais surtout de susciter la curiosité et l'envie de s'engager davantage sur les chemins tortueux de cette histoire.

Enfin, hors les murs, le musée souhaite tisser des médiations plus denses avec d'autres institutions muséales ou culturelles en intensifiant les échanges patrimoniaux et les valorisations. Il doit aussi être un moteur pour encourager les institutions muséales, notamment les musées des grandes villes et les musées de société, à aborder plus qu'elles ne le font aujourd'hui dans leurs collections et leurs expositions la dimension originale de l'histoire de l'immigration présente sur leur territoire.

---

## II / LA MISSION CITOYENNE

La Cité se veut le partenaire national d'un réseau d'associations, d'entreprises et de collectivités dont elle soutient les initiatives ou qui entretiennent avec elle des liens de collaboration ou de coproduction. La Cité ne doit pas être seulement un lieu à Paris mais aussi un réseau national de projets et d'initiatives auxquelles elle doit s'efforcer d'apporter son soutien en termes d'expertise, de valorisation, de visibilité et de crédibilité, tout en donnant sens et rigueur à leurs orientations et productions. Pour cela, la Cité doit travailler de manière transversale afin que toutes ses activités participent aux échanges fructueux avec les partenaires du réseau.

### L'articulation entre trois dimensions territoriales

La Cité est non seulement un nouvel espace culturel original, mais aussi un musée d'envergure nationale localisé à Paris, capitale politique et pôle touristique, confronté à une offre culturelle extrêmement concurrentielle. C'est également une institution qui doit établir ce dialogue et des partenariats avec l'ensemble des régions et des villes qui en France mènent des projets sur le thème de l'immigration. Enfin, la Cité doit progressivement devenir l'interlocuteur français d'un réseau européen, voire international qui travaille sur la mémoire et l'histoire de l'immigration.

Ces trois dimensions territoriales se complètent. Elles nécessitent des implications et des modalités d'intervention différentes de la part de la Cité. Il s'agit d'identifier les atouts et les obstacles de la Cité pour s'investir dans chacune de ces dimensions territoriales. Et de chercher à identifier les passerelles qui permettront de constituer un maillage cohérent et productif.

### Offrir un espace à des débats citoyens

Ouverte vers l'avenir, la Cité est un lieu de connaissances et d'échanges. Elle offre un lieu unique en France de débats centrés sur l'immigration entre chercheurs, experts, artistes, professionnels et simples citoyens qui n'ont pas forcément l'occasion de se retrouver dans un même espace tout en leur proposant un cadre neutre éloigné des mouvements d'opinions ou des discours médiatiques souvent réducteurs et polémiques. La Cité se voit donc confier le rôle d'animer des débats sur l'actualité de l'immigration et des cultures, répondant ainsi à une attente des publics de la Cité de ne pas être seulement un musée d'histoire mais une institution capable de tisser inlassablement le lien entre passé et présent.

---

## III / MISSION PÉDAGOGIQUE ET SCIENTIFIQUE

Inaugurée seulement en avril 2009, la médiathèque de la Cité est la seule à présenter en France un ensemble consacré exclusivement à l'histoire de l'immigration et aux problématiques qui lui sont liées. Elle est un lieu d'information, de documentation et de détente ouvert à tous, qui s'adresse à un large public : étudiants et

scolaires, public familial, universitaires et professionnels du champ social. Elle propose 80 places en accès libre et gratuit pour consulter 20 000 références : 10 000 ouvrages (dont 500 livres jeunesse), 8 000 articles de périodiques, 800 films (documentaires ou fictions), 1 500 documents iconographiques (affiches, tracts, dépliants), des témoignages écrits et sonores, et des bases de données. Depuis septembre 2009, la médiathèque accueille des animations et cafés littéraires et elle a lancé en 2010 le prix littéraire de la Porte Dorée qui récompense chaque année un roman traitant de l'exil et des problématiques migratoires.

La mission pédagogique de la Cité se déploie par des actions en direction des enseignants et des élèves des écoles et des lycées. La Cité se doit de concevoir des visites de l'exposition permanente ou des expositions temporaires selon des parcours adaptés à chaque type de classe. Elle produit des outils pédagogiques et des dossiers thématiques sur son site internet pour la visite du Palais et s'efforce d'aider à la rénovation de l'enseignement de l'histoire de l'immigration en intervenant sur les orientations et les contenus des programmes scolaires.

La Cité exerce aussi une action d'accompagnement pour des projets scolaires portant sur l'histoire de l'immigration ou l'histoire des arts en associant plusieurs disciplines à leur réalisation. Cette action en direction du monde de l'éducation a obtenu un excellent écho, notamment auprès des trois rectorats de la région francilienne qui ont été associés au chantier de la Cité dès la préfiguration. Cette mission bénéficie d'une équipe de professeurs relais extrêmement engagés sur la démarche et l'objet de la Cité mise à disposition par le ministère de l'Éducation nationale. De plus, pour répondre à sa mission de diffusion des connaissances, la Cité publie, en coédition généralement, les catalogues d'expositions et a lancé depuis 2009 une nouvelle collection pour valoriser et diffuser ses collections (guide du musée et anthologie de textes littéraires, guide de la collection d'art contemporain, à paraître en novembre). Elle édite également la revue bimestrielle *Hommes et Migrations*, revue de sciences sociales spécialisée sur les migrations contemporaines. La promotion des titres de la revue est accompagnée de rencontres, débats, tables rondes, au Palais de la Porte Dorée sous forme de « rendez-vous » trimestriels ou hors les murs.

La mission scientifique de la Cité s'exprime enfin par une programmation de conférences mensuelles et convie les spécialistes les plus pointus à interroger l'histoire de l'immigration en la confrontant aux grands enjeux des débats de notre temps – *L'Univercité*. À cet égard, la Cité est engagée dans un Groupement d'intérêt scientifique en collaboration avec plusieurs universités et centres de recherche en pointe dans le domaine pour développer de nouveaux chantiers de recherche, coordonner des travaux de recherche sur quelques thèmes peu encore développés.

## Conclusion

Quels sont les premiers résultats de la Cité ? On pourrait reconnaître que ces résultats sont déjà positifs compte tenu du calendrier imparti, la modestie des moyens budgétaires et humains, l'ambition des missions à mener de front. La Cité accueille depuis 2007 un public annuel de 100 000 visiteurs dont le taux de satisfaction s'avère important malgré la faible couverture médiatique. La pluralité des tutelles ministérielles dont elle dépend constitue à la fois un formidable atout dans la potentialité des orientations qu'elle suppose mais aussi un cadre institutionnel qui doit concilier les priorités de plusieurs politiques publiques.

Ce type d'institution culturelle pionnière innove dans son projet et sa démarche. Il pourrait représenter une proposition originale et atypique dans le paysage culturel français et pourrait inspirer d'autres projets en Europe pour peu que des échanges constructifs puissent se construire dans les années à venir. En 2012, la Cité pourrait organiser un colloque international pour situer son projet parmi ceux des grands musées qui travaillent sur la patrimonialisation de l'immigration dans le reste du monde.

## ÉCHANGES AVEC LA SALLE

### Yvan Gastaut

Merci, Marie. Tu as bien fait de nous présenter les évolutions de cette institution, la manière dont elle s'est mise en place et installée dans le paysage culturel et politique de notre pays, l'idée d'une valorisation des « cultures immigrées » et du rôle de l'immigration dans la vie sociale, politique et culturelle française ayant peu à peu fait son chemin. Le temps des commémorations du bicentenaire de la Révolution française est

---

important parce que c'est le moment où on a découvert des mises en scènes liées à la diversité. Je pense au défilé de Jean-Paul Goude : ces tableaux avaient saisi les spectateurs par la mise en valeur évidente d'une France métissée<sup>20</sup>.

---

### **Marie Poinot**

Il y avait eu aussi l'exposition de l'association Génériques sur un siècle de presse étrangère en France<sup>21</sup>.

---

### **Yvan Gastaut**

Le Bicentenaire a été un moment d'émergence qui a abouti, chemin faisant, avec les entrelacs politiques, à l'émergence de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration. Cette institution est soumise aux feux de l'actualité, ce qui pose un certain nombre de questions, de problèmes, à tous les niveaux, aussi bien sur le plan institutionnel que sur le plan de la représentation que l'on se fait de l'immigration mais aussi d'une institution qui traite de l'immigration. Qui représente cette Cité nationale de l'histoire de l'immigration ? Entre ce qu'a dit Marie et ce qu'a dit Hélène, il y a un point de complément : exposer l'immigration dans un lieu et exposer l'immigration dans des lieux multiples. La Cité nationale de l'histoire de l'immigration est un espace qui labellise l'immigration, avec toutes les contradictions que Marie a pu montrer, mais aussi la réalisation d'un certain nombre de projets avec la perspective de modifier les systèmes de perception de « l'Autre » dans notre pays. Il y a du pain sur la planche, des décennies de travail et il faut encourager ceux qui s'attèlent à la tâche de cet ambitieux pari. Et puis, il existe en même temps une déconcentration de la manière dont on expose l'immigration jusque dans les petits musées régionaux. Il y a donc cette idée à articuler qui n'est pas, à mon avis, contradictoire puisqu'au sein de la Cité, il y a un réseau.

---

### **Marie Poinot**

L'une des missions définie par le décret constitutif de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration est d'animer et de favoriser le développement d'un réseau travaillant sur la mémoire de l'immigration.

---

### **Yvan Gastaut**

Nous arrivons maintenant à un temps de questions autour de ces deux interventions. La parole est à la salle.

---

### **Mohammed Ouaddane, Réseau Mémoires-Histoires en Île-de-France**

Je ferai juste un petit rectificatif concernant Charonne. On a tendance à confondre les événements d'octobre 1961<sup>22</sup> et ce qui s'est passé à Charonne quelques mois plus tard où certains militants syndicalistes et communistes se sont retrouvés étouffés à l'entrée d'une bouche de métro<sup>23</sup>.

Je suis très sensible à ce qu'a dit madame Hatzfeld sur la question de la diversité et sur la manière de s'approprier ces notions. Si on ne reprend pas la définition qu'en donne Lévi-Strauss par exemple, mais ce qui est dit dans le rapport de l'Unesco, on en vient tout de suite à considérer que la notion de diversité est une notion fourre-tout qui supplante des approches beaucoup plus politiques. Par exemple, à la fin des années 1990 et au début des années 2000, sur la question des réalités sociales et notamment la question migratoire, on parle de lutte contre les discriminations liée aux gens. C'est une notion un peu plus politique que la notion un peu fourre-tout labellisant l'approche de la diversité, représentée par un certain nombre d'acteurs qui ont intérêt à présenter les choses de cette manière.

Je crois que ce qui a été significatif sur la transversalité de l'approche de la question migratoire est très important. Il est nécessaire de considérer que ce ne sont pas des approches thématiques spécifiques, mais transversales. Ces nouvelles configurations sont en train de se mettre en place. C'est notamment ce qu'essaie de mettre en évidence le réseau Mémoires-Histoires en Île-de-France, à savoir l'articulation et la confrontation transdisciplinaire sur cet objet qui doit être aussi questionné de manière scientifique.

---

---

## Yvan Gastaut

Y a-t-il d'autres questions ?

---

### Fanny Dubray,

Étudiante au centre d'histoire sociale de l'université Paris-I et professeur de français au collège Jacques Amyot de Melun

Je travaille sur la Cité nationale de l'histoire de l'immigration. Je voulais poser deux questions à madame Hatzfeld. Concernant votre opposition entre l'universalisme républicain et le modèle multiculturel, j'aurais aimé savoir ce que vous pensiez de la remise en cause actuelle par la Chancelière allemande et le Premier ministre britannique du multiculturel. Par ailleurs, en lien avec la manière dont vous avez discuté l'emploi du terme « diversité » et sa réduction à l'enjeu migratoire, je me suis posé récemment cette question à propos du terme « intégration ». J'aurais aimé connaître votre avis à ce sujet.

---

### Yvan Gastaut

Pouvez-vous nous dire quel est votre thème, comment vous travaillez sur la Cité nationale de l'histoire de l'immigration ?

---

### Fanny Dubray

J'ai tout juste commencé, mais j'ai deux angles d'approche. J'essaie de comprendre la manière dont ont été constituées les collections, mais je m'intéresse également aux mécanismes institutionnels. Je pense finir mon mémoire fin 2012 et je vais me fixer sur ces deux axes.

---

### Yvan Gastaut

Est-ce un mémoire de Master II ?

---

### Fanny Dubray

Oui.

---

### Hélène Hatzfeld

Je vous remercie de votre question, elle est assez souvent posée au sein du ministère de la Culture et notamment au sein du groupe dont j'ai parlé. Concernant l'interculturalité et les deux termes auxquels elle est souvent opposée, à savoir « universalisme » et « multiculturalisme », à travers une série de pratiques et de réflexions actuelles, il semble que l'universalisme républicain tel qu'il a été porté et pensé dans le cadre de la Nation française et des institutions, pendant plusieurs siècles, a aujourd'hui un certain nombre de difficultés à rendre compte de la complexité des sociétés, des différences qui existent. Ceci ne signifie pas qu'il n'existe pas des valeurs universelles, mais que cela ne suffit sans doute pas aujourd'hui à rendre compte de la complexité des sociétés.

Concernant le multiculturalisme, nous avons réfléchi à cette question posée par les différents états du monde, anglo-saxon, canadien, australien, qui ont pendant longtemps développé le modèle de multiculturalisme, au sens épistémologique du terme. Là aussi, il semble qu'il y ait des limites aux politiques réelles, à cette reconnaissance de populations séparées en tant que telles. C'est pourquoi la notion d'interculturalité nous paraît aujourd'hui un outil intéressant pour dépasser à la fois les limites d'un universalisme qui considère l'Homme de façon abstraite, hors de ses caractéristiques, et d'un multiculturalisme qui l'enferme dans une identité préconçue, qui est celle d'une communauté définie en général par peu de caractéristiques, qu'elles soient religieuses ou de langue notamment. L'interculturalité nous semble être le vocable le plus pertinent aujourd'hui. Elle traduit la complexité des sociétés, dans le double sens. Il ne s'agit pas uniquement de chercher ce qui rassemble les gens, de penser qu'à partir du moment où l'on discute ensemble, on se comprend. Il s'agit aussi de voir ce qui fait débat, différend à un certain moment et d'être capable de l'exposer, de le mettre sur la table et de constater ce qui fait divergence et qui peut être dépassé.

---

Votre deuxième question porte sur la notion d'intégration. Dans les années 1990, il y a eu beaucoup de débats sur les termes à employer pour désigner l'injonction ou la meilleure façon de penser le rapport de ces dits immigrés ou descendants d'immigration avec la société française. D'abord, il y a eu le terme d'assimilation qui ne fait aucune part à la caractéristique propre des choses qui devraient être assimilées, qui est un tout absolument unique. Il y a eu le terme d'intégration qui revient aujourd'hui sur le devant de la scène et qui suppose d'une certaine manière qu'il resterait une part de caractéristique à l'intérieur d'un tout, mais où le tout prime. Puis, il y avait le terme d'insertion qui a été employé, notamment dans le domaine social, dans le domaine économique où il a rencontré un grand écho.

J'ai envie de répondre qu'aucun de ces termes n'est véritablement adéquat. Il me semble intéressant de rendre compte par différentes expressions, de ce que j'ai appelé la complexité des rapports que les gens ont entre eux individuellement et en tant qu'appartenant à différentes communautés, prises ici au sens très large du terme, que ce soit par rapport à leur lieu d'habitation, à leur langue, à leur religion, à leur éducation, à leur sexe, etc. On voit que ces différents éléments ne forment pas des tous cohérents. Nous avons nous-mêmes des personnalités qui sont plurielles. Vouloir assigner une communauté à rentrer dans un tout d'une manière quelconque est sans doute réducteur par rapport à ce qu'il serait souhaitable de penser et de promouvoir aujourd'hui.

---

### **Yvan Gastaut**

On marche sur des œufs en termes de terminologie. La question que vous posez nous ramène à cette question des mots employés que j'ai évoquée tout à l'heure.

---

### **Hélène Hatzfeld**

D'autres termes sont employés aujourd'hui : hybridation, mixité, etc. Ils peuvent être intéressants, mais ils sont aussi tout de suite marqués du sceau politique.

---

### **Marie Poinot**

Le terme d'intégration est utilisé à la fois pour décrire un mouvement sociétal et un objectif de politique publique. C'est pour cela qu'il y a une polémique autour du terme.

---

### **Yvan Gastaut**

Le voisinage entre « intégration » et « assimilation » a été parfois problématique et il reste : moi je ne vois que synonymie là ou d'autres considèrent qu'il y a une affaire de degré entre l'assimilation, à savoir francisation totale, et l'intégration, à savoir francisation sans perdre sa culture d'origine. C'est pour moi un leurre. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

---

### **Florent Moutti, Artiste-peintre**

J'ai une question pour vous trois. Il y a le projet d'une Maison de l'histoire de France. J'aimerais savoir comment se situe la Cité nationale de l'histoire de l'immigration et ce qu'en pensent les historiens. Vont-ils consulter l'association Génériques pour leur expertise ?

---

### **Marie Poinot**

La Cité nationale de l'histoire de l'immigration ne fait pas partie du réseau de la Maison de l'histoire de France. Cela veut-il dire que l'histoire de l'immigration n'est pas considérée comme l'un des objets constituant l'histoire nationale ?

---

### **Yvan Gastaut**

Nous pourrions considérer que la Maison de l'histoire de France, c'est la Cité nationale de l'histoire de

l'immigration ! C'est un peu la tendance que l'on a essayé de dessiner. C'est un vrai problème. On a parlé, à un moment donné, de l'immigration postcoloniale. Tout dépend du point de vue à partir duquel on se place. Si on se place du côté de la loi, du droit, des statistiques, un certain nombre de populations sont exclues. Pour l'exposition *Allez la France*, les Ultramarins ne sont pas présents tout à fait logiquement<sup>24</sup>. Mais si l'on se place du point de vue du regard, des stéréotypes et d'un certain nombre d'idées reçues, on est bien obligé de traiter de ces questions. Nous sommes véritablement face à un problème épistémologique qui ramène à la notion d'exposition. Cela peut s'aborder à travers la recherche historique, mais lorsqu'on expose, cela renvoie à la notion de complexité qu'Hélène évoquait. Il est impossible de faire venir Alain Mimoun à la Cité nationale d'histoire de l'immigration parce qu'il dit qu'il n'est pas un immigré. Il a raison bien entendu, mais d'un autre côté, comme le montrent le débat actuel et l'article de *Libération* « Le football français est-il raciste ? »<sup>25</sup>, on parle encore aujourd'hui de Blacks, de Beurs, etc. Nous sommes dans cette dimension dans le cadre de laquelle se posent des questions en termes de « races », de couleur de peau qui transcendent les appartenances nationales. À l'heure où la notion de « race » tend à disparaître du monde scientifique, elle réapparaît par l'opinion et le jugement commun. Pour répondre à votre question sur la Maison de l'histoire de France, ce projet a suscité bien des vicissitudes. Elle est tellement liée à une ambition politique qu'elle pose un certain nombre de problèmes sur la liberté d'action qu'aura le comité scientifique qui a été récemment nommé et qui comprend un certain nombre de personnes tout à fait respectables au titre de leurs travaux. Il est vrai, à mon avis, qu'il peut y avoir une concurrence faite à la Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

### Marie Poinso

Ce serait la mouche qui concurrencerait le dinosaure. Je ne sais pas combien de musées nationaux sont rassemblés... Ce ne sont pas les moindres, puisque ce sont les musées les plus visités en France. Nous n'avons pas encore posé cette question : de quelle histoire parlons-nous ?

### Hélène Hatzfeld

Juste un mot par rapport à ce que disait Yvan. Cela rentre aussi dans toute une réflexion qui existe aujourd'hui sur cette notion d'identité. Je suis très heureuse que nous n'ayons pas encore employé ce terme ici, mais il existe dans le débat et il y a une forme d'injonction à se reconnaître dans une identité, aux deux sens du terme, d'une part à ce qui fait notre caractéristique et d'autre part l'identique, ce qui fait que nous sommes pareils. Cette Maison de l'histoire de France est au fond le paradigme de l'expression emblématique de cette injonction d'identité comme image des différences. Puis, c'est aussi l'institution majeure d'une construction nationale. Or, aujourd'hui, cette notion « Nation » est forcément interrogée par le rapport qui existe avec les pays européens et par les échanges sociaux, culturels, économiques dans le monde qui peuvent avoir un côté négatif, mais qui ont aussi des côtés positifs. Comment penser aujourd'hui une histoire qui ne serait qu'une histoire nationale, sans voir le lien avec d'autres pays du monde et un ensemble de phénomènes ? C'est sans doute la grande difficulté de ce projet.

### Pierre-Théophile Essoungou,

#### Président de l'association SOS Entraide ??

Je ne voulais pas poser la question, mais tout ce que vous avez dit tout à l'heure m'a un peu interpellé, dès lors que monsieur posait la question de savoir où en est l'histoire de la France. Comment pouvons-nous parler d'immigration dès lors que nous sommes en France et que l'on écarte l'histoire de la France ? J'ai été interloqué d'entendre que nous marchons sur des œufs, que nous avons peur de ceci ou cela. Avant de parler d'immigration, parlons d'abord de la France. Petits-fils et fils d'immigrés, lorsqu'on nous demande de nous intégrer, je pense que nous devons être intégrés par rapport à cette France. Si nous devons nous intégrer à cette France et que nous avons peur de parler de l'histoire de cette France qui est si diverse, de par les départements que j'ai découverts, de par les civilisations que je connais, de par la qualité de vie et la qualité de nutrition de cette France si diversifiée, comment pouvons-nous parler d'immigration quand nous ne pouvons pas parler de la France d'antan et d'aujourd'hui ?

### Marie Poinso

L'histoire de France est enseignée à l'école, elle est montrée dans tous ces musées. La question est de

---

construire un réseau qui produise une vision commune mais non homogène de la Nation en lieu partagé pour un débat sur des valeurs communes.

---

### **Pierre-Théophile Essoungou**

Quand on parle d'immigration, d'intégration ou de diversité, je pense que ce que l'on nous montre à l'écran aujourd'hui est l'histoire de chaque jour, mais il y a quand même eu un passé, il y a un présent et il y aura un futur. Il y a cette diversité de la France. Un Alsacien n'est pas un Nordiste. Moi qui ai fait mes études à Lille, j'ai très bien connu Rennes, sans oublier Nantes qui est quand même, pour nous, immigrés, la terre de l'immigration parce que nos ancêtres sont passés par les bateaux qui ramenaient les immigrants. Quand on arrive au musée de Nuremberg qui est aussi la mémoire de l'immigration par excellence, en tant que fils d'immigrés, nous avons d'abord une larme qui coule, à travers nos ancêtres. Je suis interloqué.

En regardant le document que nous avons reçu « Histoires d'ici, mémoires d'ailleurs », je me suis dit que vous n'aviez pris que le centre que vous êtes et l'association Génériques. Je n'ai pas vu par exemple quelques intervenants venant du monde de l'immigration polonaise que je connais très bien. Je ne vois aucun nom de personnes en lien avec l'histoire de l'Holocauste, pour ne pas parler d'autres choses.

---

### **Yvan Gastaut**

Le colloque dure deux jours. Vous proposez un programme de recherche sur des décennies entières. Je pense que ce que vous dites n'est pas totalement vrai, dans la mesure où de nombreux historiens travaillent depuis les années 1980 sur des sujets qui sont aujourd'hui de plus en plus balisés. Je ne vais pas vous faire une bibliographie de ce qui a pu être produit. Certes, il y a encore beaucoup de travail, mais aujourd'hui, on ne peut pas dire que ces sujets ne sont pas abordés dans le domaine de la recherche qui est désormais ouvert et sensible à ces sujets. La preuve en est : nous pensons déjà à capitaliser ces sujets dans le domaine patrimonial. C'est enseigné aussi, peut-être insuffisamment, mais il y a quand même beaucoup de chemin parcouru. Je ne veux pas non plus faire de l'angélisme. Vous allez peut-être me dire que tel ou tel sujet n'a pas été abordé, que tel ou tel aspect n'a pas été abordé, mais les travaux scientifiques sont en cours.

Quel mot employer ? Je suis gêné pour employer le terme « diversité », mais j'emploie le mot « diversité » dans certains cas parce que je ne veux pas dire « immigration » qui peut être très gênant aussi. Ces mots sont tout de même aujourd'hui partie intégrante d'un certain nombre de travaux de recherche, dans toutes les disciplines des sciences humaines, sociales, ou politiques. Ils font partie aussi désormais de l'interrogation patrimoniale, c'est un fait. Mais il faut sans doute s'interroger sur la manière dont le public peut être attiré par de tels sujets, ce qui est un vrai sujet de réflexion. Pour que la maturité soit totale, il faut non seulement une Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI), mais aussi des records d'affluence à la CNHI, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, non pas à cause de la CNHI mais parce que le public n'est pas encore totalement ouvert à aller voir une exposition traitant de migrations.

---

### **Marie Poinot**

Cela ne va pas de soi. Il faut aller chercher le public à l'extérieur. En créant ces échanges et ces partenariats, la Cité produit des activités à plusieurs qui permettent d'élargir les audiences. L'idée n'est pas que les gens ne viennent qu'au Palais de la Porte Dorée. Le musée que l'on a constitué est un élément central parisien d'un vaste réseau de structures, de musées qui abordent de plus en plus ces questions et intègrent des salles sur l'histoire de l'immigration locale. Par exemple, actuellement, au musée des Ducs de Bretagne à Nantes, il y a une exposition sur « les Nantais venus d'ailleurs ». Les dimensions territoriales se posent très fortement pour la Cité. Comment gérer un lieu parisien qui est noyé dans une offre culturelle et touristique parisienne, avec un réseau en région qui doit s'animer, se ressourcer ? Quelles sont les missions que la Cité doit définir par rapport à ce réseau ? Je pense que c'est une institution tout à fait atypique et originale, non seulement en France, mais aussi en Europe. Il faut aussi que nous déployions des échanges pour pouvoir se nourrir des bonnes expériences, des bonnes démarches à l'étranger, en Europe par exemple et alimenter également notre propre réflexion. Un musée a-t-il vocation à être uniquement national ? Ne faut-il pas l'inscrire d'emblée dans une construction européenne, voire dans la mondialisation ? Ce sont des questions encore plus amples.

J'en profite pour dire qu'il y a actuellement une exposition sur l'histoire des Polonais en France. Allez voir l'exposition *Polonia*<sup>26</sup>.

---

---

## Pierre-Théophile Essoungou

C'est la peur d'employer certains termes.

---

### Yvan Gastaut

Comme je viens de le dire, les historiens se font parfois épingler parce qu'ils emploient des mots qui ne conviennent pas toujours et qui sont piégés. Je ne sais pas s'il faut avoir peur, mais cela ne me dérange pas de me faire reprendre si certains mots peuvent heurter. Il faut bien nommer certaines questions et, tout en restant à l'écoute, je ne m'embarrasse pas de susceptibilités qui m'empêcheraient de mener à bien mon travail. En revanche, je reviens sur la notion de complexité qu'Hélène évoquait et qui nous amène à employer parfois un vocabulaire trop aseptisé qui ne convient pas. Catherine Wihtol de Wenden pourra peut-être en faire part puisqu'elle avait écrit un article sur « intégration », « assimilation » et « insertion »<sup>27</sup>. Il y a encore aujourd'hui des interrogations à ce sujet. Mais parler de l'usage des mots est un signe qui ne trompe pas : il révèle tout autant que la thématique est fort compliquée et qu'elle fait débat.

---

### Isabelle Rambaud

Je voudrais répondre en partie à l'interrogation de l'interlocuteur précédent qui s'interroge sur la peur. Je voudrais lui dire que notre sélection d'intervenants ne répond pas à des tabous, mais à l'existence de sujets de recherche, ainsi qu'à la disponibilité des intervenants eux-mêmes. Vous avez cité les Polonais. Nous avons souhaité faire intervenir Janine Ponty qui malheureusement, était très sollicitée par l'exposition *Polonia* qui a lieu actuellement à la Cité nationale de l'histoire de l'immigration et pour laquelle je fais une très large publicité car c'est vraiment une très belle exposition. Son intervention dans ces deux jours n'était pas possible. Nous avons donc dû sacrifier cette thématique, mais nous savons pertinemment qu'elle est très forte en Seine-et-Marne puisqu'il y a eu une immigration importante et qu'elle est marquée, à Dammarie-lès-Lys même, par l'existence d'une église polonaise. Il n'y a pas d'oublis, il y a simplement une sélection due à l'état de la recherche et à la disponibilité des intervenants. Un colloque ne peut pas être exhaustif dès lors qu'il fait intervenir trois thématiques. Il s'agit d'une succession d'exemples, sans tabou.

---

### Marie Poinot

À la Cité, l'équipe est bien consciente que les expositions temporaires qui portent sur une population sont plus faciles à faire passer auprès du public que des thèmes transversaux comme celui du football ou la relation entre exposition coloniale et l'immigration des années 1930, mais nous nous refusons à avoir une programmation uniquement centrée sur des approches communautaires parce que telle n'est pas la vocation.

---

### Yvan Gastaut

Une dernière question ?

---

### Mohammed Ouaddane

Je souhaite juste revenir sur le vocabulaire. Les termes ne sont pas neutres. Avant d'être des concepts, ce sont des notions. Ils sont sérieusement travaillés par le corps scientifique. Derrière les termes, l'important est de savoir qui s'en empare et qui en fait quoi. Si aujourd'hui, la notion de diversité sert au marketing économique, cela n'arrange pas d'autres acteurs sociaux. Si aujourd'hui, certains acteurs s'emparent de l'objet mémoire et histoire, cela peut peut-être conduire à des positions de repli, de communautarisme. Je pense qu'il y a une responsabilité collective à réfléchir sur ce que l'on fait des notions qui émergent dans l'espace public. Ce n'est pas uniquement le travail des scientifiques. Le monde associatif et le citoyen doivent aussi se questionner sur ce qui émerge dans le champ public.

L'association Génériques travaille depuis plus de vingt ans sur les questions de l'immigration, sur toute l'immigration et non pas uniquement sur un type d'immigration, sur un territoire, etc. Je pense qu'il faut aller vers ce type d'initiatives et essayer de comprendre la démarche pour saisir l'approche globale qui existe derrière certaines dynamiques. Je pense aussi qu'il faut se saisir de l'émergence actuelle : l'articulation

---

---

entre différents types d'initiatives, qu'elles émanent des chercheurs, des associations ou des artistes. J'aurais bien voulu que Florent Moutti nous dise pourquoi il travaille sur ces questions. Il faut comprendre qu'il y a de nombreuses manières de s'investir et qu'il y a des positionnements idéologiques et politiques.

---

### **Yvan Gastaut**

Vous pouvez peut-être nous dire la manière dont vous vous emparez du sujet.

---

### **Florent Moutti**

Le sujet vient aussi du fait que je l'ai réalisé avec mon entourage. Je suis blanc, d'origine française, d'un côté depuis très longtemps et d'un autre depuis trois générations. Je suis né en Seine-et-Marne. Je me suis aperçu que des Français d'origine malienne depuis deux ou trois générations n'étaient pas du tout considérés comme Français et qu'ils avaient à se justifier de leurs origines. Quand une personne d'origine malienne dit qu'elle vient de Paris, elle doit à chaque fois décliner ses origines. Je me suis aperçu qu'il y avait un décalage entre différentes populations françaises, dans l'identification, le rapport à l'autre. J'ai réalisé que certains Français n'étaient pas intégrés par d'autres Français. Cette question que telle personne considère qu'elle n'a pas à s'intégrer parce qu'elle est française est revenue souvent. Je n'avais pas les réponses, j'ai donc préféré les poser à d'autres Français, tout en les intégrant dans un patrimoine français, la toile de Jouy, pour dire que l'histoire territoriale et nationale n'est pas incompatible avec les nouveaux arrivants, avec un métissage.

---

### **Pierre-Théophile Essoungou**

Certains n'ont peut-être pas compris la position que j'ai prise tout à l'heure. J'ai entendu des intervenants dire que certains mots font que l'on marche sur des œufs. Je souhaitais que les gens ne puissent pas penser cela. En tant que métissés, nous avons la chance de ne pas nous présenter parce que nous nous présentons seulement par la vue. En me voyant, on sait que je suis de la race noire. Nous n'avons pas peur de cela. Je pense que ce sont des tabous. Mon petit garçon me demande toujours « pourquoi, à l'école, on me dit que je suis noir alors que je suis né en France ? ». Je lui réponds qu'il est noir parce que sa peau est noire. Nous n'avons pas peur que l'on nous pose cette question. Nous sommes déjà intégrés, nous avons la chance d'avoir un multiculturalisme. Nous avons notre culture noire et notre culture française parce que nous sommes là, qu'on le veuille ou non. Nous ne nous posons pas de questions de la sorte, mais dans un tel colloque, certains peuvent avoir peur d'utiliser tel ou terme. Ne vous posez pas cette question, elle n'existe pas pour certaines personnes qui sont allées à l'école ou qui veulent s'intégrer en participant à un tel colloque. C'est aussi une fierté pour nous d'apporter notre sel.

---

### **Yvan Gastaut**

Nous allons remercier Hélène Hatzfeld et Marie Poinot pour cette séance animée et intéressante sur la partie institutionnelle. Nous allons maintenant entrer dans une deuxième étape liée à des travaux scientifiques. Nous pouvons convoquer à la table Catherine Wihtol de Wenden et Peggy Derder. La séance s'intitule « Continuités et discontinuités des politiques françaises en matière d'immigration du XIX<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui ». Cette séance va s'articuler entre la pause déjeuner et le début d'après-midi où nous aurons également François Brun et Gérard Noiriel. Ces quatre interventions sont des réflexions autour de cette notion de ruptures et de continuités qui est éminemment historique. Qu'est-ce qui change ? Qu'est-ce qui persiste de manière intangible ? Est-ce qu'il existe des mutations ? Est-ce qu'il y a des situations de continuité dans la manière dont la question de l'immigration a évolué, dont la politique française envisage cette immigration ? Nous allons tout de suite commencer par Catherine Wihtol de Wenden qui est l'une des pionnières des recherches politiques en sciences humaines et sociales en matière d'immigration. Elle va nous proposer une réflexion sur la diversification des flux migratoires en France dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

---

## II / CONTINUITÉS ET DISCONTINUITÉS DES POLITIQUES FRANÇAISES EN MATIÈRE D'IMMIGRATION DU XIX<sup>E</sup> SIÈCLE À AUJOURD'HUI

### 3. LA DIVERSIFICATION DES FLUX MIGRATOIRES EN FRANCE DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XX<sup>E</sup> SIÈCLE

**Catherine Wihtol de Wenden,**

Directeur de recherche au CNRS, Centre d'études et de recherches internationales (CERI)-Sciences Po.

La France est le plus ancien pays d'immigration d'Europe, car elle a, très tôt, attiré des exilés des mouvements de libération des peuples au cours de la première moitié du dix-neuvième siècle, fait appel à la main-d'œuvre étrangère et « fait des Français avec des étrangers » dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle. Elle a continué à attirer une immigration nombreuse durant le vingtième siècle, dans un contexte où la question de l'immigration a suscité des controverses particulièrement vives, entretenues par une pression migratoire forte aux portes de l'Europe.

#### I / APERÇU HISTORIQUE

C'est à partir du dix-neuvième siècle que l'immigration devient un phénomène important dans le monde. Il s'agit à l'époque essentiellement des départs des Européens dans les pays du Nouveau Monde (Amérique, Australie, Nouvelle Zélande), à des fins de travail et d'installation mais aussi à des fins de colonisation, de commerce, de missions. La France se distingue déjà de ses voisins européens car les Français émigrent peu. Les départs vers l'Algérie se font difficilement à l'époque et les nouveaux horizons tentent peu les Français à l'exception de l'épisode des émigrants de Barcelonnette au Mexique<sup>28</sup>. Les départs vers l'étranger diminuent et vont se révéler à peine suffisants pour fournir une population à l'empire colonial français et la main-d'œuvre manque face à la florissante activité économique des années 1850-1914. La France doit donc importer des travailleurs étrangers.

On compte aujourd'hui seulement deux millions de Français à l'étranger, une présence faible au regard de sa présence dans le monde et de sa population. La France demeure le seul pays en Europe où les habitants émigrent de moins en moins, mais qui accueille de plus en plus d'immigrés. Le déclin démographique qui a frappé l'Hexagone dès la fin du dix-huitième siècle explique cette exception française.

Le nombre d'étrangers n'a cessé de s'accroître depuis deux siècles car on comptait 380 000 étrangers en 1851 (premier recensement qui distingue les Français des étrangers), un million en 1900, 3 millions en 1930 pour en arriver à 3,5 millions aujourd'hui. Mais à des vagues intenses d'arrivée ont succédé des périodes de fermeture et de repli.

#### Au XIX<sup>e</sup> siècle la France devient une terre d'immigration

Pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la France est une « destination seconde » pour les émigrants européens par rapport aux États-Unis. Dans les années 1820 et au début des années 1830 on assiste à une forte arrivée d'Allemands de la Confédération germanique. Cette vague d'immigrés est constituée d'une part de paysans victimes de la crise de l'agriculture dans leurs campagnes dans un contexte de croissance démographique liée à la baisse de la mortalité infantile plus qu'à la hausse de la natalité<sup>29</sup>, et d'autre part des opposants politiques socialistes, libéraux ou démocrates du régime autoritaire de Frédéric Guillaume de Prusse instauré en 1830. En 1820, 30 000 Allemands résident en France, en 1848, ils sont six fois plus, 60 000 seulement à Paris. La France avait besoin de main-d'œuvre et le régime de Louis Philippe et de la Seconde République était assez tolérant et libéral... En 1830, ce sont les Polonais qui émigrent en France à cause de l'échec de l'insurrection contre la domination russe. De 5 000, ils ne cessent d'augmenter après 1863. Ils participent activement à la vie culturelle et politique du pays autour de La Fayette, Proudhon et Napoléon III.

Au début du Second Empire, on assiste à un net reflux des exilés politiques et des travailleurs étrangers. Si, en 1846, il y avait 820 000 étrangers sur le sol français, en 1851 il n'en restait que 380 000. Cependant quelques 250 000 frontaliers, Italiens, Suisses, Allemands, Espagnols et Belges viennent chercher du travail

en France. L'importance des Belges, Wallons et encore plus des Flamands continue de s'accroître, car ils représentent 40 % des étrangers à la fin du siècle, c'est-à-dire 500 000 personnes en 1886. Ils se situent pour 60 % au nord de la France, travaillent dans les mines, le textile et sont saisonniers dans l'agriculture du bassin parisien. Victimes de nombreuses attaques anti-belges à partir de 1889, ils sont nombreux à demander la nationalité à la faveur de la loi de la même année qui en élargit l'accès. Ils ne seront que 300 000 à la veille de la Grande Guerre à ne pas l'avoir obtenue.

C'est entre 1870 et 1880 que l'on assiste à l'avènement de la première immigration de masse : un million d'étrangers travaillent en France en 1881, soit 2,68 % de la population totale. Les Italiens passent de 230 000 personnes en 1881 à 400 000 en 1901. Ils sont mineurs dans le Midi, sidérurgistes en Lorraine, manœuvres dans les ports et salines. Mais, comme les Belges, ils vont être frappés par des vagues xénophobes entre 1880 et le début du vingtième siècle. Une autre vague importante est celle des juifs d'Europe orientale, fuyant les pogroms entre 1876 et 1901. Ils sont 30 000 à s'installer jusqu'en 1914, alors qu'il existait déjà une certaine présence à partir de 1820. Les juifs de Roumanie et de Pologne s'installent à Paris, dans le Marais, et connaissent des conditions de travail et de logement assez difficiles.

C'est pendant cette période que des lois sont votées qui témoignent de l'ouverture et de la libéralisation de l'accès à la nationalité. En 1870, on accorde la pleine nationalité aux juifs d'Algérie (loi Crémieux). En 1889, le droit du sol voit le jour, après avoir été supplanté par le droit du sang dans le Code civil napoléonien de 1804, considéré à l'époque comme un symbole de l'émancipation par rapport à l'attachement au sol. Désormais, les générations nées en France de parents étrangers sont automatiquement françaises si elles sont nées et ont vécu en France. Et la procédure de naturalisation devient plus facile. En 1893, on régularise les étrangers. Ils doivent se faire immatriculer et avoir la « Feuille 46 », l'équivalent du permis de travail.

## Au XX<sup>e</sup> siècle la France devient le premier pays d'immigration en Europe

Pendant la première guerre mondiale, le gouvernement appelle à participer à l'effort de guerre tous les étrangers et les indigènes dans les colonies en tant que soldats ou en tant que civils. Pour combattre, la France s'appuie sur l'ensemble de ses colonies : les tirailleurs sénégalais, les spahis algériens, les tabors marocains, les tirailleurs annamites ou tonkinois, les Malgaches et les Tunisiens, soit environ 570 000 personnes. De plus, environ 40 000 étrangers de 52 nationalités différentes résidant en France combattent dans la Légion étrangère.

On assiste aussi à une vague d'immigration ouvrière, car certains coloniaux, comme les Indochinois et les Malgaches sont appelés pour travailler en France à l'économie de guerre. Des migrants algériens, kabyles et originaires des Aurès, viennent s'établir dans le Sud de la France pour travailler. Les renforts coloniaux n'étant pas suffisants, 225 000 Européens sont recrutés : Espagnols, Italiens, Grecs, Bulgares. Pour la première fois, 140 000 Chinois arrivent par des compagnies concessionnaires.

Les décennies qui précèdent la deuxième guerre mondiale témoignent de l'arrivée de migrants recrutés par le patronat français à travers la Société générale d'immigration. Des conventions sont signées par l'État français avec la Pologne en 1919, puis avec l'Italie et la Tchécoslovaquie en 1920. Le besoin de main-d'œuvre est plus fort que jamais. En 1921, 1 550 000 étrangers sont présents en France, 2 900 000 en 1931, soit 6,6 % de la population totale. On compte environ 100 000 Maghrébins, 5 000 Indochinois, 5 000 Africains subsahariens et 10 000 Antillais de nationalité française.

Les deux populations les plus nombreuses sont les Italiens et les Polonais. Les premiers passent de 420 000 en 1921 à 808 000 en 1931, constitués à la fois de migrants économiques dans le bâtiment, les mines, la restauration, et le commerce et de « *fuorusciti* », réfugiés politiques qui ont quitté l'Italie après 1922, lors de l'instauration du fascisme. Les Polonais sont 700 000 à la même époque, ils s'arrêtent en France car ils ne peuvent plus émigrer aux États-Unis à cause de la politique des quotas. Ils travaillent surtout dans les mines du Nord de la France et dans l'agriculture.

D'autres étrangers immigrèrent pour des raisons politiques. Tout d'abord, les Arméniens qui, à la suite du génocide de 1915 ont un passeport mentionné « sans retour possible » délivré par le Haut Commissariat aux réfugiés de la Société des Nations. Entre 1925 et 1938, leur nombre croît, ils sont 63 000 avant la première guerre mondiale. Les Russes sont plus de 70 000 à s'installer dans les années 1920 : des Russes « blancs », des socialistes ou des artistes opposants au nouveau régime. Dans les années 1930, d'autres réfugiés arrivent, comme les Allemands après 1933, date de l'arrivée d'Hitler au pouvoir. Ils vont constituer un groupe de

---

100 000 personnes et seront rejoints après 1938 par beaucoup d'Autrichiens et en 1939 par des Tchécoslovaques.

Des politiques restrictives sont mises en place en France dès la loi de 1932 à l'encontre des étrangers, avec des mesures d'internement à l'encontre des étrangers « indésirables ». En 1939, 500 000 réfugiés espagnols fuyant la guerre d'Espagne sont parqués dans des camps (Argelès notamment) et la France leur propose comme alternative l'engagement dans la Légion étrangère.

Pendant la deuxième guerre mondiale, une nouvelle mobilisation est sollicitée de 178 000 Africains et Malgaches et 320 000 Maghrébins appelés à combattre. En outre 90 000 étrangers combattent dans l'armée française, polonaise ou tchécoslovaque basée en France. 95 000 étrangers civils sont recrutés pour travailler dans l'agriculture et l'industrie. Le régime de Vichy contribue à exclure les étrangers, par les lois du 22 juillet 1940 et du 4 octobre. La première dénaturalise 15 000 personnes, dont la moitié de juifs, et celle du 4 octobre rend obligatoire leur internement administratif : 80 000 juifs étrangers sont internés dont 60 000 originaires d'Europe orientale. 40 % ont été déportés. Juifs, étrangers et coloniaux participent à la résistance. En 1944, ils sont 44 000 dans les FFI (Forces françaises de l'Intérieur).

Après la seconde guerre mondiale, l'ONI (Office national de l'immigration) est créé pour confier aux pouvoirs publics (et non plus au patronat) le monopole du recrutement des travailleurs étrangers. Une nouvelle vague d'immigrés arrive pendant les « trente glorieuses » de 1945 à 1974, une migration surtout économique même si on ne peut négliger la présence de nouveaux réfugiés politiques (Hongrois, passant de 12 000 à 20 000 entre 1955 et 1959 et 2 500 Tchèques en 1968) et la question algérienne qui déclenche de nouvelles arrivées (Harkis et Pieds-noirs).

Les plus nombreux parmi les migrants de travail sont les Espagnols et les Portugais. On compte 600 000 Espagnols à la fin des années 1960, mais leur nombre décroît à partir des années 1970. Ils sont employés dans le bâtiment et dans l'agriculture pour les travaux saisonniers, alors que les femmes travaillent beaucoup auprès des particuliers. L'immigration portugaise commence à partir de 1959 suite à l'accord des gouvernements français et portugais. En 1970, ils sont 700 000. Beaucoup sont arrivés de façon clandestine en traversant les Pyrénées (*O salto*) et vont être régularisés ensuite, pour être employés dans des professions peu qualifiées (bâtiment et travaux publics, employées de maison, concierges, agriculture). De cette époque date aussi la migration en provenance d'Afrique. On compte 33 000 Marocains en 1962, ils sont 400 000 en 1982. Les Tunisiens aussi connaissent une forte progression : de 34 000 en 1962, ils passent à 200 000 au début des années 1980. Les premiers travaillent surtout dans l'industrie, les mines et l'agriculture, les seconds dans le petit commerce. Enfin, la migration en provenance d'Algérie qui a commencé en 1947 double en 1954, estimée alors à 212 000 personnes. En 1982, on en dénombre 800 000 en France alors qu'après la guerre ils étaient 350 000. Dans le même temps, les sans-papiers n'ont cessé de croître : en 1968, l'ONI ne contrôlait que 18 % des entrées, le reste arrivant clandestinement et se faisant régulariser par la suite. La circulaire Fontanet-Marcellin de 1972 met fin aux régularisations pendant la période.

---

## II / AUJOURD'HUI, UN DÉBAT DE CHIFFRES

Depuis 1974, l'immigration de travail salarié est interrompue, dans un contexte de crise économique et de tensions raciales. Mais le regroupement familial est rétabli à partir de 1976. L'immigration s'installe, car les allers-retours (*la noria*) des années de croissance n'est plus possible juridiquement. On assiste à une féminisation progressive des migrations qui auparavant étaient essentiellement constituées d'hommes jeunes, d'origine rurale, non ou peu scolarisés. De plus en plus de migrants viennent désormais du Sud, d'Afrique subsaharienne (Mali, Sénégal), et des Balkans (Yougoslaves, Turcs). La fin de la guerre du Vietnam amène aussi des réfugiés d'Asie du Sud-Est. Suite à une vague de mobilisation des sans-papiers à la fin des années 1970, le changement de majorité en 1981 qui met la gauche au pouvoir conduit à une régularisation dite massive de 143 000 personnes sur 150 000 candidats. Une seconde régularisation aura lieu en 1997, avec 90 000 régularisés sur 150 000 demandes.

Le recensement de 1975, effectué dans un contexte de résorption des bidonvilles et de forte présence de sans-papiers, a été considéré comme ayant sous-estimé la présence étrangère<sup>30</sup>. Pour la première fois au recensement de 1982, les Portugais sont les plus nombreux (800 000) mais les non Européens ont dépassé en nombre les Européens (Algériens, Marocains, Asiatiques, Africains subsahariens). Le dernier

recensement complet de la population date de 1999. Il comptabilise 3 263 000 étrangers, fait apparaître une décline des nationalités européennes et maghrébines et une progression des Subsahariens. Des transformations du même ordre concernant la place respective des Turcs et des ressortissants du Sud-Est asiatique sont mises à jour. On dénombre alors 201 600 Italiens, 161 700 Espagnols, 553 000 Portugais, 477 400 Algériens, 504 000 Marocains, 154 000 Tunisiens, 212 000 Africains subsahariens, 208 000 Turcs et 200 000 originaires du Sud-Est asiatique (Vietnam, Laos, Cambodge). Le chiffre des entrées permanentes avoisine celui des acquisitions de la nationalité française chaque année : 104 000 entrants en 1999 pour 145 000 nouveaux Français par acquisition et environ 22 000 départs comptabilisés<sup>31</sup>, ce qui conduit à un nombre stable d'étrangers autour de 3,5 millions sur trois décennies (1980-2010). En 2004, l'INSEE constate que l'immigration vers la France est principalement d'origine africaine (Maghreb et Afrique subsaharienne). Sur un flux de 210 000 nouveaux arrivés en 2004, 100 500 venaient d'Afrique, 64 500 d'Europe et 15 500 d'Amérique et d'Océanie. En 2005, on relève un accroissement des nouveaux venus d'Afrique : près des deux tiers des immigrés, en particulier du Maghreb.

Les statistiques distinguent depuis le recensement de 1999, les étrangers (les non français) et les immigrés (nés dans un autre pays que la France). Aussi, les étrangers sont-ils toujours inférieurs en nombre aux immigrés qui incluent aussi des Français, nés à l'étranger ou par acquisition. Le rapport de la Cour des Comptes de novembre 2004 mentionnait les difficultés à trouver des informations complètes sur les populations immigrées. Le climat politique de la fin des années 1980 et 1990 a conduit les pouvoirs publics à éviter de stigmatiser des populations, d'où un déficit d'information quant aux populations concernées par les politiques d'intégration en France. Le Haut Conseil à l'intégration a, de son côté, été confronté à une « invisibilité statistique et juridique » de ces populations, privant les observateurs des analyses des parcours effectués, afin de les protéger de toutes formes de discriminations. Les différences de méthodes, de date ou de public, dans le recueil des statistiques, ont également pu constituer un obstacle au croisement des données et à leur interprétation.

Les statistiques quant à l'entrée des étrangers sont très complètes. De multiples acteurs en fournissent la source : l'OFPPA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) établit des statistiques sur le nombre de demandeurs d'asile et les bénéficiaires du statut de réfugié, le ministère de l'Intérieur comptabilise les titulaires de cartes de séjour (c'est-à-dire les étrangers majeurs puisque les mineurs de moins de 16 ans ne sont pas tenus de posséder un titre de séjour), l'Office des migrations internationales (OMI) connaît les étrangers qui sont astreints à passer une visite médicale à l'entrée en France, de même que l'ANAEM (Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations) qui effectue les visites médicales et encadre la signature du Contrat d'Accueil et d'Intégration obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 ; d'autres travaillent sur la base de ces statistiques (INSEE, INED, HCl). Le ministère des Affaires étrangères possède aussi le nombre de visas délivrés par l'État français, la zone d'origine des demandeurs de visas, les motifs de séjour, le nombre d'entrées au titre du regroupement familial, le nombre de travailleurs permanents en possession d'un contrat à durée indéterminée, la répartition par secteur d'activité des travailleurs permanents, la part des étudiants étrangers dans les effectifs universitaires, le taux d'acquisition de la nationalité française ainsi que la durée moyenne de résidence selon le sexe et la nationalité des personnes ayant acquis la nationalité par décret. Ces statistiques concernent surtout ce que l'on appelle « les flux d'étrangers », comptabilisés et analysés chaque année à partir des statistiques officielles par le SOPEMI de l'OCDE (Système d'Observation permanente des migrations) qui inclut aussi les stocks (population installée) et distingue les actifs des non actifs. Pour ceux-ci, c'est le recensement général de la population qui avait lieu environ tous les 8 ans en France jusqu'en 1999 (1968, 1975, 1982, 1990, 1999) qui est longtemps demeuré l'unique instrument de comptage de la population étrangère. Les étrangers recensés sont ceux qui vivent de façon habituelle en France : les travailleurs permanents et les membres de leur famille, les étudiants, les stagiaires. Les touristes, les travailleurs saisonniers ainsi que toute autre personne faisant en France un séjour de courte durée ne sont pas pris en compte dans le recensement. Lors du recensement, on distingue les habitants selon leur nationalité : Français ou étrangers. Depuis 2004, la méthode de recensement a changé : il est désormais annuel, mais par tirage au sort. Toute la population n'est plus recensée en même temps. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent désormais une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans, à raison d'un cinquième des communes chaque année. Les communes de 10 000 habitants et plus réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon de 8 % environ de leur population. Mais les informations sur les étrangers à l'échelle régionale se font encore largement sur la base du recensement de 1999. L'outil européen Eurostat permet également d'obtenir le croisement et la comparaison des statistiques des divers États européens. L'Organisation des Nations Unies (Département de la Population) évalue de son côté la place des étrangers dans la population nationale de tous les États du monde<sup>32</sup>.

La France a longtemps été, après l'Allemagne, le pays d'Europe où le nombre d'étrangers est le plus élevé en valeur absolue (3,5 millions) et par rapport à la population, côtoyant l'Espagne. Mais elle est aujourd'hui dépassée, pour le nombre d'étrangers, par l'Espagne et l'Italie. Le rapport des Nations Unies sur la Population de 2009 comptabilise, pour la France, 6,7 millions d'immigrés, soit 10,7 % de la population avec 51,3 % de femmes. Le rapport classe aussi la France parmi les dix pays au monde qui ont le plus d'immigrés en 2010, derrière les États-Unis (42,8 millions), la Russie (12,3), l'Allemagne (10,8), l'Arabie saoudite (7,3), le Canada (7,2) et devant le Royaume-Uni (6,5), l'Espagne (6,4), l'Inde (5,4), et l'Ukraine (5,3).

### Une inégale répartition par régions

La répartition régionale des étrangers est moins bien connue. Du fait du regroupement familial, les nouveaux venus ont eu tendance à s'installer là où la présence étrangère était déjà forte comme l'axe Île-de-France, Rhône-Alpes, PACA, Languedoc-Roussillon auquel il faut ajouter l'Alsace et la Lorraine, plutôt qu'une répartition plus étendue sur l'ensemble du territoire métropolitain. Les préfectures et les régions ne fournissent pas de statistiques propres ni harmonisées (âge, nationalité) sur les populations étrangères, du fait de la centralisation du système statistique français. La répartition par nationalités et par régions établie par l'INSEE au recensement 2004-2006 fait apparaître que, sur un total de 3,5 millions d'étrangers en France, soit 5,7 % de la population totale, on compte 2,25 millions de non Européens et 1,25 millions d'Européens (Union des 27). L'Île-de-France accueille 40 % des étrangers admis sur le territoire national (1,4 million) et un Francilien sur 6 est immigré. Elle est suivie par la région Rhône-Alpes (10,88 % des étrangers) et PACA (8,34 %), puis par le Languedoc-Roussillon (4,08 %) et l'Alsace (3,97 %), le Nord-Pas-de-Calais (3,63 %), la Lorraine (3,48 %), l'Aquitaine (3,46 %) et les Midi-Pyrénées (3,28 %). En valeur absolue, c'est la Corse qui compte le moins d'étrangers (0,63 % d'entre eux résident dans l'île). Mais la part des étrangers dans la population totale est différente : après l'Île-de-France où les étrangers représentent 12,4 % de la population, viennent la Corse (7,8 % d'étrangers), l'Alsace (7,7 %), Rhône-Alpes (6,4 %), la Provence-Côte d'Azur (6,2 %). Les nationalités les plus nombreuses continuent à être les Portugais (492 000), les Marocains (469 000) et les Algériens. Les Turcs (222 000) et les Chinois (61 000) ont connu une croissance rapide. Mais la présence des nationalités varie selon les régions : l'Île-de-France abrite 47,3 % des Portugais, 30,9 % des Marocains, 72 % des Chinois et 25,6 % des Turcs. La région Rhône-Alpes accueille 9,3 % des Portugais, 7,25 % des Marocains et 18 % des Turcs. La région PACA accueille 3 % des Portugais, 10,8 % des Marocains et 3,1 % des Turcs. L'Alsace accueille 1,8 % des Portugais, 2,7 % des Marocains et 13 % des Turcs. Entre 1999 et 2005, la croissance de la population étrangère a été la plus forte en Île-de-France, suivie de la région Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées. On note toutefois une croissance de la présence étrangère en Bretagne. Quant aux acquisitions de nationalité, elles concernent, pour l'essentiel, les populations maghrébines et subsahariennes (68 % des effectifs annuels dont 52,1 % de Maghrébins). Il y a eu 123 000 nouveaux français en 2005.

### Les statistiques ethniques

Un autre débat sur les statistiques ethniques, a été ravivé en 2007 suite à la proposition d'amendement déposé par des députés de la majorité (UMP) introduisant le droit de collecter des statistiques ethniques dans la loi Hortefeux de novembre 2007 sur l'immigration. Le Conseil Constitutionnel, appelé à se prononcer sur la constitutionnalité de la loi, a annulé cet amendement le 15 novembre 2007, considérant qu'il était contraire au principe d'égalité : « Si les traitements nécessaires à la conduite d'études sur la mesure de la diversité des origines des personnes, de la discrimination et de l'intégration peuvent porter sur des données objectives, ils ne sauraient, sans méconnaître le principe énoncé par l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution, reposer sur l'origine ethnique ou la race ». La question qui s'est posée était également celle de l'opportunité des statistiques, notamment pour mesurer les parcours d'intégration et les discriminations en fonction de l'origine et surtout de la visibilité (couleur de la peau) des générations issues de l'immigration ayant acquis la nationalité française, donc ayant disparu des statistiques sur l'immigration. Le Haut Conseil à l'intégration avait déjà tenté d'estimer la valeur et l'intérêt de telles statistiques avant la proposition d'amendement de 2007. Dans son avis paru en janvier 2007<sup>33</sup>, il soulevait les questions de l'objectif de la connaissance des origines et de l'utilité de celle-ci. Tout en étant favorable à la collecte de celles-ci, il soulignait également les limites et les dangers, tels que les risques de stigmatisation et d'enfermement des devenir de groupes ainsi ethnicisés dans telle ou telle catégorie. Le débat est maintenant clos par la sortie du rapport sur *Inégalités et discriminations* du groupe de travail présidé par François Héran, à l'Institut national des études démographiques (INED)<sup>34</sup>, qui conclut sur l'utilité des statistiques pour une meilleure connaissance de la diversité des origines en France et des discriminations, mais cette collecte ne peut être faite qu'à des fins de recherche, dans le respect des principes de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des

libertés) et dans un esprit de lutte contre les discriminations (54 recommandations). À la différence de nos partenaires britanniques, les indicateurs utilisés pour l'instant pour analyser la population en France ne sont jamais présentés en fonction de l'origine ethnique des étrangers.

### **Le débat sur l'immigration choisie**

Introduit par la loi Sarkozy de juillet 2006 qui a ouvert les frontières à une migration très qualifiée et à des flux saisonniers pour les métiers faiblement qualifiés tout en renforçant les restrictions à l'immigration familiale et à l'asile, le débat s'est poursuivi sur la catégorisation des étrangers entre élites et non qualifiés et entre immigration de travail et de familles.

La répartition des entrées par catégories d'étrangers et les sorties du territoire continue à soulever de nombreux débats : ainsi la distinction entre les entrées de court ou de long séjour, selon les types de cartes de séjour et l'appréciation des chiffres de sans-papiers et de sorties du territoire. C'est un débat vieux de trente ans. Le débat le plus politisé est celui qui concerne le solde migratoire (les entrées moins les sorties du territoire) sur le thème « On nous ment », un slogan utilisé dans les courants de l'extrême droite depuis de nombreuses années, car les sorties du territoire sont mal connues pour les double nationaux, les étrangers qui ont des titres de séjour de longue durée et partent à la retraite, par exemple. Seules les sorties assistées (reconductions à la frontière, retours assortis d'une aide à la réinsertion) sont bien connues. Depuis 2007, les ministres de l'Immigration ont fait des reconductions un objectif chiffré à 25 000 par an en moyenne. Le ministre Éric Besson<sup>35</sup> a souhaité également faire baisser le nombre des entrées au titre du regroupement familial par rapport à celui des entrées de travailleurs pour parvenir à un équilibre de 50 % entre les deux. Le taux d'acceptation des demandeurs d'asile au statut de réfugiés fait aussi l'objet de nombreux affrontements entre les associations de défense des droits de l'Homme et les pouvoirs publics. Certaines analyses essaient aussi de montrer que la France pourrait se passer des étrangers tant du point de vue démographique qu'économique, arguant que l'apport démographique de l'immigration sur la structure par âge de la population française est modéré et que l'apport économique de l'immigration est limité car l'immigration n'améliore pas le taux d'emploi en France (Michèle Tribalat<sup>36</sup>). Son questionnement évolue ensuite vers l'approche coûts/avantages de l'immigration et la contribution de l'immigration à la croissance. Il s'achève par une réponse négative : les effets sociétaux de l'immigration sont si préoccupants, l'apport démographique et économique si limité qu'on pourrait tenter de se passer de l'immigration la moins qualifiée en haussant les salaires. À l'inverse, une politique qui viserait à augmenter la qualification des migrants aurait un effet bénéfique pour les finances publiques. La statistique pour mesurer ces effets est trop timorée, pour permettre de connaître en profondeur les tendances négatives, argumente-t-elle. Cette position est loin d'être partagée par la plupart des experts qui soulignent l'apport positif de l'immigration à la croissance de la population et à la créativité prise au sens large : en 2030, le seul facteur de croissance de la population en France sera l'immigration, souligne François Héran<sup>37</sup>.

## **III / TENDANCES D'AVENIR**

À l'échelle mondiale, les flux migratoires vont se poursuivre car les facteurs de mobilité continuent à persister et sont loin de disparaître, bien au contraire : généralisation de la détention de passeports, imaginaire migratoire entretenu par l'information, absence d'espoir lié à des régimes non démocratiques, économie du passage, réseaux transnationaux, crises politiques et environnementales, démographie et pauvreté même si ce ne sont pas les plus pauvres qui partent. L'Europe est devenue l'une des plus grandes régions d'immigration du monde, recevant plus de flux d'entrées légales annuelles que le reste du monde car elle est accessible géographiquement, liée à de nombreuses régions par un passé historique, colonial, linguistique, reliée par de nombreux media aux régions reculées où elle alimente un puissant imaginaire. En France, les tendances observées font apparaître que la migration sélective, telle qu'elle a été tentée par la carte « Compétences et talents » n'a pas donné les résultats escomptés, du fait de la restriction des cas inclus et des possibilités offertes par le monde anglo-saxon et américain. La migration se poursuit chez les non qualifiés et les qualifications intermédiaires, à cause de la persistance de la demande dans ces secteurs pour les sans-papiers. Les régions les plus affectées par la migration continuent à être l'Île-de-France, la région Rhône-Alpes, mais aussi la Bretagne et la région Centre où les migrations ont beaucoup augmenté depuis 2005, ce qui plaide en faveur d'une plus grande dispersion de la population étrangère sur le territoire français. Des secteurs comme le tourisme, la garde des personnes âgées, les métiers de la restauration et des services favorisent la déconcentration de la présence étrangère dans les régions industrielles vers une diffusion plus forte dans l'Ouest de la France, accentuée également par le développement de l'installation

des seniors des pays voisins du Nord (Royaume-Uni, Allemagne) dans les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest pour y passer la retraite (le « *Britishland* »), une tendance qui se vérifie aussi au sud de l'Europe en Espagne, au Portugal, en Italie, en Grèce, en Bulgarie et plus au sud, au Maroc, en Tunisie et au Sénégal, qui accueillent de nouveaux venus du Nord partis chercher le soleil et un coût de la vie moins élevé. Le réchauffement climatique, pour lequel les experts du climat prévoient des flux aussi nombreux que l'ensemble des migrations internationales actuelles (entre 50 et 200 millions à l'horizon 2050) pourrait être de nature à introduire une nouvelle donne, Sud-Nord et Nord-Sud. La France ne sera pas écartée. En outre, bien que l'essentiel des ressources démographiques du monde se situe en Asie, le continent africain, dont la population atteindra un milliard vers 2050 et deux milliards à la fin du siècle avec un passage de 70 % de ruraux à 70 % d'urbains en moins d'un siècle (l'urbanisation étant un facteur de migrations internes puis internationales), continuera à se situer dans un face-à-face géopolitique avec l'Europe, opposant une population riche et vieillissante à une population jeune et majoritairement pauvre, dont les migrations continueront à atténuer les lignes de fracture.

## 4. L'IMMIGRATION ALGÉRIENNE EN ÎLE-DE-FRANCE PENDANT LA PÉRIODE DE LA GUERRE D'INDÉPENDANCE ALGÉRIENNE

**Peggy Derder,**

Historienne, responsable du département « Éducation » de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration

L'immigration algérienne en Île-de-France a désormais une histoire longue qui s'étale sur plus d'un siècle. Jusqu'en 1962 ces immigrants sans nom ne sont considérés ni comme Français ni comme étrangers. L'enracinement des Algériens en France s'inscrit dans le contexte de la guerre d'Algérie qui voit un doublement du flux migratoire vers la métropole qui leur refuse l'indépendance.

La matrice de l'immigration algérienne prend forme dans les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque les premiers migrants kabyles traversent la Méditerranée. De Marseille qui constitue leur premier pôle d'ancrage, ces pionniers se déplacent vers d'autres espaces en forte croissance économique, dont la région parisienne. La veille de la première guerre mondiale révèle l'implantation d'une véritable communauté algérienne. Une enquête de 1912 comptabilise 4 à 5 000 Algériens en métropole dont un millier à Paris et sa périphérie. Ils ne font plus seulement partie du salariat agricole, mais appartiennent aussi au prolétariat industriel et urbain. Ils travaillent entre autres à la raffinerie Say, à la Compagnie des Omnibus et sur les chantiers du métropolitain. Le patronat apprécie l'apport de cette main-d'œuvre eu égard aux forts besoins de l'industrie et n'hésite pas à y recourir pour briser les grèves ouvrières.

Malgré l'opposition des colons ainsi que des caïds, et quelques grèves de la main-d'œuvre française, notamment féminine, dénonçant une concurrence déloyale ; plus de 78 000 Algériens sont recrutés pendant la Grande Guerre. Ces ouvriers participent à l'effort de guerre dans les secteurs stratégiques que sont les usines d'armement (par exemple Renault à Boulogne-Billancourt), les mines, les docks, les services de voirie, les travaux agricoles et les travaux de terrassement à l'arrière comme au front. À cette main-d'œuvre coloniale s'ajoutent plus de 158 000 Algériens confrontés à la terrible épreuve du feu. Quels que soient les sacrifices subis et les efforts consentis, peu après la signature de l'armistice, le gouvernement stoppe toute venue et rapatrie travailleurs et militaires algériens au même titre que l'ensemble des 250 000 coloniaux. Pour l'ensemble de ceux qui ont découvert la métropole, à travers l'expérience du prolétariat urbain ou l'horreur des tranchées, ce fut aussi la révélation de la modernité et l'échappatoire du système colonial.

L'Entre-deux-guerres représente un tournant dans l'histoire de l'immigration algérienne. Les flux connaissent une forte impulsion mais sont marqués par une importante rotation des allers et retours. De 1920 à 1924, 213 023 Algériens entrent en métropole, parmi eux seuls 56 758 s'installent<sup>38</sup>.

La capitale et sa région exercent une formidable attraction. La moitié de la communauté algérienne en métropole s'y concentre. À Paris, elle se fixe autour de la place Maubert, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement et dans le quartier de la Goutte d'Or. La présence algérienne se diffuse dans d'autres arrondissements industrialisés comme les 15<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> et dans des communes périphériques telles Aubervilliers, Saint-Ouen, Saint-Denis, Gennevilliers, Colombes, Boulogne et Clichy c'est-à-dire à proximité des grandes usines où ils trouvent de l'embauche.

---

Seuls les emplois les plus pénibles et les logements les plus misérables leur sont accessibles. Si la France a un énorme besoin de main-d'œuvre étrangère et devient le premier pays d'immigration au monde, elle n'en contrôle pas moins sévèrement les flux migratoires entre les trois départements algériens et la métropole.

Des mesures très restrictives sont adoptées dès 1924<sup>39</sup> : exigence d'un contrat de travail et d'un pécule de garantie, établissement d'un certificat d'aptitude au travail, contrôle sanitaire puis obligation de la carte d'identité avec photographie. À Paris, la surveillance très stricte de la communauté immigrée s'exerce par le truchement du Service des affaires indigènes nord-africaines mis en place en 1925. Ce service, sis rue Lecomte dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, épie les activités de l'hôpital et du cimetière franco-musulman de Bobigny, de la Grande Mosquée, des associations communautaires, des foyers, des cafés-hôtels...

La naissance au sein de la communauté immigrée d'un mouvement nationaliste exacerbe l'inquiétude des pouvoirs publics.

Dans la foulée des tentatives de l'émir Khaled, Messali Hadj fonde à Paris en juin 1926 la première organisation nationaliste : l'Étoile nord-africaine. Ses militants s'implantent profondément au sein de la communauté algérienne en prenant appui sur le réseau des cafés-hôtels et des foyers. Lorsqu'elle est définitivement interdite par le gouvernement en septembre 1939<sup>40</sup>, l'Étoile nord-africaine rassemble 3 600 militants actifs répartis en 15 sections, dont 8 à Paris<sup>41</sup>.

En somme, l'Entre-deux-guerres est le berceau d'un mouvement migratoire intense et régulier conjugué à la naissance du nationalisme, mouvement qui se voit suspendu par l'éclatement du second conflit mondial.

Dans l'immédiat après-guerre, l'immigration reprend fortement. Sur la courte période allant de 1947 à 1953, se concentrent 746 000 arrivées et 561 000 retours, soit un solde de 185 000 individus, très majoritairement des hommes jeunes et célibataires. Comme pour les décennies précédentes, il s'agit de migrations temporaires. Néanmoins cette communauté tend à se sédentariser et à se diversifier puisque les Kabyles sont désormais rejoints par les originaires des départements d'Oran, de Constantine, des Aurès, Tlemcen et même des Territoires du Sud. La région parisienne assoit son attractivité.

Ces caractéristiques se confirment durant la guerre d'indépendance algérienne. Au cours de ces huit années, l'immigration devient considérable puisque le nombre des Algériens présents sur le territoire métropolitain passe de 211 000 en 1954 à 350 000 en 1962<sup>42</sup>. Cependant le ministère de l'Intérieur recense alors 436 000 personnes<sup>43</sup>. Autrement dit, l'immigration algérienne a pratiquement doublé. Paradoxalement un flux massif d'hommes dans la force de l'âge émigre volontairement vers le pays qui leur fait la guerre.

Plusieurs éléments expliquent cette apparente contradiction. Premièrement : l'existence d'une émigration libre<sup>44</sup>, bien que l'on assiste parfois à de sévères restrictions de circulation. Ces travailleurs viennent combler un manque de main-d'œuvre en métropole, en raison des absences causées par la mobilisation, surtout lorsque le contingent sera à son tour appelé sous les drapeaux en 1956. L'économie française, grâce à cette main-d'œuvre docile et bon marché, parvient à renouveler et promouvoir la classe ouvrière. Toutefois, les besoins sont bien moindres qu'après guerre, et il n'y a par conséquent pas d'appel de main-d'œuvre *stricto sensu*. Bien davantage, la situation en Algérie alimente ce phénomène migratoire massif. La déliquescence de la société algérienne s'accroît pendant le conflit. La politique des camps de regroupement l'aggrave encore.

Ce contexte particulier explique les nouvelles tendances qui émergent alors. Le rythme des flux et reflux caractérisant jusqu'à présent le mouvement migratoire s'atténue. L'alternance saisonnière s'estompe et les séjours s'allongent. La présence en métropole qui était pendant la décennie précédente de deux ans en moyenne est portée à quatre ans. De plus, un phénomène inédit de regroupement familial se profile, laissant présager le passage d'une migration temporaire d'hommes seuls, ayant pour objectif à court terme le retour définitif en Algérie, à une immigration durable, on ne saurait dire définitive. Entre 1954 et 1962, le nombre de familles algériennes en métropole passe de 7 000 à 30 000. Pour le seul département de la Seine, on estime la présence en 1953 d'environ 1 500 femmes et un peu plus de 2 000 enfants, tandis qu'en 1960 ils sont respectivement 8 000 et 25 000.

Plus généralement, ce département concentre un tiers de la communauté algérienne. Les arrondissements et communes auparavant plébiscités le restent, notamment parce que l'installation des nouveaux migrants s'effectue selon le réseau familial, villageois ou amical, pour mieux faire jouer la solidarité communautaire.

Ainsi, les 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements affirment leur prépondérance avec une population algérienne oscillant entre 5 000 et 8 000 personnes. Les communes suburbaines et très industrialisées du Nord du

---

département affichent également de fortes densités en particulier à Nanterre où s'étend un immense bidonville, Saint-Denis, Gennevilliers, Aubervilliers et Clichy. Au sud de la capitale, les villes de Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Ivry, Vitry, Choisy-le-Roi, Corbeil-Essonnes comptent plus d'un millier d'immigrés algériens.

Le département de la Seine se distingue par l'affectation des travailleurs algériens dans deux grands secteurs : la métallurgie (comprenant par exemple la construction automobile ou l'industrie mécanique et électrique) et le BTP ; qui offrent des salaires mensuels majoritairement compris entre 400 et 549 nouveaux francs. Si l'embauche ne représente pas une difficulté insurmontable au cœur des Trente Glorieuses, la question du logement est particulièrement problématique, spécifiquement en région parisienne où quelque cinq millions d'habitants peinent à se loger. Précarité et promiscuité caractérisent l'habitat des Algériens. Le foyer de travailleurs et l'hôtel meublé sont les deux principaux types de logement accessibles. Les pouvoirs publics et quelques sociétés privées proposent des « foyers pour travailleurs nord-africains », dont la Sonacotral<sup>45</sup> spécialement créée à cet effet en 1956. On en dénombre cinq dans la capitale et trente-quatre en banlieue. Les garnis et hôtels meublés sont plus courants. En 1961, on estime que plus de la moitié de la population algérienne du département de la Seine y est logée dans des conditions précaires et pour un loyer élevé. Les chambres sont en effet surpeuplées. À Paris, plus de 27 000 Algériens occupent 17 000 chambres. En banlieue, 24 000 Algériens occupent 10 000 chambres<sup>46</sup>. Ainsi soumis aux marchands de sommeil, de nombreux immigrés algériens n'ont d'autre choix que de construire une baraque de fortune dans un bidonville à l'Haÿ-les-Roses, Asnières, Gennevilliers, Saint-Ouen, Bonneuil, Colombes ou Nanterre. Au début de l'année 1959, un dénombrement sommaire révèle qu'au moins 11 000 personnes dont 350 femmes et 1 000 enfants habitent un bidonville, soit 7 % de la population algérienne du département. L'entassement dans ces baraques entraîne des conditions de vie déplorables : manque d'hygiène, misère, absence d'installation sanitaire et d'électricité, insécurité, amas d'ordures, absence de tout-à-l'égout. Une véritable ségrégation socio-spatiale s'ébauche. La communauté algérienne vit reléguée. Même au sein de la capitale, elle est géographiquement séparée des métropolitains et n'a par conséquent quasiment aucun contact avec ces derniers. Algériens et métropolitains se côtoient mais ne se rencontrent pas. Cette situation se trouve renforcée par les enjeux politiques de la guerre d'indépendance<sup>47</sup>.

Les Algériens émigrés en métropole accueillent avec enthousiasme la nouvelle de l'insurrection du 1<sup>er</sup> novembre 1954. Ils sont alors soudés derrière la figure emblématique de Messali Hadj. Néanmoins, rapidement la communauté algérienne devient un enjeu considérable pour les deux partis nationalistes rivaux : le MNA et le FLN<sup>48</sup>. Le contrôle de l'ensemble de l'immigration permettrait de remplir un double objectif. Le premier est d'ordre numérique et logistique : cette population représente un support, en particulier financier, non négligeable. Le second, d'ordre idéologique et politique, découle du premier : cette masse unanimement ralliée à la cause du parti assurerait à ce dernier une légitimité supplémentaire et un poids considérable. L'immigration est ainsi perçue non comme une avant-garde, mais comme une force d'appui essentielle à la conduite de la guerre d'indépendance.

Dès 1955, la région parisienne devient le théâtre d'affrontements sanglants opposant le FLN et le MNA. L'élimination du parti rival ne se réalise pas concrètement par la propagande, mais par les armes. L'apogée de ces règlements de compte se situe à l'automne 1957, date à laquelle le MNA recule vers ses bastions du Nord et de l'Est de la France. Le bilan de cette guerre fratricide s'élèverait à 4 000 morts et 12 000 blessés.

Le FLN exerce un contrôle quasi exclusif de l'émigration algérienne. Son implantation prend appui sur le terrain communautaire : les militants mettent en place des cellules dans chaque café, chaque hôtel, chaque foyer, chaque usine, chaque secteur de bidonville. Par exemple, un hôtel ou un foyer de 80 locataires abrite un chef de section. À partir de 120 ou 130 locataires, l'encadrement par deux responsables est jugé nécessaire. Ce maillage très serré a notamment pour objectif le financement de la lutte de libération par un système de cotisations. L'effort financier exigé est important pour ces ouvriers venus en métropole subvenir aux besoins de leurs familles. « Fixée à 1 000 francs dans les premiers mois, la cotisation mensuelle – qui est la cotisation obligatoire de tout militant, adhérent ou sympathisant – a été portée à 2 000 puis 2 500 et finalement 3 000 francs pour l'ouvrier »<sup>49</sup>. Cette forme d'imposition est perçue à la fois comme un sacrifice supplémentaire et comme un « devoir patriotique » pour ces ouvriers vivant dans des conditions misérables et devant faire vivre leur famille avec un salaire mensuel compris en moyenne entre 40 000 et 55 000 francs. Chaque aspect de la vie quotidienne des travailleurs algériens est potentiellement orienté par le FLN. Les militants nationalistes, omniprésents, mènent « l'éducation révolutionnaire » des Algériens, influencent la pratique religieuse (le jeûne du Ramadan devant être strictement observé), proscrivent la consommation d'alcool et parfois de tabac... L'emprise est forte jusque dans les relations sentimentales puisque les unions entre Algériens et métropolitaines sont fermement déconseillées par le FLN.

---

En 1958, la Fédération de France du FLN est parvenue en l'espace d'à peine trois années, malgré la répression policière et la rivalité avec le MNA, à s'implanter puis à s'enraciner au sein de l'immigration algérienne au point d'en devenir indissociable. Le FLN a renforcé le dynamisme communautaire en lui donnant un sens et un sentiment de fierté. Ainsi s'opère une transition spectaculaire : le passage d'une communauté à une contre-société.

La réaction des pouvoirs publics est pour le moins ambivalente : une répression sévère associée à une action sociale multiforme.

Il apparaît clairement aux yeux des autorités que la misère des immigrés est un terreau favorable pour les nationalistes. Des services sociaux spécialisés sont ainsi mis en place en ciblant tous les domaines d'action : aide sociale, secours médical, action sanitaire, alphabétisation, formation, hébergement, emploi...

Si l'action sociale est réelle, elle camoufle mal un objectif idéologique : montrer à la communauté algérienne que l'État français est seul à même de résoudre efficacement ses difficultés. L'autre but est en quelque sorte opérationnel : ces services sociaux se révèlent très efficaces pour le renseignement.

L'action répressive est confiée pour le département de la Seine à la Préfecture de police. Maurice Papon est nommé à sa tête en mars 1958. C'est à lui que revient la mission de contrer les activités nationalistes puis les vagues d'attentats lancées à partir du mois d'août de la même année, lorsque le FLN décide d'ouvrir un second front en France. Le nouveau chef de la police parisienne bénéficie d'une large expérience des questions nord-africaines acquise au cours de ses dernières affectations<sup>50</sup>. À Paris, il innove en appliquant la stratégie auparavant suivie sur le territoire algérien c'est-à-dire une répression violente, avec le recours à des forces supplétives, associée à un dialogue permanent grâce à des services spécialisés chargés d'assister la population<sup>51</sup> et qui remplissent officieusement une mission d'action psychologique et de renseignement.

Peu après la prise de fonction de Maurice Papon, est créé le SCAA : le Service de coordination des Affaires algériennes chargé de centraliser les renseignements pour une action répressive confiée aux forces de police mais aussi à partir de fin 1959 à une harka : la force de police auxiliaire composée de supplétifs algériens. Ils sont pour la plupart recrutés par contrat directement en Algérie puis en métropole parmi les immigrés récalcitrants ou opposés au FLN. Les 220 Harkis de la préfecture de police mènent des actions pour le moins musclées en particulier dans les 13<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements de Paris qui consistent en des arrestations suivies de séquestrations, tortures et parfois liquidations physiques<sup>52</sup>. Dans le cadre de cette action répressive, des arrestations massives, pouvant être qualifiées de rafles, sont effectuées au sein de la communauté algérienne. Les individus arrêtés sont placés dans divers centres de regroupement sans qu'un délit ait été commis. Tout « Nord-Africain » jugé suspect peut y être interné sans jugement sur simple décision administrative. Sont utilisés l'ancien vélodrome d'Hiver<sup>53</sup> puis les gymnases Jaurès et Japy auxquels s'ajoute le centre du boulevard MacDonald. Cependant ces centres deviennent rapidement insuffisants. Le préfet de police obtient la création d'un centre d'internement administratif à Vincennes qui ouvre ses portes en janvier 1959<sup>54</sup>.

La répression culmine dans la nuit du 17 au 18 octobre 1961 lorsqu'à l'appel du FLN, 22 000 Algériens défilent dans les rues de la capitale pour protester contre le couvre-feu imposé depuis le 5 octobre. 11 000 manifestants sont arrêtés et subissent les pires violences. Au moins une centaine d'Algériens trouve la mort sous les coups et les tortures de la police<sup>55</sup>. Le 5 juillet 1962, l'indépendance est fêtée à Paris comme en banlieue à grand renfort de chants et de drapeaux. Elle ne marque pas pour autant de retour massif au pays, mais au contraire la poursuite puis l'accélération de l'immigration proprement dite<sup>56</sup>.

Une page se tourne, celle d'un fait historique inédit : un État mène une « guerre sans nom » et transpose en métropole des expériences coloniales face à une immigration mobilisée pour son indépendance.

---

## ÉCHANGES AVEC LA SALLE

### Yvan Gastaut

Nous pouvons remercier Peggy Derder pour cette intervention très claire. Tu as bien balisé le terrain et nous avons bien saisi l'enjeu. Je reviens juste sur ce que tu as dit au départ. De 1954 à 1962, nous nous trouvons en présence d'une immigration qui est encore coloniale, c'est-à-dire « française », mais finalement, la manière dont on traite la population nord-africaine à l'époque nous ramène à la manière de traiter les étrangers en tant que tels. Le 17 octobre 1961, il y a aussi des mesures d'éloignement, de retour en Algérie.

---

## Peggy Derder

Le 17 octobre 1961, des mesures d'éloignement sont prises, mais la date du 1<sup>er</sup> novembre 1961 approche. Les pouvoirs publics ne les renvoient pas massivement en Algérie, notamment parce qu'ils ont peur qu'il y ait de grosses manifestations à la date du 1<sup>er</sup> novembre 1961, la date d'anniversaire de la « Toussaint rouge »<sup>57</sup>. Les travaux des deux historiens britanniques que j'ai mentionnés sont intéressants parce qu'ils montrent bien que le 17 octobre 1961 s'inscrit dans une lignée de violences policières, de violences coloniales importées sur le territoire métropolitain. Le 17 octobre 1961 est en quelque sorte une apogée, mais n'est pas un fait isolé, contrairement à ce que l'on a pu entendre ou à ce que l'on a pu penser à plusieurs reprises.

---

## Yvan Gastaut

La violence coloniale, après avoir été lointaine au Français de l'Hexagone, se retrouve en 1961 en quelque sorte placée au cœur de la métropole. Le 17 octobre est encore une fois une question de chiffres. Les historiens se sont beaucoup opposés par rapport au nombre de victimes à cette occasion, qui est encore indéterminé. Indépendamment des aspects politiques, les travaux de Benjamin Stora ont montré que cette période d'avant la seconde guerre mondiale nous ramène un peu à la migration provinciale à Paris, dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle où le processus de circulations est le même<sup>58</sup>. Ces circulations ne font pas passer des populations d'un pays à l'autre, mais se font à l'intérieur d'un même pays. Elles ne sont pas vraiment des migrations, mais elles en ont toutes les formes. Nous passons maintenant aux questions.

---

## Marc Valentin,

### Professeur d'histoire-géographie à la retraite

Je suis très heureux de la tenue de ce colloque. Il se trouve qu'il y a une vingtaine d'années, quand je m'occupais de la mise en œuvre du site industriel de Noisiel, j'ai eu l'occasion d'organiser une conférence avec la venue de Gérard Noiriel. Je voulais d'abord remercier mesdames de ces deux exposés très synthétiques et riches de contenu. Je voudrais revenir sur ce que vous avez dit, madame de Wenden, à propos de l'immigration dans l'Entre-deux-guerres et faire le lien avec l'exposé de madame Derder. Vous avez très bien rappelé que l'immigration de l'Entre-deux-guerres est massive, collective et organisée. Vous avez souligné le rôle de la SGI<sup>59</sup> et vous avez parlé des conventions bilatérales, qui ne fonctionnent que dans un sens, telle que la convention franco-polonaise en 1919. Pour couvrir les besoins en main-d'œuvre agricole, industrielle, après 1914-1918, il y a un appel massif. Je voudrais revenir sur le phénomène des réfugiés politiques qui deviennent au bout de quelque temps des immigrants économiques. C'est le cas des Russes et des Arméniens qui sont dans une situation de perte de nationalité parce que déchu par le pays d'origine. Il va falloir – et ça, c'est un problème de statut – trouver la solution des passeports Nansen<sup>60</sup>. Ensuite, il y a l'extension aux Autrichiens après l'Anschluss. Ensuite, il y a le cas des Espagnols au moment de la Retirada<sup>61</sup>, qui sont des centaines de milliers. Se pose aussi la question de l'absence d'unité politique à l'intérieur du groupe des réfugiés. Cela nous renvoie aussi à l'exposé suivant. Je voulais simplement insister sur ce sujet parce qu'il me paraît être une dimension importante. On va le voir avec la lutte entre Messalistes et partisans du FLN à l'intérieur de la communauté algérienne, dans un processus de décolonisation<sup>62</sup>. Je crois que la dimension politique devient importante à partir de l'Entre-deux-guerres. J'aurais pu parler aussi des réfugiés politiques italiens – les *fuorusciti*.

---

## Catherine Wihtol de Wenden

Je l'ai évoqué pendant la période antérieure du XIX<sup>e</sup> siècle, mais je ne suis pas revenue sur les réfugiés du XX<sup>e</sup> siècle. Cette période a été une période d'accueil tous azimuts de gens qui venaient d'orientations politiques très différentes, puisqu'il y avait aussi bien des Russes tsaristes, des républicains espagnols, que les *fuorusciti* italiens.

---

## Hélène Lajournade,

### Rectorat de Versailles, délégation académique à l'action culturelle

Je représente l'Éducation nationale. Je suis tout à fait ravie d'assister à ces échanges parce qu'ils me nourrissent personnellement et parce qu'ils sont vraiment en lien avec les préoccupations que nous avons, au sein de notre académie de Versailles, par rapport aux enseignants et aux élèves. Dès le départ, nous nous sommes engagés auprès de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration. Depuis, nous avons construit

---

de nombreux projets, dans plusieurs domaines. Pour les enseignants, c'est vraiment un lieu ressource. Nous avons également organisé des formations avec la Cité. Cela nous paraît très important. Dans ce colloque, l'Éducation nationale a peu de place, ce qui est normal puisque tel n'était pas le but, mais l'école a été évoquée plusieurs fois et il me semble qu'elle est un endroit très important. Les élèves viennent d'horizons très différents et au travers des projets que nous menons dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle, nous pouvons aborder la question de la mémoire, la question de son origine, d'une entité, le rapport à l'autre. Pour les enseignants, il est très important de pouvoir travailler sur toutes ces questions. Dans la création culturelle et artistique contemporaine, on voit aussi que beaucoup d'artistes s'emparent des écritures, etc. Il me paraissait important de dire que l'école est très impliquée dans toutes ces questions.

### **Yvan Gastaut**

Nous l'avons souligné et vous le dites à nouveau. Nous étions récemment avec Catherine dans une session de formation des enseignants, à Marseille, les « Rencontres de la Durance »<sup>63</sup>. Le monde enseignant se montre très concerné par ces sujets. C'est très heureux et cela ne fait que corroborer ce que l'on disait tout à l'heure, au cours de la première session. Ces recherches en sciences sociales et politiques sur l'immigration ont tendance à se diffuser dans différents milieux, différents secteurs. Des formations se développent dans le monde enseignant mais aussi associatif ou médical. Avec François Brun et Catherine, nous faisons partie du CIEMI qui développe des formations de ce type avec d'excellents résultats<sup>64</sup>. Je crois qu'il est nécessaire de s'adresser au plus grand nombre, sinon des recherches limitées à un cadre universitaire resteraient un peu vaines. Régulièrement, nous sortons de nos laboratoires pour diffuser ces travaux dans un contexte plus général.

### **Peggy Derder**

Les enseignants transmettaient déjà beaucoup sur l'histoire de l'immigration, mais la transmission va désormais être encore plus importante, dans le sens où l'immigration est mentionnée explicitement dans les programmes officiels, dans le cadre de la réforme des programmes de collège et de lycée. C'est le cas en classe de troisième et en classe de première. Ce n'est pas simplement en histoire, mais également dans d'autres disciplines, ce qui est d'autant plus intéressant. On retrouve la transdisciplinarité dont parlait Marie Poinot tout à l'heure. C'est également en littérature, en histoire des arts. Énormément de choses sont possibles et sont d'ailleurs rassurantes.

Une exposition temporaire est programmée à la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, à partir de septembre 2012, sur l'immigration algérienne dans la société française pendant la guerre d'Algérie<sup>65</sup>. Elle aura pour commissaires Benjamin Stora et Linda Amiri<sup>66</sup>. Nous pensons à chaque fois à la portée éducative et pédagogique des expositions qui sont présentées.

### **Naïma Yahy,**

#### **Chargée de recherches à l'association Génériques**

J'ai une question pour Peggy concernant l'immigration algérienne. Est-ce que tu as des éléments pour éclaircir la place spécifique des femmes algériennes dans cette immigration, pendant la guerre d'Algérie, sa caractéristique et sa réalité ?

### **Peggy Derder**

On n'observe pas ou de manière extrêmement marginale de migrations de femmes seules. Il y a un début de regroupement familial, avec des femmes et des enfants. Elles sont principalement en Île-de-France, dans les bidonvilles puisque le logement en foyer ou en hôtel meublé n'est absolument pas adapté aux familles. Elles jouent un rôle important dans les combats nationalistes en métropole. C'est sans doute également le cas pour les enfants.

### **Naïma Yahy**

Je m'interroge sur le poids du 17 octobre 1961 quant à l'image du poids de la femme algérienne dans l'immigration. Cette femme sort de l'ombre à l'occasion de cette manifestation et de la répression sanglante

qui va suivre. Les jours et les nuits suivantes, il y a vraiment l'émergence de cette figure féminine, notamment dans la presse. On découvre ces femmes. Ce n'est pas cette nébuleuse masculine qui est décrite depuis des décennies, mais ce sont ces femmes et ces enfants qui commencent à occuper les représentations médiatiques de l'immigration algérienne, en temps de guerre, entre 1954 et 1962.

### **Peggy Derder**

D'ailleurs, l'appel du FLN pour la manifestation du 17 octobre 1961 ne dit pas que seuls les hommes doivent se rendre sur les lieux de rassemblement, mais les hommes, les femmes et les enfants. C'est une manifestation familiale, non violente puisque tous les manifestants sont systématiquement fouillés par le service d'ordre du FLN pour vérifier qu'ils ne portent aucune arme. C'est une manifestation en quelque sorte familiale. Les femmes et les enfants sont présents. Ils ne sont pas arrêtés. On arrête les hommes parce qu'ils représentent soi-disant cette nébuleuse menaçante, mais, dès le 18 octobre et dans les jours qui suivent, des manifestations de femmes sont organisées pour protester contre la répression du 17 octobre, pour reprendre les mots d'ordre du soir du 17 octobre contre le couvre-feu et pour demander la libération des manifestants arrêtés. À cette occasion, émerge cette figure de la femme immigrée algérienne, cette immigration familiale.

### **Yvan Gastaut**

La question des temporalités est intéressante. On peut superposer les temporalités en fonction de l'angle donné à sa recherche. Il y a une temporalité sociale, le plus souvent retenue, mais aussi pourquoi pas sociale ou culturelle. On peut parler des flux et de la manière dont par exemple les arrivées d'Algériens se sont développées et se sont accélérées dans la période que tu évoques. On pourrait aussi parler des flux liés à l'activité politique. Et puis, il existe aussi une temporalité propre au regard français qui rendrait la séquence un peu différente, avec des bornes chronologiques qui peuvent remonter en amont. Le 8 mai 1945, les massacres de Sétif mettent déjà en évidence des formes de rejet de « l'Arabe ». Avant 1954, certaines formes de rejets existent aussi en France, y compris policiers. Il y a des rafles en 1950. Le 14 juillet 1953, une manifestation a été réprimée dans le sang.

### **Peggy Derder**

Elle a fait sept morts.

### **Yvan Gastaut**

Finalement, il y a une continuité qui va au-delà de 1962. Est-ce que 1962 est une césure ?

### **Peggy Derder**

Pas forcément. Les violences que tu évoques, notamment celles du 14 juillet 1953, montrent que nous sommes dans une continuité.

### **Yvan Gastaut**

En termes de regard, la Toussaint rouge n'est pas forcément un début. Merci pour votre présence et votre écoute. Merci à Catherine Wihtol de Wenden et à Peggy Derder.

## 5. IDENTIFICATION, IDENTITÉ ET INTÉGRATION DES INDIVIDUS

**Gérard Noiriel,**

Directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), co-fondateur et membre du comité de rédaction de la revue *Genèses*

### **Texte de l'intervention de Gérard Noiriel : « Comment reconnaître un étranger ? », dans *Liber*, n°15, 1993, p. 2-3.**

En 1993, le député Alain Marsaud avait proposé un amendement au projet de loi sur le contrôle de l'immigration préparé par le ministre de l'Intérieur de l'époque (Charles Pasqua) autorisant les policiers à effectuer ces contrôles à partir de « tout élément permettant de présumer la qualité d'étranger, autre que l'appartenance raciale ». Sans le savoir, il avait ainsi remis à l'ordre du jour une question qui depuis un siècle hante la police : comment reconnaître un « étranger » ? Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, les techniques d'identification reposaient essentiellement sur le « sens commun ». Dans un monde social où les déplacements étaient encore rares, la plupart des gens côtoyaient des individus qu'ils connaissaient directement. Dans ces conditions, seul celui qui était extérieur à cet espace d'interconnaissance était considéré comme un « étranger ». On tentait de cerner son identité en scrutant son apparence physique, ses manières, son costume. Mais ces techniques d'identification étaient fragiles, rudimentaires, relativement faciles à déjouer. D'où les nombreuses tentatives, depuis l'Antiquité, destinées à percer les secrets de l'identité « réelle » derrière les évidences de l'apparence. La physiognomonie de Lavater – conçue comme « l'art de reconnaître les hommes par les traits du visage » – peut être considérée comme le point d'aboutissement de ces tentatives de « rationalisation » du sens commun ; l'équivalence supposée entre le corps et l'esprit étant censée permettre aux policiers de démasquer les criminels. Aujourd'hui encore, l'apparence physique joue un rôle essentiel pour guider l'opinion que nous avons des individus que nous ne connaissons pas. Tous les racismes se nourrissent d'ailleurs de ces formes primaires d'identification. Mais celles-ci, en tant que technique d'investigation policière, sont apparues de plus en plus inadaptées pour faire face aux transformations du monde moderne. Avec les progrès de l'industrialisation, les individus sont devenus de plus en plus mobiles. Du coup, le nombre des « étrangers », au sens indiqué ci-dessus, n'a cessé de croître ; tout comme les possibilités d'échapper à la surveillance et au regard policiers. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le problème de l'identification des « récidivistes » devient la préoccupation centrale des pouvoirs publics, étant donné que les policiers ne peuvent se fier, le plus souvent, qu'à leur mémoire pour reconnaître les criminels. C'est pourquoi, comme le montre Dickens dans l'un de ses romans, ils passent des heures entières à dévisager les prisonniers<sup>67</sup>. Avec la construction de l'État-nation et l'institutionnalisation de la citoyenneté, le problème s'aggrave car l'identification des individus devient un enjeu social beaucoup plus important qu'avant. L'épanouissement de la démocratie parlementaire entraîne la multiplication des catégories juridiques d'« ayant droit », donc les occasions où les individus sont obligés de prouver leur identité. Les nouvelles exigences de justice et d'égalité élèvent le seuil en matière de preuve. Les certitudes approximatives du sens commun sont de plus en plus discréditées au profit de la preuve écrite. C'est pour résoudre les problèmes engendrés par ces contraintes que la police élabore progressivement une nouvelle technologie d'identification fondée sur les papiers d'identité. À partir de ce moment, ce n'est plus la correspondance entre le corps et l'âme qui importe, mais la correspondance entre les renseignements figurant sur la carte d'identité et ceux qui sont consignés dans les registres et les fichiers établis par les pouvoirs publics. Dès lors, « l'étranger », ce n'est plus, principalement, l'individu qu'on ne connaît pas directement, mais celui qui est privé des droits du citoyen parce qu'il ne possède pas la nationalité du pays où il se trouve. Étant donné que la liberté de circulation et de séjour sur le territoire national est un droit réservé aux citoyens de l'État dont ils dépendent, celui-ci peut légalement s'opposer à l'entrée des étrangers sur son sol. Dans tous les pays démocratiques, la carte d'identité et le passeport deviennent ainsi des armes essentielles pour défendre les frontières et pour faire en sorte que les immigrants des pays pauvres ne viennent pas troubler la quiétude des citoyens des pays riches.

Malgré tout, et les polémiques récentes le confirment, les États démocratiques n'ont jamais réussi à faire complètement admettre la légitimité de ces technologies modernes d'identification policière, parce que celles-ci sont prises dans une contradiction majeure. Défini par son appartenance à une catégorie juridique abstraite, l'étranger ne peut plus être identifié par son apparence. Même le ministre de l'Intérieur Charles Pasqua admettait en 1993 qu'on ne reconnaît un étranger ni à la « couleur de peau », ni au fait qu'il « porte des pantalons de golf » ou qu'il « lit le *Washington Post* » ; pas plus qu'« une flûte de pain sous le bras et une bouteille de vin rouge » ne suffisent à identifier un Français. C'est pourquoi, aux sénateurs qui lui demandaient « à quoi reconnaît-on un étranger ? », il répondait : « au fait qu'il n'est pas français », en précisant qu'on peut savoir « qu'il n'est pas français [...] en lui demandant ses papiers »<sup>68</sup>. Par cette pirouette, le ministre évitait

soigneusement de répondre au problème que cherchait à résoudre l'amendement Marsaud : comment identifier les individus qui doivent faire l'objet des contrôles d'identité ? Autrement dit, comment savoir que quelqu'un est « étranger » avant de lui avoir demandé ses papiers ? Bien sûr, si une telle question se pose, c'est parce que les contrôles policiers systématiques sont considérés, dans les pays démocratiques, comme des atteintes aux libertés des citoyens. Lors du débat évoqué ci-dessus, le ministre aurait dû poursuivre son raisonnement et admettre que si la police ne se fie qu'aux papiers pour identifier les étrangers, elle est dans l'obligation de contrôler systématiquement toute la population. En effet, les papiers d'identité constituent un symbole identitaire qui ne se voit pas directement. C'est un élément de la « vie privée » qu'on porte sur soi, mais dans la poche intérieure de son veston. Seuls les régimes totalitaires (cf. l'exemple de l'étoile jaune imposée aux juifs sous Vichy) ont transgressé ce principe démocratique. D'où le cercle dans lequel est enfermé le discours que tient la police sur l'identification : soit elle affirme que l'intensification des contrôles d'identité ne concerne que les « étrangers » ; mais dans ce cas l'identification de la « population-cible », ne se fait pas à partir des papiers, mais se fonde sur les apparences. Soit, on refuse toute discrimination fondée sur le faciès, mais alors ce ne sont plus seulement les « immigrés », mais tous les citoyens qui sont visés par la multiplication des tracasseries policières.

## 6. CONTINUITÉS ET DISCONTINUITÉS DE L'UTILISATION DE L'IMMIGRATION EN TANT QUE MAIN-D'ŒUVRE

**François Brun,**

Ingénieur de recherche au CNRS, laboratoire Genre Travail et Migration, membre du conseil scientifique de la revue *Migrations Société*

### Une immigration toujours choisie, toujours de travail

Lorsque l'expression d'« immigration choisie » a été lancée, un peu comme un slogan, la politique qu'elle annonçait a été présentée comme une rupture. Il ne s'agissait pas seulement d'opposer l'immigration choisie à l'immigration dite « subie », à l'égard de laquelle une sévérité accrue était promise. La « nouvelle » orientation prétendait aussi assurer un transfert de l'immigration familiale à l'immigration de travail.

Ainsi, dans sa lettre de mission au ministre de l'Immigration et de l'identité nationale, le Président de la République fixait en juillet 2007 « l'objectif que l'immigration économique représente 50 % du flux total des entrées à fin d'installation durable en France ». Dans celle qu'il adressait l'année suivante à son successeur, il assurait, entre un paragraphe faisant état de l'augmentation du nombre de reconduites à la frontière et un autre qui évoquait la signature d'une dizaine d'« accords de gestion concertée des flux migratoires », que « le rééquilibrage de l'immigration de travail et de l'immigration familiale est engagé ».

Qu'est-ce à dire ? Qu'un titre de séjour est accordé en tant que « salarié » ou au titre de la vie « privée et familiale », imagine-t-on que le ressort de la migration ait, le plus souvent, été autre chose que la recherche d'un travail ou tout au moins d'une rémunération et de conditions de travail inaccessibles dans le pays d'origine ? Le chiffre officiel de 7 % d'immigration de travail concernant les migrants à qui un titre a été explicitement accordé pour raisons de travail n'est en ce sens qu'un leurre.

En réalité si la constance des raisons qui peuvent pousser des hommes et des femmes à laisser derrière eux ce qui faisait jusque-là leur vie relève de l'évidence, la continuité des politiques menées dans les pays de destination saute moins aux yeux. La raison en est que ces politiques découlent assez directement, dans leurs grandes lignes, de la situation économique et sociale. Mais c'est là précisément que réside la continuité : l'immigration a toujours été « choisie » en ce sens qu'on a toujours fait appel aux immigrés lorsqu'on avait besoin de bras (souci mâtiné de considérations démographiques) pour fermer le robinet, voire organiser les départs quand le marché de l'emploi se rétracte.

Remontons un peu dans le temps.

Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le besoin de main-d'œuvre non qualifiée généré par la révolution industrielle conduit à faire appel assez largement aux étrangers : c'est vers l'Italie que se tournent, dès les années 1860 soyeux lyonnais et houillères du Nord qui ont déjà recours, comme cela se pratiquera souvent ultérieurement, à des agents recruteurs sur place.

---

Mais, dans les années 1880, l'Europe connaît une crise économique de grande ampleur et, en 1893 est adoptée une loi « *relative au séjour des étrangers en France et à la protection du travail national* » qui, en instaurant un régime de déclaration et d'immatriculation des étrangers dans leurs communes de résidence, représente l'amorce d'une politique étatique de maîtrise des flux qui ne cessera pour ainsi dire plus d'avoir cours. On notera que c'est le mois même où cette loi est votée qu'éclatent les troubles d'Aigues-Mortes qui se traduisent par le massacre de nombreux saisonniers italiens employés notamment dans les salines du midi, dans des conditions qui exacerbent la concurrence avec les ouvriers français.

La donne se modifie à nouveau à la fin de la première guerre mondiale. Celle-ci avait déjà imposé le recrutement par le biais du ministère de l'Armement de supplétifs maghrébins et asiatiques pour remplacer à l'arrière les travailleurs mobilisés. Mais c'est après la guerre que, pour répondre aux besoins de main-d'œuvre d'une France saignée à blanc, le gouvernement français qui souhaite substituer une main-d'œuvre européenne aux « ressources » coloniales des supplétifs (la plus grande part des supplétifs est renvoyée) organise, sur la base d'une convention signée en 1919 avec le gouvernement polonais, l'arrivée massive de travailleurs polonais. La « Mission française de la main-d'œuvre » se chargeait de faire passer une visite médicale et mettait en place les convois ferroviaires avant d'être relayée par le Comité Central des Houillères de France (C.C.H.F.) et la Confédération des Associations Agricoles des Régions Dévastées (C.A.R.D.), organismes privés qui allaient bientôt se charger du recrutement proprement dit. Les travailleurs étaient affectés à un poste après deux ou trois jours passés au dépôt de Toul qui à partir de 1919, fait fonction de centre de tri. Le système se perfectionne lorsqu'en 1924, les organismes patronaux se fédèrent en Société Générale d'Immigration (SGI), constituée par les organismes patronaux spécialisés. L'introduction de main-d'œuvre devient même un business, puisque la SGI réalise de confortables profits en touchant une commission versée par les employeurs. La SGI ouvre deux bureaux en Pologne même, à partir desquels elle organise le recrutement ; le rôle du secteur public se borne alors à garantir la bonne santé, et sans doute la vigueur, des travailleurs mis sur le marché en faisant passer les visites médicales.

Cependant, l'État ne tarde pas à marquer davantage son territoire : en 1926, une loi « *en vue d'assurer la protection du marché du travail national* » impose le coup de tampon du ministère du Travail sur le titre de séjour de l'étranger. Mais c'est à nouveau une crise économique, celle de 1929, qui sera responsable d'un véritable tournant de sa politique : en 1932, le gouvernement Laval fait voter une loi « *protégeant la main-d'œuvre nationale* » qui innove en fixant aussi bien pour les marchés publics que pour le recrutement des entreprises des « proportions » de travailleurs étrangers susceptibles d'être employés « *par profession, par industrie, par commerce ou par catégorie professionnelle, pour l'ensemble du territoire ou pour une région* » dans le secteur privé. Cette idée apparaît tellement judicieuse que le rapporteur présente la loi comme « *applicable aussi bien en période normale qu'en temps de crise* » [le ministre du Travail prévoyant devant la Chambre que la France aurait « *demain [...] un besoin plus grand qu'hier de la main-d'œuvre étrangère* »].

Et, de fait, trois quarts de siècle plus tard, la loi de juillet 2006 prévoyait la délivrance de cartes de séjour « *pour l'exercice d'une activité professionnelle salariée dans un métier et une zone géographique caractérisés par des difficultés de recrutement et figurant sur une liste établie au plan national par l'autorité administrative* ». Si l'idée de quotas est alors écartée en dépit des tentations, au profit de celle de listes, la parenté entre les deux orientations est frappante et ne s'arrête pas là : tandis que le texte de 1932 prévoit que « *les organisations patronales et ouvrières intéressées* » soient consultées, la loi de 2006 stipule que les listes de métiers seront établies « *après consultation des organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives* ».

En tout cas, dans les années 1930 tout au moins, les résultats ne se font pas attendre. Les Polonais, auxquels le patronat avait eu si massivement recours dans la précédente décennie, en feront particulièrement les frais. De 1934 à 1935, les Houillères du Nord organisent elles-mêmes les convois de retour. En fait, les événements de la décennie jettent un éclairage particulier sur un autre paramètre qui, tout en maintenant l'analyse en termes d'immigration constamment « choisie », interdit de se limiter à une approche purement économique des déterminants de la sélection : le rôle des considérations politiques conduisant à l'émergence d'une véritable xénophobie d'État qui ne concerne pas que l'aire d'instauration de pouvoirs fascistes. Il est clair, par exemple, que le renvoi d'étrangers participe également de la répression des mouvements sociaux : c'est ainsi que le communiste Thomas Olszanski, responsable CGTU, venu en France en 1909, est expulsé dès 1934, après avoir été déchu de la nationalité française en 1932 pour activités « *contraires à la sûreté intérieure et extérieure de l'État français* » ; ce sera également le sort de 77 mineurs grévistes du Pas-de-Calais. Sur un autre registre, on verra, en avril 1939, le gouvernement Daladier astreindre les réfugiés étrangers de la guerre d'Espagne et de l'Europe centrale à des « prestations » : incorporés dans des « Compagnies de travailleurs étrangers » (CTE), ils devront contribuer à l'effort de la défense nationale jusqu'à mai 1940.

Pour comprendre les soubassements idéologiques des politiques qui se mettent en place à cette période, on peut se référer aux conceptions de Georges Mauco, démographe reconnu, auteur en 1932 de *Les*

---

*Étrangers en France, leur rôle dans l'activité économique.* Prônant l'évaluation de « l'assimilabilité » des étrangers, il s'appuie sur un « mini-sondage » effectué auprès de chefs de services d'une importante maison de construction automobile, qui emploie 17 000 travailleurs, dont 5 075 étrangers, pour dresser un classement des aptitudes de chaque nationalité, « la notation étant faite sur 10, maximum s'appliquant aux très bons ouvriers français ». Sont notés l'aspect physique, la régularité au travail, la production, la discipline, ou la compréhension de la langue française. En tête, on trouve les Belges (9), puis les Suisses (8,5), les Italiens (7,3), suivis des Espagnols (6,5), des Polonais (6,4), des Arméniens (6,3) des Grecs (5,2) et enfin des Arabes (2,9). Il en conclut que « *parmi la diversité des races étrangères en France, il est des éléments pour lesquels l'assimilation n'est pas possible. Il y a aussi ceux appartenant à des races trop différentes : asiatiques, africains, levantins même, dont l'assimilation est impossible et, au surplus, très souvent physiquement et moralement indésirable. L'échec de nombreux mariages mixtes en est une vérification. Ces immigrants portent en eux, dans leurs coutumes, dans leur tournure d'esprit, des goûts, des passions et le poids d'habitudes séculaires qui contredisent l'orientation profonde de notre civilisation* » (Conférence permanente des Hautes Études internationales, 1937). L'année suivante, il est appelé au cabinet de Philippe Serre, sous-secrétaire d'État au Travail, puis chargé des services de l'immigration : celui-ci défend devant la SDN l'idée de « *faire venir les étrangers en cas de besoin des entreprises et les faire repartir en période de crise* ».

On peut passer rapidement sur la période de l'Occupation, au cours de laquelle plusieurs dizaines de milliers d'étrangers désignés (« sans tabou » dirait-on aujourd'hui), comme « en surnombre dans l'économie nationale », se retrouvent dans des « Groupes de travailleurs étrangers », en réalité camps de travail devant compenser l'absence des prisonniers de guerre. À la Libération, on retrouve la figure classique de « l'après-guerre » : de Gaulle propose d'« *introduire au cours des prochaines années, avec méthode et intelligence, de bons éléments d'immigration dans la collectivité française* ». Là encore, Georges Mauco qui a été nommé en 1945 à la tête du Haut Comité de la famille et de la population, va lui proposer une feuille de route. Il indique, à propos d'un objectif de 300 000 entrées par an qu'« *une immigration d'une telle ampleur ne serait admissible qu'à condition d'être strictement dirigée sur les plans ethniques, sanitaires, professionnels et géographiques.* » Il établit clairement une distinction entre « *immigration voulue* » et « *immigration imposée* », autrement dit, en l'occurrence, entre travailleurs et réfugiés.

Un ordre de « désirabilité » fondé sur des critères avant tout ethniques est donc déterminé. Les premiers dans l'ordre de « désirabilité » sont « les nordiques » (50 % des introductions programmées) suivis des « méditerranéens » (30 %) dès lors qu'ils proviennent du Nord de chacun des États concernés (Espagnols des Asturies, de Léon, d'Aragon, et de Galice, Basques, Navarrais, Catalans ; Italiens de Lombardie, Piémont, Vénétie, Ligurie, Émilie, Toscane ; Portugais de la région de Béira). Les slaves (20 %) viennent derrière. Quant à l'introduction de « tous les étrangers d'autres origines », elle devrait en revanche être strictement limitée aux « *seuls cas individuels présentant un intérêt exceptionnel* ».

Cependant, les employeurs reprennent très vite la main. C'est ainsi que la principale mission de l'Office national de l'immigration (ONI), établissement public administratif de l'État auquel est en principe confié le monopole du recrutement de la main-d'œuvre étrangère, est installée à Turin puis à Milan et qu'un accord est signé à Rome en 1947 pour formaliser les intérêts que chacun des deux États entend retirer d'une migration italienne vers la France. Mais, un an plus tard, les employeurs français qui se plaignent d'être privés des travailleurs les plus qualifiés, sont autorisés à accéder aux offices du travail de chaque province italienne afin d'opérer un recrutement direct.

Durant les deux décennies qui suivent, le monopole de l'ONI sera largement contourné par les entreprises qui le contournent en allant chercher les travailleurs dont elles ont besoin, notamment pour l'industrie de l'automobile en pleine expansion. Cela se traduira par des régularisations sur place d'une main-d'œuvre recrutée au bled et introduite clandestinement (procédure facilitée par voie de circulaire en 1956 et aboutissant à ce qu'elles représentent 48 % des entrées en 1960).

C'est la période où le Premier ministre Georges Pompidou pouvait déclarer sans fausse honte en 1963 : « *l'immigration est un moyen de créer une certaine détente sur le marché du travail et de résister à la pression sociale* ».

C'est également celle où un ministre du Travail, Jean-Marcel Jeanneney, indiquait dans *Les Échos* (en 1966) : « *l'immigration clandestine elle-même n'est pas inutile, car si on s'en tenait à l'application stricte des règlements et accords internationaux, nous manquerions peut-être de main-d'œuvre* ».

La « suspension » (notons bien le terme) de l'immigration non qualifiée en 1974 n'est donc qu'une sorte de « remake ». De 1975 à 1990, 40 % des postes de travail occupés par les étrangers dans l'industrie seront supprimés. On observera que l'immigration se poursuit par le regroupement familial, au moment où l'emploi se tertiarise.

Au cours de la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle et de la première du XXI<sup>e</sup>, ce qui est de plus en plus communément présenté, sur fond de crise, comme le « problème de l'immigration » est traité avec, somme toute, une remarquable constance : en dépit des inflexions liées aux alternances politiques, aux aléas de la

conjoncture économique et à la réponse aux mouvements sociaux (celui des sans-papiers notamment), la ligne directrice est celle de la « maîtrise des flux migratoires » avec « fermeté » et « humanité », selon la rhétorique en vigueur. À cet égard, l'annonce d'une politique dite « d'immigration choisie » ne déroge en rien à cette orientation.

En réalité, en plus d'un siècle, la répartition des rôles ne se modifie guère : aux employeurs désireux d'abaisser le coût du travail et de procéder aux ajustements de leurs effectifs, les opérations de lobbying en faveur de l'introduction d'une main-d'œuvre étrangère, pondérées par un soutien aux mesures de contrôle qui ont l'avantage de « fabriquer » des travailleurs que leur situation irrégulière ou précaire rend en principe particulièrement dociles ; aux syndicats ouvriers, la veille à l'égard du dumping social qui entre parfois en conflit avec des valeurs égalitaires et internationalistes ; aux services de l'État, l'arbitrage entre souci de marquer sa souveraineté ; préoccupations, à certaines périodes, d'ordre démographique ; considérations protectionnistes empreintes d'une certaine dose d'opportunisme politique ; et prise en compte des « besoins » exprimés par les employeurs.

Les variations des politiques migratoires et de leurs effets ne relèvent jamais en dernière analyse que de la combinaison de ces facteurs dans différents contextes qui n'enlèvent rien au fait que l'immigration est toujours « choisie ».

Si l'on devait se mettre en quête d'évolutions plus profondes, il faudrait peut-être se référer à une observation que faisait déjà Jacques Rancière en 1995 :

*« Il y a vingt ans, nous n'avions pas beaucoup moins d'immigrés. Mais ils portaient un autre nom : ils s'appelaient travailleurs immigrés, ou simplement ouvriers. L'immigré d'aujourd'hui, c'est d'abord un ouvrier qui a perdu son second nom, qui a perdu la forme politique de son identité et de son altérité, la forme d'une subjectivisation politique du compte des incomptés. Il ne lui reste alors qu'une identité sociologique, laquelle bascule alors dans la nudité anthropologique d'une race ou d'une peau différente »<sup>69</sup>.*

L'opposition assez largement factice entre une immigration qui serait « de travail » et une immigration qui ne serait que « familiale » témoigne de cette évolution. Tout récemment, la grève des sans-papiers a tendu à restituer à une catégorie d'immigrés qui ne cessaient d'être renvoyés à la vaste catégorie des « sans » leur qualité de travailleurs. Au-delà d'un moyen de décrocher un titre de séjour, c'était assez clairement l'un des enjeux de ce mouvement. Avec cette particularité qu'en s'engageant dans un mouvement social, ce sont les migrants qui revendiquent le droit de faire, eux aussi, des choix. Une « Commission sur le cadre constitutionnel de la nouvelle politique d'immigration », chargée d'envisager « les adaptations nécessaires à la définition de quotas d'immigration, à caractère normatif » avait émis un avis nettement défavorable.

## ÉCHANGES AVEC LA SALLE

### Yvan Gastaut

Merci, François. C'est tout à fait dans la continuité de ce que disait Gérard Noiriel : cette idée de rupture et de continuité. Je note que plusieurs pistes peuvent être mises en parallèle. Il y a la loi, la règle, les règlements qui évoluent mais il y a aussi la pratique. Il existe parfois des contradictions ou des décalages qu'il est primordial d'étudier, toujours en regardant le climat ou le contexte. Gérard Noiriel pourra dire un mot sur le massacre d'Aigues-Mortes puisqu'il a produit un ouvrage sur le sujet assez récemment<sup>70</sup>. Le lien avec « ce qui se passe » doit être établi : l'actualité qui peut apparaître sous la forme de faits divers ou d'évènements repérés dans les médias influence souvent les politiques d'immigration. Tu as parlé de ces éminences grises, de ces intellectuels, de ces savants. On peut penser à Georges Mauco, ou à Alfred Sauvy un peu plus tard parmi d'autres qui, avec leurs travaux, ont pu influencer le cadre législatif et administratif<sup>71</sup>. Je crois que Mauco apparaît comme un bon exemple parce qu'il dure dans le temps. Après avoir publié sa thèse en 1932, il publie encore en 1977, un ouvrage qui s'appelle *Les étrangers en France et le problème du racisme*. À l'instar des hauts fonctionnaires français, sa manière de voir l'immigration a vraiment duré et compté au plus haut niveau de l'État.

Cela me fait penser aussi à ces questions liées au règlement, à la réglementation, en lien avec l'actualité. Je parlais ce matin des franchissements de frontières. Entre Vintimille et Menton, le passage actuel des Tunisiens relance une question qui semblait pourtant dépassée : le rééquipement de la frontière franco-italienne pour prévenir de possibles « invasions »<sup>72</sup>, au mépris de la convention de Schengen<sup>73</sup>. Tout cela nous amène à réfléchir sur ces analyses liées au passé qui nous permettent d'expliquer le présent. Nous avons eu deux exemples. Avec Catherine de Wenden et Marie Poinot qui sont ici, je pense que nous pouvons avoir une

---

discussion autour de ces sujets liés aux ruptures et continuités. Qui veut s'exprimer, poser des questions à l'un de nos intervenants ?

---

### **Pierre-Théophile Essougou,** Président SOS Entraide 77

Je rends hommage aux deux brillants intervenants qui viennent de nous expliquer ce que nous vivons nous-mêmes tous les jours. On ne cesse de dire aux personnes qui viennent dans nos associations que le mot « immigration » est un mot qui date de très longtemps et que les changements ne sont que la continuité de ce qui s'est passé depuis très longtemps. Nous vivons par exemple tous les jours une identification. Nous rencontrons régulièrement, dans nos associations, des jeunes ou des moins jeunes qui se retrouvent dans des situations que vous avez très bien décrites. Je vais rentrer avec beaucoup d'exemples que j'ai pu noter et je vais pouvoir raconter, afin que les personnes qui viennent nous rencontrer au sein de l'association puissent avoir un esprit beaucoup plus ouvert par rapport à cela. Merci.

### **Florent Moutti**

Je souhaiterais poser une question concernant les Doms-Toms. Est-ce que l'histoire des papiers les concernait de la même manière ? Y a-t-il eu un décalage ? Je sais qu'il y a eu une immigration de travail. J'aimerais avoir quelques éclairages par rapport aux Doms-Toms.

### **Gérard Noiriel**

Je ne connais pas précisément la législation par rapport aux Doms-Toms. Globalement, il est important de souligner que dans ces questions, il y a quand même du droit. La légitimation que les fonctionnaires de police donnent à l'action s'appuie sur le droit. Nous sommes dans une société nationale ; l'État-Nation a ses règles, ses principes, etc. Historiquement, il y a eu une évolution. Le droit de la nationalité était vraiment à l'époque une frontière. D'ailleurs le vocabulaire le montrait : on disait « Français », « étrangers », etc. Les développements de l'immigration coloniale ont introduit une première différence. En plus, il y avait des statuts très différents dans les colonies. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, c'étaient essentiellement des Algériens et ils ne représentaient qu'une petite partie. En 1930, il y a 100 000 ou 120 000 Algériens, soit une petite partie par rapport à trois millions d'étrangers. Le racisme anti-algérien s'est développé en partie parce que les Algériens n'étaient pas soumis à la législation de 1893 qui concernait les étrangers. Il y avait donc une circulation. C'est d'ailleurs un enjeu de lutte visant à créer une catégorie de papiers ou de contrôles spécifiques pour cette immigration qui était discriminée. Quand on fait une recherche, il faut bien délimiter son espace. Dans mes premières recherches, j'avais pris la définition « étrangers ». Ensuite, suite aux critiques, au débat, j'ai évolué en disant que le statut des travailleurs coloniaux n'était pas celui des étrangers, mais qu'il était tout de même discriminatoire, fondé sur l'indigénat, c'est-à-dire des gens qui n'avaient pas la citoyenneté. C'est dans ce cadre qu'a été mise en place une forme particulière de contrôle. Une fois que la décolonisation a eu lieu, les discriminations de type colonial ont disparu en droit et les individus ont été soit citoyens français, soit étrangers. Dans la mise en œuvre concrète, je sais que pour les Antillais, il y avait des organismes visant à régenter, et dans le fonctionnement même de ces organismes pouvaient s'établir des formes de discrimination dans le contrôle et l'établissement de la main-d'œuvre. Sur le fonctionnement concret, je ne voudrais pas trop m'avancer.

### **Catherine Wihtol de Wenden**

Je voudrais ajouter quelque chose sur les Algériens. Ils avaient la liberté de circulation, sous le contrôle du ministère de l'Intérieur, mais il y a eu un conflit français interne avec les employeurs de ces gens en Algérie. Ils étaient hostiles à la liberté de circulation parce qu'ils perdaient leur main-d'œuvre qui était fortement exploitée en Algérie, encore plus que dans le monde ouvrier en France. Cette liberté de circulation des Algériens était très mal vue par les coloniaux français en Algérie. C'était une sorte de rapport de force très complexe parce qu'il y avait une concurrence sur l'emploi de cette main-d'œuvre.

---

## François Brun

Quand on parle des Doms-Toms, il est intéressant de s'intéresser à certaines zones particulières où le droit devient difficile à appréhender, dans la mesure où il y a des statuts évolutifs. Je pense très précisément à Mayotte. C'est un lieu où, dans ces dernières années, il y a eu énormément de débats. Mayotte a une double particularité. L'île est sortie des Comores relativement récemment et elle est en train de devenir département. Le droit auquel il est normal de se référer, devient ainsi très ambigu. D'une part, les gens le connaissent mal et d'autre part, dans les applications mêmes, il y a des dénis de ce qui doit être appliqué. Il y a eu un certain nombre d'affaires récemment, liées notamment à des enfants mahorais qui étaient en France, que l'on voulait renvoyer à Mayotte et ne pas soigner en France. Des organisations comme le GISTI qui jouent sur le droit<sup>74</sup>, ont dû se battre pour dire que Mayotte était français, avec un certain paradoxe puisque l'organisation, plutôt proche de la gauche de la gauche, ne défend pas particulièrement les statuts coloniaux. Ils ont dû insister pour dire qu'on n'avait pas à renvoyer des enfants mahorais au pays. Nous sommes toujours dans des affaires bizarres de la sorte. Ce ne serait pas arrivé à un Guadeloupéen. Au moment où c'est arrivé, Mayotte n'était pas encore un département français, mais était un territoire français. Il y a ces espèces de zones d'ombre. Pour comprendre le rapport aux étrangers, à ces statuts particuliers des territoires et des départements d'Outre-mer, il faut les étudier d'assez près. Si vous vous documentez sur les contentieux qui continuent autour de cette île, vous verrez que c'est très compliqué.

---

## Hélène Lajournade

Je m'interroge sur le collectif des sans-papiers qui était à la Bastille et ensuite à la Cité nationale de l'histoire de l'immigration. Que sont-ils devenus ? Qu'ont-ils obtenu ?

---

## Marie Poinot

L'occupation de sans-papiers a duré plusieurs mois. Finalement, il y a eu un dialogue et une négociation entre la direction de la Cité, les ministères et la CGT<sup>75</sup>, puisque ce sont des travailleurs sans-papiers qui n'obtenaient pas le récépissé en préfecture parce qu'ils faisaient la grève<sup>76</sup>. Une liste de 1 200 noms a été transmise par la CGT. Elle reprenait les noms pour lesquels le ministère s'engageait à accélérer les procédures de la préfecture pour obtenir les récépissés. L'occupation a fait que beaucoup plus de noms se sont ajoutés. Nous sommes restés sur cette base. Normalement, tous ces dossiers ont été traités. Ce moment a été très spécial à la Cité. C'est l'un des rares musées qui a été occupé par son propre objet. Je pense qu'il faut vraiment réfléchir sur cette question. À la fin, d'autres collectifs se sont greffés, ils n'étaient plus encadrés par la CGT qui a fait marche-arrière. Il y a eu une sorte de délitement de l'occupation qui nous a beaucoup affectés. À partir de janvier, l'occupation de la CGT s'est terminée, mais il y avait encore l'occupation d'une petite centaine de personnes. L'occupation était 24 heures sur 24 ; tout le rez-de-chaussée était habité par ces personnes. À la fin, nous avions une situation très curieuse où la Cité était occupée de l'extérieur par des cars de police qui filtraient les personnes qui entraient. Parfois, soit le personnel ne pouvait pas aller travailler, soit le public ne pouvait plus sortir. Nous ne savions pas quel était le cas de figure. Il y a eu plusieurs assemblées générales et nous avons posé la question du travail que la Cité devait faire sur cet événement : un travail d'archivage, de réflexion, etc. Concernant les aspects relatifs à la négociation, je vais passer la parole à François Brun.

---

## François Brun

Je voudrais dire deux choses sur cette période. Comparé à la Bastille<sup>77</sup>, qui était une occupation extérieure, sur les marches, le premier jour de cette occupation, j'ai trouvé les gens vraiment extraordinaires et je pense que cela était partagé. D'emblée, il y a eu une solidarité du personnel qui s'est exprimée avec force. J'ai bien connu Saïd Bouziri et j'ai pensé qu'il était dommage qu'il n'ait pu voir cela<sup>78</sup>. Il est décédé tragiquement avant de voir cela. Ce lieu était enfin réapproprié par les gens pour qui il est fait. Le personnel, de façon extraordinaire, a organisé des visites. Il y a eu des commentaires sur les cartels [des expositions] que certains [des occupants] avaient du mal à comprendre. Ils découvraient ce lieu, comme les autres. Un certain nombre de sans-papiers ont dit que ce qui leur avait le plus plu, c'était l'aquarium. Je trouve cela génial parce que finalement, ils se comportent comme plein de Français qui sont très contents de voir l'aquarium. Ils sont normaux, comme les autres. Cela s'est passé de façon extraordinaire. Ensuite, fatalement, pour un ensemble de raisons, il y a eu ce délitement, ce qui était très lourd. Ils occupaient la grande salle, il y a eu des protocoles d'accord. Cela ne pouvait pas

durer. Ce mouvement n'a pas apporté tout ce que l'on pouvait en attendre. Pour moi, il a surtout apporté une visibilité aux sans-papiers travailleurs.

### **Yvan Gastaut**

Il n'a pas eu un écho médiatique extraordinaire.

### **François Brun**

Par rapport au mal que se sont donné les gens qui ont abandonné leurs ressources, leur salaire pendant un an ou deux ans – aucun Français n'a fait une grève aussi longue – même s'il y avait des caisses de solidarité, les résultats sont très faibles. Il faudrait l'analyser. L'organisation syndicale qui a eu le mérite de lancer ce mouvement l'a mené de telle manière que les sans-papiers n'avaient sûrement pas grand-chose à dire sur la conduite du mouvement.

### **Yvan Gastaut**

Nous sommes sur des questions de solidarité qui sont parfois les conséquences de législations ou de réglementations très sévères. En l'occurrence, l'accueil s'est déroulé, c'était un enjeu symbolique important que le personnel de la CNHI a très bien compris. Cela peut renvoyer à des périodes plus anciennes. Je pense aux grèves de premiers « sans-papiers » dans les églises, en 1972, avec un accueil assez solidaire.

### **François Brun**

Cela peut y ressembler, mais là, le lieu est emblématique. Pour moi, la Cité nationale de l'histoire de l'immigration a été inaugurée au moment de cette occupation.

### **Mohammed Ouaddane**

Dans les analyses qui nous sont présentées, il y a une distance scientifique qui est très intéressante. Un travail est aussi mené avec des acteurs, des compagnies de théâtre parce que cela participe d'une démarche où l'on montre de l'intérieur comment les agents, dans les administrations, véhiculent, portent et intériorisent les décisions politiques qui sont prises. J'aimerais que Gérard Noiriel puisse nous en parler, sachant qu'un spectacle qui s'appelle *Allons-Zen-France* était présenté au mois de mars et que d'autres choses sont à venir.

### **Gérard Noiriel**

Je pense que l'on ne s'engage pas par hasard, relativement jeune, dans des recherches sur ces questions. On ne peut pas faire de la recherche avec des préoccupations uniquement académiques. C'est d'ailleurs le problème qui était évoqué en filigrane tout à l'heure, c'est-à-dire la frustration que l'on ressent à voir que les choses changent si faiblement. Il y a un côté répétitif qui, avec l'âge, me traumatise. C'est aussi une remise en cause de son propre investissement. Heureusement, beaucoup de choses ont vraiment progressé, notamment au niveau de la recherche, du travail associatif. Il y a eu la naissance de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, etc. Je ne veux pas noircir le tableau, mais, malgré tout, on voit resurgir dans l'opinion publique tous ces vieux discours lepénistes<sup>79</sup>. C'est à ce moment-là que je me suis engagé à fond dans les recherches pour combattre tout cela. À un moment donné, on doit se demander ce qui n'a pas été dans ce que l'on a fait. C'est ce que je reproche souvent à mes collègues que j'appelle des intellectuels critiques. Ils critiquent souvent les autres, mais très peu leur propre démarche. Je me suis rendu compte des limites d'un certain discours antiraciste, à base pédagogique. Nous savons très bien que dans ce que l'on appelle le racisme, il y a une dimension émotionnelle, des choses qui relèvent de fantasmes. Nous ne pouvons pas répondre que par un argumentaire très rationnel, même s'il faut le faire et qu'il ne faut pas démissionner. L'autre aspect concerne le cloisonnement des milieux qui me frappe beaucoup. On voit bien le blocage auquel on se heurte dans les médias. Vous le rappelez tout à l'heure par rapport à ce mouvement social. Dès que l'on essaie de réhabiliter la question des travailleurs, on voit les mines s'allonger, les micros se fermer, etc., c'est un fait. Il faut donc que nous soyons capables de créer des contre-pouvoirs en élargissant la base. C'est

un peu cette démarche qui m'a incité à me tourner vers des artistes. D'ailleurs, l'histoire des luttes est remplie de mouvements artistiques qui ont toute leur importance et qui peuvent être efficaces. Dans cette perspective, je travaille avec un certain nombre de gens. Le travail que je soutiens et qui s'appelle *Allons-Z'en-France* a cette finalité<sup>80</sup>. Je me suis rendu compte combien ce travail était aussi difficile parce que ce n'est pas légitime non plus dans le milieu artistique. Le milieu artistique est un milieu où il y a des dominants et des dominés. Aujourd'hui, on retrouve un discours que l'on croyait dépassé sur l'art pour l'art, etc. Il y a une panoplie d'arguments pour ne pas rencontrer de soutien. Dans le milieu artistique, il faut de l'argent. Il y a une dimension économique beaucoup plus forte que dans nos milieux, quand on a la chance d'avoir un poste statutaire où il suffit d'une feuille, d'un stylo et de quelques entrées chez les éditeurs ou dans les bonnes revues. Nous avons la possibilité de porter notre parole.

Se posent toutes ces questions et je pense qu'il faudrait réfléchir à toutes ces dimensions, pour voir comment nous pouvons élargir le front, pour aider aussi les artistes issus de l'immigration qui sont une composante très importante au niveau des patrimoines (*s/c*), du dynamisme et pour le travail de sensibilisation, de lutte contre les stéréotypes. En tant qu'universitaires et enseignants, nous avons peut-être eu tendance à sous-estimer cette dimension.

### **Yvan Gastaut**

Est-ce que quelqu'un veut encore réagir ou interroger l'un de nos intervenants ?

### **Andrée Ratovonony,**

**Société coopérative et participative (SCOP) « Des droits pour tous », organisme d'accompagnement social et d'entraide aux migrants**

Je suis très admirative par rapport à tout ce qui a été dit depuis ce matin. Dans votre discipline spécifique, y a-t-il toujours une continuité par rapport à ce qui est actuellement mis en œuvre par l'État, par rapport à ce que l'on appelle communément CAI, contrat d'accueil et d'intégration ? Qu'est-ce que vous en pensez ? Y a-t-il une continuité ? Merci.

### **François Brun**

On retrouve l'ambiguïté des termes, de ce mot « intégration ». Quand on parle d'intégration, il y a quelque chose de l'ordre de l'injonction : vous êtes obligés de nous donner des gages. Puis, il y a quelque chose qui prétend être de l'ordre de l'accueil : on vous donne l'intégration comme une chance. Le discours a une double face. Cette logique du contrat devient de plus en plus fréquente dans le champ social. Alain Supiot a beaucoup travaillé sur le contrat et la loi<sup>81</sup>. Là où il y avait auparavant des droits, il y a maintenant un contrat qui met toujours en pendant des droits et des devoirs. Cela paraît très bien sur le plan moral, mais c'est aussi une manière de mettre les droits sous condition. Nous sommes un peu dans cette logique, avec un ton qui est un mélange de moralisme et de bons sentiments. Dans les séances collectives d'accueil, ils passent un petit film qui est un mélange de naïveté et de bons sentiments. Il a peut-être été adapté aujourd'hui, avec ce discours obsessionnel sur l'islam, pour montrer qu'il ne faut pas avoir ne serait-ce qu'un bout de tissu sur la tête, à moins d'être une ménagère polonaise. Cette ambivalence est très présente. J'ai assisté à des séances d'accueil, il y a quelques années. À mon avis, elles ne se sont pas forcément améliorées. Il faut voir l'idée, le concept, avec toute cette ambivalence et la mise en pratique. La mise en œuvre dépend de personnes qui sont elles-mêmes en injonction. Nous sommes dans cette rhétorique bizarre où se mêlent l'injonction et l'accueil. La rhétorique politique, c'est le contrôle, mais le personnel ne la suit pas forcément. Il faut tenir compte aussi de la rhétorique de l'accueil. Tout cela s'articule et nécessiterait un colloque.

### **Catherine Wihtol de Wenden**

J'ajouterais un autre élément qui relève plutôt du contexte de ce contrat qui est plus ancien qu'on ne l'imagine. Il ne faut pas oublier que Dominique Schnapper, qui a été membre de la commission de réflexion sur le droit de la nationalité et qui a eu une certaine influence sur la définition de la citoyenneté en France, a toujours beaucoup insisté sur l'idée que la citoyenneté était contractuelle. Elle a fait un livre sur les communautés des citoyens et elle insistait beaucoup sur cette notion des droits et des devoirs<sup>82</sup>. Elle faisait partie des gens qui étaient

---

plus ou moins proches de Jacques Chirac. Je pense qu'elle a pu avoir un impact. Blandine Barret-Kriegel a pu aussi avoir un impact. Elle était psy et spécialiste de la citoyenneté. Elle était également très attachée au contrat social. Elle a été présidente du Haut Conseil à l'intégration et elle fait partie des inventeurs du contrat d'accueil et d'intégration. C'est dans ces deux sources, deux personnes qui étaient proches du Président de la République que je verrais la genèse de cette idée de contrat d'accueil et d'intégration qui a été copiée dans beaucoup de pays européens.

En tant que juriste, je dirais que c'est la première fois qu'un contrat est obligatoire. Par définition, un contrat n'est jamais obligatoire. Il ne faut pas oublier qu'initialement, le contrat d'accueil et d'intégration a été facultatif et n'était proposé qu'à ceux qui souhaitaient souscrire au contrat, ce qui permettait d'accélérer l'obtention de leur titre de séjour et d'en augmenter la durée. Ensuite, on a rendu obligatoire le contrat d'accueil et d'intégration, ce qui est juridiquement un non-sens puisqu'un contrat, par définition, repose sur la volonté de la personne qui souscrit au contrat.

---

### Gérard Noiriel

C'est aussi une illustration du développement incessant de l'institutionnalisation des différentes facettes de l'immigration. Pendant très longtemps, ces questions étaient laissées aux associations, souvent catholiques. Dans l'Entre-deux-guerres, le Foyer français était une association présidée par Paul Painlevé, le grand mathématicien et où il y avait un engagement militant. L'une des finalités était l'apprentissage de la langue. Ces démarches sont de plus en plus intégrées dans des dispositifs institutionnels qui sont eux-mêmes orientés en fonction des enjeux politiques. Se greffent tous les débats sur la laïcité, etc., qui ont une dimension stigmatisante pour les personnes qui sont soupçonnées de venir avec de mauvaises valeurs. Cette évolution ne me semble pas être un progrès.

---

### François Brun

Je pense que l'aspect obligatoire fait découvrir un autre discours qui est : « personne n'est obligé de venir en France, on ne vous a pas demandé de venir ». Le contrat d'accueil et d'intégration n'est obligatoire que par rapport à une demande, un peu à l'image d'un contrat de location. Tel est le discours qui est derrière cette obligation apparente : si vous voulez venir en France, vous signez un contrat. Cela rejoint le discours à la Guéant : « les Français ne sont plus chez eux ». Derrière ce discours, on dit : « vous venez chez nous et si vous venez, vous signez un contrat de location ». Telle est l'idée derrière cette obligation. Voilà ce qui est dit. S'il devait le défendre, poussé dans ses retranchements, il serait obligé de tomber le masque. D'ailleurs, il le ferait peut-être volontiers. Il serait obligé de dire : « Personne ne vous demande de venir, mais si on vous donne un titre de séjour, il faut signer ce contrat ». C'est très clair.

---

### Yvan Gastaut

Nous pouvons remercier François Brun et Gérard Noiriel pour ce très riche début d'après-midi. Nous allons enchaîner avec la dernière table ronde de la journée. Cette séance sera plus localisée puisque dans le prolongement de ce qu'évoquait ce matin Peggy Derder, nous allons avoir une réflexion à trois voix sur les immigrations en Île-de-France et en Seine-et-Marne, avec Emmanuel Ma Mung, Marie-Christine Volovitch-Tavares et Serge Weber. Avant qu'Emmanuel Ma Mung ne s'installe, j'en profite pour parler de la revue dans laquelle il écrit assez souvent et qui est *La revue européenne des migrations internationales*, la quatrième et dernière des revues françaises après *Migrance*, *Migrations sociétés* et *Hommes et Migrations*, spécialisée sur les questions des migrations en France et à l'international. Emmanuel Ma Mung va nous parler de la formation de la diaspora chinoise en France.

## III / IMMIGRATIONS EN ÎLE-DE-FRANCE, IMMIGRATIONS EN SEINE-ET-MARNE

### 7. LA FORMATION DE LA DIASPORA CHINOISE EN FRANCE

**Emmanuel Ma Mung,**

Directeur de recherches au CNRS, ancien directeur du laboratoire Migrations internationales, espaces et sociétés (Migrinter)

Les travaux sur l'immigration chinoise en France réalisés dans une perspective historique sont pratiquement inexistant<sup>83</sup>. Les rares que l'on trouve concernent un aspect bien particulier de celle-ci : les « étudiants-ouvriers » présents dans les années 1920 et impliqués dans le mouvement révolutionnaire chinois. Ces « étudiants-ouvriers » dont quelques-uns deviendront célèbres comme Zhou Enlai ou Deng Xiaoping joueront un rôle décisif dans la création du Parti Communiste Chinois (Kriegel, 1968 ; Wang, 2002) mais aussi – chose moins connue – dans le développement du mouvement anarchiste, notamment à Shanghai (Dirlik, 1991).

L'objectif de cette présentation n'est pas de pallier cette absence de travaux historiques mais de présenter la *formation* de la diaspora chinoise en France. Ou plus exactement, de la partie de la diaspora chinoise établie en France. Cette précision indique que pour être comprise l'immigration chinoise doit être replacée dans les *processus* migratoires qui ont conduit à la constitution de ladite diaspora. L'idée de formation et celle de processus supposent de prendre en compte la dimension diachronique du phénomène, c'est ce qui sera tenté ici.

Pour commencer soulignons que l'on peut identifier dans l'immigration chinoise en France deux courants migratoires :

- une immigration directement originaire de la Chine continentale qui est la plus ancienne et dont la grande majorité est originaire de la province du Zhejiang (villes de Wenzhou et de Qingtian). À celle-ci s'ajoute une immigration plus récente venue du Nord-Est de la Chine, le Dongbei (provinces du Heilongjiang, Liaoning et Jilin), ainsi que des grandes concentrations urbaines de Beijing, Tianjin, Shanghai et maintenant d'autres provinces encore ;
- une immigration chinoise en provenance de l'Asie du Sud-Est au sens large qui elle-même se subdivise en plusieurs groupes en fonction de l'origine locale de leurs ascendants en Chine : Chaozhou (ou Teochew, le plus important semble-t-il), Hokkien, Hakka, Fujian...

Dans quelle mesure ces différents courants présents en France sont-ils en relation avec les migrations chinoises historiques et contemporaines observables à l'échelle mondiale ? Après avoir évoqué la formation de la diaspora chinoise dans le monde (section 1), nous verrons en quoi l'immigration chinoise en France y est liée (section 2).

### I / LA FORMATION DE LA DIASPORA CHINOISE DANS LE MONDE

Au début des années 1980 on estimait à une vingtaine de millions le nombre de Chinois d'Outre-mer, 85 % d'entre eux étant localisés en Asie du Sud-Est. Entre 1982 et 2000, le nombre annuel de migrants au départ de la Chine est passé de 57 000 à 757 000 selon les recensements de Pékin. D'après d'autres sources (Kwong, 2007), on évalue à 18 millions le nombre de personnes qui ont quitté la Chine depuis la fin des années 1970 et entre 35 et 40 millions les effectifs actuels de la diaspora chinoise soit un quasi doublement en une trentaine d'années.

#### **La traite des coolies comme amorce de la migration de masse**

Les migrations chinoises contemporaines s'inscrivent dans un processus migratoire amorcé au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle qui prolongeait lui-même un mouvement plus ancien. Les migrations commerciales ultramarines des siècles précédents ont donné naissance dans les archipels de l'Asie du Sud-Est à de nombreux comptoirs et colonies de marchands, de marins, d'artisans et de leur main-d'œuvre. Plusieurs dizaines de milliers d'entre eux étaient établis dans les ports de la mer de Chine méridionale, aux Philippines, à Bornéo, à Sumatra et dans le détroit de Malacca lorsque s'est amorcée une migration de masse. Celle-ci prend son essor au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle avec la conjonction de plusieurs phénomènes. Les deux guerres de l'opium (1840-42 et 1856-60) et la révolte des Taiping (1860-65) provoquent, particulièrement dans les provinces du Sud,

des bouleversements sociaux considérables. Par ailleurs, l'abolition progressive de l'esclavage durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle entraîne dans les anciens pays esclavagistes une demande en main-d'œuvre bon marché pour remplacer le travail servile. Mais surtout la colonisation de l'Asie du Sud-Est par les puissances anglaises, françaises et hollandaises (Indochine, Indonésie, Malaisie, Singapour, etc.) provoque elle aussi une demande de travail qui ne peut plus être couverte par le recours à l'esclavage ou par la main-d'œuvre locale, pour travailler dans les plantations (hévéa, poivrier, canne à sucre, tabac...) et dans les mines. Dès lors, la Chine se constitue comme un énorme réservoir de main-d'œuvre et présente un potentiel migratoire considérable. Comme résultat des traités des guerres de l'opium, l'établissement de la traite des coolies (ou *coolie trade*) autorise les puissances coloniales à embaucher des travailleurs pour mettre en valeur les territoires de leurs dépendances. Cette traite des coolies provoque des flux de départ vers les Caraïbes, les îles de l'océan Indien et la Polynésie mais surtout vers l'Asie du Sud-Est. Ces travailleurs sont pour la plupart des paysans sans terre, pauvres parmi les pauvres, qui voient dans ces contrats pourtant misérables la possibilité pour eux et pour leur famille de survivre. La très grande majorité vient des provinces du Sud de la Chine (Guangdong, Fujian et Hainan).

De 1876 à 1901, près de cinq millions de personnes, pour l'essentiel des coolies, auraient transité par les ports de la Chine du Sud. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le volume de la migration chinoise est estimé à 8 millions de personnes dont l'essentiel se trouve en Asie, dans les pays du Nan Yang (mer de Chine méridionale) : plusieurs dizaines de milliers d'individus ont essaimé dans les constellations insulaires de l'océan Indien et du Pacifique, quelques centaines de milliers sont venus le long de la bordure orientale du Pacifique depuis le Canada jusqu'au Chili, mais aussi dans les Caraïbes notamment à Cuba (où l'on a compté plus de 120 000 Chinois) et en Jamaïque.

À côté de ces migrations principalement originaires des provinces du Guangdong et du Fujian, numériquement les plus importantes à l'échelle mondiale, une autre migration s'est développée sur d'autres bases. Elle se différencie des précédentes en ce qu'elle n'est pas liée à la traite des coolies et qu'elle s'est orientée très tôt principalement vers l'Europe.

### Les Qingtian et les Wenzhou, une migration principalement centrée sur l'Europe

La migration des Qingtian (du nom d'une petite ville et de ses environs dont ils sont originaires située à soixante kilomètres de Wenzhou, port de la province du Zhejiang) a commencé très tôt (Thuno, 1996). Dès le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle on signale la présence de marchands originaires de cette petite région qui traversent la Sibérie pour atteindre Moscou et Berlin où ils vendent des objets en pierre dure, spécialité et seule ressource de cette région montagnaise, rurale et très pauvre sur le plan agricole. Dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, ces petits marchands colporteurs qui ont parfois complètement changé d'activité au cours de leurs pérégrinations sont déjà présents dans plusieurs pays européens (France, Italie, Allemagne, Russie). Il est notable que cette migration s'oriente dès le départ principalement vers l'Europe et peu vers l'Asie du Sud-Est ou les Amériques qui furent les principales destinations des migrants dont nous venons de parler. Cela tient, semble-t-il, à la nature de la migration : alors que dans les provinces du Guangdong et du Fujian les départs vers l'étranger se font d'abord dans le cadre de la traite des coolies les migrations du Zhejiang sont plutôt le fait de personnes n'entrant pas dans ce cadre. Ce sont des entreprises individuelles s'appuyant sur des réseaux migratoires établis sur la base de la pérégrination marchande, par une population ayant une tradition de colportage. Ces implantations en Europe constituent la trame du réseau sur lequel se développent ensuite les migrations des années 1920 et 1930 : environ 10 000 personnes dont 3 000 en France, 1 000 en Hollande, en Autriche et en Italie, 300 en Belgique et en Espagne, 200 au Portugal (Thuno, 1996). Ce réseau est à la base de ceux qui structurent les migrations actuelles.

À partir des années 1920 et 1930 les Wenzhou (du nom de la ville éponyme voisine de Qingtian) rejoignent les Qingtian dans leur migration. Aujourd'hui les deux migrations se superposent et se confondent, d'autant plus qu'une partie des Wenzhou sont des Qingtian dont la famille s'est établie précédemment dans la ville de Wenzhou.

### Des migrations qui s'organisent en diaspora

L'existence et le développement de relations migratoires, économiques, informationnelles mais aussi affectives et émotionnelles entre les différents pôles d'établissement à l'échelle locale, nationale et internationale circonscrivent une entité sociale dont l'unité est donnée par la croyance subjective des personnes en une origine commune – la Chine – qui est la base d'une identité collective. C'est en ce sens que l'on peut parler de diaspora chinoise. Les Chinois d'Outre-mer constituent une diaspora qui se caractérise sur le

---

plan morphologique par la multipolarisation de la migration (installation dans plusieurs pays) et par l'interpolarité des relations c'est-à-dire l'existence de liens de diverse nature déjà évoqués entre les différents lieux d'établissement.

Multipolarité de la migration et interpolarité des relations façonnent chez les individus et les communautés locales qu'ils constituent des sentiments d'appartenance multiples articulant des loyautés et des fidélités aux « pays d'origine » (la Chine pour les migrants contemporains, une Chine plus ou moins mythique pour leurs descendants, le pays de naissance pour les migrants nés dans un autre établissement que celui où ils vivent) et au pays d'installation qui se traduisent souvent par l'acquisition de la nationalité de ce pays, ainsi qu'une appartenance et une loyauté à la diaspora, entité pensée comme corps social unifié par l'origine supposée commune de ses membres. Cette ethnicité multidimensionnelle organise le fonctionnement local et transnational de la diaspora. Celle-ci s'entretient de son propre mouvement à travers les réseaux qu'elle dessine et qui constituent de véritables ressources migratoires, facilitant la mobilité des personnes, traçant des canaux de circulation, fixant les destinations, fournissant des moyens de circulation et d'installation. La diaspora acquiert ainsi sa propre autonomie migratoire : en tant que structure prédisposant à la migration, elle génère de la mobilité qui alimente son mouvement. Le cadre diasporique configure ainsi fortement les migrations et transmigrations contemporaines.

### **Une diaspora « entrepreneuriale »**

Cette diaspora est entrepreneuriale dans le sens où ce sont principalement les entreprises qui assurent sa reproduction en tant que corps social (ce qui ne signifie pas que la majorité des individus soient entrepreneurs). Elles jouent un rôle central sur le plan de l'emploi mais aussi sur celui de la reproduction identitaire en fournissant les services et les produits qui la favorisent. Elle est également entrepreneuriale dans le sens où l'entrepreneuriat est l'objectif et l'horizon social les plus largement poursuivis par ses membres, qu'ils soient « patrons » ou prolétaires (Ma Mung, 2009).

Les migrations chinoises ont donné naissance dans la plupart des pays d'installation à une organisation économique constituée de petites entreprises commerciales ou artisanales articulées entre elles à l'échelle locale sur les plans de l'approvisionnement, du financement ou de la main-d'œuvre, formant ainsi des sortes de clusters économiques locaux, eux-mêmes souvent liés les uns aux autres à l'échelle internationale (Ma Mung, 2000).

Cette organisation en diaspora « entrepreneuriale » a des effets importants sur les migrations contemporaines car celles-ci répondent plus à la demande de main-d'œuvre de ces entreprises qu'à celle offerte par le marché général du travail de chacun des pays d'installation concernés. En effet, la plus grande partie des salariés d'origine chinoise travaille dans des établissements tenus par leurs compatriotes, lesquels emploient majoritairement une main-d'œuvre d'origine chinoise, situation également observable en France comme nous le verrons tout à l'heure. La multiplication du nombre de ces entreprises encourage une immigration qui contribue à leur développement et qui, en retour, renforce la demande de travail, et par voie de conséquence les migrations lorsque celle-ci ne trouve pas sa réponse localement.

### **La reprise des migrations commerçantes**

Les migrations chinoises au départ de la Chine se sont diversifiées depuis l'ouverture du pays dans les années 1980, tant sur le plan des aires d'origine qui se sont élargies à d'autres provinces que sur celui des statuts des migrants. Si les migrations « prolétaires » restent majoritaires, les migrations de personnels qualifiés ainsi que d'étudiants prennent de l'importance. Mais aussi depuis une petite décennie celle de petits entrepreneurs. Cette migration est révélatrice des changements intervenus en Chine et apparaît liée à deux phénomènes : le développement de la production de biens de consommation destinés à l'exportation et l'accroissement du nombre de petits entrepreneurs. Une partie d'entre eux a émigré et distribue la production de « l'atelier du monde » qu'est devenue maintenant la Chine (confection, textile, bicyclettes, motocyclettes, outillage, produits électroménagers, électroniques, informatiques...). Ces commerçants diffèrent de leurs homologues établis depuis plus longtemps du fait qu'ils immigrent souvent avec les fonds nécessaires à leur établissement alors que c'est dans le pays d'installation que les autres ont constitué leur capital (économies personnelles, système de tontines...) selon un processus bien connu. On trouve maintenant des commerçants chinois dans toutes les parties du monde. Cela se traduit fréquemment par l'ouverture de centres de distribution de gros pour l'approvisionnement des détaillants, qu'ils soient chinois ou autochtones, qui constituent ainsi des sortes de comptoirs commerciaux. Dans la région parisienne plusieurs centaines de grossistes importateurs se sont établis depuis le début des années 2000 : dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, dans le Sentier et plus encore dans les entrepôts d'Aubervilliers où leur nombre a cru rapidement au point

qu'un nouveau centre a été créé en septembre 2006 pour accueillir 170 nouvelles boutiques. On trouve le même cas de figure en Italie notamment à Naples où un centre de distribution en gros a été construit, le Cinamercato, et accueille plusieurs centaines de commerçants (Schmoll, 2004), à Madrid, à Moscou ou encore à Budapest ou « l'Asia Centre » joue le rôle de plaque de redistribution à l'échelle de l'Europe centrale (Nyiri, 2007). On observe le même schéma d'installation en Afrique notamment à Johannesburg.

## II / LA SITUATION EN FRANCE

Comme on l'a vu on peut distinguer dans l'immigration chinoise en France deux courants principaux : une immigration directement originaire de la Chine continentale amorcée de longue date et dont la grande majorité est originaire de la Province du Zhejiang (les Wenzhou et les Qingtian) à laquelle s'ajoute une immigration plus récente venue du Nord-Est de la Chine, et une immigration chinoise en provenance de l'Asie du Sud-Est qui elle-même se subdivise en plusieurs groupes. Ces groupes et sous-groupes sont le produit d'histoires migratoires différenciées en lien avec les processus migratoires évoqués précédemment.

La première vague migratoire chinoise importante est constituée par un contingent de 140 000 travailleurs recrutés en Chine durant la première guerre mondiale pour travailler dans les usines d'armement, au terrassement des tranchées et au transport des munitions (Live, 1991b ; Ma, 2006, 2009). Cette migration correspond donc à une forme évoluée de traite des coolies (Ma, 2006). À la fin de la Grande Guerre, la plus grande partie repart en Chine à l'exception de 2 000 à 3 000 parmi lesquels un grand nombre de Qingtian qui ont retrouvé en France leurs compatriotes déjà établis. Durant l'Entre-deux-guerres la population chinoise à Paris se situe entre 2 800 et 3 700 personnes d'après les recensements de la population. Au milieu des années 1930 on compte une proportion très élevée (28,8 % en 1936) de commerçants, essentiellement dans la catégorie statistique « colporteurs et marchands forains ». La plupart de ces colporteurs et marchands forains sont précisément des Qingtian mais aussi leurs voisins – les Wenzhou – venus les rejoindre au début des années 1930. Qingtian et Wenzhou se spécialisent dans la vente « d'articles de Paris » et de petits produits de maroquinerie (portefeuilles, portemonnaies, ceintures, bretelles...). Ils s'approvisionnent auprès des grossistes juifs du 3<sup>e</sup> arrondissement. Cela a pour conséquence, note Charles Archaimbault (1952), qu'entre 1931 et 1937, « La colonie [chinoise] jusque-là concentrée dans l'îlot Chalon, près de la gare de Lyon émigra vers le quartier juif du 3<sup>e</sup> où ils s'établirent boutiquiers, détaillants d'abord, puis bientôt grossistes ou semi-grossistes, fondant parfois des sociétés : c'est-à-dire qu'ils s'associaient à deux ou à trois pour acheter une boutique. Certains s'établirent comme artisans et travaillèrent le cuir (quoique ne l'ayant jamais fait auparavant), imitant les articles de Paris que juifs et Français répandaient sur le marché. Après la 2<sup>e</sup> guerre mondiale, certains se sont établis grossistes rue du Temple, d'autres, artisans maroquiniers. D'autres enfin, se sont établis restaurateurs. Anciens colporteurs hier, ils sont patrons. » En 1949, la population chinoise se trouve essentiellement dans le quartier des Arts et Métiers<sup>94</sup> qui reste encore un important lieu de concentration de la population originaire du Zhejiang. À la même époque, on recense 62 magasins et 14 ateliers. Aujourd'hui on compte entre 200 et 300 commerces tenus pour la plupart par des Wenzhou et des Qingtian.

L'implantation des Chinois originaires de l'ancienne Indochine est directement liée à l'arrivée des réfugiés à partir de 1975. Il existait déjà cependant une immigration sino-vietnamienne qui faisait partie des 35 000 « rapatriés » de l'Indochine française après l'indépendance du Nord-Vietnam (Le Huu, 1985), c'est vraisemblablement celle-ci que les réfugiés sont venus rejoindre (Guillon et Taboada-Leonetti, 1986).

Les conditions dans lesquelles s'est faite l'émigration d'une grande partie des Chinois de l'ancienne Indochine ont été, comme on sait, dramatiques. Au Cambodge, une politique antichinoise et antivietnamienne entamée par Lon Nol, qui avait renversé Sihanouk en 1970, menace la minorité chinoise dont une partie émigre vers le Sud-Vietnam. Puis la victoire des Khmers rouges en 1975, et la politique de Pol Pot qui visait à vider les villes et à épurer la population de ses « éléments négatifs », étant entendu que ceux-ci résidaient dans les concentrations urbaines, provoquent un exode massif des personnes d'origine chinoise dont l'essentiel vivait à Phnom Penh. Les survivants rejoignent la Thaïlande, première étape vers les autres pays d'Asie du Sud-Est et les pays occidentaux, dont la France. Au Vietnam, le rattachement en 1975 du Sud au Nord à l'occasion de la victoire militaire des troupes Viêt-Cong et nord-vietnamiennes, provoque l'émigration de la plus grande partie des *Hoa* (personnes d'origine chinoise) du Sud-Vietnam vers Hong Kong, Singapour, la Thaïlande et les pays

occidentaux. Le conflit sino-vietnamien de 1979 a renforcé ce mouvement en l'étendant au Nord-Vietnam où les *Hoa* étaient considérés comme dangereux en raison de liens supposés entretenus avec la Chine. Dans tous les cas de figures y compris au Laos, ce sont les minorités chinoises qui sont concernées par les départs.

### La situation actuelle

Il est difficile d'estimer la population d'origine chinoise en France pour des raisons qu'il serait trop long de détailler dans le cadre de cette présentation et dont la principale est de définir avec précision ce qu'est une personne d'origine chinoise : est-ce une personne de nationalité chinoise, une personne née en Chine ayant ensuite acquis la nationalité française, une personne née hors de Chine dont les parents y sont nés, une personne de nationalité française dont un des parents présenterait l'un de ces critères, etc. ? Par ailleurs, l'appareil statistique français ne permet pas de comptabiliser les individus sur la base de leur origine au-delà d'une ou deux générations. On en est donc réduit à faire des estimations très approximatives. Pour ma part j'estime la population d'origine chinoise entre 300 000 et 500 000 personnes<sup>85</sup>. La majorité est localisée dans la région parisienne. Le reste se répartit dans les grandes villes françaises telles que Marseille, Lyon, Lille. Il y a une diffusion de plus en plus large vers les villes moyennes et les petites villes.

Sur le plan des catégories socioprofessionnelles, les entrepreneurs représentent près de 10 % de la population active (9,8 % d'après le recensement de 1999). La proportion d'entrepreneurs est plus élevée que la moyenne nationale (6,3 %) mais il s'agit pour la très grande majorité de petites entreprises (seuls 4 % d'entre eux sont à la tête d'entreprises de plus de 10 salariés). La plus grande partie de la population active restante est constituée d'ouvriers et d'employés. Là aussi leur proportion est supérieure à la moyenne nationale. Par contre les professions intellectuelles, les cadres supérieurs et les professions libérales représentent moins de 5 % de l'ensemble. Par ailleurs, on estime qu'il y aurait 29 000 étudiants chinois en France (*Libération* du 29 mars 2011).

La proportion élevée d'entrepreneurs mais aussi d'ouvriers et d'employés est à mettre en relation avec ce que nous avons dit tout à l'heure à propos de l'organisation économique de la diaspora. On retrouve en France le même dispositif économique que l'on observe dans d'autres pays d'installation, dispositif constitué de petites entreprises commerciales ou artisanales articulées entre elles à l'échelle locale sur les plans de l'approvisionnement, du financement ou de la main-d'œuvre. Rappelons également qu'une caractéristique fondamentale de ce dispositif est que la très grande majorité des travailleurs sont employés par des entrepreneurs d'origine chinoise. Corrélativement, ces entrepreneurs emploient presque exclusivement des travailleurs d'origine chinoise. C'est ce que l'on peut observer empiriquement également en France (Cattelain, Poisson, et Moussaoui, 2002 ; Poisson, 2004). Cette situation produit un marché du travail spécifique caractérisé par le fait que l'offre et la demande de travail s'ajustent sur la base de l'appartenance des offreurs et des demandeurs à un même groupe d'immigrants. Cela a comme nous l'avons vu des effets importants sur les migrations contemporaines dans la mesure où ces migrations répondent plus à la demande de main-d'œuvre de ces entreprises qu'à celle du marché général du travail. Et c'est le principal moteur de l'immigration chinoise en France.

### Conclusion

Le nouveau système de recensement ne permet pas de détailler la localisation de l'immigration chinoise en Île-de-France. Je conclurai donc cette présentation par quelques remarques rapides sur la localisation des activités commerciales et des services qui sont finalement les moins difficiles à repérer. Les deux groupes que nous avons distingués pour les besoins de l'analyse ont des localisations différenciées mais qui parfois se superposent dans un même espace, ou se succèdent :

Situations de présence d'un seul groupe :

- le 13<sup>e</sup> arrondissement, ou le « Triangle de Choisy » comme l'ont désigné Michèle Guillon et Isabelle Taboada (1986) enregistre la présence de commerçants majoritairement issus de l'Asie du Sud-Est.
- le quartier des Arts et métiers dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, lieu historique de leur implantation reste celui des Qingtian et des Wenzhou.
- les implantations liées aux nouvelles migrations commerçantes évoquées plus haut sont essentiellement le fait des Wenzhou, notamment dans le quartier Sedaine-Popincourt (11<sup>e</sup> arrondissement), et dans les entrepôts d'Aubervilliers déjà évoqués.

Situations de coprésence ou de succession :

- Belleville d'abord marquée par la présence des commerçants originaires d'Asie du Sud-Est dans les années 1990 connaît maintenant une importante présence Wenzhou qui tend à supplanter les premiers.
- le noyau commercial chinois aux alentours de la rue de Joinville dans le 19<sup>e</sup> arrondissement est partagé entre les deux groupes. Celui situé vers la rue de l'Olive dans le 18<sup>e</sup> arrondissement principalement tenu par des commerçants originaires du Sud-Est asiatique voit maintenant leurs homologues Wenzhou s'établir.
- à Marne-la-Vallée, les commerçants restent majoritairement des originaires du Sud-Est asiatique. Par contre sur le plan résidentiel on voit depuis une dizaine d'années des Wenzhou acquérir des logements dans les mêmes zones résidentielles.

L'immigration chinoise en France présente une grande diversité sur le plan des origines et des histoires migratoires. Cette diversité s'accroît avec l'arrivée durant la dernière décennie de migrants venus d'autres provenances que celles de la Chine méridionale et littorale. Ils fournissent la main-d'œuvre du dispositif économique que nous avons décrit. Cependant celui-ci a de moins en moins les capacités de les absorber et nombre d'entre eux connaissent des conditions de vie très difficiles. Mais en même temps, la proximité géographique – et « sectorielle » pourrait-on dire du fait que la majorité des immigrants travaillent dans un même système économique – tend à homogénéiser ces différences, présentant ainsi l'immigration chinoise sous une certaine unité qui, bien qu'apparente, tend à devenir, dans ce travail de plus en plus réelle.

### Références des travaux cités dans le texte :

Archaibault (Charles), « En marge du quartier chinois », dans *Bulletin de la Société d'Études Indochinoises*, vol. 17, n°3, 1952, p. 275-294.

Auguin (Estelle), *L'éthique chinoise et l'esprit du capitalisme. La diaspora chinoise originaire de la région de Wenzhou*, thèse de sociologie, Université Paris Descartes, 2009, 423 p.

Blanchard (Pascal), Deroo (Éric), éd., *Le Paris Asie, 150 ans de présence asiatique dans la capitale*, Paris : Éditions La Découverte, 2004, 223 p.

Cattelain (Chloé), Poisson (Véronique), Moussaoui (Abdellah), *et alii, Les modalités d'entrée des ressortissants chinois en France*, Paris : Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité ; Direction de la population et des migrations, 2002, 183 p.

Chen (Guoji), « Qingtian giangzhi, huaqiao bian [Index géographique du canton de Qingtian, section Chinois d'Outre-mer] », dans *Zhejiang fangzhi*, vol. 6, 1988, p. 16-33.

Dirlík (Arif), *Anarchism in the chinese revolution*, Berkeley, Los Angeles : University of California Press, 1991, 326 p.

Guillon (Michelle), Taboada-Leonetti (Isabelle), *Le triangle de Choisy, un quartier chinois à Paris cohabitation pluri-ethnique, territorialisation communautaire et phénomènes minoritaires dans le 13<sup>e</sup> arrondissement*, Paris : CIEMI - L'Harmattan, 1986, 210 p.

Kriegel (Annie), « Aux origines françaises du communisme chinois », dans *Preuves*, n°209-210, 1968, p. 24-41.

Kwong (Peter), « Chinese Migration Goes Global », dans *Yale Global on Line*, 2007, 17 July. <http://yaleglobal.yale.edu/article.print?id=9437>.

Le Huu (Khoa), *Les Vietnamiens en France : insertion et identité*, Paris : L'Harmattan ; CIEM, 1985, 297 p. (Recherches universitaires et migrations).

Live, 1991a : Live (Yu-Sion), *La diaspora chinoise en France : immigration, activités socio-économiques, pratiques socio-culturelles*, thèse de sociologie, École des hautes études en sciences sociales, Paris, 1991, 824 p.

Live, 1991b : Live (Yu-Sion), « Les travailleurs chinois et l'effort de guerre », dans *Hommes et migrations*, n°1148 : *Aux soldats méconnus*, 1991, p. 12-14.

Live, 1992 : Live (Yu-Sion), « Les Chinois de Paris depuis le début du siècle », dans *Revue Européenne des Migrations Internationales ; La diaspora chinoise en Occident*, vol. 8, n°3, 1992, p. 155-173.

---

Ma [Li], « Technical and educational diversity among the Chinese Labor Corps in France during the First World War », Paper presented at the ISSCO Africa Regional conference *Diversity in Diaspora : the Chinese Overseas*, Pretoria, 2006, 4-6 December.

—, « Faguobeibu yizhan huagong 法国北部一战华工 » Les travailleurs chinois de la Grande Guerre dans le Nord de la France], dans Jianguo [Zhang] *et alii*, éd., *Zhongguo laogong yu diyici shijie dazhan 中国劳工与第一次世界大战*. Shandong daxue chubanshe 山东大学出版社, 2009, p. 56-75.

Ma Mung [Emmanuel], *La diaspora chinoise : géographie d'une migration*, Paris : Ophrys, 2000, 175 p. [Collection Géophrys].

Ma Mung [Emmanuel], éd., *Les nouvelles migrations chinoises vers l'Afrique et l'Amérique latine*; Vol. 25, n°1 de *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 2009, 220 p.

Nyiri [Pal], *Transnationalisme et « minorité intermédiaire » : les entrepreneurs chinois en Hongrie*, dans *Nouvelles migrations chinoises et travail en Europe*, éd. Laurence Roulleau-Berger, Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, 2007, p. 91-120.

Poisson [Véronique], *Franchir les frontières : le cas des Chinois du Zhejiang en diaspora*, thèse d'anthropologie, Paris : École des hautes études en sciences sociales, 2004, 903 p.

—, « Les grandes étapes de cent ans d'histoire migratoire entre la Chine et la France », dans *Hommes et Migrations*, n°1254, 2005, p. 6-17.

Schmoll [Camille], *Une place marchande cosmopolite, Dynamiques migratoires et circulations commerciales à Naples*, thèse de géographie, Université Paris-X, Nanterre, 2004, 550 p.

Thuno [Mette], « Chinese emigration to Europe : combining european and chinese sources », dans *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 12, n°2, 1996, p. 275-296.

Wang [Nora], *Émigration et politique, les étudiants-ouvriers chinois en France (1919-1925)*, Paris : Les Indes Savantes, 2002, 373 p.

---

## 8. LES IMMIGRANTS PORTUGAIS EN SEINE-ET-MARNE ET VAL-DE-MARNE

**Marie-Christine Volovitch-Tavares,**

Historienne, spécialiste de l'histoire de l'immigration portugaise en France, Vice-présidente du CERMI (Centre d'Études et de Recherches sur les Migrations Ibériques)

### Introduction

J'ai commencé il y a un certain temps à examiner les archives de ces deux départements, mais il y a encore beaucoup de choses à prospecter et, sans donner un panorama exhaustif de la présence des Portugais dans le Val-de-Marne et en Seine-et-Marne, j'espère vous donner un premier panorama.

Dans le recensement 1999, 650 000 Portugais vivaient en France. Précisons qu'il s'agit de personnes ayant la seule nationalité portugaise, auxquelles il faudrait joindre toutes les personnes d'origine portugaise ayant aussi la nationalité française, pour comprendre la part de l'immigration portugaise dans la société française. Pour les deux départements qui nous intéressent, il y a la même année presque 40 000 Portugais dans le Val-de-Marne et un peu moins de 30 000 en Seine-et-Marne, c'est-à-dire le tiers des Portugais qui vivent en Île-de-France, ce qui est très important compte tenu que la moitié des Portugais de France vivent dans la région capitale.

Pour que mon exposé prenne sens, je vais rappeler, dans une première partie, les grands traits de l'histoire des immigrants portugais en France. Puis dans un deuxième temps je passerai aux cas des départements du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne, où on retrouve beaucoup des caractéristiques de l'insertion des Portugais en France.

---

## I / LES GRANDS TRAITS DE L'IMMIGRATION DES PORTUGAIS EN FRANCE

### Les différents groupes d'émigrants portugais

Durant le XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la première guerre mondiale, seuls de petits groupes de Portugais viennent vivre en France. Ce sont, d'une part ceux qu'attirent le rayonnement culturel de la France (artistes, écrivains, scientifiques). Ce sont, d'autre part, des exilés politiques au long des luttes qui partagent libéraux et miguélistes<sup>86</sup> puis monarchistes et républicains (la République portugaise est proclamée en 1910).

La situation change à partir de la première guerre mondiale qui amorce l'immigration de travailleurs, alors que jusque-là ils émigraient essentiellement au Brésil. C'est à la faveur de l'alliance militaire du Portugal avec la France et la Grande-Bretagne (1916), qu'arrivent en France à la fois les soldats d'un corps expéditionnaire dans les tranchées du Pas-de-Calais et 15 000 travailleurs portugais recrutés par un accord de main-d'œuvre entre la France et le Portugal. Une partie de ces soldats et de ces travailleurs restent en France, amorçant l'immigration de leurs compatriotes. Ainsi les Portugais qui étaient un millier en France sont 10 000 dès 1921 et près de 50 000 dix ans plus tard. Beaucoup repartent avec la crise des années 1930 puis la guerre et l'occupation, tandis que certains se naturalisent. Ainsi au début des années 1950, il y avait à peine plus de 20 000 Portugais en France. Or, dès la fin des années 1950, avec l'essor économique des « Trente Glorieuses », l'immigration économique portugaise reprend, mais avec une ampleur et une rapidité exceptionnelles. Les Portugais sont de nouveau 50 000 en 1962 et dès 1968 ils sont 300 000 et 750 000 en 1975 (comprenant les immigrants et leurs enfants nés en France ou venus du Portugal). Les Portugais deviennent alors les étrangers les plus nombreux, et ils le restent à tous les recensements jusqu'à nos jours. Mais à partir du début des années 1970, l'immigration des Portugais, sans jamais s'arrêter, diminue rapidement (épuisement des capacités migratoires du Portugal et forte limitation de l'immigration par la France). La grande majorité des travailleurs de la grande vague migratoire portugaise sont issus de familles de paysans pauvres, parfois misérables, du centre et du nord du Portugal.

À côté de cette exceptionnelle immigration économique, on retrouve toujours les deux autres groupes, très minoritaires, de Portugais qui s'installaient en France au XIX<sup>e</sup> siècle. D'une part des artistes, des écrivains, des chercheurs, et d'autre part des exilés politiques. Ce dernier groupe devient plus important dans les dernières années de la longue dictature (1926-1974) dominée pendant presque toute sa durée par Salazar<sup>87</sup>. En effet, l'opposition démocratique est renforcée par les refus qui s'amplifient contre la guerre coloniale dans laquelle la dictature s'enlise dans ses colonies d'Afrique (1961-1974). Après le retour à la démocratie à partir du 25 avril 1974, une partie des exilés politiques repart au Portugal (certains même, pour des raisons complexes, reviennent) tandis que d'autres sont retenus en France où leur vie s'est déjà réorganisée, tout en conservant des liens avec le Portugal.

Il existe enfin une catégorie un peu particulière d'immigrants portugais. Ce sont des jeunes âgés entre 16 et 25 ans, que le refus de la guerre coloniale a amenés à quitter, tout à fait illégalement, le Portugal. Ils le font très souvent avec l'accord, et même l'aide, de leur famille. On évalue à 100 000 le nombre de ces jeunes réfractaires, insoumis, plus rarement déserteurs (c'est-à-dire après leur incorporation). Certains refusent cette guerre par conviction anticolonialiste et par opposition à la dictature, mais pour la plupart, tout simplement, cette guerre n'était pas la leur. Ils ont donc tout simplement accompagné la grande migration de travailleurs, d'ailleurs certains ont émigré avec un père, un oncle, un frère plus âgé, mêlés à l'énorme flot des migrants économiques « clandestins ». D'ailleurs, c'est aussi le choix que font les jeunes Portugais qui s'exilent en France pour des raisons politiques : se « fondre » dans la masse des travailleurs portugais arrivant en situation irrégulière en France, et assez facilement régularisés par les autorités françaises entre 1966 et 1974.

### L'illégalité, une des grandes caractéristiques de l'émigration des Portugais vers la France

La première immigration de travailleurs portugais en France s'était faite, je l'ai rappelé, dans le cadre d'un accord de main-d'œuvre entre la France et le Portugal. Dès le lendemain de la Grande Guerre, le gouvernement français désirait signer de nouveau avec le Portugal un accord de main-d'œuvre, tel qu'il en signait à l'époque avec la Pologne, l'Italie, la Tchécoslovaquie. Mais les gouvernements portugais font trainer les négociations, en particulier la dictature (à partir de 1926), dont l'attitude se maintient après la deuxième guerre mondiale, alors que le gouvernement français insiste de nouveau pour obtenir un accord de main-d'œuvre. Plus encore, alors qu'en décembre 1963 le Portugal de Salazar, poussé par un contexte intérieur et extérieur complexe (sur lequel je n'ai pas le temps de revenir ici), signe un tel accord, il met ensuite tout en œuvre pour freiner au maximum son application.

Ce qui explique que le gouvernement français accepte alors l'entrée en France d'immigrants portugais en situation irrégulière, et qu'il les régularise de plus en plus facilement.

Cette immigration, massivement illégale, s'est accomplie de multiples façons, et dans des conditions souvent difficiles, parfois dramatiques, avec le passage clandestin (avec un « passeport de lapin » comme disent les Portugais), en sautant (« a salto ») à travers trois pays et deux frontières. Ces 1 500 km sont parcourus dans des conditions difficiles, parfois dramatiques, partiellement à pied, traversée souvent difficile, surtout à travers les Pyrénées. C'est une de ces « aventures » qui est racontée en 1967 dans le film grand public, « O salto », dont le réalisateur est proche du Parti communiste français et qui est aussi primé par l'Office catholique du cinéma<sup>88</sup>. Dans les dernières années de la grande émigration, en 1969-1970, sur 80 000 travailleurs portugais qui sont entrés en France chacune de ces années-là – soit 120 000 personnes avec les familles – seuls 8 000 avaient en arrivant un contrat, une autorisation de séjour.

La situation change à partir de 1970, avec le successeur de Salazar<sup>89</sup>, qui libère l'émigration et signe en 1971 avec la France un nouvel accord de main-d'œuvre que le Portugal respecte. Mais cette situation est de courte durée, car, à partir de 1974, c'est la France qui restreint très fortement l'immigration. Le temps des régularisations faciles est terminé et, en 1981, 10% des immigrés « sans papiers » régularisés sont des Portugais. Il faut attendre la libre circulation accordée aux Portugais, seulement en 1992 (alors que le Portugal est dans la CEE depuis 1986), pour mettre fin à cette situation. Ainsi, dans les archives audiovisuelles, on voit encore dénoncer des Portugais en situation irrégulière travaillant dans le Bâtiment et les Travaux Publics (BTP) à la préparation des jeux olympiques à Albertville. Depuis 1992, cette situation ne se pose plus ainsi, mais, de temps en temps, on parle de scandales impliquant quelques travailleurs portugais dont on a pris les papiers et qui sont logés dans des conditions extrêmement difficiles. Cette dimension d'illégalité a énormément marqué les Portugais. Le fait que les résidents des pays de l'Union européenne n'aient plus besoin de carte de séjour trouble un certain nombre de Portugais qui voudraient avoir une preuve matérialisée de leur droit au séjour en France qui les distingue de simples touristes.

### Où travaillent les immigrés portugais ?

Même si la grande majorité des immigrants portugais viennent de familles paysannes, en France ils ont très peu travaillé dans l'agriculture, ce qui les distingue de la plupart des autres grandes immigrations. Par exemple, dans un département longtemps rural comme la Seine-et-Marne, qui a beaucoup employé des immigrants comme ouvriers agricoles, il n'y a jamais eu plus de 20 % des Portugais travaillant dans l'agriculture, ce qui est déjà une des proportions les plus importantes pour l'emploi des Portugais en France.

On sait que les hommes ont surtout été recrutés dans l'industrie, particulièrement dans le BTP, mais dans les archives, on retrouve aussi leurs traces dans des industries les plus diverses. Quant aux femmes, elles dominent dans les services à la personne (bonnes, femmes de ménage et gardiennes d'immeuble), même si elles ont été nombreuses à travailler en usine, ce que l'on oublie souvent. On en a fait des stéréotypes, mais, encore de nos jours, les chefs de travaux sont très souvent des Portugais. Et dans les départements du Val-de-Marne et de Seine-et-Marne, c'est dans le BTP que, dès les années 1920 et 1930, on trouve des travailleurs portugais.

### L'accueil et l'installation

Côté portugais, jusqu'aux deux dernières années de la dictature – car après la mort du dictateur, il y a eu un petit assouplissement – officiellement, le discours était « on ne veut pas que vous partiez », mais dans la réalité « vous êtes partis, on ne s'occupe pas de vous, sauf pour vous surveiller, essayer de vous encadrer, de s'assurer que vous n'intégrez pas des mobilisations politiques, en particulier communistes, en France et que vous envoyez un maximum d'argent dans les banques populaires portugaises ». À partir de 1972 et 1974, le gouvernement portugais, surtout après le 25 avril, s'est beaucoup plus occupé des émigrés. Il a ouvert des consulats en France. Il faut savoir qu'auparavant il n'y avait qu'un seul consulat, le consulat général de Paris, pour toute la région Île-de-France et au-delà, au sud, jusqu'à Orléans et Tours, et au nord, jusqu'à Amiens. Ceux qui devaient y avoir recours y faisaient des queues interminables et étaient souvent mal reçus, et les services d'aide sociale étaient embryonnaires. À partir de 1972, plusieurs consulats ont été ouverts en Île-de-France, celui de Versailles et, pour ce qui nous concerne, celui de Nogent-sur-Marne. Actuellement, ceux-ci sont fermés, et de nouveau les compétences du consulat général de Paris s'étendent jusqu'à Troyes, Reims, Amiens et Orléans. De nombreux Portugais se sont de nouveau sentis « abandonnés » et ainsi perdue une curieuse relation, assez compliquée, entre les Portugais, leur gouvernement et ses représentants en France.

Côté français, les autorités et le patronat encourageaient l'immigration portugaise pour avoir beaucoup de travailleurs portugais. Mais, en dehors de leur donner un droit de séjour – de plus en plus facile entre 1965 et 1974 – aucune politique d'accueil n'a été organisée au niveau national jusqu'à la fin des années 1970,

hormis les mesures expéditives et parfois brutales de résorption des bidonvilles entre 1966 et 1972-1974, mesures qui d'ailleurs ne concernaient pas spécialement les Portugais. La plupart des autres initiatives, en particulier l'aide à l'insertion sociale et culturelle dans la société française, étaient laissées aux municipalités concernées ou à des associations, sauf le cas particulier du bidonville de Champigny dans le Val-de-Marne.

C'est dans ces conditions d'abandon que s'est constitué dans le Val-de-Marne le plus grand bidonville de France – probablement aussi le plus grand bidonville d'Europe. Après une époque, certaines initiatives associatives ont apporté une certaine aide aux Portugais du bidonville, telle ATD Quart Monde<sup>90</sup>, les Associations de solidarité avec les travailleurs immigrés (ASTI).

Dans les années 1960, un certain nombre de catholiques, portés par l'élan du concile Vatican II, laïcs et membres du clergé, se tournent vers ces immigrés, assez perdus dans une société française dont ils ignorent les habitudes, la langue et leurs droits. Ils ont été d'autant plus interpellés par la situation de ces immigrés que la grande majorité des Portugais venaient de régions extrêmement croyantes et sont allés très vite dans les églises. C'est dans ce contexte qu'a été fondé en 1965, dans le Val-de-Marne, le mensuel « Présence portugaise » (*Presença portuguesa*), qui regroupait des militants catholiques portugais, opposants à la dictature et exilés en France et des catholiques progressistes français, sous l'égide des autorités officielles de l'Église catholique pour l'ensemble de la région parisienne, le service interdiocésain pour les travailleurs immigrés (SITI), mais qui irrigua l'ensemble des « communautés » portugaises de France. Très peu de Français connaissaient le portugais. Ceux qui parlaient l'espagnol ont été pionniers, suivis par des dizaines d'autres qui apprirent le portugais. Parmi les Portugais, seule une très petite minorité avait appris le français, car rares étaient les Portugais qui avaient pu aller plus de trois ou quatre ans à l'école. Il s'agissait le plus souvent des exilés politiques, étudiants pour la plupart, que j'évoquais plus haut. Catholiques « progressistes » et non catholiques, se retrouvent dans les ASTI, « associations de soutien aux travailleurs immigrés », qui ont eu un rôle très important dans l'accueil des immigrants portugais jusque dans les années 1970.

Très vite aussi, les syndicats français et en particulier la CGT, et le Parti communiste français ont été aidés dans leur approche des Portugais, par un noyau de militants politiques communistes portugais exilés en France. La CGT publie « O Trabalhador », suivie quelques années plus tard par la CFTD avec « Liberdade Sindical » et par quelques bulletins de FO.

Après 1981, le gouvernement français met en place des structures favorables à l'expression de l'immigration, en supprimant les restrictions à la formation des associations d'étrangers en France, et on a ouvert des radios libres.

## II / L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION PORTUGAISE DANS LE VAL-DE-MARNE ET EN SEINE-ET-MARNE : UNE ILLUSTRATION DES GRANDS TRAITES DE L'IMMIGRATION PORTUGAISE EN FRANCE

Je propose de revenir sur les grandes étapes de l'immigration des Portugais en France, en en relevant les traces dans les archives des deux départements.

### En Seine-et-Marne avant la grande vague des années 1960

Pour les exilés politiques du XIX<sup>e</sup> siècle, on trouve, dans les archives de Seine-et-Marne, pour les années 1832-1834, une famille de Portugais (un couple et le frère du chef de famille) qui avaient trouvé exil en France et à qui le gouvernement de Louis-Philippe donna (comme à d'autres exilés d'autres nationalités) une indemnité de séjour et une aide quand ils voulurent quitter la France.

Pour la guerre de 1914-1918, dans le Val-de-Marne, à Villiers-sur-Marne, une association portugaise, qui s'occupe de la mémoire des Portugais pendant la guerre de 1914-1918, a fait ériger une tombe symbolique (aucun Portugais n'est mort dans des combats à Villiers-sur-Marne) dans le carré militaire. Cette tombe rappelle la présence des soldats portugais au côté des soldats français dans les tranchées du Pas-de-Calais et tous les ans cette association organise une commémoration au cimetière militaire portugais, près d'Arras.

En ce qui concerne les années 1920 et 1930, aux Archives de Seine-et-Marne, des répertoires donnent quelques informations. On voit que des Portugais travaillaient beaucoup dans de petites industries. On note qu'ils sont souvent repérés comme n'ayant pas les visas exigés pour être légalement en France. De ce fait ils sont sur les listes de la police pour infractions mineures. D'autre part, dans le cas de demandes de naturalisation en 1936, la police cherche à savoir comment les Portugais se sont comportés pendant les grèves. Dans

---

les années 1930, avec la crise, un certain nombre de Portugais sont expulsés, avec ou sans le motif d'avoir été actifs lors des grèves. Ce fut un tel choc parmi les Portugais que dans les années 1960, lorsque l'immigration reprend massivement, l'inquiétude des expulsions revient dès que des dispositions législatives françaises sont susceptibles de les inquiéter.

### **Le bidonville « portugais » de Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne)**

L'existence et l'histoire de ce bidonville, le plus grand de France, illustre bien l'importance de l'illégalité dans l'histoire de l'immigration des Portugais en France et l'absence criante d'accueil par les autorités françaises. En 1966, un recensement est effectué par l'administration française qui commence à résorber les bidonvilles. On comptabilise entre 12 000 et 15 000 personnes, presque uniquement des Portugais. Ce bidonville est d'ailleurs qualifié de « plaque tournante » pour les immigrés portugais en France mais aussi pour les passages vers le Luxembourg, la Belgique et l'Allemagne (RFA). Le bidonville n'a été (presque) totalement résorbé qu'en 1972-1973. Actuellement, dans le cadre des lieux de mémoire, un monument avec une plaque rappelant cette mémoire a été érigé à l'emplacement de l'ancien bidonville. Cette sculpture a été inaugurée conjointement par l'ambassadeur du Portugal, le maire de Champigny et le maire de la commune portugaise avec laquelle Champigny s'est jumelée à cette occasion. Les Archives du Val-de-Marne et les Archives de la ville de Champigny ont beaucoup travaillé sur ce sujet avec des écoles et continuent de le faire. En ce qui concerne l'accueil par les ASTI, on trouve des traces dans les archives du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne. On observe que dès les années 1970, un noyau de Portugais est très actif dans ces ASTI pour l'accueil de leurs compatriotes.

### **La mémoire du 25 avril à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne)**

L'association portugaise de Fontenay-sous-Bois a obtenu l'appui de la ville pour l'érection, sur une des places/ronds-points de la ville, d'un monument commémorant le 25 avril, entouré de plaques apposées en souvenir de nombreux exilés politiques venus de divers pays du monde et accueillis à Fontenay-sous-Bois, en particulier dans le foyer où les associations humanitaires France Terre d'Asile<sup>91</sup> et la Cimade<sup>92</sup> ont joué un grand rôle. Le monument est en hommage à la liberté retrouvée au Portugal le 25 avril 1974, et tous les ans, s'y déroule un défilé aux flambeaux qui associe l'association portugaise, des représentants des autorités portugaises en France et des responsables de la municipalité.

### **L'Association de coordination des associations portugaises en Seine-et-Marne (ACAP 77)**

Enfin, je souhaiterais évoquer le rôle fondamental joué par l'association ACAP 77<sup>93</sup>. Cette association, fondée en 1983, était destinée à coordonner les autres associations portugaises du Seine-et-Marne, au départ sous l'impulsion de la nouvelle politique de soutien aux associations immigrées. Les associations portugaises sont très nombreuses en France, mais sont assez individualistes. Toutefois, l'ACAP 77 a été une des rares coordinations d'associations portugaises en France, ayant réussi, sur un temps assez long, à regrouper plus de la moitié des associations portugaises du département. Ainsi, depuis les années 1980 jusqu'à la fin des années 1990, elle a joué, en particulier sous l'impulsion de son responsable, José Barros, à la fois un rôle de coordination, mais également un rôle d'impulsion d'activités diverses et d'esprit d'ouverture vers la société française. Ainsi d'une part, elle a cherché à faire connaître les activités associatives portugaises auprès de la société française environnante. D'autre part, elle a cherché à amener ces associations vers des activités culturelles dépassant les activités classiques des associations portugaises (danses folkloriques, football et bals). Ainsi l'ACAP 77 a organisé un concours de textes écrits en portugais, un concours de chansons étendu à la population lusophone et a même animé quelques années un ciné-club. Elle a été la cheville ouvrière de l'organisation en 1993 des « Assises de la communauté portugaise en France », une initiative originale, à la fois de renforcement des liens associatifs, d'ouverture culturelle et d'ouverture à la société française.

Je remercie José Barros, principal animateur et responsable de l'ACAP 77, de m'avoir permis de consulter le bulletin de l'association, « Traço de Uniao », qui témoigne des activités de l'ACAP, à la fois ancrées dans les pratiques des associations portugaises et dans leurs liens avec le pays et les villages d'origine, et en même temps ouvertes vers l'ensemble de la société française.

---

## **Conclusion**

Nous sommes à une époque d'histoire et de mémoire. L'immigration portugaise a laissé beaucoup de traces en France. On croyait dans les années 1970 que beaucoup de Portugais allaient repartir et eux-mêmes le croyaient, mais dans la réalité ils sont toujours, d'après les dernières statistiques (Catherine Wihtol de Wenden l'a rappelé), la nationalité étrangère la plus nombreuse en France, avant même les Marocains, les

Algériens<sup>94</sup>. Dans les départements de Seine-et-Marne et du Val de-Marne, ils sont les plus nombreux, de très loin, vis-à-vis de tous les autres immigrés.

Je ne suis pas la seule à travailler sur l'histoire de l'immigration portugaise. Il existe tout un ancrage de cette histoire dans la mémoire. J'ai cité ce monument de Fontenay-sous-Bois. Et surtout les Archives du Val-de-Marne et plusieurs Archives municipales ont déjà fait un énorme travail. Je me réjouis de voir que la même dynamique anime les Archives de Seine-et-Marne. D'autres départements ont également fait des travaux sur la présence des Portugais, tels que la Seine-Saint-Denis qui a connu une forte présence portugaise, bien qu'elle soit moins importante qu'à Champigny, autour du bidonville du quartier des Francs-Moisins. Un film de 1995, *Les gens des baraques*, revient sur leur histoire. Ce film est réalisé par Robert Bozzi, lui-même fils d'un immigré italien<sup>95</sup>.

Il existe une production assez importante concernant l'histoire et les réalités de l'immigration portugaise, en particulier José Vieira qui a produit plusieurs films sur ce sujet, qui le concerne aussi directement, lui-même ayant immigré enfant avec ses parents et vécu quelques années de son enfance dans un bidonville à Massy (Essonne)<sup>96</sup>. Au niveau pédagogique, outre les animations organisées par des Archives avec les élèves et les professeurs de quelques collèges et lycées, le Centre régional de documentation pédagogique (CRDP) de l'Académie de Créteil (qui nous concerne ici au premier chef), a édité en 2008 un double DVD sur l'ensemble de l'histoire des immigrations en France. Il contient un film sur l'histoire de l'immigration portugaise<sup>97</sup>, le Val-de-Marne étant le département de France où les Portugais sont les plus nombreux. Ce film a été particulièrement mis en valeur par le site de l'INA lors de sa sortie.

## 9. LES FLUX MIGRATOIRES EN SEINE-ET-MARNE

**Serge Weber,**

Maître de conférences à l'université Paris-Est (Marne-la-Vallée), Laboratoire Villes Mobilités Transports (LVMT), docteur en géographie, université Paris-I, laboratoire Géophile

### I / UN PEUPEMENT FORTEMENT TRIBUTAIRE DU SOLDE MIGRATOIRE... AVEC LES AUTRES DÉPARTEMENTS FRANÇAIS OU FRANCILIENS

La Seine-et-Marne est le département de l'Île-de-France qui compte le moins d'immigrés (9,7 % de la population totale contre 11,1 % en Île-de-France et 18,2 % à Paris, 17,2 % en première couronne et plus de 10 % dans les autres départements de Grande Couronne). Elle est encore fortement rurale, mais l'était encore plus il y a quarante ans car l'urbanisation est récente : la stratification historique se fait sur le court terme et les effectifs sont relativement modestes.

#### Immigrés en Île-de-France par départements

DÉPARTEMENTS	PROPORTION DANS LA POPULATION TOTALE RÉSIDANT EN FRANCE		
	1982	1990	1999
<b>Années de recensement</b>			
Paris	18,4	18,6	18,2
Hauts-de-Seine	13,5	14	14,4
Seine-Saint-Denis	15,6	18,6	21,8
Val-de-Marne	12,9	14,1	15,3
<b>Total proche couronne</b>	<b>14</b>	<b>15,7</b>	<b>17,2</b>
Seine-et-Marne	8,6	9,1	9,7
Yvelines	10,1	10,2	10,4
Essonne	9,1	9,7	10,7
Val-d'Oise	11	12,2	13,7
<b>Total grande couronne</b>	<b>9,7</b>	<b>10,3</b>	<b>11,1</b>
Île-de-France	13,3	14	14,7
Province	6,1	5,8	5,6
France métropolitaine	7,4	7,4	7,3

Source : INSEE - IAUURIF Atlas des franciliens - Tome 3 : population et modes de vie.  
Source : Rivière, 2010.

---

C'est sans doute pour cette raison qu'il existe très peu d'études sur l'immigration dans la Seine-et-Marne, et de façon générale dans la Grande Couronne. Et pourtant c'est un objet de recherche qui mérite d'être construit. En effet, il se couple à une autre dynamique, peu étudiée elle aussi, c'est la dimension sociologique de la périurbanisation.

Si, à propos de la périurbanisation, les travaux sont très fournis sur l'accessibilité, l'automobilisation, l'accession à la propriété, les distances au lieu de travail, les modes de vie, de façon générale, le travail sur la Grande Couronne est dominé par deux éléments : la mobilité quotidienne (qui pose la question de la ville durable et des politiques de transport) et la mobilité résidentielle (qui pose la question de la ségrégation fonctionnelle de l'espace métropolitain). De grandes enquêtes quantitatives fournissent des données d'une grande richesse comme l'Enquête générale transports, ou l'Enquête ménages déplacements.

Il a fallu certaines thèses récentes ou moins récentes pour s'interroger sur les présupposés qui figent la réalité périurbaine, notamment sur les comportements électoraux : *La politique pavillonnaire* de Dezès (1966) et son éclairage récent par Rivière (2010) qui rappellent que les objectifs poursuivis par l'aide à la pierre et les politiques d'accession à la propriété individuelle, visent une certaine paix sociale par le biais de l'individualisme implicite, la propriété privée et la généralisation de la valeur marchande du logement. Les études portant sur la ségrégation par la distance remettent également en question les stéréotypes sur la moyennisation (Guilluy et Noyé, 2004 ; Bonerandi, 2007) et la pauvreté rurale. En conséquence, on ne peut pas affirmer qu'il existerait un « modèle » périurbain ni pour le vote, ni pour les revenus. Au contraire, les effets de proximité existent de même que la ségrégation par la distance, qui posent différemment la question de la grande précarité dans une « France de propriétaires ».

Ainsi, poser la question de l'immigration en provenance d'autres pays dans un espace majoritairement périurbain, c'est ouvrir la voie à d'autres approches que la concentration spatiale, la visibilisation et la stigmatisation que posent en général les stéréotypes touchant les grands ensembles ou sur les banlieues « sensibles ».

L'utilisation du terme même de « flux migratoires » dans un département de Grande Couronne périmétropolitain tel que la Seine-et-Marne, révèle un objet multifacettes qui est abordé par diverses sciences sociales et qui recouvre des réalités de nature et d'échelle variées : les flux migratoires ne viennent pas toujours de l'étranger : la migration résidentielle est une migration. Inversement, les immigrés d'origine étrangère qui s'installent en Seine-et-Marne sont pour beaucoup d'anciens parisiens, beaucoup plus franciliens que certains provinciaux primo-arrivants.

Il est donc important de considérer que la migration est une expérience de changement de centre de gravité dans l'espace de vie, qui relève d'une décision difficile à prendre et dépendant d'un certain nombre de contraintes (prix immobiliers, distance au lieu de travail) et d'opportunités (programmes de logement, nouvel emploi, projet de vie). Il n'y a pas lieu de distinguer a priori les nouveaux arrivants de l'étranger des nouveaux arrivants d'autres départements : la périurbanisation se rattache plutôt à la littérature sur les trajectoires résidentielles (Berger, 2005 ; Baccaïni, 2007).

La Seine-et-Marne est caractérisée par son ampleur territoriale (514 communes) et la variété des types d'espace : des pôles urbains isolés et denses à l'espace agricole de faible densité, en passant par le pavillonnaire ou les grands ensembles, sans oublier les noyaux villageois et les grandes agglomérations comme Meaux, Melun ou Fontainebleau. Par ailleurs, deux villes nouvelles, principalement Marne-la-Vallée et pour une partie Sénart, ont contribué beaucoup à la croissance démographique du département entre la fin des années 1960 et les années 1990.

Ainsi, la question de la centralité ou de la périphéricité se posent en termes plus complexes qu'il n'y paraît de prime abord. Il faut pour commencer se placer dans les débats sur la métropolisation. Avec la croissance de l'agglomération parisienne et son extension aux limites de l'Île-de-France, on a affaire à une aire urbaine dont les frontières morphologiques sont très floues. Comme dans la plupart des aires métropolitaines, le centre ville a cessé depuis longtemps d'être attractif et la croissance démographique est systématiquement négative. Comme on le voit sur la fig. 1, la Petite Couronne a laissé place dès la fin des années cinquante à la Grande Couronne dans la dynamique démographique. Elle a rejoint Paris dans la diminution nette de la population. Il faut attendre les années 1980 pour voir au contraire une stabilisation de la diminution, voire une reprise des flux migratoires vers les quatre communes centrales.

Au sein de la Grande Couronne, la Seine-et-Marne présente la particularité d'avoir initié sa croissance démographique et son attractivité migratoire après les trois autres départements (Yvelines, Essonne, Val-d'Oise). Si bien qu'entre 1982 et 1990, elle est le département qui a la plus forte croissance démographique de toute la France (2,47% par an sur la période intercensitaire). Son ralentissement est tardif et elle reste le département le plus dynamique : elle représentait encore dans les années 1990 un tiers de l'accroissement démographique de l'Île-de-France, même si le solde migratoire a été divisé par quatre par rapport à la période intercensitaire précédente.

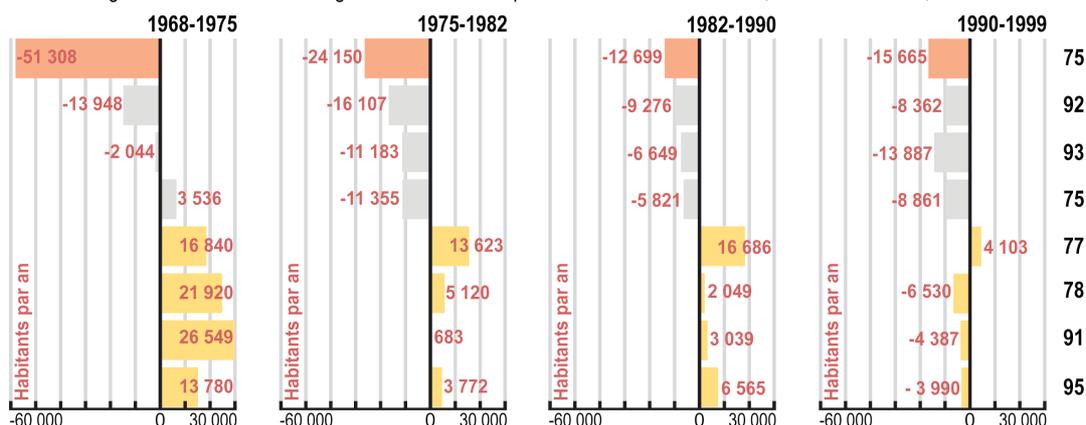
---

Il faut noter que trois éléments sont fondamentaux pour comprendre les enjeux sociaux des flux migratoires vers la Seine-et-Marne : d'une part la désindustrialisation des communes centrale et péri-centrales, d'autre part l'éviction des classes populaires du centre ville et de la Petite Couronne par le phénomène de gentrification (embourgeoisement des quartiers populaires et renouvellement social) ; enfin, l'urbanisation du capital (David Harvey, 2008) qui dissocie la valeur marchande de l'immobilier urbain de sa fonction essentielle, celle de loger ses habitants.

**Fig. 1 : Le solde migratoire dans les départements d'Île-de-France**

**Évolutions récentes : 1968-1999**

Un solde migratoire annuel\* devenu négatif dans tous les départements franciliens sauf un, la Seine-et-Marne, entre 1990 et 1999.



\* Le solde migratoire (apparent) est calculé comme la différence entre la variation de la population (que mesurent deux recensements consécutifs) et le solde naturel (naissances moins décès). Il représente à la fois la différence entre les entrées et les sorties de la zone et la différence de qualité entre deux recensements. 1990-1999 : données provisoires. Source : Insee, recensements généraux de la population de 1951 à 1999 ; <http://www.insee.fr> au 06.07.1999.

Source : IAU-IDF

## II / UN FRONT DE PEUPLEMENT MÉTROPOLITAIN

Plusieurs facteurs interviennent pour expliquer ce décalage temporel. D'une part, la rurbanisation et le transfert des mobilités résidentielles vers les espaces ruraux de plus en plus éloignés de l'agglomération. De même, certains pôles urbains anciens connaissent à leur tour une extension de leurs périphéries, formant alors des agglomérations secondaires (Meaux et Melun). On parle alors de polycentrisme à l'échelle de l'aire urbaine francilienne (avec Mantes-la-Jolie par exemple). Cette combinaison entre dilution de l'urbain dans le rural et basculement vers des villes secondaires permet à certains auteurs de parler de région-ville (city-region) comme Peter Hall, ou de métropole (Ascher, 1995). Les métaphores sont nombreuses pour désigner ce « front d'urbanisation » actuel, qui était bien plus compact et proche de la ville centre il y a encore un demi-siècle : « rurbanisation, naturbanisation, exurbanisation, contre-urbanisation, métropolisation » (Rivière, 2010), qu'on peut rassembler sous le vocable « périurbain » (Berger, 2005). Le « gradient d'urbanité » proposé par Jacques Lévy et discuté ultérieurement (Rivière, 2010) a suivi l'introduction dans les catégories descriptives d'une « troisième couronne » et même d'une « quatrième couronne » (Lévy, 2003).

Ce qui caractérise le fait urbain alors n'est plus la proximité morphologique ni la forte densité, mais bien la mobilité qui donne lieu à la « ville émergente » (Chalas et Dubois-Taine, 1997), le « tiers espace » (Martin Vannier, 2000). Le périurbain se confond en général avec le pavillonnaire, même si les interactions fonctionnelles entre espaces résidentiels et pôles d'emplois ou de centralité variés ont été en toute logique préférées par la nomenclature de l'INSEE depuis 1990 (zonage en aires urbaines et espaces ruraux).

Des points de vue sinon alarmistes du moins subjectifs sont émis par le biais de termes véhiculant des implicites inquiétants : « ville insoutenable » (Berque, Bonnin et Ghorra-Gobin, 2006), « sécession urbaine » (Jaillet, 2004) ou « fragmentation urbaine » (Charmes, 2007). Curieusement, ces deux termes peuvent être appliqués aussi bien à la généralisation du pavillonnaire qu'aux problèmes remarqués dans certains grands

ensembles, révélant un amalgame non recevable entre concentration ethnique et sécession territoriale ou sociale. On pourra se reporter, pour la critique de ces interprétations, à des ouvrages critiques comme celui de Sylvie Tissot (2007). Or, il semble bien au contraire que les réalités sociales et économiques des ménages sont beaucoup plus complexes.

### III / L'HÉTÉROGÉNÉITÉ SOCIALE DU PÉRIURBAIN

La création des villes nouvelles remonte à 1965. Marne-La-Vallée a été planifiée en 3 puis 4 secteurs par l'établissement EPAMARNE. Elle est administrée par différents syndicats d'Agglomération Nouvelle et différentes formes d'intercommunalité. Elle a rassemblé plusieurs pôles de développement tertiaire et technologique, des pôles d'emploi et connu une vive activité de production de logements. Le rôle des Partenariats Public-Privé est accentué, plus encore avec l'arrivée de l'entreprise Disney qui devient dès les années 1990 un acteur à part entière de l'aménagement urbain.

L'accession à la propriété représente une part importante des nouveaux logements, supposant une relative sélection sociale. En cela, la ville nouvelle est un facteur important du peuplement du département par les classes moyennes. Cependant, des indicateurs de marginalité et de périphéricité liés à la distance et à la taille des communes (offre culturelle et sociale) montrent que le périurbain seine-et-marnais est socialement très hétérogène (Mamoghli, 2002). Accédants pauvres, précarité énergétique, incertitude des valeurs foncières : les pièges de l'aide à la pierre sont révélateurs des « nouvelles fractures sociales » marginalisant les classes moyennes modestes. Il est intéressant de noter que les problèmes de marginalité, de pauvreté ou de précarité propres aux espaces périurbains et ruraux ne sont pas propres à l'immigration, mais bien à l'arrivée de nouveaux résidents pauvres évincés des communes-centre (gentrification et spéculation foncière). D'où certains indicateurs très préoccupants dans des secteurs qui ne sont pas forcément ceux dont on parle le plus, ni forcément liés à l'immigration des pays étrangers (Mamoghli, 2002). Certains cantons cumulent les indicateurs de marginalité sociale (isolement, faiblesse de l'offre culturelle et sociale, faiblesse de l'offre d'emploi, aide à l'enfance, délinquance juvénile, toxicomanie, chômage de longue durée...) on rencontre ici non pas des particularités immigrées mais bien celles de la pauvreté d'espaces ruraux accueillant des nouveaux résidents pauvres.

### IV / L'HISTOIRE DU PEUPEMENT MIGRATOIRE DE LA GRANDE COURONNE : UNE CONTINUITÉ PROVINCE / ÉTRANGER / VILLE CENTRE

Beaucoup de points nous permettent de faire un parallèle entre les phases passées et les phases actuelles de la croissance démographique et urbaine des franges de l'agglomération. « La banlieue est fille de l'immigration » (M.-C. Blanc-Chaléard, 1995, p. 185), comme nous le montre l'origine presque exclusivement provinciale des nouveaux arrivants avant 1914 en Seine-et-Marne (Bretons, Auvergnats, régions limitrophes). La précarité de l'insertion résidentielle et professionnelle, les dynamiques communautaires et les processus d'intégration sociale en particulier par le biais de l'engagement politique ou syndical ne sont pas si différents des questions qui se posent ultérieurement aux immigrés nés à l'étranger. Ainsi, les enquêtes récentes (INSEE) assimilent les arrivants étrangers aux « provinciaux » par rapport aux Franciliens, c'est un bon argument pour ne pas différencier province et étranger dans l'histoire de la périurbanisation.

De même que pour les migrants provinciaux du passé, les Portugais qui arrivent après les années 1960 ont connu un départ clandestin et le recours à des réseaux de passeurs, en étant réduits à une « débrouille » résidentielle et professionnelle en marge des secteurs formels (Volovitch-Tavares, 2001).

L'expérience des bidonvilles, de l'irrégularité administrative, de la ségrégation par la distance et de la mobilité seconde (mobilité résidentielle après migration) montre une grande continuité entre les différentes étapes de l'histoire du peuplement migratoire de la périphérie. La Grande Couronne est avant tout un espace d'ascension résidentielle pour des habitants de la ville centre ou de la Petite Couronne et non pas de première installation en France. Le développement des emplois y compte pour beaucoup.

Les tableaux qui suivent montrent la faible proportion d'immigrés dans la quasi-totalité des communes du département. En revanche, les immigrés sont surreprésentés dans les catégories socioprofessionnelles populaires (ouvriers et employés), sous-représentés dans les CPIS (cadres et professions intellectuelles supérieures). Le chômage est également plus élevé.

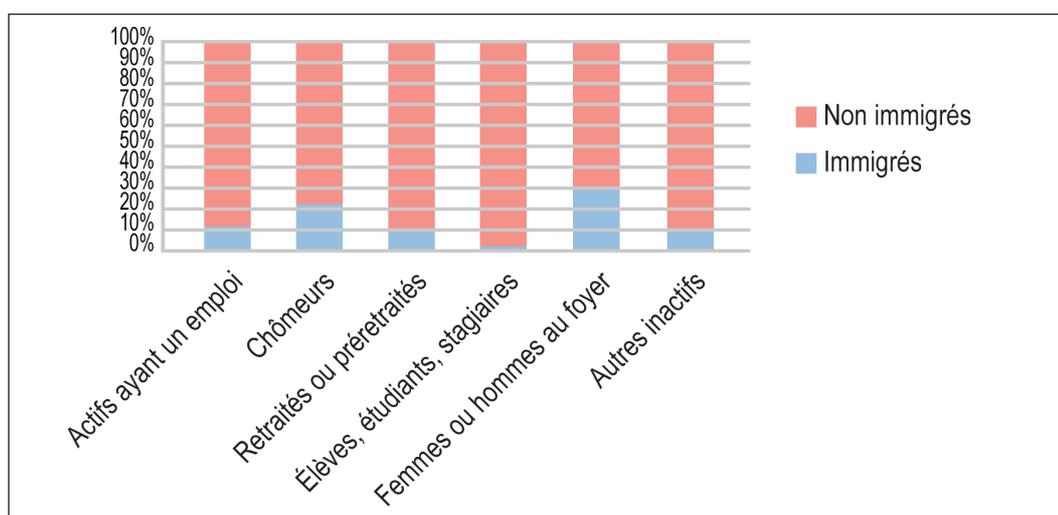
À la différence de la Petite Couronne (notamment en Seine-Saint-Denis et en Val-de-Marne), les ZUP (Zones à urbaniser en priorité) y ont été plus rares (principalement à Meaux et Melun), et le logement social des immigrés en grands ensembles finalement moins répandu qu'ailleurs, même si certains grands ensembles comptent parmi les exemples les plus éloquents des « ZUP de plateaux » tardives et à faible accessibilité. De ce fait, beaucoup d'arrivées d'étrangers ou d'immigrés dans le périurbain correspondent à un processus d'ascension sociale. Le reste concerne ceux qui n'avaient pas accès au parc social, cantonnés dans le parc locatif privé. Les primo-arrivants sont beaucoup plus rares que dans les communes proches du centre-ville.

En revanche, la Seine-et-Marne, caractérisée par une plus faible densité et des espaces agricoles nombreux offre des possibilités de repli pour les personnes touchées par la précarité ou la marginalisation résidentielle, par exemple les Roms migrants ou les sans-papiers cantonnés au squat temporaire. Ainsi, la forme du bidonville n'est pas absente, même si elle est toujours ponctuelle, discrète et temporaire. Le point intéressant est que les relations avec les riverains périurbains sont très liées au problème de la valeur marchande du foncier, donnant lieu à des comportements NIMBY (Not in my BackYard) parfois très prononcés auprès des associations de riverains et parfois des mairies.

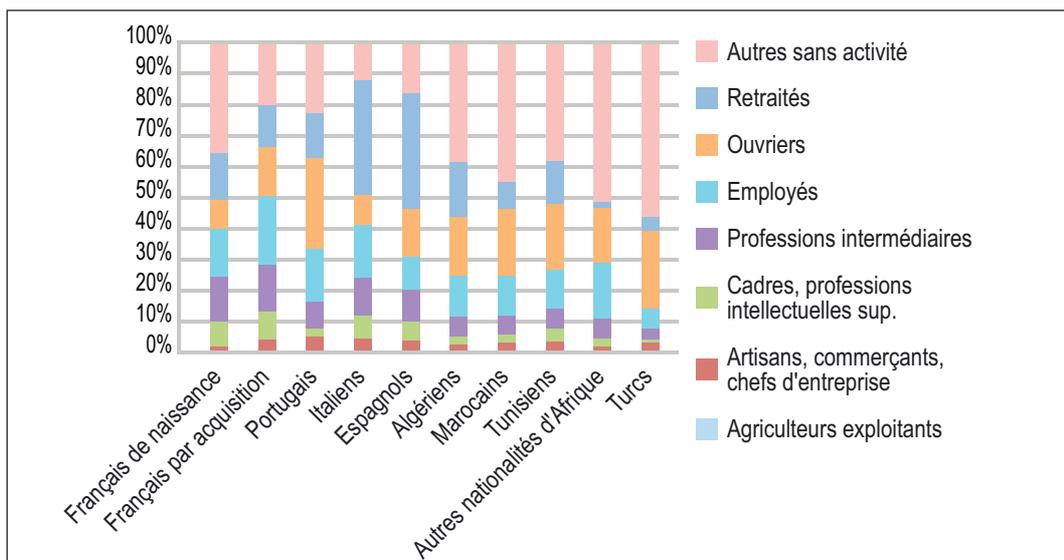
**Fig. 2 : Part de quelques CSP dans l'effectif total des catégories de population par nationalité (Seine-et-Marne)**

	Cadres et prof. Intell. Sup.	Ouvriers	Artisans
<b>Français de naissance</b>	7,86	9,26	2,04
<b>Français par acquisition</b>	8,77	15,89	4,15
<b>Portugais</b>	2,40	29,00	5,02
<b>Italiens</b>	7,82	10,02	3,94
<b>Algériens</b>	2,63	18,81	2,18
<b>Afrique hors Maghreb</b>	2,68	17,39	1,40
<b>Turcs</b>	0,38	24,85	2,88
<b>Ensemble</b>	7,62	10,51	2,27

**Fig. 3 : Les immigrés au regard de l'activité (Seine-et-Marne)**



**Fig. 4 : Les CSP par origine de la population (Seine-et-Marne)**



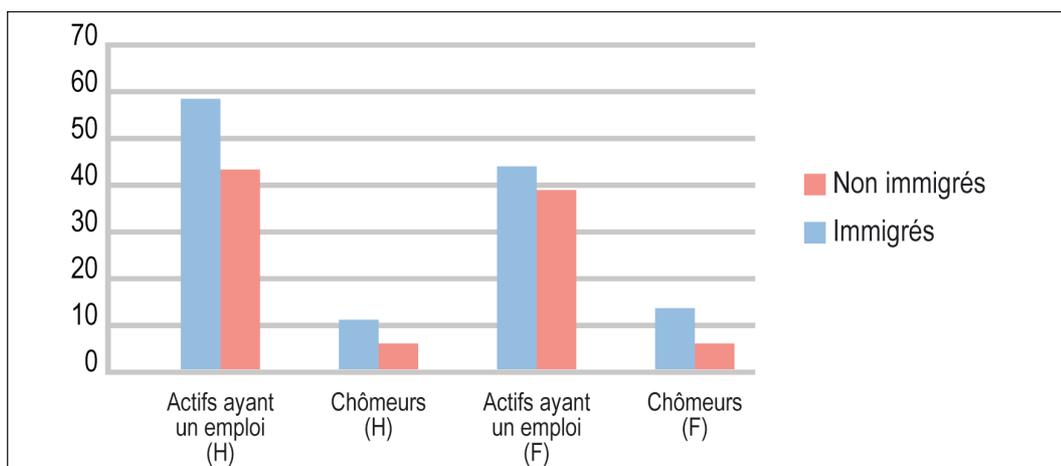
## V / LES ENJEUX DE L'INTÉGRATION : ENTRE MARGINALITÉ, MIXITÉ SOCIALE ET ETHNOMARKETING

Malgré le fait que cette présence immigrée reste diffuse et ponctuelle, des cristallisations ont lieu, liées aux politiques migratoires nationales, autour notamment du Centre de rétention pour femmes à Chessy, du centre de rétention au commissariat de Melun ou encore du Centre de rétention administrative au Mesnil-Amelot (proche de l'aéroport de Roissy).

Les processus de marginalisation sont l'objet d'engagements d'une société civile certes active, mais souffrant de sa dispersion et de la faible densité (Collectif de sans-papiers Turbulences à Noisiel, grèves de la faim de sans-papiers en 2006, manifestations à Melun en 2008, Association jeunes errants de Meaux).

Par ailleurs, certains contextes locaux montrent que les immigrés sont plus fortement touchés par le chômage et la précarité, à Meaux ou à Montereau par exemple.

**Fig. 5 : Meaux : actifs occupés et chômeurs (en % de la population immigrée et non immigrée)**



Les contradictions politiques entre la lutte contre la discrimination et les politiques de sécurité intérieure ou de contrôle de l'immigration irrégulière sont particulièrement touchées dans ce contexte par la complexité et l'atomisation des jeux politiques locaux (communes, intercommunalité, faible poids des associations locales liées à la dispersion du peuplement).

Nous pouvons à ce titre examiner deux cas d'études particulièrement significatifs pour le département.

### La fabrication d'une question rom

Comme les autres arrivants, les Roms, dispersés en très faibles effectifs, arrivent du centre de l'agglomération après expulsion de campements notamment en Seine-Saint-Denis (à Aubervilliers par exemple). Une brève revue de presse montre comment les événements et les conflits sur cette question ont contribué à construire une question rom propre à la Seine-et-Marne.

- À Mitry-Mory (mairie PCF), « sept adultes et deux enfants dans deux petits camps près de la N 2 et à côté de la cité des Cheminots dans l'ancien stade de la SNCF » (*Le Parisien*, 16 août 2010).
- À Roissy-en-Brie (mairie Sylvie Fuchs (PC)), « les élus du conseil municipal ont voté à l'unanimité contre l'installation de 170 caravanes sur un terrain appartenant aux Eaux et forêts le long de la D361 » et demandent « que le préfet accélère les démarches en vue de l'aménagement d'une aire d'accueil des grands rassemblements, prévue sur la commune de Pontault-Combault ». (*Le Parisien*, 24 septembre 2008).
- À Bussy-Saint-Georges (mairie UDF), 144 caravanes sur une zone industrielle, « un homme de 34 ans tué par un autre homme de la communauté » (*Le Figaro*, 8 septembre 2010), la commune demande que le préfet accélère les démarches en vue de l'aménagement d'une aire d'accueil des grands rassemblements, prévue sur la commune de Pontault-Combault ».
- Un incendie dans un campement de Saâcy-sur-Marne tue deux enfants (*Le Parisien*, 16 mars 2010).
- « Des Roms roumains occupent une partie de la zone d'activités Parisud, à Lieusaint (Seine-et-Marne) où les entreprises les plus prestigieuses côtoient les caravanes de 25 familles roms, stationnées sur le bidonville de la rue René-Mayer. Aujourd'hui, 119 personnes survivent dans ce camp de fortune où sept cas de tuberculose ont été décelés. Au mois de juillet dernier, 213 Roms résidaient encore sur ce terrain, situé à quelques centaines de mètres du temple de la consommation, le centre commercial du Carré-Sénart. Les vagues d'expulsion ont fait chuter ce chiffre et semé la panique chez les squatters, dont les plus anciens sont installés à Lieusaint depuis dix ans ». (*Le Parisien*, 15 avril 2003).

La loi de 2000 oblige les communes de 5 000 habitants à prévoir un emplacement. En contrepartie, la loi « Sarkozy » de 2003 pénalise l'occupation illégale, et la loi du 5 mars 2007 introduit la procédure des évacuations forcées. Au 30 juin 2008 on comptait 1 614 caravanes dans le département. Emplacements : le schéma de 2003 en prévoyait 988 – le département de Seine-et-Marne en a ouvert 423 (soit 43 % de l'objectif) et 281 seront ouverts dans les prochains mois (soit 28 %). Le schéma départemental de 2003 prévoyait la viabilisation d'une douzaine de terrains de grand passage : or il n'y en a que 2 en 2008 (Nanteuil-lès-Meaux et Moissy-Cramayel)<sup>98</sup>.

550 places d'accueil pour caravanes ont été créées dans 20 communes de Seine-et-Marne – dont pour le Nord : Bailly-Serris (20 places), Chessy-Couvray (20), Coulommiers (30), Lognes (30), Magny-le-Hongre (10), Meaux (34), Noisiel-Émerainville (46), Pontault-Combault (20), La Ferté-sous-Jouarre (30) et Villeparisis (30). Il manque encore 438 places pour atteindre l'objectif du schéma, mais 400 places ont d'ores et déjà bénéficié de subvention d'État pour des études : Meaux (6 places en plus sur l'aire actuelle), Lagny-sur-Marne (20 places), Chelles (28), Mitry-Mory (30), Dammartin-en-Goële (20) et Saint-Thibault-des-Vignes (30).

Là où il y a des aires, mais où des campements s'installent illégalement, le préfet peut faire procéder à des expulsions administratives. En 2010, il y en a eu à : Chelles et Courtry (le 4 janvier), Meaux (les 12 janvier, 9 et 28 avril), Nanteuil-lès-Meaux (les 12 février et 18 mai), Compans (le 26 mars), Saint-Mard (le 23 avril), Trilport (les 26 mai et 7 juin) et Mareuil-lès-Meaux (le 10 juin).

La société civile n'est pas absente pour faire face au racisme antirom. Les actions peuvent exprimer les tendances sociales chrétiennes locales : le site du diocèse de Meaux mentionne la création à La Houssaye-en-Brie d'une antenne pour la Brie de l'Association nationale des gens du voyage catholiques (ANGVC) regroupant des gens des deux communautés, les sédentaires et les voyageurs 1 800 adhérents en France. D'autres associations sont également actives et se structurent depuis une dizaine d'années, par exemple l'Association pour l'accueil des Gens du Voyage du Nord de la Seine-et-Marne, Terrain de Meaux-Poincy.

Cependant, il est toujours étonnant de voir se côtoyer zones d'activités high-tech attirant des qualifiés de toute la région et campements temporaires (par exemple Cité Descartes à Champs-sur-Marne : la commune a réagi avec une signalisation routière anti-camping car) et des dispositifs urbains dissuasifs (dos-d'âne). Cela renvoie aux théories de l'urbanisme dissuasif et de la prévention situationnelle, prônées par certains urbanistes dans le sillage d'Oscar Newman, dont les populations roms sont les premières à faire les frais au titre d'une façon hors-normes d'habiter l'espace urbain.

### Les migrations asiatiques : un acteur socio-politique intermédiaire

L'urbanisation de la ville nouvelle a fait une place importante aux migrants asiatiques (Chine, Cambodge, Vietnam, Laos) (Guillon, 1990). En 1990, 26 % de la population de Lognes était asiatique (3 000 personnes), 8 % à Noisiel, entre 6 % à Torcy, sans oublier Noisy-le-Grand, aux franges de la ville nouvelle (2 700 personnes).

À Marne-la-Vallée où ils étaient déjà 4 % de la population en 1982, ils ont participé à l'urbanisation, contribuant au peuplement initial des logements neufs entre 1982 et 1987, phase d'urbanisation rapide de la ville nouvelle. Ce ne sont pas des primo-arrivants ni des réfugiés sortant des centres d'accueil mais des résidents de Paris ou d'autres communes de la région parisienne. Autant leur inscription résidentielle se fait de façon diffuse à Noisy-le-Grand dans les quartiers fortement marqués par la présence immigrée, autant la sélection de petits lotissements marque une évidente spécialisation spatiale à Lognes (par exemple la villa Mandinet, petit lotissement de 41 maisons (Brunel, 1992) ou à Noisiel, sachant que certains quittent Le Pavé Neuf de Noisy-le-Grand qui, progressivement dégradé, devient répulsif. D'après Michelle Guillon, les publicités faites par certains agents immobiliers dans le 13<sup>e</sup> arrondissement ont participé à cette ascension résidentielle. Ils constituent une part importante de l'aire de chalandise des commerces asiatiques de Belleville ou du Triangle de Choisy. À l'échelle de l'Île-de-France, le tiers des Cambodgiens ont acquis la nationalité française avant 1990, la moitié des Laotiens et environ 60 % des Vietnamiens. Plus de 80 % des Asiatiques se sont orientés vers l'accession à la propriété d'un logement neuf (Brunel, 1992). Les causes de ce double choix (accession et Marne-la-Vallée) sont multiples : la certitude de ne pas pouvoir repartir, en particulier pour les rescapés du génocide, et leur positionnement défavorable dans les listes d'attribution de logements HLM dans le parc social. Ensuite, les dynamiques de réseau social jouent, par le bouche-à-oreille, de même que le cumul des aides possibles à l'accession (PAP, APL) dans la politique de l'aide à la pierre.

Les centres bouddhistes sont nombreux et sont l'occasion de festivités religieuses qui donnent une visibilité dans l'espace public et la vie collective locale.

On pourrait faire les mêmes observations pour la diaspora tamoule du Sri Lanka présente en Île-de-France : Chelles, Noisiel et Lognes sont des espaces de spécialisation résidentielle, sans être exclusives (les départements de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise sont plus attractifs) : autant ces configurations résidentielles des diasporas donnent lieu à des centralités secondaires périurbaines, autant les centralités commerciales et de socialisation restent à Paris, dans ce cas le quartier de La Chapelle, à cheval entre les 10<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements (Goreau-Ponceaud, 2008).

Ces migrations à caractère diasporique (Ma Mung, 2000) inspirent les municipalités. En effet, celles-ci y voient d'une part une opportunité électorale, fondée sur la valorisation de la petite bourgeoisie immigrée, d'autre part une occasion de fabriquer une image de la ville soucieuse de la diversité culturelle et d'une aide efficace à « l'intégration ». On peut rattacher ces politiques locales variées à une forme de marketing territorial communautaire, ou ethnomarketing. Par ailleurs, l'accompagnement institutionnel des fêtes religieuses donne lieu à une construction communautaire par le haut des résidents se rattachant à ces diasporas.

L'intégration du religieux et du communautaire dans les projets urbains reflète bien cette orientation culturaliste des politiques locales.

Par exemple, la commune de Bussy-Saint-Georges prévoit pour fin 2012 la construction de lieux de culte (*Le Parisien*, 18 novembre 2005 et 24 avril 2011) côte à côte dans la ZAC du Sycomore : deux pagodes, une synagogue et une mosquée (maire Hugues Rondeau, UDF), première pierre de la pagode laotienne posée en 2006. La maîtrise d'ouvrage est assurée par EPAMARNE, mais la mairie souhaite être l'aménageur de ce projet, « en fonction de la représentativité des communautés » et « à la charge des communautés », nuance qui montre la limite de cette communautarisation de la diversité dans les opérations urbaines.

### Conclusion

Les immigrés de Seine-et-Marne ont des trajectoires résidentielles finalement assez proches des non immigrés. Les franciliens ou provinciaux qui s'installent dans le département sont des immigrants comme

les autres. La position en front d'urbanisation concerne toutes les populations précaires, étrangères ou non. Les rapports de ségrégation, d'évitement et de mise à distance sont variés et les rapports sociaux locaux peuvent donner aussi bien lieu à des formes originales de solidarité qu'à des processus d'éviction, imprédictibilité qui peut être envisagée comme une spécificité du périurbain.

## Références bibliographiques

Ascher (François), *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris : Odile Jacob, 1995, 345 p.

Guilluy (Christophe), Noyé (Christophe), *Atlas des nouvelles fractures sociales en France, les classes moyennes oubliées et précarisées*, Paris : Autrement, 2004, 63 p.

Baccaïni (Brigitte), « Les flux migratoires interrégionaux en France depuis cinquante ans », dans *Population*, vol. 62, n°1, 2007, p. 143-160.

Berger (Martine), *Les périurbains. De la ville dense à la ville éclatée*, Paris : CNRS, 2005, 320 p.

Berque (Augustin), Bonnin (Philippe), Ghorra-Gobin (Cynthia), dir., *La ville insoutenable*, Paris : Belin, 2006, 365 p.

Berroy (Sandrine), Cattani (Nadine), Saint-Julien (Thérèse), « La contribution des villes nouvelles au polycentrisme francilien », dans *Espaces et sociétés*, 2005/1, 119, p. 113-133.

Blanc-Chaléard (Marie-Claude), « Immigration, vie politique et politique en banlieue parisienne, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> s. », dans *Vingtième Siècle*, n°46, 1995, p. 184-188.

Bonerandi (Emmanuelle), « La mobilité des populations pauvres dans les campagnes anciennement industrialisées », dans *Habiter et vivre dans les campagnes de faible densité*, Clermont Ferrand : Presses universitaires Blaise Pascal, 2007, p. 703-722.

Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne, *Les familles monoparentales : (domaine prioritaire de lutte contre la pauvreté)*, Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, 1983.

Chalas (Yves), Dubois-Taine (Geneviève), *La ville émergente*, Paris : Édition de l'Aube, 1997, 286 p.

Charmes (Éric), « Fragmentation périurbaine. La périurbanité est-elle opposée à l'urbanité ? », dans *Cybergéo*, n°369, 2007.

Dezès (Marie-Geneviève), *La politique pavillonnaire*, Paris : L'Harmattan, 2001, 313 p. ; rééd. de Raymond (Marie-Geneviève), *La politique pavillonnaire*, Paris : Institut de sociologie urbaine, Centre de recherche d'urbanisme, 1966, 362 p.

Brunel (Élisabeth), « Les Chinois à Marne-la-Vallée », dans *REMI*, 1992, n°3, p. 195-209.

Goreau-Ponceaud (Anthony), *La diaspora tamoule : trajectoires spatio-temporelle et insertion territoriale en Île-de-France*, thèse de doctorat, Université de Bordeaux, 2008, 427 p.

Guillon (Michelle), « La localisation des Asiatiques en Île-de-France », dans *Perspectives chinoises*, 1995, p. 41-48.

IAU-IDF, *Note rapide Populations modes de vie. Les nouveaux arrivants en Seine-et-Marne*, n°27, 28, 29 et 30, 1999.

Institut national de la statistique et des études économiques, *Recensement de la population de 1999 : tableaux références et analyses : exploitation principale. 77, Seine-et-Marne : communes, cantons, arrondissements, unités urbaines 1999, zones d'emploi*, Paris : INSEE, 2000, 264 p.

Institut national de la statistique et des études économiques, *Évolutions démographiques 1982-1990-1999 : données définitives, Seine-et-Marne*, Paris : INSEE, 2000, 53 p.

Jaillot (Marie-Christine), « Peut-on parler de sécession urbaine à propos des villes européennes ? », dans *Esprit*, n°303, 2004, p. 145-167.

Le Mée-Orsetti (Marie), *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique : Seine-et-Marne*, Paris : Centre National de la Recherche Scientifique, 1988, 942 p.

Lévy (Jacques), « Vote et gradient d'urbanité », dans *EspacesTemps.net*, juin 2003, <http://espacestems.net/document432.html>

---

Mamoghli (Mounir), « Facteurs de marginalisation sociale en Seine-et-Marne », dans *L'espace géographique*, n°2, 2002, p. 109-117.

Ma Mung (Emmanuel), *La diaspora chinoise, géographie d'une migration*, Paris : Ophrys, 2000, 176 p.

Rivière (Jean), *Le pavillon et l'isoloir. Géographie sociale et électorale des espaces périurbains français, 1968-2008*, thèse de doctorat, Université de Caen, 2009, 813 p.

Robine (Jérémy), « Des ghettos dans la nation. Conflit géopolitique à propos des enfants français de l'immigration postcoloniale », dans *Hérodote* 2008/3 - n°130, p. 173 à 208.

Steinberg (Jean), « Un département de la périphérie parisienne en voie de périurbanisation : la Seine-et-Marne », dans *Espace, Populations, Sociétés*, n°2, 1991, p. 283-291.

Tissot (Sylvie), *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris : Seuil, 2007, 300 p.

Vannier (Martin), « Qu'est-ce que le tiers espace ? Territorialités complexes et construction politique », dans *Revue de géographie alpine*, p. 105-113.

Volovitch-Tavares (Marie-Christine), *Portugais à Champigny. Le temps des baraques. Français d'ailleurs, peuple d'ici*, Paris : Autrement, 2001, 155 p.

---

## ÉCHANGES AVEC LA SALLE

### Yvan Gastaut

Merci pour cette intervention qui complète l'ensemble. Nous allons passer à la dernière salve de questions de la journée.

---

### Isabelle Rambaud

Le film *Les femmes du 6<sup>e</sup> étage* a été cité, il tourne autour des Espagnoles qui habitent au sixième étage d'un grand immeuble parisien bourgeois, dans les années 1960-1962<sup>99</sup>. Le décor est d'ailleurs très bien restitué. Il se trouve qu'à la fin du film, elles finissent par quitter l'immeuble et sont remplacées par des Portugaises. Cela correspond au fait que le propriétaire vit une autre vie avec une Espagnole. Il lui donne des nouvelles de son ancien immeuble en disant que la concierge s'est trouvée une autre raison de râler et d'être mécontente. Elle n'aimait pas les Espagnoles et maintenant, elle n'aime pas davantage les Portugaises. Il y a donc des continuités !

Personne n'a parlé du fait que nous avons en Seine-et-Marne, au Mesnil-Amelot, un centre de rétention et de reconduite à la frontière. Cela interroge quand même. C'est dû au fait qu'il est proche d'un aéroport et que nous avons des terrains de piste qui sont en Seine-et-Marne. Il y a là tout de même quelque chose d'assez symbolique.

---

### Serge Weber

Il y a d'autres centres de rétention et celui-là est tristement célèbre.

---

### François Brun

Je voulais revenir sur la première partie de l'intervention de Serge. Il a attiré l'attention sur la polysémie du terme de migration. La première partie de son intervention parlait beaucoup de flux migratoires, mais dans un sens naturel. Ce matin, finalement, j'ai fait un flux migratoire. Il y a quelque chose qui est de l'ordre de la migration. Sur le peuplement de Seine-et-Marne, il y a une migration. Nous sommes dans un temps où l'on essaie de faire peur à nos concitoyens et à ceux qui sont simplement résidents et qui ne sont pas encore citoyens français, avec cette notion de gens qui arrivent d'ailleurs et qui sont étranges, étrangers. Le flux migratoire prend soudain un sens naturel. On migre, on vit à un endroit, on va habiter ailleurs, on habite à un endroit, on travaille ailleurs, etc. Il y a les flux migratoires qui drainent la Seine-et-Marne, avec des gens qui viennent de Paris, d'Oise, du Val-de-Marne, etc., qui vont ailleurs. Ce sont aussi des migrations. Pour autant, ce n'est pas terrifiant. C'est la démonstration que l'on peut concevoir la migration comme quelque chose qui est normal.

---

---

### Serge Weber

C'est une question que je me pose depuis longtemps parce que je suis dans un laboratoire qui travaille sur la mobilité, en particulier sur la mobilité quotidienne et résidentielle. Je travaille sur les migrations. Je me rends compte depuis longtemps que les processus sont les mêmes, mais qu'il n'est pas forcément facile de les croiser. Le vocabulaire est très important. Le mot « mobilité » peut couvrir beaucoup plus de choses. On parle de migrations quotidiennes, mais je pense que le terme est impropre. Il y a quand même un changement de centre de gravité de l'espace de vie.

---

### Yvan Gastaut

Je crois que la figure de l'altérité telle qu'on se la représente à un moment donné fait la différence. La migration transfrontalière d'un Belge vers le nord ne suscite plus aucune peur aujourd'hui ! Ce qui était bien différent il y a un siècle. Je crois que c'est une question de contexte. On fait de « l'Autre » ce que l'on veut en quelque sorte. On le fabrique et le façonne à sa mesure.

---

### François Brun

Les Bretons ont connu une vague importante de migrations.

---

### Yvan Gastaut

Le cadre national n'est pas forcément le seul cadre à évoquer lorsqu'on parle d'altérité. Je crois que c'est un élément important, mais pas unique, loin s'en faut.

---

### François Brun

Au XIX<sup>e</sup> siècle, j'aurais été considéré comme un migrant, au même titre que le migrant africain ou autre, alors qu'aujourd'hui, le migrant breton qui vient en Seine-et-Marne n'est pas différent du migrant de l'Yonne.

---

### Yvan Gastaut

Je crois que le jeu des représentations est important.

---

### Jean-Barthélemy Debost

Par contre, le migrant qui vient de Bretagne en Seine-et-Marne n'est pas le même que le migrant qui vient de Seine-Saint-Denis. Même si on est français de souche de Seine-Saint-Denis, quand un migrant de Seine-Saint-Denis arrive en Seine-et-Marne et qu'une poubelle brûle dans un village, qu'importe qui a mis le feu, qu'il soit blanc, jaune ou vert, c'est un étranger. Ce n'est pas la nationalité ni l'éloignement, mais le rapport culturel et l'étrangeté et le décalage par rapport à la culture locale. Je travaille sur la Seine-Saint-Denis. Quand des phénomènes de désordre urbain migrent de la Seine-Saint-Denis en Seine-et-Marne, pour une petite commune de Seine-et-Marne, une poubelle qui brûle est identique à dix voitures qui brûlent à Saint-Denis.

---

### Florent Moutti

Il semblerait que les Portugais soient attachés à leur nationalité portugaise, même quand ils restent sur le territoire français. Je voudrais savoir s'il en est de même pour les Chinois, s'ils font une demande de nationalité plus rapidement.

---

### Emmanuel Ma Mung

Je n'ai pas de chiffres récents, mais il y a une dizaine d'années, les Asiatiques, généralement d'origine

---

---

chinoise, étaient la population qui déposait le plus de demandes d'acquisition de la nationalité française. C'est à un niveau très haut. Parmi les enfants des gens qui migrent directement de Chine, le taux d'acquisition de la nationalité française est aussi très élevé. C'est général au niveau mondial. On s'aperçoit que le taux d'acquisition de la nationalité du pays d'installation est très élevé.

---

### **Yvan Gastaut**

Y a-t-il d'autres remarques ? Je crois que nous pouvons mettre un terme à cette session et par la même occasion à cette journée en donnant rendez-vous aux participants demain matin, à neuf heures, ici même, pour l'accueil et pour la session du matin sur les patrimonialisations, valorisations et créations artistiques en Île-de-France autour de l'immigration. Ensuite, nous ferons un voyage vers le lieu de l'exposition à Saint-Cyr-sur-Morin. Merci à tous. Je tiens à remercier tous les participants à la table et dans la salle, ainsi que les auditeurs, pour cette riche journée qui nous ouvre bien des perspectives de travail et de projets sur ce département. Bonne soirée à tous.

---

---

## PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE DU SAMEDI 7 MAI 2011

---

### Isabelle Rambaud, Présidente de séance

Nous sommes heureux d'accueillir le vice-président du Conseil général, Lionel Walker, qui succède ici à Vincent Éblé, qui a introduit les propos hier, et Jacques Toubon, ancien ministre, au titre aujourd'hui de président de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, qui nous fait le très grand honneur d'être parmi nous pour assister au moins à une partie de cette matinée. Connaissant l'attachement qu'il a pour la Cité et pour le sujet de l'immigration, je le remercie très vivement d'être présent parmi nous ce matin.

Hier, nous avons traité de l'institutionnalisation de l'histoire de l'immigration, avec précisément deux grands thèmes qui sont ressortis. D'abord, la reconnaissance de cette histoire qui s'est établie progressivement, qui n'a pas été très rapide puisqu'on nous a dit qu'elle remontait aux années 1980, soit une génération à peine. Elle a été magnifiée par l'ouverture de la Cité en 2007. À côté de cette reconnaissance de l'histoire de l'immigration, les intervenants ont pu souligner les ambiguïtés qui sont portées par les mots eux-mêmes, au gré des flux migratoires et des besoins économiques qui précisent la terminologie, par exemple « intégration », « assimilation », voire d'autres mots parfois un peu barbares. Ces mots sont liés aussi à l'application de technologies, comme l'a souligné Gérard Noirielle, en particulier les technologies relatives à l'identification. Je crois que nous avons eu une belle démonstration de ce que les mots peuvent aussi porter.

Cette matinée est tout particulièrement consacrée à la valorisation et aux créations artistiques autour de l'immigration. Nous sommes naturellement heureux de continuer à avoir autour de nous ces grands portraits réalisés par Florent Moutti qui nous ont accompagnés déjà hier. Le lien avec hier passe aussi à l'évidence par les mots. Dans ce lieu consacré à la mémoire, avec les témoignages individuels et les archives produites par l'administration, il me semble qu'il manquait une dimension proprement littéraire qui était absente du programme.

Je souhaitais donc introduire cette matinée avec deux citations d'un roman que j'ai eu beaucoup de plaisir à lire et qui au demeurant, a eu l'an dernier, le prix de la Porte Dorée, attribué par le jury constitué par la Cité nationale de l'histoire de l'immigration. Je pense que ce livre peut faire le lien entre hier et aujourd'hui et nous montrer aussi l'ambiguïté des appréciations que les immigrés eux-mêmes peuvent porter sur des situations liées aux migrations. Ce roman que je vous recommande vivement est celui d'Alice Zeniter, qui s'intitule *Jusque dans nos bras*<sup>100</sup>. Vous comprenez la référence : « Jusque dans nos bras » est une citation qui sort tout droit de *La Marseillaise*. Ce roman est publié chez Albin Michel et il raconte, dans une sorte d'autobiographie, puisque le prénom de l'héroïne est Alice, l'histoire d'Alice, qui est la fille d'un Tunisien ou d'un Algérien et d'une Normande, qui fait de très belles études, qui réussit des concours à l'École normale et qui se trouve confrontée à une situation d'amitié forte avec un Malien, son ami de toujours, Amadou, qu'elle appelle « Mad » et qui a des difficultés pour obtenir la nationalité française. Ils en viennent tous les deux à penser que le mariage est la meilleure des solutions. Elle annonce à ses parents qu'elle va se marier avec Mad, mais que pour autant, elle ne l'aime pas. Il s'agit d'une amitié et d'un engagement personnel. Le père est très secoué par cette annonce. J'en viens à la citation que je voudrais vous communiquer.

*Le papa dit encore : « C'est la plus belle connerie que tu n'aies jamais imaginée ». Je lui dis que ça me déçoit et que je pensais qu'il supporterait un peu plus mon geste. Je lui dis qu'après l'éducation antiraciste et les grands principes de solidarité qu'il m'a inculqués, j'espérais de lui qu'il comprenne, à défaut de m'encourager. Puis, je commets l'erreur de lui dire : « Surtout venant de toi, papa ». « Et pourquoi surtout venant de moi ? Dis-moi, Alice, parce que je suis arabe. Alors quoi ? On devrait tous se serrer les coudes parce que nous sommes des étrangers arrivés en France et partager tous nos souvenirs de brimades racistes. Puis, tu sais quoi, je devrais aller voir les autres dans la rue et leur dire : « J'ai trois filles en âge de se marier et elles sont bien françaises. Qu'est-ce que vous attendez pour les épouser et vous tirer de cette situation insoutenable ? Venez, ma porte, mes lits vous sont ouverts. C'est ça, Alice, on formerait une union de Noirs et d'Arabes, prêts à tout pour être naturalisés. Puis, si on se mettait aussi à voler à l'étalage pour punir la France de nous avoir installés dans des ghettos, ce serait tout à fait normal ». « Je n'ai pas dit ça, arrête de me faire passer pour un imbécile ». « C'est toi qui agis comme un imbécile. Je ne peux pas y croire, avec toutes ces années d'études, avoir aussi peu de jugeote ! Tu veux que je te dise, Alice, la nationalité française, moi je suis né avec, contrairement à tout ce que tu peux croire ou vouloir depuis*

---

*que tu as traversé cette stupide crise identitaire. Les problèmes de Mad, je ne les connais pas, je ne les comprends pas. Il n'y a rien chez moi qui puisse me rendre plus réceptif à ce genre de problèmes que ta mère ou n'importe qui d'autre. Alors, ne me sers pas ce couplet du « surtout toi, papa ». Moi, ce que je vois, c'est que tu veux faire quelque chose d'illégal, c'est que tu bousilles les chances qu'on t'a toujours données d'avoir une vie normale. Non, mieux, une vie réussie. Pourquoi tu ne veux pas juste profiter de ça et ne pas te créer de problèmes ? » « Parce que je ne veux pas d'une vie normale ».*

Le dialogue continue. Il y a ensuite une grosse discussion, une dispute entre le père et la mère et finalement, ils vont accepter la décision de leur fille. La deuxième citation que je voudrais vous livrer est proprement liée à l'existence de tous ces papiers qui accompagnent la recherche de la nationalité française. C'est un texte court qui est cette fois plus lié à la personnalité du jeune Malien, qui est précisément très en colère.

*J'écoute Mad sans rien dire parce que ce n'est pas la première fois que ça arrive. Depuis qu'il est entré en France la dernière fois, majeur et par ses propres moyens, il retourne tous les ans à la préfecture avec son contrat de travail et les lettres de recommandation de son employeur, et puis ses factures EDF et puis ses notes du baccalauréat, pour éviter l'injure mortelle d'une injonction à passer le DILF, diplôme initial de langue française. Quand la loi de 2006 a obligé les étrangers à donner les preuves de leur niveau de français, Mad s'est mis à trembler à l'idée de ce texte. Il n'a pas peur d'échouer. Au contraire, Mad est trop bon en français. Tu te rappelles au lycée, pendant sa période Mallarmé – c'est d'actualité en Seine-et-Marne avec le musée – quand il ne parlait presque qu'en citations, des grands faits divers et du coup de dé et des colères dans lesquelles il te mettait en trouvant tout « pas de basalte et de lave ». Forcément, ce Mad-là, celui des cadavres exquis et des mots alambiqués, celui des concours avec toi pour finir le plus vite un bouquin, considère comme une humiliation terrible d'avoir à montrer qu'il sait lire l'heure sur un magazine télé et trouver sur quelle chaîne passe une telle émission et s'il rentre du travail à 18 heures 15, quels sont les programmes qu'il pourrait regarder. Depuis trois ans, Mad jongle avec les sigles que tu ne comprends pas : la CST, le CESEDA, les L.315. Et toi qui n'as jamais su quoi cocher dans tes demandes d'APL, tu le regardes avec effarement remplir des dossiers qui te sont complètement hermétiques et parfois en te penchant au-dessus de son épaule, tu lis des phrases aussi terribles que : « D'après le JO du 25 juillet 2006, pas de VLS obligatoire pour l'obtention d'une CST VPF ». Alors, la colère de Mad, tu as l'habitude.*

Voilà les deux citations que je voulais vous faire en vous recommandant très vivement la lecture de cet ouvrage qui est extrêmement vif, dans une langue riche, très dialoguée et qui est particulièrement lié à notre sujet d'aujourd'hui.

Nous en venons précisément au déroulé des interventions qui vont être légèrement bousculées puisque notre première intervenante, Tatiana Sagatni, a été retenue par un métro un peu capricieux. Elle nous rejoindra, mais nous allons commencer par l'exposé que vont nous faire Évelyne Baron et Dominique Le Tirant qui sont toutes deux commissaires de l'exposition *Histoires d'ici, Mémoires d'ailleurs* que certains d'entre vous verront cet après-midi au musée départemental des Pays de Seine-et-Marne. Tatiana interviendra ensuite sur le catalogue *Odysseo*, sur les ressources pour l'histoire de l'immigration. Puis, nous aurons des échanges avec la salle.

---

## IV / PATRIMONIALISATIONS, VALORISATIONS ET CRÉATIONS ARTISTIQUES EN ÎLE-DE-FRANCE AUTOUR DE L'IMMIGRATION

### 10. « HISTOIRES D'ICI, MÉMOIRES D'AILLEURS », GENÈSE ET ENJEUX DE L'EXPOSITION PRÉSENTÉE AU MUSÉE DES PAYS DE SEINE-ET-MARNE

**Dominique Le Tirant,**

Ethnologue, commissaire scientifique de l'exposition

**Évelyne Baron,**

Conservatrice en chef du musée départemental de la Seine-et-Marne, ethno-historienne, commissaire générale de l'exposition

S'appuyant sur des vidéos projetées au cours de la séance, l'exposé de Dominique Le Tirant et Évelyne Baron ne pouvait trouver une forme écrite. Il peut être visionné sur le site Internet des Archives départementales de Seine-et-Marne<sup>101</sup>.

Il a évoqué l'aventure que représentent la recherche et l'enquête concernant un sujet aux dimensions historique et ethnologique, jusqu'ici peu ou ponctuellement traité pour la Seine-et-Marne, vaste terrain d'étude francilien. Il a traité des enjeux liés à sa mise en œuvre et des solutions trouvées pour sa restitution en exposition, support toujours réducteur et simplificateur. Il a présenté aussi les différentes formes de la médiation qui accompagnent et complètent l'exposition, et qui ont été créées à l'intention des publics, en explicitant les problématiques qui ont prévalu à leur élaboration par les médiateurs culturels du musée départemental des Pays de Seine-et-Marne.

Évelyne Baron est responsable du musée départemental des Pays de Seine-et-Marne depuis sa création et son ouverture au public en 1995. Ce musée de société a un territoire de référence particulier, la Seine-et-Marne, plus grand département d'Île-de-France. Il traite de sujets en résonance avec l'expérience de vie des populations locales, en s'appuyant notamment sur l'enquête de terrain, la collecte de témoignages du passé et de ceux qui rendent compte de la modernité, et produit des expositions et des actions culturelles originales pouvant toucher les publics les plus divers.

Dominique Le Tirant est ethnologue, associée à l'équipe de recherche Communication Culture et Société (C2So, UMR8562), ENS-Ish. Elle collabore avec les musées et institutions dans le domaine de la recherche en histoire et ethnologie dans une optique de valorisation patrimoniale et de programmation d'expositions, comme dans le cas de l'exposition *Histoires d'ici, mémoires d'ailleurs*. Elle intervient également dans l'analyse des dispositifs liés à la médiation scientifique et culturelle ou à la mise en œuvre de projets (Universciences, Cité de la musique, musée du Louvre, Ocim...).

#### Bibliographie en lien avec une valorisation patrimoniale :

Le Tirant (Dominique), *Femmes à la mine, femmes de mineurs*, Centre Historique Minier, 2002 (Collection « Mémoires de Gaillettes »).

—, *Paroles et images d'elles*, Écomusée de Fresnes, 2006.

—, « Mémoire invisible, mémoires taboues », dans *POUR*, n°181, mars 2004.

---

### 11. LE CATALOGUE ODYSSÉO : DES RESSOURCES POUR L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION

**Tatiana Sagatni,**

Chargée de mission, association Génériques

Au travers de son nouveau catalogue, inauguré en ligne en octobre 2009, l'association **Génériques met à la disposition de l'internaute son cœur de métier : la valorisation de l'histoire et de la mémoire de l'immigration en France** afin de montrer l'apport des étrangers à l'histoire culturelle, politique, économique et sociale de la France. C'est donc ce dernier que je vais vous présenter plus particulièrement aujourd'hui :

en abordant tout d'abord le contexte d'élaboration de l'outil, puis les ressources disponibles dans le catalogue et les modalités d'accès à ces ressources et les modes de recherche, et enfin, en soulignant les enjeux actuels et défis à venir d'Odysséo.

## I / ODYSSEO : QU'EST-CE QUE C'EST ET À QUOI ÇA SERT ?

Les objectifs du catalogue Odysséo sont multiples. Tout d'abord, il permet d'**identifier et de localiser les sources sur l'histoire de l'immigration de 1800 à nos jours** composées d'archives, manuscrits, affiches, périodiques, iconographie, documents sonores et audiovisuels...

**Ces sources sont majoritairement conservées ailleurs qu'à Génériques** et c'est ce qui constitue l'originalité du catalogue. Ainsi, en plus des quelques fonds d'archives et collections d'affiches et de périodiques conservées à Génériques, on trouve surtout dans Odysséo les **sources conservées dans des institutions patrimoniales** (c'est-à-dire dans le réseau des archives et des bibliothèques publiques mais aussi dans les médiathèques, cinémathèques, photothèques et musées) **ou encore chez des personnes physiques ou morales** (associations ou particuliers). Le catalogue Odysséo n'a donc jamais été seulement le catalogue de l'association Génériques, mais bien un **guide des sources** ouvert sur tous les fonds et collections renseignant l'histoire de l'immigration et repérés partout en France. Il s'agit bien d'une **banque de données et de savoirs** au service de tous et partagés pas tous.

Odysséo offre, par ailleurs, la possibilité de **visionner en ligne un grand nombre de documents numérisés : plus de 20 collections soit 2 450 affiches** de l'immigration des années 1960 à nos jours et pas moins de **100 titres de périodiques** de l'immigration maghrébine et portugaise des années 1960 à aujourd'hui mais aussi de l'immigration de seconde génération... **Des partitions et des photographies** d'artistes immigrés sont également accessibles ainsi que quelques reportages audio. À signaler également, de plus en plus de **documents d'archives** numérisés pour illustrer les fonds dans leur contexte de description.

## II / CONTEXTE DE CRÉATION

Le catalogue Odysséo n'est pas né *ex nihilo* : il provient de la **refonte de quatre anciennes bases de données** conçues vers 1990 pour les archives, les journaux publiés par les immigrés en France, les affiches issues de la collection de Génériques et un dictionnaire biographique.

La nécessité d'une refonte générale des bases de données s'est révélée progressivement avec le **développement des normes de description internationales et standards informatiques** à partir de 2002-2003. Les enjeux étaient au moins de trois ordres :

1. améliorer l'efficacité des recherches par une interface unique d'interrogation et des possibilités de rebonds dans les résultats ;
2. permettre une appropriation-restitution par l'utilisateur grâce à un panier et un compte personnels et des possibilités d'annotations et de commentaires publics ;
3. garantir l'interopérabilité du catalogue c'est-à-dire la possibilité d'échanger des données entre institutions et de participer à des portails et catalogues collectifs, notamment Gallica ou Europeana, grâce à des descriptions normalisées et l'alimentation d'un entrepôt OAI.

En **2008**, Génériques a pu bénéficier du **plan national de numérisation du ministère de la Culture** qui a ouvert son programme au patrimoine de l'immigration et permis de **partager** la numérisation de la presse avec la Bibliothèque nationale de France (BNF) et la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC), de même la numérisation des affiches et brochures avec la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI), respectant ainsi le **principe de complétude** des fonds et collections entre les différents organismes.

Génériques a saisi cette occasion pour se lancer dans ce grand chantier. Après presque **deux ans de préparation**, le catalogue Odysséo est mis en ligne fin octobre 2009, proposant le plus rapidement possible une **nouvelle interface fonctionnelle** au grand public : l'architecture globale de l'outil était pensée et, au sein de l'outil, **les fonctionnalités et le contenu étaient progressivement mis en ligne**. Aujourd'hui, certaines parties du catalogue sont toujours en cours de construction mais les internautes sont renvoyés aux anciennes bases de données ; il n'y a donc **pas de perte d'informations**.

### III / CONCEPTION ET RÉALISATION DU CATALOGUE

Génériques n'étant pas en mesure de réaliser seule son nouveau catalogue faute de ressources humaines suffisantes dans l'équipe et d'un manque de compétences au niveau informatique, le choix s'est porté vers **un seul outil métier dédié aux archives et développé en externe : Arkhéia et Pléade**. Le choix de ces progiciels a aussi été conforté par l'utilisation d'autres utilisateurs comme la BNF, les Archives départementales (Val-de-Marne), les Archives nationales (Guide des sources sur l'esclavage)...

Génériques s'est entourée de prestataires non seulement pour **conceptualiser l'outil et définir nos besoins**, mais aussi pour l'élaborer en commençant par rédiger un cahier des charges. De plus, une des principales demandes de Génériques à ses prestataires était aussi d'**accompagner et de former l'équipe** à l'utilisation des nouveaux logiciels et à leurs technologies web, lui permettant ainsi de ne pas être trop dépendante d'un prestataire et de pouvoir garder une large marge d'autonomie (en termes de coût comme de disponibilité).

- La société **Anaphore** qui développe le **progiciel Aide Au Classement** servant à décrire les documents selon les normes internationales de description archivistique et documentaire (ISAD-G et ISBD) : conseils, expertise, accompagnement et formation relatifs à la conception de l'outil et sa mise en œuvre.
- La société **AJLSM** qui développe avec Anaphore le **progiciel libre Pléade 3** servant à publier, consulter et rechercher dans les documents : validation technique, gestion et maintenance de l'application.
- La société **Tzav Design** pour la conception de l'interface graphique et de l'espace collaboratif. L'interface graphique propose justement une identité visuelle propre à Odysséo tout en rappelant son appartenance à Génériques.

Odysséo a donc été conçu comme **un outil scientifique rigoureux** à l'instar du travail de Génériques. **Ouvert à tous et notamment à ceux qui souhaiteraient participer à son enrichissement** : le public peut se l'approprier en proposant un nouveau fonds d'archives, une nouvelle collection de photos, d'affiches, en rédigeant une note historique, etc.

**Tout le monde est en effet le bienvenu sur Odysséo** : les institutions patrimoniales, les associations, les acteurs locaux ou autres... du moment qu'il accepte **un certain nombre de règles**. Odysséo tend, en effet, et c'est ce qui fait son originalité, à devenir **un catalogue collectif**, ouvert à tous, mais piloté, structuré et régi par Génériques.

### IV / QUELLES RESSOURCES TROUVE-T-ON DANS ODYSSÉO ?

Odysséo propose des inventaires et des notices qui décrivent les ressources disponibles sur l'histoire et la mémoire de l'immigration. Ces notices, qui peuvent être illustrées avec des documents numérisés, répondent aux normes internationales de description archivistique (ISAD-G) ou de catalogage bibliographique (ISBD). Elles offrent des informations structurées et hiérarchisées depuis le niveau du fonds jusqu'à la pièce. Bien entendu, elles proposent également des développements historiques pour permettre au public de mieux appréhender tous ces contenus dans leur contexte. L'ensemble de ces ressources mises à disposition du public s'organisent en quatre grands ensembles :

#### Le guide des sources de l'histoire de l'immigration

Il correspond à la version électronique du guide papier publié par Génériques en 4 tomes, en 1999 et 2005, en partenariat avec la direction des Archives de France. Il permet d'identifier et de localiser les documents par thème, par période, par producteur ou selon les territoires, ce qui permet une meilleure lisibilité que le seul classement par localisation proposé dans la version papier.

#### La bibliothèque des périodiques

Celle-ci recense la presse publiée par les étrangers en France depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle mais surtout, elle présente un état de collection du journal, des références archivistiques et bibliographiques autour de l'activité du journal. Les contenus sont en lien avec les collections numérisées de périodiques.

#### Les collections numérisées

Pendant longtemps, les affiches conservées à Génériques ont été le seul corpus numérisé en ligne. Aujourd'hui, les images en ligne sont plus variées et représentent des affiches, des périodiques mais aussi,

depuis cette année, des archives, des partitions et des photographies. À l'avenir, nous intégrerons également des ressources audiovisuelles.

### Le dictionnaire historique

Le dictionnaire historique qui constitue le dernier ensemble est toujours en développement. Il regroupera les anciennes notices biographiques de personnes célèbres ou anonymes, en majorité d'origine étrangère mais aussi des notices de Français ayant eu un lien, dans l'histoire, avec l'immigration. De plus, il présentera les organismes, lieux ou lieux de mémoire ainsi que les notions ou concepts entrant en résonance avec l'histoire de l'immigration.

## V / COMMENT ACCÈDE-T-ON AUX SOURCES ?

Le catalogue Odysseo est avant tout destiné à **faciliter l'accès aux informations collectées par Génériques concernant l'histoire de l'immigration**. Il se présente en fonction de 4 éléments correspondant à la recherche, l'aide à la recherche, l'espace collaboratif et personnel et les informations pratiques.

La partie « **Recherche** » constitue l'essentiel de l'application et offre à l'utilisateur différentes entrées possibles pour accéder à l'information. En premier lieu, le **cadre de classement** permet de parcourir tout le catalogue en ayant une vision d'ensemble de tous les fonds et collections organisés par producteur. Cette présentation respecte et reflète à la fois l'organisation politique et administrative, l'organisation territoriale, le statut et la nature des producteurs et la chronologie. Ces catégorisations sont parfois affinées par des classements thématique ou alphabétique. Ainsi, tous les fonds produits par un même organisme ou des organismes appartenant à la même catégorie sont regroupés au même endroit, quels que soient le lieu ou l'organisme de conservation, les périodes concernées.

L'accès aux archives conservées dans un même lieu ou par un même organisme se trouvent en revanche par les **formulaire de recherche**. Outre la recherche simple par mot-clé, le catalogue Odysseo offre la particularité de rechercher des sources dans tout le catalogue ou sur des corpus spécifiques par des recherches multicritères. Actuellement, les formulaires « Recherche globale », « Affiches » et « Périodiques » sont opérationnels. Deux autres formulaires spécifiques à l'iconographie et aux ressources audiovisuelles le seront en 2011. Toutefois, les anciennes bases « Archives » et « Dictionnaire biographique » sont encore accessibles le temps qu'on intègre toutes les données recensées à Odysseo, ce qui représente un très gros travail de reprise du passif.

Enfin, les formulaires de recherche sont rendus efficaces grâce à l'**indexation**, essentielle pour permettre aux internautes d'accéder aux informations qu'ils recherchent. Cette indexation concerne les noms propres, les noms d'organismes et de lieux. Elle a nécessité un travail conséquent pour élaborer des listes d'autorité, elles-mêmes progressivement intégrées à un nouveau module Thesaurus dans Arkhéia.

Autres entrées possibles dans le catalogue : les **dossiers thématiques** qui offrent des outils clés en main à l'internaute et des **états des fonds des images en ligne** qui permettent d'accéder directement aux fonds numérisés en ligne et de consulter les images dans une visionneuse.

Une autre partie d'Odysseo est orientée vers l'« **Aide à la recherche** » et destinée à guider l'internaute dans ses recherches. Elle comporte des outils méthodologiques et des textes d'aide. Ainsi, on pourra trouver une page « **Modes de recherche** » qui explique à l'internaute les modes d'accès à l'information, des **bulles d'aide** concernant les champs de saisie sur chaque formulaire et un **didacticiel** sur l'utilisation du formulaire « Affiches ». De nouveaux tutoriels sont en cours d'élaboration pour être encore plus accessibles à un large public.

## VI / ATTIRER ET FIDÉLISER LE PUBLIC : UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE

Pour atteindre ses objectifs, à savoir porter à la connaissance du plus grand nombre le patrimoine de l'immigration, Odysseo doit avoir comme préoccupation majeure de correspondre aux attentes de ses utilisateurs. Ainsi, par exemple, Génériques connaît le public qui utilise le centre de ressources et qui adresse des demandes de renseignements ; celui-ci s'avère de plus en plus large et diversifié :

- des généalogistes et des citoyens à la recherche de l'histoire de leur famille ou d'un groupe social ;
- des artistes et des écrivains qui croisent création et histoire ;
- des journalistes, des iconographes ou des documentaristes qui cherchent un éclairage ou de la matière historique pour leurs productions ;

- des cinéastes en quête de documents pour la réalisation de films documentaires ou de fiction ;
- des acteurs de projets et des professionnels, qu'il s'agisse d'associations ou de collectivités territoriales travaillant avec les populations immigrées ou avec leurs structures associatives ;
- des enseignants préparant des projets pédagogiques avec leurs classes ;
- des étudiants et des chercheurs qui étudient un aspect de l'immigration.

Mais le public d'Odysseo est-il le même ? On sait que parmi eux, nombreux sont ceux qui connaissent Odysseo mais certains ne savent pas toujours comment s'en servir de façon optimale. Comme **mieux connaître le public, c'est mieux répondre à ses attentes**, un outil statistique a été mis en place pour connaître la fréquentation d'Odysseo. Il s'agit du logiciel *Awstats* qui donne des informations quotidiennes sur la fréquentation, l'origine et la nature des visites, les modalités de la navigation. Que nous apprend l'outil sur le public et ses pratiques ?

- environ 500 visites uniques par mois. La majeure partie des visiteurs sont domiciliés en France, mais les statistiques montrent une internationalisation croissante des usagers avec pas de moins de 35 pays représentés, pour l'essentiel en Europe, Amérique du Nord, Asie du Sud-Est et Maghreb. On constate un pic de consultation lorsque de nouveaux fonds sont mis en ligne ; de même, une baisse quand le site est inactif. Un catalogue doit être dynamique, vivant et toujours proposer de nouvelles actualités ;
- les requêtes saisies par les internautes dans les formulaires de recherche du catalogue Odysseo témoignent du fait que la majorité des recherches n'est pas menée de manière efficace (mauvaises combinaisons de mots-clés, requêtes saisies avec des fautes d'orthographe...) ;
- la durée des visites est assez courte, d'environ quelques minutes seulement. Il faut donc convaincre dans l'immédiat.

C'est pourquoi, Génériques réfléchit aussi à lancer une enquête auprès des utilisateurs pour adapter Odysseo aux vrais usages et améliorer son offre. D'autre part, afin de renforcer la communication vers un plus large public et l'amener sur Odysseo, quatre axes stratégiques ont été définis :

- adopter une **stratégie de communication et de référencement** pour continuer de faire connaître l'outil à nos partenaires ;
- **développer des outils méthodologiques d'aide à la recherche** : comment utiliser le catalogue, les formulaires de recherche pour obtenir des résultats pertinents (didacticiels, formation sur mesure) ;
- **développer une interface s'adressant à un public néophyte**, de passage sur le site : le capter par une galerie d'images, la possibilité de visionner un petit film, écouter de la musique... ;
- **réussir à enrichir Odysseo** de manière régulière et à **assurer son animation**, à le faire vivre.

Enfin, pour dynamiser le site et pour que le public le conçoive comme un outil collectif de partage de savoirs, il nous faut **développer des stratégies de partenariats et de contributions externes**.

Pour cela, Odysseo s'est doté d'un espace collaboratif utilisable par tous, public averti ou néophyte. Il permet à l'utilisateur, après une inscription préalable, de se créer un espace de travail où il sauvegarde ses documents, et de collaborer de manière interactive à l'évolution du catalogue en proposant des notices explicatives ou des commentaires au niveau des instruments de recherche.

Des **partenariats plus spécifiques** sont également envisageables pour contribuer à l'enrichissement du catalogue par des institutions patrimoniales (passerelles avec d'autres catalogues, par ex. la CNHI, les AN...), des associations, des acteurs locaux (comme avec l'association Migrations Besançon qui n'a pas les moyens techniques de créer un catalogue et qui ne souhaite pas faire doublon). Mais aussi en sollicitant la contribution du réseau des spécialistes de l'histoire de l'immigration, qu'ils soient chercheurs, enseignants ou étudiants !

## VII / UN CATALOGUE UNIQUE EN FRANCE ET EN EUROPE

En conclusion, Odysseo est **un catalogue en devenir**, à enrichir quantitativement avec de nouvelles bases de données, des actualisations à tenir à jour, et pourquoi pas élargir les ressources par des incursions dans les fonds conservés à l'étranger (fonds réfugiés espagnols rapatriés en Espagne, fonds de la bibliothèque du Congrès sur la guerre d'Algérie, fonds de l'Institut d'histoire sociale d'Amsterdam, etc.).

De même qualitativement, Odysseo doit pouvoir encore s'enrichir, notamment, en complétant les instruments de recherche par des renseignements à caractère historique, en proposant des outils pour les différents publics (fiches pédagogiques pour les publics scolaires et les enseignants, fiches généalogiques pour les particuliers, fiches d'orientation pour les associations...).

---

Odysséo n'en est pas moins déjà **un outil pionnier unique en France et en Europe**. Au sein du projet européen *Heritage of the People's Europe* (HOPE) qui réunit une quinzaine d'institutions patrimoniales travaillant sur les sociétés européennes, il contribue à définir les bonnes pratiques en matière de numérisation et à alimenter, à terme, la bibliothèque numérique Europeana.

---

## ÉCHANGES AVEC LA SALLE

### Isabelle Rambaud

Merci, Tatiana pour ces perspectives tout à fait intéressantes. En vous écoutant, je pensais à notre guide sur les territoires et les mouvements de populations en Seine-et-Marne que nous avons mis en ligne sur le site des archives<sup>102</sup>. Je pense qu'un lien pourrait se faire sur Odysséo. Ce mot de lien est celui qui à l'évidence ressort du travail que vous faites, le lien entre les personnes, leur histoire, leur passé et la restitution que nous faisons à travers les médiations ou les expositions. Je crois qu'en matière d'histoire de l'immigration, faire du lien est précisément l'un des objectifs que se fixent aussi les services publics. Je crois que vous nous donnez une note d'espoir à travers ce mot « Hope » qui est un acronyme intéressant. Nous pouvons maintenant avoir quelques échanges entre nous. Évelyne a évoqué tout à l'heure les contraintes des témoignages recueillis et la représentation que les personnes se donnent ou découvrent d'elles-mêmes, les difficultés et les annulations parfois. Je me souvenais de ce qui avait été dit dans un conseil d'orientation de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration où cette question ressortait très fortement, à savoir la difficulté qu'il y a à témoigner et à recueillir aussi des témoignages. Monsieur le président, je pense que vous souhaitez intervenir.

### Jacques Toubon,

#### Président de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration

Sur ce sujet, il y a deux questions, d'abord celle de la rigueur scientifique du recueil des témoignages qui demande à respecter tout à fait les protocoles qui sont maintenant très bien mis au point sur les archives orales. Évidemment, le respect de cette rigueur accroît la difficulté de recueillir de la part des intéressés, car cette rigueur a pour but de protéger le témoin. Elle peut apparaître au contraire, par l'interface entre l'ethnologue par exemple et le témoin, comme une sorte de complication et d'éloignement. C'est certainement l'une des difficultés.

Par ailleurs, c'est un travail tout à fait essentiel parce que ce qui est dit est un mélange d'histoire « objective » et de mémoire « subjective », comme Dominique Le Tirant l'a expliqué. J'ajoute qu'il y a un enjeu peut-être temporel, à savoir que pour diverses raisons, nous pouvons penser qu'il y a peut-être moins de possibilités de recueillir des témoignages qu'il y en avait auparavant. Il existe aujourd'hui des audiovisuels et des photos qu'il n'y avait pas il y a cinquante ans. Je pense que la possibilité de retrouver des témoins, de les interroger, de leur faire raconter leur histoire et l'histoire de leurs ascendants est peut-être moins forte aujourd'hui parce que le monde est différent. Il y a peut-être un moyen de favoriser l'émergence de témoignages en utilisant la mise en ligne sur des sites Internet pour faire des appels au peuple. Odysséo le fait, d'une certaine manière. À la Cité, une partie de l'exposition s'appelle « la galerie des dons ». C'est une autre façon d'exprimer cette participation.

C'est un sujet tout à fait essentiel, mais d'une grande difficulté. Probablement, l'un des chemins est qu'à travers l'enseignement, les institutions culturelles de toutes natures, nous développons l'éducation à la mémoire, l'éducation à l'intérêt de la mémoire pour l'histoire et que nous ne confinions pas la mémoire à ce que malheureusement, elle est trop souvent, c'est-à-dire un instrument conflictuel. Souvent, on met le pluriel au mot « mémoire » parce que systématiquement, on utilise les mémoires pour des buts qui n'ont rien à voir avec la constitution de l'histoire. C'est une vraie question. C'est pourquoi il faut faire travailler ensemble les archivistes, les ethnologues, les sociologues, les démographes, pour constituer le terreau des historiens.

### Isabelle Rambaud

Merci pour votre témoignage dont nous prenons toute la dimension puisqu'en Seine-et-Marne, nous n'avons pas encore vraiment labouré ce terrain de la médiation, à l'exception du musée des Pays de Seine-et-Marne qui a très bien parlé de son expérience. Au sein des Archives, nous en sommes à avoir fait le constat de l'inventaire, de la réalisation de guides. L'étape suivante est justement à développer. C'est celle du domaine

---

de l'éducation, en lien avec des professeurs relais, avec des ateliers en direction des populations scolaires. Il y a là un champ entier de travail à développer.

---

### **Jacques Toubon**

Je voulais souligner un point précis. Dans les opérations de rénovation urbaine, menées par l'agence nationale<sup>103</sup>, en relation avec les collectivités locales et les offices d'habitation, il y a un chapitre qui existe, qui comporte en principe des financements et qui porte sur la mémoire des habitants et des quartiers. Malheureusement, ce n'est pas systématiquement fait. Il y a des endroits, en Île-de-France et en province, où cela a été remarquablement fait. Il y a bien d'autres endroits où on a laissé disparaître les traces, qu'elles soient matérielles ou humaines, sans du tout s'en préoccuper. Je dis aux collectivités locales, aux mairies et aux offices HLM que lorsqu'elles font des cahiers des charges avec l'ANRU, il faut absolument inscrire quelque chose sur ce sujet et faire en sorte que l'on puisse détacher une équipe de cinéastes, une équipe de sociologues, etc., pour faire ce travail pendant les opérations de démolition, de transfert, de réaménagement des habitants. C'est très important. Il y a des opérations en Seine-et-Marne et je crois qu'il est important de les suivre. Le premier niveau est celui des quartiers que l'on détruit ou que l'on réaménage, mais derrière ce niveau visible, il y a souvent une ou deux autres couches bien plus anciennes dont il reste encore des traces, notamment des traces dans la mémoire des gens, des premiers habitants. Nous pouvons avoir une très grande richesse de matériaux.

---

### **Isabelle Rambaud**

Merci, monsieur le ministre. Ceci évoque certainement des choses à nos collègues les archivistes. Marie-Andrée Corcuff, ma collègue du Val-de-Marne, dont on connaît l'action en matière d'archives orales souhaite intervenir, ce qui va certainement faire le lien avec les intentions de Lionel Walker qui sont très fortes dans ce domaine.

---

### **Marie-Andrée Corcuff,**

#### **Directrice des Archives départementales du Val-de-Marne**

J'avais une question pour l'ensemble de la tribune sur la manière dont on résout le problème des droits de ce très riche matériau, aussi bien dans le cadre des médiations vraiment très intéressantes que vous avez montrées à l'instant que dans le cadre de la valorisation du site Internet. Les professionnels sont en train de plancher sur la question des archives publiques, mais sur la question des archives privées, collectées par des associations, auprès des familles et des particuliers, nous nous posons la question de l'autorisation que donnent ces particuliers, en donnant une partie de leur identité. Comment avez-vous envisagé ces questions les uns et les autres ?

---

### **Évelyne Baron**

En ce qui me concerne, c'est très simple. Nous appliquons la loi qui s'appelle le droit à l'image. En pratique, nous signons des papiers et il faut entourer cette procédure de tout le tact nécessaire. Je n'ai pas de recette miracle. Pour des enfants, il faut que les parents donnent leur autorisation. Il y a eu, il y a quelques années, un moment de tension autour de cette question et je trouve que maintenant, l'habitude est prise. De mon point de vue, il y avait aussi un fort non-professionnalisme qui a généré des tensions et des crispations. Je pense qu'aujourd'hui, l'ensemble des acteurs agissent de manière plus professionnelle. Dès lors, les choses se font plus tranquillement.

---

### **Jacques Toubon**

Vous parliez tout à l'heure d'éducation. L'éducation n'est pas seulement celle de l'ensemble de la population. C'est aussi la formation des professionnels et au premier rang celle des enseignants. Avant même l'ouverture de la Cité, depuis cinq ans, nous nous donnons comme tâche prioritaire de faire en sorte que l'histoire de l'immigration soit enseignée et d'améliorer la manière dont elle est enseignée. Je pense que ceci est valable pour l'ensemble des professionnels, par exemple pour les médiateurs culturels que l'on a vus à l'écran et pour l'ensemble de ceux qui sont appelés à toucher ce domaine, tels les archivistes et les spécialistes du patrimoine, les conservateurs, les gens qui s'occupent des collections des musées. Nous avons une collection au musée

---

national et dans cette collection, il y a des éléments matériels et immatériels qui nous ont été confiés par des personnes ou des familles. Nous avons fini par acquérir certains de ces éléments, au sens juridique du mot « acquisition » et ils sont maintenant dans notre collection. Ils sont dans la collection publique d'un musée national. Bien entendu, pour le faire, il a fallu que nous ayons, avec les familles et les personnes, des accords. Nous avons vu passer des documents du statut d'une archive privée au statut d'une pièce d'une collection publique nationale. C'est le parcours maximum. Je crois que la professionnalisation de tous les intervenants dans l'histoire de l'immigration et dans la restitution de la mémoire des immigrés est extrêmement importante, de manière à ne pas recommencer ce que nous avons trop souvent connu, c'est-à-dire de demander aux personnes de venir avec un objet de son pays, ce qui est stigmatisant. Pendant très longtemps, nous avons traité les choses de la sorte. Je crois que beaucoup d'améliorations se sont produites depuis quatre ou cinq ans.

### **Isabelle Rambaud**

Merci de cet éclairage. Tatiana, voulez-vous ajouter quelque chose sur la question posée ?

### **Tatiana Sagatni**

À l'association Génériques, nous sommes obligés de prendre en considération ces questions de droit parce qu'aujourd'hui, nous ne pouvons pas faire autrement, d'autant plus qu'avec le programme HOPE, nous sommes tenus de prouver que nous avons une gestion des droits rationnelle<sup>104</sup>. C'est ce que nous essayons de faire. Pour la majeure partie de nos sources, nous disposons de conventions que nous avons signées avec les détenteurs des fonds, quand il s'agit de fonds privés. Ce sont des conventions types, des contrats qui autorisent la publication en ligne des images numérisées. Nous avons également lancé une campagne de rationalisation parce qu'au fil des années, des recherches avaient été faites et nous n'avions pas toujours des conventions. Nous avons repris tout cela en main. C'est un très gros travail qui prend beaucoup de temps, mais l'idée est de pouvoir mener ces recherches sur tous les ayant-droits. Au niveau des périodiques, nous avons quasiment terminé. Nous prenons l'ours des périodiques et nous essayons de recontacter les responsables de publication, les photographes, quand nous ne disposons pas déjà de conventions. Nous faisons de même pour les autres documents du type archives ou photos. En général, pour les fonds privés, en amont, nous avons négocié une convention d'autorisation de publication.

Nous avons aussi mené une consultation juridique sur cette question pour savoir dans quel sens nous devons aller. Il est obligatoire de faire toutes ces recherches, mais souvent, nous ne retrouvons pas tout le monde. Nous ne retrouvons pas des associations qui n'existent plus, des personnes qui ont disparu, mais il faut tout de même pouvoir prouver que nous avons fait ces recherches, que nous sommes de bonne foi. Il faut conserver toutes les pistes de recherche (les mails, les courriers). Nous avons un ou deux cartons d'enveloppes NPAI, nous les conservons parce que nous avons fait ces recherches, mais elles n'ont pas abouti<sup>105</sup>. Ensuite, sur notre site, les mentions légales sont évidemment indiquées. Toute personne peut faire une réclamation et nous pouvons retirer un document s'il le faut.

### **Marie-Andrée Corcuff**

Merci beaucoup pour ces informations qui retracent bien les difficultés auxquelles nous sommes confrontés dans ce cadre. Concernant les opérations de collecte menées par le département du Val-de-Marne depuis une quarantaine d'années, sur la période récente, toutes les précautions en termes de recueil d'autorisations sont faites. Sur les périodes plus anciennes, nous avons des fonds extrêmement riches qui pourraient venir enrichir votre portail, mais que nous nous interdisons de publier et de diffuser pour l'instant parce que nous sommes confrontés à cette absence de preuves sur les droits. C'est donc une opération de longue haleine que nous menons aujourd'hui. Merci.

### **Isabelle Rambaud**

Merci, Marie-Andrée.

---

## 12. RÉCUPÉRER ET VALORISER L'HISTOIRE ET LA MÉMOIRE DE L'IMMIGRATION ESPAGNOLE EN FRANCE

**Gabriel Gaso Cuenca,**

Directeur de la Fédération d'associations et centres d'émigrés espagnols en France (FACEEF)

L'émigration espagnole vers la France est à la fois politique et économique : émigration politique des guerres civiles et des guerres carlistes au XIX<sup>e</sup> siècle, émigration politique sous la dictature de Primo de Rivera et de la guerre civile de 1936-1939.

Pendant la période d'autarcie économique de l'après-guerre franquiste l'émigration est pratiquement interdite, ce qui favorise l'émigration clandestine à dominante politique qui se développe alors vers la France. L'année 1959 est une année charnière, la situation économique provoquée par le franquisme est si catastrophique que plus d'un million d'Espagnols sont contraints à l'exil économique vers les pays européens principalement.

Les besoins de main-d'œuvre de la France et des autres pays développés de l'Europe occidentale ont encouragé un pourcentage non négligeable de la population espagnole à fuir le pays à la recherche de meilleures conditions de vie pour leur famille. Beaucoup d'entre eux s'installèrent en France entre 1960 et 1973. En 1965, ils sont 119 039 à entrer en France, et en 1968, ils forment la première communauté étrangère, devant les Italiens, les Algériens et les Portugais.

En arrivant en France dans les années 1960, ils trouvent une population espagnole installée de longue date, résultat, en partie, de l'exil de 1939 consécutif à l'avancée des troupes franquistes en Espagne, et, en partie, déjà présente depuis le premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle.

L'année 1974 marque la fin de cette « période dorée » : l'immigration permanente est suspendue par les autorités françaises et les entrées sur le territoire se limitent aux saisonniers ou aux familles de travailleurs déjà sur place. D'autre part, les politiques restrictives mises en place par le gouvernement Barre sous la présidence de Valéry Giscard-d'Estaing, poussèrent grand nombre d'Espagnols à rentrer au pays à la fin des années 1970.

En définitive tout au long du XX<sup>e</sup> siècle plus d'un million d'Espagnols sont venus en France. Certains furent de passage ou retournèrent en Espagne et d'autres s'installèrent définitivement, mais tous à leur manière contribuèrent à la construction de la société française.

Aujourd'hui, il nous apparaît nécessaire de récupérer et de valoriser l'histoire et la mémoire de cette immigration. Mais ceci n'a de sens que si cette action permet de changer la réalité actuelle et de dessiner un avenir plus juste pour ces immigrés et pour leurs descendants. C'est le postulat qui préside la démarche que la FACEEF a entrepris depuis maintenant plus vingt-cinq ans dans ce domaine.

En effet, s'appuyer sur ce travail de mémoire est un outil essentiel pour les populations issues de l'immigration qui ont souffert, et souffrent encore, de bien des discriminations d'ordre social, économique, politique et culturel. Des populations qui ont le besoin, et le droit, que leur histoire et leur mémoire soient inscrites dans l'histoire et la mémoire de la France au même titre que celle des autres citoyens, car c'est à travers cette inscription que l'on contribue à construire une société plus riche des apports de toutes ses composantes, et, par là même, plus équitable.

C'est dans cette perspective, que l'action de la FACEEF s'efforce de donner une image de l'immigration espagnole en adéquation avec sa réalité historique, et dans laquelle l'apport des différentes vagues migratoires, celle qui a précédé la Grande Guerre, celle de l'Entre-deux-guerres, celle de l'exil politique à la fin de la guerre d'Espagne ou celle des Trente Glorieuses, soit reconnu à sa juste mesure. Il y a dans cette reconnaissance une dimension symbolique très importante, mais au-delà, il y a une autre question plus prosaïque, celle des droits qui en découlent.

La Fédération d'associations et centres d'émigrés espagnols en France (FACEEF) est née fin 1991 au château de la Valette à Pressigny-les-Pins, l'un des lieux de mémoire de l'émigration espagnole. Cette naissance a été le fruit de la fusion de deux fédérations préexistantes : la Fédération d'associations d'émigrés espagnols en France (FAEEF), fondée en 1968, et l'Association de parents de familles espagnoles émigrées en France (APFEEF), créée, quant à elle, en 1975.

---

Riche donc, d'une histoire très forte et très dense, faite d'actions et de luttes en faveur des droits sociaux, civiques, culturels et éducatifs des Espagnols en France, la FACEEF, avec les presque 200 associations qui la composaient sur l'ensemble du territoire national, s'est engagée très vite dans une dynamique favorisant l'intégration de la communauté espagnole dans la société française, sans oublier pour autant qu'une bonne partie d'entre elles maintenait une très forte aspiration au retour au pays, qu'il fallait faciliter tout autant.

Pour la FACEEF, le modèle d'intégration social et culturel devait partir du principe que l'intégration est un processus dynamique dans lequel doivent interagir les deux composantes en jeu, celle qui cherche à intégrer et celle qui cherche à s'intégrer, et ce pour donner lieu à une nouvelle société plus riche car dépositaire des apports de tous les acteurs intervenant dans le processus. Partant de ce positionnement, la première priorité était de permettre que la présence des Espagnols en France soit connue, reconnue et valorisée dans sa réalité, car nous constatons que, bien souvent, dans la sphère publique, l'immigration espagnole n'était vue qu'au travers des exilés de la guerre civile espagnole de 1939. Cela plongeait des centaines de milliers de réfugiés politiques d'autres périodes historiques ou d'émigrés économiques arrivés au début du siècle, entre les deux guerres ou au cours des Trente Glorieuses, dans une situation proche du déni.

Cette situation n'était donc pas favorable à un réel processus d'intégration tel que la FACEEF l'entendait, raison pour laquelle la fédération a entrepris de mettre en place une dynamique favorisant la connaissance et la valorisation de la communauté espagnole et de ses apports à la société française tout au long du XX<sup>e</sup> siècle.

Laissant aux spécialistes le soin d'accomplir les travaux de recherche nécessaires à une telle entreprise, la FACEEF a très vite compris l'enjeu de la préservation des archives des associations issues de l'immigration espagnole. Puisqu'il n'y a pas d'histoire sans archives, sans traces, il était important que celles des associations puissent être préservées et transmises dans les meilleures conditions possibles, évitant ainsi que des décennies de luttes et d'engagements pour les droits des immigrés ne tombent dans l'oubli.

Aujourd'hui, une bonne partie de ces archives est déposée au *Centro de Documentación de la Emigración Española* (CDEE – Fundación 1<sup>o</sup> de Mayo), à Madrid, où leur consultation a déjà permis à des chercheurs de produire des travaux sur l'histoire de l'associationnisme espagnol en France<sup>106</sup>.

Le retour au pays ou la disparition de beaucoup de responsables associatifs, la perte d'activités de bon nombre d'associations, ainsi que la fragilité de plus en plus dramatique de certaines d'entre elles, recommandaient d'agir avec la plus grande diligence pour sauver un patrimoine documentaire qui, sans aucun doute, peut contribuer à l'illustration de l'histoire des Espagnols en France et à la compréhension des processus qui ont marqué leur présence dans ce pays.

Il s'agissait non seulement de sauver les archives des associations, mais aussi de proposer une réflexion autour de l'apport des Espagnols en France en organisant différents événements autour d'une question qui englobe tout le vingtième siècle et qui soulève des questions aussi différentes que l'exil des républicains en France ou le vieillissement des immigrés.

Pour atteindre cet objectif, la FACEEF s'est donné un rôle d'acteur, mais encore plus d'incitateur et de stimulateur des autres institutions et opérateurs de terrain. Elle a, en effet, multiplié et consolidé des partenariats aussi bien en France qu'en Espagne.

En 1995 elle a signé une convention avec la Fondation madrilène, *1<sup>o</sup> de Mayo*, afin de sauvegarder et numériser des archives du mouvement associatif espagnol en France. Cette même année, en partenariat avec la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC), elle a organisé un important colloque autour de la participation des républicains espagnols à la Résistance et la Libération de la France. Il s'est agi du premier colloque qui a réuni plus d'une trentaine de républicains espagnols, des historiens et des universitaires, et qui a donné lieu à une publication, *Memorias del Olvido*, réunissant les différentes contributions. Une année plus tard, en 1996, au Collège d'Espagne de la Cité Universitaire Internationale de Paris, avait lieu un autre colloque, cette fois sur *La deuxième génération de filiation républicaine*, moment extrêmement fort au cours duquel certaines personnes ont exprimé, pour la première fois, des sentiments concernant leur identité et leurs rapports à l'Espagne et avec leur filiation, qu'elles avaient enfouis au plus profond d'elles-mêmes depuis leur enfance et n'avaient jamais révélés.

---

---

Dans son travail de transmission, la FACEEF a voulu diversifier les supports, car outre les archives numérisées dans le cadre de son partenariat avec la Fondation du 1<sup>o</sup> de Mayo, elle a constitué son propre fonds d'images animées qu'elle a déposé en 2004 à la BDIC<sup>107</sup>.

On trouve dans ce fonds les enregistrements des colloques que nous venons de citer, mais aussi le documentaire *De aquí y de allí. Testimonios de mujeres españolas emigrantes en Francia*, produit par la FACEEF en 1989 et réalisé par Serge Gordey et Saïd Smihi, ainsi que les témoignages de 14 républicains espagnols, recueillis par Ismael Cobo, dans la collection « Memoria de republicanos españoles en Francia », que la fédération a produit en 1996.

Plus récemment cette volonté nous a conduits à nous inscrire dans des projets tels que celui piloté par l'association Génériques dans le cadre du programme de la commission européenne EQUAL « *Former des médiateurs de la mémoire pour lutter contre les discriminations*<sup>108</sup> », qui nous a permis, entre autres, de former une vingtaine de responsables associatifs aux tâches de l'archivage, et d'organiser une journée de débat, en décembre 2006, où institutions, chercheurs et associatifs ont eu la possibilité d'échanger ensemble, pour la première fois, sur l'histoire des Espagnols en France<sup>109</sup>. Cette volonté nous a également poussés à nous impliquer dans le projet de création de la Cité nationale d'histoire de l'immigration (CNHI)<sup>110</sup> ou dans le réseau Mémoires-Histoires en Île-de-France<sup>111</sup>.

Cette politique partenariale s'est concrétisée également à travers l'exposition *Portraits de migrations : un siècle de présence espagnole en France*, inaugurée le 5 octobre 2007, au « Hogar de los Españoles » de La Plaine Saint-Denis<sup>112</sup>, et qui nous a permis de travailler en étroite collaboration avec la CNHI, la *Fundació Cipriano García de l'Arxiu històric* du syndicat *Comisiones Obreras (CCOO) de Catalunya*, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, la mairie de Saint-Denis, l'ambassade d'Espagne, ou encore Génériques, qui a publié à cette occasion un hors série de sa revue *Migrance*<sup>113</sup>.

Présentée au musée d'Histoire de l'immigration de Catalogne à Barcelone, en 2005, l'exposition *Portraits de migration* résultait de la volonté du CCOO de Catalunya de rappeler aux Espagnols leur passé récent de citoyens d'un pays d'émigration, et ce afin de poser un regard éclairé sur la situation migratoire actuelle de l'Espagne, passée en deux décennies du statut de pays émetteur à celui de pays récepteur de main-d'œuvre migrante.

L'exposition était conçue de façon à faire « vivre » au visiteur l'expérience migratoire comme s'il était lui-même un migrant espagnol. L'espace, aménagé en conséquence, était un voyage au cœur de la vie des migrants, du départ au retour, parcourant les vagues migratoires espagnoles allant de l'exil de 1939 à la transition démocratique dans les années 1970 principalement.

Cette exposition revêtait une importance capitale dans notre démarche associative en faveur de l'histoire et la mémoire. Tout d'abord elle a été inaugurée au « Hogar de los Españoles » de La Plaine Saint-Denis, un des lieux les plus emblématiques de l'immigration espagnole en France<sup>114</sup>, une semaine avant que ne fut inaugurée la CNHI elle-même, en présence, entre autres personnalités, du président de la Cité, Jacques Toubon.

Pour la FACEEF, il était important d'affirmer ainsi l'idée que la CNHI était un réseau de partenaires avant d'être un lieu, même si ce lieu était un palais. Il était important aussi de réaffirmer le postulat suivant lequel la CNHI devait exister et se développer au Palais de la Porte Dorée, mais surtout hors les murs, pour favoriser la valorisation et la visibilité de tous les lieux de mémoire dans tous les territoires de l'hexagone.

L'exposition était importante également, car elle représentait une pierre non négligeable au projet de création du futur Centre de Mémoire de l'émigration espagnole en France, auquel travaille la FACEEF depuis le début des années 2000, et qui devrait s'appuyer sur les six principaux thèmes qu'à notre avis permettent de restituer le parcours et l'expérience caractéristique d'un migrant espagnol en France :

**Le voyage ; L'arrivée ; La mémoire blessée** (les camps de réfugiés, les compagnies de travail, les guerriers de la Résistance) ; **La sédentarisation et l'adaptation** (famille, habitat, amis, travail, papiers, associations, militance) ; **Le retour et la permanence** (le retour : les vacances, le retour définitif, rester en France) ; **Les imaginaires d'émigration.**

---

L'exposition dans sa première version, s'arrêtait vers la fin des années 1970, période charnière, faite à la fois d'espoirs et d'incertitudes. C'était l'époque de la transition démocratique en Espagne, qui offrait la possibilité de revenir au pays et de participer à l'effervescence d'une société, qui à la mort de Franco était en plein bouleversement, en pleine mutation. Mais, c'était aussi, en France, le moment des politiques migratoires restrictives. Les lois Barre-Stoléro se mettaient en place pour stopper l'immigration et pour pousser les travailleurs étrangers vers la sortie. L'aide au retour instaurée dans la deuxième moitié des années 1970, a effectivement poussé beaucoup d'Espagnols au retour. Un retour qui s'est effectué dans des conditions extrêmement difficiles et précaires et en l'absence de politiques publiques adéquates, puisque l'Espagne n'avait pas du tout prévu le retour de ses immigrés.

Cependant, à ce moment, la plupart des Espagnols ont choisi de rester en France, en attendant d'y voir plus clair, de laisser les choses se décanter. En 1982 leur nombre était encore de 327 156 d'après l'INSEE.

Dans ce contexte, il nous a donc paru important de prolonger l'exposition en lui apportant des espaces complémentaires pour aborder quelques thèmes qui nous paraissaient essentiels pour mieux appréhender la réalité contemporaine de notre communauté.

Nous avons voulu, en effet, traiter la question *des descendances*, et nous attaché à montrer que pour beaucoup de jeunes issus de l'immigration espagnole, l'appartenance aux « deux cultures » est souvent synonyme de richesse et d'épanouissement personnel. Cependant, pour d'autres, prévaut un sentiment ambigu et inconfortable, celui de n'être ni Français, ni Espagnol, mais les deux à la fois. D'autres encore, ayant toujours vécu en France font, un jour, le choix de partir vivre en Espagne...

*Le vieillissement* est le deuxième thème que nous avons voulu aborder, puisque du temps du travail à celui du repos et des loisirs, du calcul de la retraite au choix de rester vivre en France ou de retourner définitivement en Espagne, le vieillissement de la population espagnole en France marque aussi bien l'aboutissement du projet migratoire que le temps des dernières décisions importantes d'une vie en migration. Se pose alors la question du contact avec les enfants ou les petits-enfants en France, de celui avec la famille et les amis restés en Espagne. Des choix difficiles impliquant les thèmes douloureux du départ et de l'absence.

*La vie associative* nous a semblé mériter aussi une attention particulière, et nous avons souhaité élargir l'espace qui lui était consacré afin de mieux rendre compte de son action actuelle et depuis les années 1980. En effet, les associations, créées par les exilés politiques ou, plus tard, et en plus grand nombre, par les migrants « économiques », ont joué un rôle déterminant dans la vie des uns et des autres. Elles ont, bien souvent, permis également de mettre en relation ces deux « migrations » qui entretenaient parfois une certaine hostilité.

*Les stéréotypes et représentations*, majoritairement hérités de la dernière vague de migration dite économique (années 1958-1974 principalement), sera le quatrième et dernier thème que nous rajouterons à l'exposition, car à notre sens, les stéréotypes sur l'immigration espagnole en France témoignent tous de la présence et de la visibilité de cette communauté sur le territoire français, et à ce titre, ils sont porteurs de sens. Déjà, l'exil des Espagnols en 1939 avait entraîné la production d'un discours, majoritairement journalistique et administratif, sur la présence des « Rouges » espagnols sur le territoire français, dans les conditions que l'on sait.

Après le succès de cette exposition, la FACEEF a initié, en juin 2009, une campagne de recueil de témoignages de migrants et dirigeants associatifs espagnols en région Île-de-France, pour enrichir son fonds d'archives audiovisuelles, et ce avec plusieurs objectifs<sup>115</sup>.

Le premier est de recueillir et de valoriser la parole des témoins de ces migrations qu'elles soient politiques ou économiques, pour mieux appréhender la diversité de leurs parcours, mais aussi pour vérifier si, en définitive, l'une et l'autre ne surviennent pas par les mêmes causes. Le deuxième objectif étant de mettre des sources primaires à disposition des historiens d'aujourd'hui et de demain.

L'idée sous-jacente étant de favoriser la transmission des expériences de l'engagement associatif aux jeunes générations afin d'en conserver la mémoire et d'encourager le développement de la vie associative auprès des jeunes. La campagne de recueil concernait donc des acteurs associatifs, et cherchait à mettre en

---

lumière le rôle social, politique et économique des associations d'Espagnols en France, leurs combats, leurs victoires, et l'investissement des militants au sein de ces associations.

Au total ce sont 40 entretiens filmés dans un studio spécialement aménagé par la FACEEF, avec un total de près de 90 heures d'enregistrements. Les synthèses peuvent être visionnées sur le site de la FACEEF. Un documentaire, portant pour titre *Nos droits ne sont pas tombés du ciel !* a été également produit.

Deux autres projets menés récemment dans ce domaine, sont la production d'un documentaire et d'un reportage photographique sur l'engagement associatif des femmes espagnoles en France intitulé *L'égalité, une histoire de conquêtes*<sup>116</sup>, ainsi que la coproduction, avec la Huit, France Ô et les ateliers du bruit, d'un documentaire portant pour titre *Nos Petites Espagnes*<sup>117</sup>.

D'autres actions et initiatives pourraient être citées ici, notamment celles entreprises en province, mais le temps ne nous le permettra pas. Cependant je voudrais même très succinctement vous parler d'actions actuellement en cours.

### **Nos grands-parents, deux générations, une culture**

Il s'agit d'un concours artistique et littéraire, ouvert aux enfants et jeunes d'origine espagnole, qui prétend valoriser le rôle que jouent les grands-parents dans notre société. Les grands-parents sont effectivement les « historiens » de la famille, les transmetteurs naturels des savoirs de l'expérience et des valeurs de la tradition culturelle. Et de ce point de vue, les émigrés de la première génération jouent un rôle déterminant pour transmettre la langue et la culture d'origine à leurs petits-enfants, mais aussi l'histoire de leur parcours migratoire, ce qui, à notre avis, les met en situation de devenir plus facilement des citoyens riches d'une réelle multiculturalité. La remise des prix aura lieu le 22 mai à Neuilly-sur-Seine.

### **Lieux de mémoire et rénovation urbaine en Île-de-France**

Le cas de *La Petite Espagne de La Plaine Saint-Denis* sera abordé lors d'un séminaire qui se tiendra le 26 mai, autour de l'avenir de la Petite Espagne et du *Patronato* espagnol créé au début des années 1920<sup>118</sup>.

En effet, leur avenir dépend, en partie, de la place que les collectivités territoriales ont prévu de leur donner dans le cadre de la rénovation urbaine en marche dans le quartier. Ce séminaire veut réunir les acteurs politiques, économiques, associatifs et universitaires qui travaillent sur ce territoire pour mettre à plat cette question, et, à travers elle, celle de l'inscription des lieux de mémoire des populations issues de l'immigration dans le patrimoine français<sup>119</sup>.

---

## **13. « LE CIMETIÈRE MUSULMAN » À BOBIGNY, PATRIMONIALISATION D'UN LIEU UNIQUE DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION EN FRANCE**

### **Jean-Barthélemi Debost,**

Historien, docteur en histoire contemporaine (Centre de recherches africaines, Paris-I), chef du Bureau de la médiation – Service du patrimoine culturel du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis porte depuis plus de 20 ans une politique patrimoniale. À l'origine archéologique et inscrite dans les perspectives de mutations urbaines du territoire et dans l'archéologie préventive. En 2002-2003, le Département élargit son ambition à l'occasion de son engagement dans un protocole de décentralisation culturelle à vocation patrimoniale signé avec l'État. Ce dispositif porté pendant trois ans par la collectivité et l'État s'attache au patrimoine bâti en privilégiant deux champs patrimoniaux : celui du logement social et celui de l'industrie. Ce choix reconnaît à la fois l'urgence de rattraper un retard pris en matière de reconnaissance du patrimoine en Seine-Saint-Denis et le souhait de travailler sur les éléments les plus prégnants de l'histoire et du paysage contemporains du territoire. Mais les élus du territoire souhaitaient également faire de leur politique patrimoniale un élément de l'aménagement du territoire par la constitution d'un bureau de l'architecture au sein du Service du patrimoine culturel. Enfin, mesurant l'enjeu culturel, social et iconique du patrimoine en Seine-Saint-Denis, un bureau de la médiation est créé dans une articulation privilégiée avec le public, notamment scolaire, la création contemporaine et la communication. Ces partis pris (choix de champs patrimoniaux spécifiques, souhait d'inscrire l'histoire du territoire par-delà les mutations en cours, restitution au public),

s'ils évoluent, constituent néanmoins la singularité de la politique patrimoniale de la Seine-Saint-Denis. L'action menée par le Conseil général et ses partenaires depuis plus de cinq ans sur le « cimetière musulman » à Bobigny, porte la marque de cette politique : travail sur l'histoire et la qualité patrimoniale de ce lieu de mémoire, actions de valorisation auprès des publics, élaboration d'un cahier de préconisation architectural et paysager sur le site.

La singularité du site, son unicité, son inscription comme patrimoine de l'immigration dans le champ du patrimoine national font-ils du cimetière musulman un patrimoine singulier ?

## I / HISTORIQUE PHASE 1 (1931-1996)

L'histoire de ce cimetière comporte encore certains trous noirs. Les travaux de Marie-Ange d'Adler<sup>120</sup>, ceux en cours de Soraya El Alaoui<sup>121</sup> ont permis et permettent encore de faire progresser notre connaissance de ce site. Car comme un grand nombre de sites liés à l'immigration, hors-champs des recherches patrimoniales, ces histoires restent encore à construire.

### Les origines (1931-1937)

Situé à Bobigny, le cimetière franco-musulman (appelé couramment « cimetière musulman ») a été créé par le décret présidentiel du 4 janvier 1934 et inauguré en 1937. Il est en lien direct avec l'hôpital franco-musulman inauguré à Bobigny en 1935 : c'est le lieu d'inhumation des musulmans morts dans cet hôpital. C'est en 1931 que le Département de la Seine, promoteur du projet de l'hôpital, vote à l'unanimité la création de son cimetière après le refus de la Ville de Bobigny d'enterrer dans le cimetière communal ces morts à l'hôpital franco-musulman dont les Balbyniens non musulmans sont exclus.

En 1937 le « cimetière musulman » créé par le Département de la Seine à Bobigny, participe de l'histoire paradoxale de la politique coloniale d'Entre-deux-guerres en métropole à l'égard des musulmans. Avec la Grande Mosquée de Paris (1925) et l'hôpital franco-musulman (1935) ce sont des éléments de la propagande coloniale à destination des élites musulmanes et d'une immigration d'Afrique du Nord importante en Île-de-France dès la fin des années 1920.

Ainsi voit le jour un cimetière destiné à accueillir exclusivement des musulmans et dépendant d'un établissement de santé<sup>122</sup>. Il est donc doublement dérogoire au principe de la laïcité des cimetières français (loi de 1881) et à celui de la prise en charge des cimetières par les communes.

Les quatre hectares du cimetière sont installés sur des terres maraîchères, jouxtant un lotissement de faible taille. Outre l'espace d'inhumation proprement dit, le cimetière comprend un ensemble bâti composé d'un porche monumental, d'une cour/parking, d'un logement, d'un lieu d'accueil et d'une salle de prière. Un « monument commémoratif » indiqué sur le plan d'origine n'a semble-t-il jamais existé.

La gestion de ce cimetière est confiée à un imam, salarié de l'hôpital. C'est lui qui tient le registre des inhumations et qui gère l'espace d'inhumation. Il est logé au cimetière.

### Un patrimoine bâti et planté d'inspiration méditerranéenne

Le « cimetière musulman » à Bobigny a été dessiné par l'architecte Édouard Crevel (1880-1969), architecte en chef de la Préfecture de la Seine<sup>123</sup>. Son travail est réalisé sous la supervision des architectes Mantout et Azéma, architectes de l'hôpital franco-musulman et de la Grande Mosquée de Paris.

Comme pour cet hôpital, le parti pris est celui d'une architecture « inspirée de l'architecture arabe » à l'image de ce que les Français pouvaient découvrir lors des Expositions universelles ou de l'Exposition coloniale de 1931. Architecture comparable également à l'architecture coloniale développée en Afrique du Nord pour les édifices officiels.

Contrairement à l'hôpital pour lequel on a retrouvé la source d'inspiration pour le porche monumental (porte Bab al Mansour de la muraille de Meknès), les sources restent ici encore obscures. Ce style néo-mauresque est appliqué à la porte d'entrée, au porche monumental, à l'accueil, au logement du gardien et à la salle de prière. Murs blancs, toits plats, arcs outrepassés, portes en bois et cabochons métalliques... Le sol de la cour intérieure est traité de façon singulière : en calade<sup>124</sup>. Cet ensemble bâti est aujourd'hui en état satisfaisant.

Cette inspiration méditerranéenne a également guidé la réalisation des plantations. Un plan d'origine et un inventaire floristique en cours précisent : chênes verts, cyprès, thuyas, mûriers, micocouliers... Non entretien, tempête de 1999, vieillissement des individus ; l'état phytosanitaire de ces plantations nécessiterait leur reprise pour préserver l'ambiance méditerranéenne du cimetière.

### **Carré militaire du « cimetière musulman » de Bobigny**

De septembre 1944 à février 1954 une soixantaine de soldats musulmans de l'armée française ont été enterrés dans un carré militaire créé pour l'occasion. 17 d'entre eux seraient « Morts pour la France ». Une dizaine d'entre eux aurait fait partie de la 2<sup>e</sup> DB (Division Leclerc) et aurait participé à la Libération de Paris. Là encore l'histoire de ce carré militaire est à approfondir.

L'édification de ce carré militaire n'a pas échappé à la spécificité du lieu : en témoignent le profil en ogive du muret qui l'entoure et le liseré de petites céramiques bleues qui bordent ce muret et les marches qui accèdent au carré proprement dit.

## **II / HISTORIQUE PHASE 2 (1996 À NOS JOURS)**

À partir de 1996, la gestion de l'espace d'inhumation change radicalement

### **L'évolution du statut du site**

En janvier 1996, suivant une recommandation de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), qui est propriétaire de l'ensemble du site confie la gestion de l'espace d'inhumation au Syndicat intercommunal des villes de La Courneuve, Bobigny, Aubervilliers, Drancy.

Le « cimetière musulman » dérogoire, devient le « carré musulman du cimetière intercommunal des villes de La Courneuve, Bobigny, Aubervilliers, Drancy ». Il rentre donc sous le régime des circulaires de 1975 et de 1991 autorisant la création de « carrés » confessionnels. Il est destiné aux musulmans morts dans une des quatre communes ou ayant vécu dans une des quatre communes ou dont les ascendants ou descendants directs sont déjà enterrés dans ce cimetière.

Le syndicat intercommunal, qui gère également le cimetière paysager de La Courneuve, est financé par les quatre communes proportionnellement à leur nombre d'habitants. Le carré musulman a actuellement une capacité d'accueil de 7 500 tombes.

### **L'intervention du syndicat intercommunal**

À partir de 1996, le syndicat entreprend un énorme travail. Semblant en déshérence depuis longtemps, l'espace d'inhumation nécessite un travail de nettoyage et d'entretien extrêmement important. Coupes d'arbres envahissants, entretien des espaces enherbés, re-viabilisation des cheminements, ...

Un inventaire des sépultures ou des traces de sépultures, un rapprochement des registres tenus par l'imam et des inscriptions funéraires (pour les sépultures portant de telles inscriptions), un repérage des sépultures disparues, permettent au syndicat de disposer d'un outil de gestion de l'espace précis et fiable.

Le syndicat introduit alors le principe de concession jusqu'alors absent. Cela signifie que désormais toute nouvelle sépulture se fait suivant ce cadre contractuel et que les familles peuvent « régulariser » des situations antérieures en contractualisant avec le cimetière.

Le syndicat établit une nouvelle entrée, un nouveau pavillon d'accueil, un nouveau parking en bordure de la rue du Chemin des Vignes. Ce nouvel accès s'oppose géographiquement et architecturalement aux constructions précédentes. Il s'inscrit dans un souci d'indépendance de la partie inhumation du site en terme technique (ouverture et fermeture du site au public, arrivée des convois funéraires...). Il s'inscrit également dans un souhait de rendre lisible la nouvelle autorité gestionnaire du site revendiquant une laïcité jugée incompatible avec la proximité de la Salle de prière construite dès l'origine dans la perspective de l'entrée monumentale de style mauresque.

Cette « résurrection » est la bienvenue pour bon nombre de familles et de visiteurs choqués par l'état d'abandon du lieu. Pour d'autres, les travaux nécessaires à la mise en place du nouveau bâtiment d'accueil et du parking, bien que réalisés en pratiquant les exhumations suivant les règles de l'art, ne sont que les prémices de l'intervention non désirée d'une puissance publique laïque.

### La situation foncière du site

Ainsi, la gestion de l'ensemble du site, propriété de l'AP-HP, confiée historiquement à un imam rémunéré par l'hôpital franco-musulman puis par l'AP-HP, est remise en cause en 1996.

Cela se traduit sur le terrain par une partition du site en deux parcelles cadastrales.

Une première comprend l'entrée monumentale, le parking, un logement, l'accueil, une vaste cour et une salle de prière. La seconde comprend l'espace d'inhumation proprement dit dont le carré militaire.

Une grille divise le site. Une porte piétonne (toujours ouverte) et un passage automobile (ouvert à certaines occasions) traversent ce grillage.

La première parcelle est laissée, semble-t-il, à la gestion de l'ancien imam salarié de l'AP-HP, à la retraite, puis vendue en décembre 2007 à une association culturelle : l'association musulmane soufie Hibria El Kaida. La seconde reste jusqu'à ce jour propriété de l'AP-HP mais sous gestion du syndicat intercommunal.

## III / UN SITE QUI RENTRE DANS LE PATRIMOINE

La patrimonialisation officielle du site date de janvier 2006 par l'inscription de certains de ses éléments au titre des Monuments historiques. Mais ce « sacre » est à rapprocher de systèmes de représentations préexistants. De façon prospective, le travail de recherche historique et ethnographique porté depuis 2007 fait évoluer et renforce la valeur patrimoniale et mémorielle du site.

### Une terre d'Islam

À la lecture des registres d'inhumation, on se rend compte qu'assez rapidement, une part non négligeable d'inhumations est le fait d'individus décédés en province ou à l'étranger. Des entretiens avec des familles venant se recueillir sur les tombes de leurs parents révèlent également une représentation symbolique extrêmement positive du site. On serait ici en terre d'Islam. L'exclusivité religieuse du site, sa gestion, pendant longtemps, par un imam, son architecture, son orientation... tendent à une vision quasi-extraterritoriale du cimetière musulman à Bobigny.

### Un haut lieu de la mémoire ouvrière

Le syndicat intercommunal est en 1996 l'émanation de quatre communes traditionnellement de gauches, héritières communistes de la « ceinture rouge ». Le « cimetière musulman » qu'il juge en déshérence, témoigne pour lui de l'histoire des travailleurs immigrés modestes et célibataires, prolétaires exilés, morts au service de l'usine capitaliste ou au champ d'honneur d'une guerre qui n'était pas la leur. Les relations qu'il entretient avec cet espace sont constituées à la fois d'une grande considération mais également du sentiment qu'ici, tout s'est fait en dehors des règles de l'art en matière de sépulture, d'inhumation, de contractualisation, de gestion de l'espace...

### Un Monument historique

Le mauvais état du carré militaire incite le syndicat à alerter le secrétariat d'État aux Anciens Combattants et Victimes de guerre pour élaborer un projet de restauration. Un premier projet, porté par le secrétariat d'État, néglige totalement les caractéristiques du carré militaire du cimetière musulman (muret en ogive, céramiques bleues, ...). Le syndicat, attentif à la préservation de ces caractéristiques, souhaite lui une restauration à l'identique.

Au même moment des démolitions importantes ont lieu à l'hôpital Avicenne (ex-franco-musulman). Le perron monumental ouvrant sur la colonnade mauresque est alors en cours de démolition.

Cette situation éveille l'attention du Service du patrimoine culturel qui alerte la CNHI et l'association Génériques pour déclencher une procédure de protection. En janvier 2006, l'hôpital et le cimetière sont inscrits au titre des Monuments historiques.

*« Considérant*

*que l'hôpital Avicenne... présente un intérêt d'art et d'histoire suffisant pour en rendre nécessaire la préservation en raison de la qualité de son architecture « néo-mauresque » et en tant qu'exemple unique d'illustration de l'histoire de l'immigration en France ; le porche d'entrée, les façades et toitures du bâtiment Larrey, le hall d'entrée et la salle du conseil, la chapelle funéraire de la morgue sont inscrits au titre des Monuments historiques. »*

---

*« Considérant  
que le « cimetière musulman » inauguré en 1937, destiné à accueillir les musulmans décédés à l'hôpital franco musulman puis utilisé comme lieu de sépulture pour tous les musulmans de la région, que le carré militaire où sont inhumés les soldats de la Deuxième DB, représentent un lieu unique en France et que la qualité architecturale de son porche d'entrée et des deux pavillons attenants ainsi que celle de la salle de prière, présentent un intérêt d'art et d'histoire suffisant pour en rendre désirable la préservation, en tant qu'illustration d'une période importante de l'histoire de notre pays... »*

Cette protection permet au syndicat d'imposer avec l'aide de l'Architecte des bâtiments de France son projet de restauration à l'identique du carré militaire.

Tout cela au moment où le film *Indigènes* de Rachid Bouchareb est présenté en mai 2006 à Cannes et obtient un beau succès sur les écrans français à partir de septembre 2006.

En janvier 2007, la restauration du carré militaire est inaugurée en présence du président du Conseil général, des maires des quatre communes et d'associations d'anciens combattants.

Il faut noter que le lieu d'accroche de la revendication patrimoniale du syndicat est le carré militaire. C'est là que l'impact émotionnel de la déshérence, qui plus est, par manque d'entretien par l'État, est le plus fort. La préservation de cette mémoire militaire est par ailleurs largement légitimée lors des prises d'armes d'anciens combattants et des prises de paroles des élus locaux lors des cérémonies du 11 novembre.

### **La création d'un Comité de programmation scientifique et culturelle**

Dans la perspective de la célébration du 70<sup>e</sup> anniversaire de l'inauguration du « cimetière musulman » à Bobigny, le syndicat intercommunal se rapproche du Conseil général.

Début 2007 une séance de travail entre élus et techniciens conclut à la mise en œuvre d'un Comité de programmation scientifique et culturelle piloté par le Conseil général (Service du patrimoine culturel). Le syndicat indique alors que s'il considère la valeur patrimoniale et mémorielle du site, il souhaite avoir un soutien en la matière, son cœur de métier étant avant tout la gestion d'un lieu d'inhumation.

Il organise dès lors des réunions régulières, rassemblant des personnels des villes du syndicat, de l'hôpital Avicenne, du syndicat intercommunal, des associations (ARBRES, Génériques), de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, ...

Au cours de ces réunions il est décidé de :

- approfondir la recherche historique et ethnographique sur l'histoire du site, l'évolution des modes d'inhumation,
- créer une signalétique in situ (Histoire, paysage, architecture, ...)
- procéder à l'inventaire de la flore devant déboucher sur des propositions de plantations,
- travailler à la réalisation d'un document pédagogique à destination des enseignants, collégiens et lycéens.

Cette liste est loin d'être exhaustive. Les projets d'exposition, d'inventaire des tombes, d'inventaire des pratiques funéraires, de définition d'un cahier de préconisations... devront eux aussi donner lieu à de nouvelles propositions.

En 2007 le Service du patrimoine culturel et la Ville de Bobigny ouvrent le site et organisent des visites dans le cadre des Journées européennes du patrimoine. Des classes de collégiens, des formations à destination des enseignants découvrent le site tout au long de l'année. Une brochure de la collection « Patrimoine en Seine-Saint-Denis » est éditée et diffusée largement à destination des visiteurs et des usagers.

---

## **IV / DE L'ART DE L'ESQUIVE...**

Le développement du travail de recherche par Soraya El Alaoui, historienne islamologue, financé par le Conseil général complexifie l'histoire et la représentation du cimetière. Il apparaît peu à peu comme un lieu où se jouent plusieurs représentations identitaires.

### **Détournements du projet colonial**

À l'origine, à chaque carré est attribué un numéro. Cette numérotation, si elle privilégie l'est, se décompte d'est en ouest en rangées successives du sud au nord. Ce faisant, le carré 2 s'éloigne de l'est.

L'imam, gestionnaire de cet espace prénúmeroté, va détourner le système. Il privilégiera l'est mais en le décomptant du sud au nord en rangées successives d'est en ouest. Ce faisant, le deuxième carré

---

d'inhumation est aussi près de la Mecque que le carré 1. Au choix de privilégier la proximité de l'Est, la gestion du cimetière se caractérise aussi par la création de carrés de femmes et d'enfants. Elle va également organiser des regroupements d'inhumés selon des critères sociaux, nationaux et ethniques. Si ces éléments n'ont aucun fondement religieux, ils traduisent les spécificités des populations musulmanes en immigration, l'adaptation des gestionnaires aux différents flux migratoires. Ils constituent ainsi autant de détournements du projet d'origine.

### **Détournements du dogme religieux**

Ainsi il faut considérer ce cimetière non pas comme un cimetière musulman banal, mais comme un cimetière musulman en immigration, au moins dans un premier temps. En l'occurrence, la décision d'inhumation ici, signifie le renoncement au rapatriement du corps dans le pays d'origine majoritairement musulman et peu sécularisé. La pierre tombale ou la stèle devient ainsi, en terre d'immigration, en territoire sans famille ni alliés, le dernier lieu possible d'inscription d'un statut social, d'une nationalité, ... La présence de photo des inhumés dès les années 1940, d'objets laïcs témoignent également des arrangements avec le dogme religieux, arrangements générés également par le fait migratoire et un phénomène d'acculturation.

### **L'affirmation de la gestion laïque**

La gestion du cimetière par le syndicat intercommunal va introduire à partir de 1996, des perturbations dans le mode de gestion précédent, dont on vient de voir qu'il prenait ou du moins laissait prendre des libertés avec le dogme. On l'a dit, le syndicat transforme le mode de circulation et l'ordonnancement dans et de cet espace par la création d'une entrée et d'un accueil à l'opposé de l'entrée historique et d'architecture mauresque du site. Par-delà cette réorganisation, le syndicat va réinvestir des espaces d'inhumations détournés de leur fonction originelle au cours des 60 premières années de gestion religieuse du site. Il en est ainsi d'un espace utilisé pour l'abattage rituel des bêtes de boucherie. Un autre espace situé à l'est de la salle de prière est également réinvesti. Il avait été jusqu'alors laissé vierge de sépulture et végétalisé. En effet, dans la perspective de transformation de la salle de prière pour les morts, en mosquée, la prière qui glorifie Dieu et qui comprend génuflexions et prosternations, ne pouvait se faire face à une tombe afin d'éviter toute autre forme d'adoration. Enfin, alors que le cimetière est quasi plein, la solution mise en œuvre par les gestionnaires du cimetière (reprise de carrés entiers, constitution d'ossuaires individuels, ...) peut heurter des musulmans attachés à la paix éternelle des corps. C'est le principe gestionnaire qui ici domine par la recherche de nouveaux espaces d'inhumations.

### **« Quel patrimoine ? »**

L'association culturelle qui a acquis la parcelle bâtie en 2007, souhaite y développer la pratique religieuse. La salle de prière pour les morts des origines devient donc la mosquée de Bobigny. Le principe religieux va dès lors dominer sur cette parcelle sans tenir vraiment compte des réglementations en matière de patrimoine inscrit au titre des Monuments historiques.

Ainsi des modifications significatives sont apportées sans concertation avec le Service territorial de l'architecture et du patrimoine. Pour certaines de ces interventions, le souci de retrouver une élévation d'origine semble réel. Pour d'autres, il y a à l'évidence une transformation radicale de l'objet.

Ainsi la coupole de l'ancienne salle de prière, blanche d'aspect chaulé sur un bâtiment blanc, est d'abord bardée d'une couverture en feuille de cuivre, puis dorée à la feuille d'or sans autorisation. Un projet d'édification d'un mur de clôture pour renforcer la séparation entre la mosquée et le cimetière est projeté ainsi que la construction de nouveaux bâtiments pour pouvoir accueillir des fidèles de plus en plus nombreux, alors que le projet de grande mosquée à Bobigny, semble ne pas vouloir progresser depuis plusieurs années.

---

## **V / UN SITE EN DANGER**

Alors que le site fait son entrée dans le patrimoine national par son inscription au titre des Monuments historiques, la cohérence historique, architecturale et paysagère du site est profondément menacée.

En 1937, lors de son inauguration, le « cimetière musulman » à Bobigny est situé dans un espace encore très largement maraîcher. Aujourd'hui, alors qu'il compte plus de 7 500 sépultures, son environnement est très urbain. Il « subit » des nuisances sonores et visuelles importantes.

Vers 2016, l'ancienne « Grande ceinture » va être doublée d'un service voyageur. De Sartrouville à Noisy-le-

Sec, de nombreux travaux vont être réalisés pour aménager la future « Tangentielle Nord » et améliorer la desserte du Nord parisien. La gare de Bobigny-La Folie devrait s'implanter au contact du « cimetière musulman » au sud-est. Si la desserte du site s'en trouvera améliorée ; le développement du trafic ferroviaire et du réseau routier, la création de la gare risquent de fragiliser la qualité paysagère du site avec sans doute un enjeu immobilier important.

Si à cette évolution, l'on ajoute les transformations internes (scission de l'espace d'inhumation et de l'espace bâti, densification de l'espace bâti ; effacement des premiers carrés par le système des reprises... il y a fort à craindre pour la préservation de la valeur patrimoniale et mémorielle du site.

Si une partie de la réponse est réglementaire, une partie est scientifique et pédagogique.

C'est la phase actuelle du travail du Comité de programmation scientifique et culturel : mise en place d'une signalétique pérenne, travail de relevé paysager et architectural de l'ensemble des carrés, élaboration d'un cahier de préconisations. Et ce, en lien étroit avec les acteurs et usagers du site.

## Conclusion

Le « cimetière musulman » à Bobigny est un lieu dont la valeur d'usage est forte. La très grande partie des visiteurs sont là pour se recueillir sur la tombe de leur proche.

C'est un ensemble qui fait sens : l'architecture néo-mauresque, le carré militaire, l'évolution des sépultures, la flore singulière, .... La nature du lieu d'inhumation ne se comprend qu'au regard de l'usage de l'architecture néo-mauresque et vice versa. Il s'agit d'un ensemble historiquement et spatialement cohérent dans sa conception.

Il doit donc demeurer ouvert et accessible à tous. Sa « mise à disposition » au public (signalétique, visite, outil pédagogique, ...) doit être portée par la puissance publique, ou validée par la puissance publique dans le respect de démarches scientifiques.

Les caractéristiques du « cimetière musulman » sont-elles à l'origine de sa résistance à la patrimonialisation ? En d'autres termes, la patrimonialisation des lieux de mémoire de l'immigration est-elle vaine ?

Ce qui fait la complexité de ce lieu en tant que patrimoine ce ne sont pas ses caractéristiques urbaines, architecturales ou de fonction. Les difficultés évoquées plus haut, les conflits d'intérêts entre propriétaires, usagers, gestionnaires sont somme toute banales en matière de protection des Monuments historiques.

Ce qui fait la complexité de ce lieu en tant que patrimoine, c'est sans doute avant tout sa qualité de lieu de mémoire. En l'occurrence celui de mémoires multiples.

Le cimetière porte dans ses gènes au moins trois types d'enjeu mémoriel portés par des acteurs forts : celui de la mémoire du sujet colonial face à l'État colonial, celui de l'affirmation du fait et de la pratique religieuse, musulmane qui plus est, face à l'affirmation laïque de son environnement, celui de la singularité dérogatoire face à la banalité réglementaire. En bref, cet « ensemble sépulcral réservé à des individus qui divergent du plus grand nombre »<sup>125</sup> révèle ce qui fait sans doute la singularité du patrimoine de l'immigration.

Avant toute chose, ici, c'est l'enjeu mémoriel qui est le plus fort. Par-delà son architecture, le « cimetière musulman » à Bobigny est porteur de la mémoire d'une population colonisée, immigrée, musulmane. C'est ce qui en fait un lieu à enjeu fort et notamment dans les périodes où la question de l'immigration est au cœur du débat politique.

Dans ce contexte, seuls la vulgarisation incessante des connaissances scientifiques (histoire, sociologie, ethnographie, patrimoine, paysage, ...) et le garde-fou du Code du patrimoine peuvent être opérants dans le sens de la préservation du patrimoine comme support de la mémoire. C'est par là que l'on trouvera, il faut l'espérer, le meilleur compromis acceptable par tous entre valeur d'usage, valeur patrimoniale et valeur mémorielle.

Si l'enjeu mémoriel est fort, alors les potentialités pédagogiques ne peuvent être qu'extrêmement riches. Alors oui la patrimonialisation des lieux de mémoires de l'immigration est possible. Elle est même indispensable.

---

## Références bibliographiques

d'Adler (Marie-Ange), *Le cimetière musulman de Bobigny : lieu de mémoire d'un siècle d'immigration*, Paris : Éditions Autrement, 2005, 166 p.

—, *Lieux uniques de la mémoire et de l'histoire de l'immigration en France (2) : Le cimetière musulman de Bobigny*, n°24 de *Patrimoine en Seine-Saint-Denis*, Bobigny : Conseil général de la Seine-Saint-Denis, 2007, 12 p.

Kukawka (Katia), dir., *1935 – 2005, L'hôpital Avicenne : une histoire sans frontières*, Paris : Éditions Musée de l'AP-HP, 2005, 160 p.

Lohr (Évelyne), Debost (Jean-Barthélemi), *Lieux uniques de la mémoire de l'immigration (1) : L'hôpital Avicenne de Bobigny (1935-2005)*, n°13 de *Patrimoine en Seine-Saint-Denis*, Bobigny : Conseil général de la Seine-Saint-Denis, 2005, 12 p.

---

## ÉCHANGES AVEC LA SALLE

### Isabelle Rambaud

Merci pour cette intervention dont je sens bien qu'elle est contrainte dans la durée, mais défilent un certain nombre d'images et vous retrouverez la totalité de l'intervention écrite sur le site Internet très prochainement. Vous avez employé le terme de « planche de salut ». On ne peut pas mieux pour un cimetière. Il nous reste quelques moments de discussion, avant la dernière session. Je suppose que les deux interventions, celle de Gabriel et celle de Jean-Barthélemi, peuvent susciter des réactions dans la salle.

---

### Pierre-Théophile Essoungou

#### Président de l'association SOS Entraide 77

Après avoir écouté tout ce qui s'est dit depuis hier et en venant conclure avec l'histoire du cimetière, je souhaiterais poser une question. Auparavant, je souhaiterais dire que je n'étais pas très fier que l'on appelle un cimetière « un objet » et je suis sûr que mes parents en diront autant. Ce n'était qu'une parenthèse.

En écoutant l'histoire de l'immigration et en voyant le film du carré musulman de Bobigny, peut-on croire que l'on peut encore se poser la question des musulmans de France, comme on le dit beaucoup en ce moment ? Bobigny n'est qu'une entité parmi tant d'autres puisque les carrés musulmans existent aussi à Marseille et dans d'autres villes. Peut-on accepter que l'on puisse diaboliser l'islam par rapport à ce qui s'entend depuis un certain temps ?

---

### Isabelle Rambaud

Je pense qu'il y a deux questions dans votre question : une question qui est de l'ordre politique ou social et l'autre qui est de l'ordre patrimonial et à laquelle Jean-Barthélemi va répondre.

---

### Jean-Barthélemi Debost

Hier, il a été dit qu'il était important que sur cette histoire, il y ait une multiplicité de regards et de disciplines. Hier, la cartographie de la Seine-et-Marne qui nous a été présentée était vraiment intéressante. Pour un démographe et un géographe, l'immigration en Seine-et-Marne, ce sont les Parisiens et non pas les habitants du Mali. Précisément, en tant qu'historien travaillant sur des questions patrimoniales, j'arrive avec mon bagage et dans ce bagage, il y a du vocabulaire et dans ce vocabulaire, il y a un objet. La cité-jardin de Stains est un objet, la nécropole mérovingienne de Noisy-le-Grand est un objet, le cimetière musulman est un objet, un objet d'étude entrant dans un corpus d'études. Ce n'est qu'un élément de ce corpus. Comme vous l'avez compris, il s'agit d'appliquer un vocabulaire relatif à la discipline.

---

### Pierre-Théophile Essoungou

Ce n'est pas pour polémiquer, c'est juste dire que je rentrais toujours dans la logique d'hier où l'on parlait

---

---

des « œufs à ne pas casser » en occultant certains propos, certains mots qui peuvent être diabolisés ou interprétés par chacun d'une certaine façon. J'ai bien compris ce que vous venez de dire, mais je voulais faire préciser ce terme.

---

### **Jean-Barthélemi Debost**

La question du vocabulaire est extrêmement importante. Je vous raconte juste une anecdote. Sur le porche monumental de l'hôpital Avicenne ex franco-musulman, il y a des inscriptions. C'est un objet. Je parle vocabulaire. Sur l'un des piliers, est écrit, en caractères latins, « hôpital franco-musulman ». Sur l'autre pilier, est écrit quelque chose en caractères arabes. J'y suis allé avec une classe de collégiens en lisant ce qui était écrit en latin et en disant que je ne pouvais lire l'arabe. Je demande aux collégiens si quelqu'un sait lire ce qui est écrit. Une jeune fille répond que l'écriture est celle du Coran.

Il faut être absolument attentif à l'usage des mots, aux confusions possibles et aux mauvaises interprétations de façon générale, mais en particulier sur ces questions parce que dans le débat sur l'identité nationale, sur la diabolisation et sur la prière dans la rue, ce sont des choses auxquelles il faut être extrêmement attentif. Le patrimoine qui n'est pas la mémoire des gens est un objet sur lequel on peut lire des choses, prendre des mesures. Le patrimoine a une capacité à objectiver le rapport de l'observateur à cette question. C'est une vraie vertu, me semble-t-il, de ce patrimoine bâti, de ces objets patrimoniaux. On peut parler avec certitude, on peut prendre des mesures, avoir un rapport objectif avec ces objets.

---

### **Pierre-Théophile Essoungou**

Vous vous êtes attardés sur « un objet » du début à la fin, voilà pourquoi j'ai posé cette question. Parler d'un « cimetière objet » du début à la fin, c'est toujours cet « objet » qui enlève la matière de ce qui est là et qui représente ce souvenir.

---

### **Jean-Barthélemi Debost**

Si un jour vous passez à Noisy-le-Grand, jusqu'au 21 mai, il y a une exposition à l'espace Michel Simon des fouilles de ce cimetière mérovingien. Il y a des objets en vitrine (des mâchoires, des tibias, des fémurs) et on peut observer sur les objets que tel personnage a eu une arthrose parce que l'os est figé. Dans un musée, l'os est aussi un objet.

---

### **Pierre-Théophile Essoungou**

J'y suis déjà allé. C'est pourquoi je me dis que l'on ne peut pas matérialiser un fémur, une mâchoire et un corps qui n'est pas visible dans un cimetière comme un « objet ».

---

### **Isabelle Rambaud**

Merci de votre intervention, monsieur. Vous avez souligné qu'il y avait une autre dimension dans un cimetière. Notre regard aujourd'hui était essentiellement patrimonial, sur le bâti, sur les marques physiques que représente cet espace construit en tant que cimetière, mais il y a évidemment une autre dimension, une autre manière d'aborder les choses qui n'était pas proprement l'objet de notre débat de ce matin.

---

## **14. UNE COLLECTE MUSICALE À SÉNART**

### **Mathieu Rosati,**

**Responsable du pôle Musiques du monde 77, Savigny-le-Temple**

En janvier 2007 nous avons invité au centre culturel Espace Prévert – Scène du Monde, à Savigny-le-Temple, le musicien et chercheur André Ricros pour qu'il nous présente ses activités de collectage en Centre France.

Cette rencontre a suscité une interrogation : si nous devons mener une collecte musicale en Île-de-France, quelle pratique vivace nous serait-il donné à entendre ? Certainement pas une de ces pratiques musicales

---

---

héritées des sociétés traditionnelles paysannes françaises<sup>126</sup> qui se sont développées dans d'autres régions de France avec le folk revival des années soixante.

Pourtant, à qui sait tendre l'oreille, la région Île-de-France, terre historique de passage et de brassage culturel, offre un florilège de pratiques musicales traditionnelles. Des musiques traditionnelles qui ont immigré avec leurs dépositaires. Et c'est certainement là que se trouve le patrimoine musical traditionnel francilien. C'est de ce postulat que nous sommes partis pour mener le projet de collectage « Femmes du Monde et de Sénart ».

Pour ce projet nous sommes allés chercher des subventions à la Région Île-de-France et au Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Sénart, à travers un dispositif de soutien aux actions sociales : le Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Nous avons d'emblée émis le souhait d'un accompagnement sur trois ans : 2007 année de la collecte, 2008 année de la production discographique et 2009 année de la production scénique. N'ayant aucune expérience du collectage, nous avons fait appel à Hélène Cœur, qui avait déjà pratiqué cet exercice de collecte.

Voici le déroulement chronologique du projet. Au second semestre 2007 nous avons rencontré une trentaine de Sénartaises pour les informer que nous recherchions des femmes immigrées qui auraient envie de partager leur mémoire musicale, dans le but d'enregistrer un disque de chants du monde. Dix-sept d'entre elles ont accepté de participer. À noter que nous n'avons pratiqué aucune sélection, ni aucun casting. Au premier semestre 2008 nous avons confié les dix-sept entretiens individuels enregistrés à trois ethnomusicologues : Nolwenn Blanchard pour l'Afrique, Michel Plisson pour l'Amérique du Sud et Pierre Bois pour les autres régions du monde. Nous nous sommes inspirés des expertises réalisées par ces scientifiques pour rédiger les notes du livret. Ainsi, le projet n'avait plus seulement une dimension sociale – reconnaître l'intérêt de la singularité culturelle de l'Autre – mais se doublait ainsi d'une dimension patrimoniale. Nous reviendrons sur l'importance de ne pas considérer uniquement les musiques immigrées comme des outils au service de la cohésion sociale...

Mais reprenons la chronologie. À l'automne 2008 est sorti le disque *Femmes du Monde et de Sénart* qui obtint un « Coup de cœur » de l'Académie Charles Cros. Lors de la soirée de présentation du disque, toutes les chanteuses se sont rencontrées. C'était la première fois... Ce soir-là elles manifestèrent spontanément la volonté de « ne plus se quitter » – pour reprendre précisément l'expression de l'une des femmes missionnée par le groupe pour nous convaincre Hélène Cœur et moi-même. Convaincus nous l'étions évidemment, puisque nous avons envisagé dès le début une troisième phase dont l'enjeu serait le groupe et non plus seulement l'individu. Mais le plus important ce n'est pas cela. Le plus important, c'est que ce soir-là la troisième phase est née de la volonté du groupe lui-même. Et le plus intéressant, c'est que tout cela s'est passé sans que l'opérateur culturel ait eu à endosser un costume autre que le sien. Sans que nous ayons à utiliser d'autres outils que nos outils classiques d'opérateurs culturels : le disque, la musicologie, l'Académie Charles Cros... Et malgré tout, une forme embryonnaire de groupe dévoilait ce soir-là la chair sociale intrinsèque à tout projet culturel. Nous y reviendrons, mais finissons notre chronologie.

Printemps 2009 : nous donnons deux représentations du spectacle avec Hélène Cœur à la direction artistique et deux musiciens professionnels associés. Nous avons poursuivi les représentations jusqu'à ce printemps 2011 ; les femmes ont été invitées par la Cité de la Musique. Pour monter le répertoire des spectacles, nous avons souhaité nous appuyer sur la force du groupe. Alors plutôt que de proposer un répertoire exogène, Hélène Cœur a choisi de mettre chacune des participantes en position de passeuse. Ainsi, chaque participante a appris un chant au reste du groupe qui a découvert des chants ghanéens, ukrainiens, français, guadeloupéens, américains, mexicains, chiliens, gambiens, tamouls... Après avoir valorisé ces femmes comme porteuses de traditions, nous voulions les valoriser dans le rôle de passeuses ; car c'est bien dans cette action de transmission que les traditions trouvent leur vivacité et leur pérennité. Une sorte de contrat social était conclu entre toutes les participantes : donner quelque chose au groupe et être sûre de recevoir du groupe en retour. Et comme nous pensons que la peur de l'étranger est inversement proportionnelle à ce que nous savons de lui et de sa culture, nous avons appelé ce spectacle « Ma voisine m'a chanté » ; afin d'inviter tout un chacun à regarder son voisin étranger non pas seulement comme celui qui vient prendre, mais aussi comme celui qui vient donner.

Pour mener ce projet, il nous a fallu faire montre de pédagogie à l'égard de nos différents partenaires. Car nous partions avec une double infirmité : l'incrédulité des partenaires sociaux et la condescendance des partenaires culturels.

---

---

Les partenaires sociaux nous ont reproché, par exemple, de ne pas avoir observé la cartographie des quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires<sup>127</sup> pour recruter les participantes... Effectivement, certaines participantes résident en dehors des quartiers en difficulté. Ce reproche qui nous était adressé soulève au moins deux questions. Premièrement, est-ce que le niveau de vie a le pouvoir de faire contrepoids au malaise identitaire, à tel point qu'un projet qui travaille sur les identités culturelles de l'immigration ne doit bénéficier qu'aux seules personnes défavorisées du point de vue matériel... La réalité de terrain nous a prouvé que la situation est plus complexe. Une situation matérielle confortable n'induit pas automatiquement un épanouissement identitaire. Deuxième question, celle de la mixité. Le projet social pertinent est-il celui qui maintient les pauvres entre eux ou au contraire celui qui crée des rencontres inattendues ? Le fait même qu'il existe une cartographie de la misère<sup>128</sup> prouve bien que les personnes défavorisées n'attendent pas après les opérateurs sociaux et culturels pour rencontrer leurs compagnons d'infortune... elles vivent avec, dans les mêmes ghettos ! Si nous voulons servir à quelque chose, il nous faut envisager de la perméabilité et du glissement. Lorsque l'une des participantes du projet – issue d'un quartier non-prioritaire – propose son expertise de femme d'affaires à une autre participante qui est issue d'un quartier prioritaire et qui envisage de monter son magasin de couture plutôt que de continuer à faire la couture pour les centres sociaux, nous ne pouvons que nous réjouir d'avoir introduit de la mixité dans notre projet.

Mais les effets sociaux positifs d'un projet comme celui-ci – ce que nous appelons la chair sociale – ne peuvent se faire sentir qu'à condition de bannir une notion malheureusement chère à notre époque et extrêmement dangereuse : l'immédiateté. La chair sociale ne se dévoile qu'avec le temps. Il faut apprendre à se connaître, pour pouvoir ensuite se reconnaître. « Tu es toi, je suis moi, qu'avons-nous à échanger ? » On ne trouve pas les réponses à cette question dans l'immédiateté. C'est pourquoi nous ne croyons pas un instant à la sémantique qui distingue le projet culturel et le projet socioculturel. Nous sommes d'autant plus fâchés avec cette sémantique qu'elle insinue qu'il y aurait deux niveaux de culture correspondant à deux niveaux de public. Comme si il y avait le bon vivant d'un côté, avec sa faculté à apprécier un bon repas pour le plaisir que celui-ci lui procure, et d'un autre côté le miséreux, qui ne saurait trouver dans l'action de manger d'autre intérêt que la satiété de son estomac. Le premier aurait le goût, le second aurait juste le besoin... Nous n'y croyons pas. Nous pensons quant à nous que le terme culturel se suffit à lui-même et que celui de socio-culturel est une redondance non seulement inutile mais négative.

Mais le secteur social n'est pas le seul qu'il nous a fallu convaincre de nos méthodes. Si des institutions culturelles comme l'Académie Charles Cros furent capables de reconnaître l'intérêt patrimonial et de valider la démarche scientifique en nous attribuant un « Coup de Cœur » dans la catégorie « parole enregistrée et documents sonores », d'autres réactions furent moins éclairées. Prenons à titre d'exemple, un journaliste musical assez maladroit pour nous avouer qu'il n'avait pas le temps d'écouter le disque, mais qu'il en ferait néanmoins une critique élogieuse parce que le projet lui semblait louable... Il y aurait donc – pour certains acteurs culturels – des musiques que l'on aimerait parce qu'elles le méritent et d'autres qui devraient se contenter d'une sorte de discrimination positive des plus navrantes. Nous avons évidemment remercié ce journaliste et l'avons prié de ne pas faire paraître sa chronique.

Nous l'avons dit, nous pensons que la dignité des musiques immigrées passe par une égalité de traitement. Nous pensons que les musiques immigrées méritent aussi d'être critiquées pour ce qu'elles sont artistiquement et non uniquement pour ce qu'elles symbolisent socialement. Si un critique avait mis en doute la qualité artistique, s'eût été autrement plus valorisant que cette réaction charitable. Comme il a fallu du temps pour que les musiques extra-européennes intéressent la musicologie, il faudra certainement du temps pour que le secteur culturel apprécie à leur juste valeur les pratiques musicales immigrées. Car l'on apprécie souvent mal le spectacle que l'on a sous les yeux. Nous nous permettrons de citer ici Claude Lévi-Strauss : « Moi qui gémissais devant des ombres, ne suis-je pas imperméable au vrai spectacle qui prend forme en cet instant, mais pour l'observation duquel mon degré d'humanité manque encore du sens requis ? Dans quelques centaines d'années, en ce même lieu, un autre voyageur, aussi désespéré que moi, pleurera la disparition de ce que j'aurais pu voir et qui m'a échappé. » écrit l'ethnologue dans *Tristes tropiques*<sup>129</sup> à propos de ses premiers contacts avec le Brésil dans les années trente.

Toujours est-il que l'expertise des ethnomusicologues constitue un dossier patrimonial inédit en Seine-et-Marne. Un dossier insuffisant pour une véritable étude mais cependant capable de renseigner sur des comportements. Nous n'aurons pas le temps de rentrer dans le détail ici, mais en voici au moins les grandes lignes.

---

Ce qui interpelle en premier lieu, c'est la grande disparité quant à l'étendue des répertoires selon les informatrices. Certaines informatrices ont été capables de chanter une vingtaine de chants, tandis que d'autres n'en proposaient que deux ou trois, parfois même incomplets. Il semblerait que la cause de cette disparité soit davantage le temps passé en dehors de la culture d'origine que tout autre facteur. L'origine culturelle, le milieu social ou encore l'âge de l'informatrice ne sont pas des facteurs déterminants quant à la grosseur du répertoire.

Deuxième observation, à propos de la transmission. Nous nous sommes aperçus que toutes les informatrices chantent avec ou pour leurs enfants ou petits-enfants. Parfois même sans que ceux-ci ne maîtrisent la langue. N'en tirons pas de conclusions hâtives, soulignons seulement ce qui se dégage comme une tendance : le chant ultime usage de la langue quand les autres usages n'ont plus cours.

La troisième observation générale concerne non plus les immigrées de première génération, mais leurs enfants, que l'on nomme généralement la deuxième génération. Parmi les participantes, une seule femme, Claudine, représente cette deuxième génération. Claudine est née en France de parents immigrés tamouls. Il est intéressant d'observer que c'est aussi la seule qui ne circonscrit pas son répertoire chanté à sa seule culture d'origine. Ainsi, bien que d'origine tamoule, elle interprète également du répertoire Bollywood en langue hindi. Cet effet tâche d'huile<sup>130</sup> est-il général à toutes les personnes de deuxième génération ? Évidemment, notre modeste enquête ne permet pas de répondre à cela, mais ce serait une hypothèse intéressante à suivre... Claudine nous éclaire lorsque lors de l'entretien elle nous révèle que le cinéma Bollywood fut un lien privilégié entre elle et la culture indienne.

Autre comportement de deuxième génération que nous avons pu observer : celui des deux jeunes enfants d'Effate – immigrée iranienne – qui nous ont rejoint en surprise ce printemps pour le concert à la Cité de la Musique, et qui jouent superbement bien le tombak ainsi qu'ils chantent des chants iraniens. Ce comportement vient un peu chambouler un débat qui n'en finit pas de se recommencer depuis les années quatre-vingt : l'enseignement des musiques traditionnelles. Doit-il s'intégrer à l'institution – le conservatoire – et si oui, selon quelles modalités ? Faut-il au contraire maintenir cet enseignement dans les réseaux associatifs ? Et alors quelle reconnaissance doit être accordée à ces dites associations et selon quelles modalités... Pendant que nous, opérateurs culturels, nous demandons ce qui est le mieux pour eux, ces enfants trouvent une réponse que nous n'avions même pas envisagée dans nos débats. Leur réponse, elle est évidente : les tutoriels disponibles gratuitement sur Internet ! C'est ainsi qu'ils ont appris. Que de jeunes enfants d'immigrés se rabattent sur Internet pour partir à la recherche de leurs racines musicales, cela devrait nous questionner un peu... Nous ne ferons certainement pas ici l'apologie de ce type d'apprentissage – tant il nie un aspect très important de l'apprentissage musical : le rapport humain entre l'élève et le maître de musique. Toujours est-il que ce type d'apprentissage existe et que nous serions bien inspirés de ne pas le nier dans nos débats sur l'enseignement des musiques traditionnelles.

Pour terminer disons que le projet « Femmes du Monde et de Sénart » est un laboratoire pour ce type de mission de collectage auprès des populations immigrées, en aucun cas il n'est un modèle et en aucun cas nous ne souhaitons le présenter ainsi. Il nous faut reconnaître un certain nombre de nos erreurs et maladresses.

Comment avons-nous pu imaginer que tout pourrait se faire en entretiens individuels, alors que de nombreuses traditions chantées se pratiquent en groupe ? Cela n'a évidemment aucun sens. Et cela nous oblige à relativiser l'apparente pauvreté des répertoires de certaines participantes – qu'en aurait-il été lors d'entretiens en groupe ?

Pourquoi sommes-nous passés à côté de plusieurs communautés très importantes sur Sénart telles que la communauté maghrébine ou la communauté asiatique ? C'est que nous nous sommes laissés piéger comme des novices – que nous sommes – par un impératif lié au subventionnement CUCS. À savoir, un bilan de l'action de collectage en janvier 2008.

Pourquoi nous retrouvons-nous bloqués aujourd'hui avec un projet que les participantes veulent prolonger mais que nous ne pouvons plus financer faute de subventions dédiées ? Nous qui sommes fiers d'avoir pensé à calibrer le soutien financier sur trois ans, nous aurions dû prévoir qu'une aventure humaine ne se calibre tout simplement pas... Et réfléchir, avant de commencer, à notre capacité ou non à assumer seuls le financement du projet au cas où celui-ci se prolonge au-delà des trois ans annoncés aux partenaires.

Bref, si une grande entreprise de collectage devait avoir lieu sur la Seine-et-Marne, nous serions heureux d'en avoir été peut-être les déclencheurs, mais nous nous garderions bien de proposer notre expérience comme un maître étalon, une démarche parfaite. Il n'y a qu'une seule chose dont nous sommes vraiment sûrs : la musique immigrée est un sujet culturel, et pas seulement un outil socioculturel.

## 15. LE FESTIVAL MIGRANT'SCÈNE : UN FESTIVAL CULTUREL MENÉ PAR DES MILITANTS ?

**Marie Mortier,**  
Coordinatrice du festival

Construit par le Comité inter-mouvements auprès des évacués (la Cimade) avec des partenaires culturels et associatifs, le festival Migrant'scène a pour objectif de sensibiliser le public français aux migrations internationales tout en construisant des synergies, sur cette question, entre des acteurs habituellement séparés (acteurs du Nord et du Sud ; acteurs culturels et de la solidarité, etc.). Le festival Migrant'scène a lieu chaque année la dernière quinzaine de novembre dans plus de trente villes en France et en Afrique.

Au sein de la Cimade, dont l'ensemble des actions ont comme objet et/ou moyen le droit, le festival apporte une note étonnante. Pourquoi une association comme la Cimade, férue et respectée, depuis les années 1980, en tant qu'experte juridique de terrain décide de se lancer dans une initiative à forte composition culturelle ?

Dans l'histoire de la Cimade, la mise en place de ce festival représente un point de tension, une actualité sensible : la difficulté de défendre aujourd'hui les migrants, le besoin absolu de trouver des alliances nouvelles pour mener le combat. Il raconte un changement d'époque, la nécessité, ressentie par des militants, des bénévoles, d'aller voir ailleurs, de faire autrement, de faire avec d'autres.

Je prendrai deux exemples d'actions culturelles menées depuis les années 1970 sur les migrations par la Cimade, pour ensuite présenter le contexte dans lequel naît le festival. Enfin, je terminerai, au travers d'exemples sur une réflexion sur l'un des enjeux que pose le festival : la rencontre entre action artistique et action militante.

### I / DEUX EXEMPLES D' ACTIONS CULTURELLES SUR LES MIGRATIONS : PRÉSENTATION DE LA CIMADE

La Cimade a été fondée en 1939 au sein des mouvements de jeunesse protestants. Pendant la guerre, elle s'est engagée auprès des populations internées dans les camps et dans la Résistance. Elle a ensuite œuvré pour la réconciliation franco-allemande, s'est impliquée auprès des peuples du Sud en lutte pour l'indépendance et la décolonisation. Installée dès la fin des années 1950 au cœur des quartiers populaires des grandes villes (Lyon, Paris, Marseille...), les équipiers de la Cimade proposent un accueil et des actions pour répondre aux besoins des immigrés qui arrivent en grand nombre pour parler et écrire le français, mais aussi disposer de possibilités de loisirs et d'activités qui favorisent une meilleure insertion dans la société d'accueil.

Dans l'histoire de la Cimade, l'action culturelle a avant tout représenté la prolongation de l'action d'accompagnement des personnes exclues, la possibilité de leur donner la parole. Prenons deux exemples d'actions culturelles menées dans le passé sur la question de l'immigration.

Dans les années 1970, la Cimade a soutenu le « festival des travailleurs migrants », lancé par la Maison des Travailleurs Immigrés (MTI), qui regroupait des comités de travailleurs issus de différentes communautés. Conçue sur le modèle de la bourse du travail, la MTI représentait un endroit où les immigrés pouvaient se réunir et mener des actions collectives, ainsi du festival. L'initiative a eu lieu 4 années de suite en France – à Lyon, à Marseille – mais aussi bientôt en Europe – en Belgique, en Allemagne, en Angleterre. Le but du festival était de donner la parole aux migrants, montrer au public français que les travailleurs immigrés « n'étaient pas seulement une force de travail » : ils arrivaient avec une culture à partager. « On ne faisait pas de la

---

culture pour faire de la culture », m'a expliqué Pierre Géry, ancien équipier de la Cimade, responsable de la paroisse des Blancs Manteaux à Paris, membre de la Cimade au moment où celle-ci était engagée sur le festival.

La Cimade a mené des projets d'insertion et formation linguistique des migrants depuis les années 1970 et jusqu'en 2008. Pendant le temps d'attente générée par l'analyse de la demande d'asile, les personnes requérantes vivent un temps de précarité : elles ont droit à un séjour temporaire mais la plupart du temps elles n'ont le droit ni de travailler, ni de se former. Partant de ce constat, la Cimade a décidé de mettre en œuvre pour les demandeurs d'asile, des séances d'atelier théâtral afin de permettre une autre entrée dans la langue et de favoriser, grâce à la présentation finale de l'atelier, une prise de parole dans la société d'accueil. Un atelier théâtre destiné aux demandeurs d'asile a été mis en place entre 2004 et 2007 en partenariat avec la compagnie du Théâtre du Soleil d'Ariane Mnouchkine et la compagnie L'Instant d'une Résonance d'Hélène Cinque. Véronique Laurens, dans un article intitulé *Théâtre, terre d'asile*<sup>131</sup> a recueilli des témoignages de demandeurs d'asile ayant participé à l'atelier : « le théâtre c'est une chance de dire des choses très importantes pour moi, même si j'ai du mal à trouver les mots pour dire ça » ; « le théâtre m'a donné beaucoup d'énergie et avec cette énergie, je peux recommencer à vivre ».

---

## II / LE TOURNANT DES ANNÉES 2000, ÉMERGENCE DU FESTIVAL

Le contexte politique et d'action de la Cimade a beaucoup évolué depuis les années 1970. Après la fin de l'immigration de travail en 1974, un autre tournant a été vécu à la fin des années 1980. Un dispositif de contrôle des flux migratoires, principalement basé sur la dissuasion et la répression se met en place. Pour la Cimade, l'urgence n'est plus à l'insertion des personnes, mais aux questions d'entrées et de séjour sur le territoire. Peu à peu, elle centre son action sur la défense juridique des étrangers, en choisissant comme arme le droit, langage de l'État. L'association veut protéger et agir. Elle utilise le levier du droit pour faire changer la donne, dans un esprit individuel (défense juridique des personnes), mais aussi collectif (plaidoyer et mobilisations autour des textes de lois, établissement de jurisprudences). Le dialogue de la Cimade avec le monde politique augmente, sa position de « vigie » sur la question de l'immigration se confirme – et notamment quant aux centres de rétention dans lesquels elle intervient depuis 1984. Alors que la Cimade était avant tout constituée « d'équipiers salariés », le mouvement bénévole se développe, surtout autour de permanences d'accueil et d'accompagnements juridiques.

Aujourd'hui, la Cimade compte 2 500 bénévoles et 120 salariés. La plupart des bénévoles agissent dans des permanences d'accompagnement, 40 salariés travaillent dans des centres de rétention, ont une activité qu'on qualifie dans le monde associatif de « terrain » : il s'agit d'utiliser les tours et détours du droit pour faire évoluer une situation : empêcher une expulsion, permettre aux personnes d'acquérir un statut administratif, d'accéder à des soins, de faire venir leur famille, etc.

Cependant, depuis les années 2000, un cycle néfaste de projets de loi sur l'immigration s'est abattu sur la France. La xénophobie se banalise dans les procédures et les pratiques, entre les droits des étrangers et ceux des Français, un système à deux vitesses s'installe. Et finalement, les actions par le droit commencent à montrer leurs limites. Quand la loi devient injuste, comment agir ? Les membres de l'association s'interrogent sur les nouveaux modes d'action. Au-delà, et en amont du combat législatif, comment faire bouger les lignes politiques, mener le combat des imaginaires ? Comment toucher, interpeller ceux qui ne se sentent pas concernés par l'immigration ? Comment travailler avec d'autres réseaux, en dehors de ceux qui sont convaincus ?

Le festival Migrant'scène naît de ce nouveau souffle, d'abord dans la région Sud-Ouest de la Cimade, en 1999, puis, en 2007, à Paris et bientôt dans toute la France.

Le festival existe depuis 5 ans. En 2010, 211 manifestations pluridisciplinaires ont été organisées dans 31 villes en France métropolitaine ainsi qu'en Guyane et à Mayotte ; et à Rabat, au Maroc. 38 manifestations étaient des projections, 20 de la danse ou du théâtre, 9 concerts, 40 débats. Le festival est coordonné par un comité de pilotage national et composé de personnes issues de plusieurs régions impliquées dans le festival.

---

### III / LE FESTIVAL, UNE RENCONTRE ENTRE ACTEURS ARTISTIQUES ET MILITANTS

Le festival Migrant'scène a été pensé comme un espace de rencontre entre des militants, acteurs de terrain, et d'autres réseaux intéressés par la question des migrations : artistes, chercheurs, enseignants, publics, associations. Il n'est plus le prolongement d'une action d'insertion des migrants, il ne consiste pas en la valorisation d'une expression artistique des migrants. Il ne s'agit plus de donner la parole aux migrants, en différenciant « eux » et « nous ». Il s'agit d'aller à la rencontre d'autres milieux, d'autres champs pour penser, inventer, créer des nouveaux regards sur les migrations, entendues comme une question de société appartenant à tous.

Le festival reste pourtant un ovni à l'intérieur de la Cimade. La plupart des bénévoles et salariés mènent une action dont les objectifs et les moyens concernent le droit. Parce qu'il est un ovni dans la Cimade, le festival est aussi un endroit d'expérimentation, un endroit de liberté. La rencontre la plus difficile – et la plus intéressante – provoquée par le festival est celle des militants et des acteurs artistiques.

Il existe une sorte de contradiction entre le langage artistique et l'action, la recherche du changement. L'acteur artistique part de lui-même. Il crée un langage qui dit « je ». La création artistique devient absolue quand l'artiste trouve le langage qui transmet la spécificité de son regard sur le monde. Quant aux militants, ils cherchent à agir, transformer, faire évoluer la société. Une association comme la Cimade souhaite prendre une place dans le débat public, pour que celui-ci évolue selon des lignes qu'elle s'est fixées. Elle souhaite que le public prenne conscience des violences politiques, symboliques, administratives... exercées sur les étrangers en France, en Europe et dans le monde. La Cimade a un objectif principal : toucher, interpeller le public. Même s'il réfléchit à son public, l'artiste s'intéresse d'abord à la création d'un langage. Même si elle réfléchit aux formes de la transmission, l'association cherche avant tout aux destinataires de son adresse [ *sic* ]. L'action militante se pose la question de la réception, de l'effet provoqué. L'artiste se pose la question de la création.

Cette rencontre entre « artiste » et « militant » est d'autant plus difficile que les institutions, entendues comme systèmes globaux – acteur, mythes, symboles, lieux de reconnaissance, etc. – semblent vouloir souvent les opposer. Les années 1980 et 1990 ont construit, dans le monde culturel, un discours fort de retour à « l'art pour l'art ». Si l'artiste a peur qu'on lui impose un message, de perdre sa « spontanéité première » ; le militant a peur que l'on transforme sa lutte en figure esthétique, en thème.

---

### IV / LA RENCONTRE ENTRE MILITANTS ET ACTEURS ARTISTIQUES : INVENTER DES LANGAGES

Acteurs militants et artistiques nourrissent aussi des peurs, des préjugés réciproques. Cependant, lorsque la rencontre entre les deux catégories d'acteurs s'opère, elle est forte, fertile.

Je voudrais prendre l'exemple d'une manifestation, organisée au Théâtre du Soleil en 2010, pour la clôture du festival Migrant'scène et le 70<sup>e</sup> anniversaire de la Cimade. Cette manifestation, nommée *Migrations, faites circuler les utopies* a clos le festival 2010 à Paris. L'objectif était ambitieux : donner à voir autrement les façons de penser et les actions qui constituent des pistes concrètes pour imaginer autrement la mobilité.

Nous voulions faire une journée gaie, conviviale et porteuse de sens. Une journée qui montre à quel point l'immigration est le problème de tous, notamment parce qu'elle préfigure la société en construction. Pour atteindre cet objectif, nous voulions mélanger, associer, dans la préparation, des artistes, des chercheurs, des militants, des associations de droits de l'Homme, l'éducation populaire : pour mélanger les approches, les publics, les formes. La journée a été co-construite avec une association inscrite dans le champ artistique et social « Un sourire de toi et je quitte ma mère » et une fédération d'éducation populaire, les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA).

De nombreuses heures ont été passées pour faire se rencontrer, se parler des membres de ces structures et des militants issus de la Cimade.

Nous avons fini par déterminer une forme, un programme de la journée qui correspondait à tous. La journée proposait un programme double : d'un côté le public était invité à rencontrer, lors de rencontres-flash, pensées comme des espaces intimes de discussion, une vingtaine de structures (syndicats, églises, association de quartier, ONG, etc.) agissant auprès des étrangers ; d'un autre côté quatre tables rondes autour de la question « Quels leviers pour faire bouger les politiques européennes d'immigration ? » émaillées d'interludes sonores, de lectures, de slam, et pensées avec une dimension interactive du public. En parallèle, toute la journée, avait lieu une exposition *Sur la frontière*. Un bal, organisé avec *L'Afrique enchantée*, émission de France Inter, clôturait la journée. Un site internet avait été ouvert quelques mois avant l'événement, pour recueillir les utopies du public, qui étaient projetées le jour J sur les murs du Théâtre du Soleil.

Il est parfois des instants magiques, où tout s'orchestre simplement. Il a régné, pendant la dernière ligne droite de préparation concrète – la cuisine, la logistique, le recrutement des équipes bénévoles – une bonne humeur, ludique et créatrice. J'ai été très marquée par l'énergie de la journée de montage, la veille de l'événement. Depuis huit heures le matin, 100 bénévoles, presque tous juristes, allaient et venaient dans le Théâtre du Soleil, y faisaient la cuisine, installaient des projecteurs, des éléments de décor, des loges, calaient les rencontres, répétaient les enchaînements. Toute la journée, ces 100 bénévoles ont travaillé de concert, sans un heurt, avec des techniciens son et lumière, des musiciens, l'équipe du Théâtre du Soleil, des comédiens, des intervenants. Il régnait la veille de l'événement une ambiance d'exigence collective joyeuse.

La journée a accueilli 1 500 personnes mais cette humeur-là est restée. Je me souviens d'une journée heureuse et intense. Le public était mélangé ; les réseaux des nombreuses associations présentes se mêlaient aux réseaux attirés par les chercheurs/experts, les artistes, les membres de l'éducation populaire. L'objectif de rencontre, d'hybridation, d'invention d'un langage commun a été atteint.

## Conclusion

Aujourd'hui, les crispations autour de l'immigration sont juridiques, législatives, politiques, mais elles relèvent aussi d'une crispation des imaginaires, de ce qui est, en nous, le plus inatteignable, le plus intime, le moins « nommable ». Interroger nos imaginaires implique de faire ensemble, de dépasser les codes, de s'associer. Et notamment de casser les cloisonnements entre le monde artistique et le monde militant.

Associer des artistes et des militants pour ce combat n'est pas chose simple. Il existe une méfiance, du côté des militants et des artistes, qu'il faut dépasser. Travailler ensemble implique aussi d'accepter les erreurs, de se situer sur un chemin plutôt que sur un objectif de résultat.

À sa façon, Migrant'scène interroge le rôle de l'artiste dans un monde qui cherche à réinventer ses modes de résistances. Les mobilisations collectives (les manifestations, les occupations, les grèves) qui sont les façons de questionner collectivement la société, de la faire avancer, semblent parfois l'héritage d'un monde passé, d'un âge d'or des mobilisations, venant des années 1970.

Depuis quelques années, les espaces de luttes semblent s'être professionnalisés, et d'une certaine façon, sclérosés. Il nous faut chercher aujourd'hui à inventer des résistances communes, rassembler toutes les catégories qui, aujourd'hui, manifestent leur indignation, mais parfois de façon séparée : les travailleurs et les précaires, les chômeurs et les exclus, les étrangers, le monde social et de la solidarité, le monde enseignant, le monde artistique...

## ÉCHANGES AVEC LA SALLE

### Isabelle Rambaud

Merci, Marie pour votre intervention enthousiasmante qui montre qu'il faut une âme pour porter de tels projets.

### Jean-Barthélemy Debost

J'avais une question pour Mathieu. Je suis surpris que vous ayez été surpris que l'une de vos chanteuses ait pu chanter du Bollywood alors qu'elle vient d'un autre endroit d'Inde. C'est aussi surprenant qu'un Malien

---

pouvant chanter du James Brown ou du Johnny Halliday. La musique des années 1960, des années 1970 et des années 1980 circule et elle va circuler dans tous ces pays. Orchestra Baobab va reprendre le rhythm'n'blues<sup>132</sup>, etc.

---

### **Mathieu Rosati**

Je me suis mal exprimé. Je n'ai pas été surpris qu'elle le fasse, mais qu'elle ait cette double singularité d'être la seule des participantes à être de seconde génération et la seule à chanter une musique qui n'est pas circonscrite au répertoire d'origine. Parmi nos informatrices, toutes doivent chanter, comme vous dites, du James Brown ou du Johnny Halliday, mais à la question de savoir si elles peuvent chanter des chansons de leur pays d'origine, elles se recentrent toutes sur un point très précis qui est le répertoire de leur culture d'origine. Le lien entre les chansons du pays d'origine et le répertoire est élargi.

---

### **Oriane Amalric**

J'aurais voulu savoir pourquoi il n'y a que des femmes.

---

### **Mathieu Rosati**

Pourquoi que des femmes ? Parce que nous sommes partis de l'hypothèse que par le rapport aux enfants, les femmes étaient souvent plus des passeuses de mémoire et cette hypothèse s'est d'ailleurs vérifiée. Dans les résultats, nous avons eu beaucoup de comptines, de berceuses, etc. Les femmes sont apparues pour nous comme un terrain plus fertile au niveau du répertoire.

---

### **Oriane Amalric**

Vous n'avez pas cherché à recruter des hommes.

---

### **Mathieu Rosati**

S'il y a un deuxième projet, nous essaierons évidemment de le faire.

---

### **Oriane Amalric**

Au départ, dans la recherche de personnes, vous avez ciblé les femmes.

---

### **Mathieu Rosati**

Oui.

---

### **Pierre-Théophile Essoungou**

Je veux d'abord vous remercier parce que depuis hier, c'est une fierté d'être dans cette salle et d'écouter tout ce que vous dites. Pour nous, d'origine étrangère, vous devez comprendre que tous les jours, la France est une terre particulière, une terre d'exil des étrangers. Voilà pourquoi, à longueur de journées, des gens arrivent par l'Allemagne, par l'Italie, souhaitent venir en France. La langue française se parle au plus profond des villages et s'échange dans des marchés. Il y a aussi ce côté solidaire de la France qui fait que, quel que soit le pays d'immigration, il n'y a pas d'immigrés qui ne souhaiteraient pas passer au moins une heure en France. C'est peut-être terrible pour vous, mais pour nous, c'est quelque chose de très joyeux.

Dans chaque quartier, des mamans, des enfants, des parents aident, sans le regarder parfois, un étranger qui n'a rien. C'est particulier. Parfois, nous nous posons cette question : pourquoi ces Français qui ne savent même pas pourquoi on vient chez eux, se permettent de nous aider à trouver des papiers, à vivre ensemble, alors que l'administration nous le refuse ? À travers cette journée, je voulais vraiment vous remercier

---

au nom de tous les étrangers. Tout ce que vous faites chaque jour est une fierté pour nous, que nous venions en prenant l'avion ou que nous venions à travers terre, mer et ciel.

Je voulais également poser une question, mais auparavant, je voulais faire une remarque à Mathieu. Ne dites pas qu'un enfant ne peut découvrir la musique étrangère à travers Internet. Internet, c'est vous et moi.

On a décidé un jour d'y laisser quelque chose. Internet était au départ pour les militaires américains ; aujourd'hui, c'est devenu quelque chose pour tout le monde. Les personnes âgées peuvent aujourd'hui échanger des mails. Je peux discuter avec ma grand-mère au Cameroun où il n'y a ni électricité ni téléphone. Je parle avec tous mes grands-parents et je les vois, ce qui est formidable.

### **Mathieu Rosati**

Je réaffirme ma peur d'Internet par rapport à la transmission de la musique.

### **Pierre-Théophile Essoungou**

Tous les jours, des étrangers musiciens, spécialistes du théâtre ou autre, souhaitent montrer ce qu'ils savent faire, à une mairie, à une ville, à un quartier, mais n'arrivent pas à trouver cet écho pour le faire. Ils se tournent aujourd'hui vers Internet.

### **Mathieu Rosati**

Qu'ils soient obligés de se tourner vers Internet me pose question et cela devrait poser question aux opérateurs culturels parce que cela veut dire que l'on a raté quelque chose.

### **Pierre-Théophile Essoungou**

Vous avez dit qu'en faisant votre émission, vous êtes sûr que vous n'aurez plus l'argent pour le refaire demain matin. Tous les jours, les immigrés souhaitent montrer ce qu'ils savent faire et le seul petit moyen qui reste aujourd'hui, à partir de sa chambre, entre copains, consiste à déposer sur Internet. Internet nous permet aujourd'hui de laisser notre marque. Tous les jours, les étrangers et les Français laissent leur marque et nous essayons d'y piocher pour faire un certain nombre de choses.

Par ailleurs, par rapport à tout ce que vous avez merveilleusement bien raconté, madame, je dirais qu'il faut continuer, mais ne pas se cantonner à cela. Il faut rencontrer des gens un peu partout pour que les choses se fassent, sans avoir d'argent. Pour toute personne, l'une des premières missions est d'avoir l'argent pour voir ce qu'on peut faire. Nous, les immigrés, on nous a donné deux choses : la voix et le plaisir. Même quand on est en train de souffrir, on commence d'abord par chanter. Le chant, c'est ouvrir une autre porte à nos prières et souffrances. Merci.

### **Isabelle Rambaud**

Merci, monsieur. Pour ma part, je vous encourage à persister à aller chercher des fonds pour vous produire. Je pense que la transmission se passe réellement de vous à moi, de la rue aux familles, et des familles aux enfants.

---

## CLÔTURE DU COLLOQUE

---

### Isabelle Rambaud

Le cycle de nos questions/réponses s'achève. Je vais en venir aux conclusions, en demandant à Sarah Clément de me rejoindre. Puisque nous n'avons pas la présence de Driss El Yazami qui est annoncé dans le programme, mais qui malheureusement a des fonctions multiples et importantes, il a envoyé sa déléguée, Sarah Clément à qui je vais laisser la parole. Quant à Lionel Walker qui nous a fait l'honneur de sa présence longue, néanmoins il a dû nous quitter. Je conclurai donc également en son nom.

### Sarah Clément,

#### Déléguée de l'association Génériques et présidente du réseau Mémoires-Histoires en Île-de-France

Merci, Isabelle Rambaud. Bonjour à tous. Je vais d'abord excuser Driss El Yazami qui est au Maroc pour ses nouvelles fonctions de président du Conseil national des droits de l'Homme et également de membre de la commission de réforme de la Constitution marocaine. C'est pour cela qu'il n'a pas pu être là. Le président de l'association Génériques, Jamel Oubechou, était déjà engagé depuis quelques temps aujourd'hui.

Je n'ai pas pu être présente hier, je n'ai été présente qu'une partie de la matinée. Je ne peux donc pas reprendre les échanges qui ont eu lieu. Je voudrais remercier tout d'abord le Conseil général de Seine-et-Marne et la direction des Archives, du Patrimoine et des Musées départementaux, plus particulièrement le président du Conseil général, monsieur Vincent Éblé et le vice-président Lionel Walker, ainsi qu'Isabelle Rambaud, directrice des Archives, du patrimoine et des musées départementaux.

Quand nous avons été sollicités au mois d'octobre pour collaborer et mettre en œuvre une journée sur l'histoire de l'immigration en Seine-et-Marne, pour accompagner l'exposition *Histoires d'ici, Mémoires d'ailleurs* et faire un focus scientifique dans le cadre de journées d'études, nous avons vraiment été motivés et emballés par cette initiative. Cela permettait de décentrer un peu le travail qui est mené en général. Même s'il s'agit d'un travail régional, national, parfois local, le travail est plus centré sur Paris et les départements alentours, particulièrement la Seine-Saint-Denis. Je voulais saluer cette collaboration et j'espère que nous aurons d'autres chantiers par la suite. Je voudrais remercier particulièrement Oriane Amalric pour l'organisation du colloque avec Naïma Yah. J'étais aussi très contente de pouvoir admirer les peintures de Florent Moutti qui est passé à l'association Génériques, il y a quelques années, pour avoir quelques renseignements sur des contextes d'histoire, etc. Les chemins se croisent.

Durant ces journées, l'enjeu était d'avoir des échanges entre des professionnels et des praticiens des milieux universitaires, associatifs et institutionnels. Je ne vais pas reprendre ce que vous disiez sur le festival Migrant'scène, mais cela croise vraiment les différents objectifs, différents tempéraments et différents contextes. Ces échanges et ces confrontations sont particulièrement intéressants.

Pour ouvrir un peu sur les questions de patrimonialisation et rebondir sur ce qu'a présenté Tatiana Sagatni tout à l'heure, au niveau européen, a été validé et labellisé l'itinéraire culturel du patrimoine des migrations. Ce sont à la fois des enjeux de patrimoine, d'histoire, d'environnement, de tourisme et d'économie. L'association Génériques est engagée officiellement depuis un an sur la dynamique qui se crée. Ces premières rencontres en Seine-et-Marne vont permettre de travailler de façon commune sur ces projets. L'idée est de repérer des lieux de mémoire et d'histoire, en lien avec l'histoire de l'immigration. Ce n'est pas forcément du bâti toujours visible aujourd'hui. Il s'agit en tout cas de remettre un peu de sens sur des endroits qui peuvent paraître un peu désertés aujourd'hui ou qui ont été reconstruits, rénovés, etc.

J'espère qu'il y aura de nombreux autres projets ou rencontres dans le département de Seine-et-Marne. Je vais prendre une autre casquette qui est celle de présidente du réseau Mémoires-Histoires en Île-de-France. Comme l'association Génériques était sollicitée et que je suis présidente de ce réseau, l'idée de pouvoir intégrer ces deux journées dans le cadre du printemps de la mémoire était aussi intéressante pour montrer l'étendue des manifestations, des initiatives et des projets sur tout le territoire francilien. La Seine-et-Marne n'est pas le territoire sur lequel nous avons le plus de contacts ou d'associations qui travaillent sur ces questions. Nous ne les connaissons pas beaucoup. Ces journées sont vraiment une occasion très intéressante pour la suite. Je vous remercie beaucoup. Merci encore au Conseil général de Seine-et-Marne et à madame Rambaud.

---

## Isabelle Rambaud

Merci, Sarah. Je crois que nous pouvons nous féliciter de cette collaboration avec l'association Génériques, tant avec vous-même qu'avec Oriane qui a été notre cheville ouvrière. Nous arrivons au terme de ces deux jours, mais je pense que ce n'est qu'un début. En effet, à entendre tous les témoignages et les intervenants, il me vient inévitablement à l'esprit qu'il reste encore beaucoup à faire. Nous étions dans une innovation en abordant cette thématique. Depuis deux ou trois ans, nous avons beaucoup travaillé sur le patrimoine industriel. Il n'est pas absurde de considérer qu'il y a une continuité entre ce premier travail sur le patrimoine industriel et la question de l'immigration parce qu'elle passe beaucoup aussi par la question de l'emploi et en Seine-et-Marne, par l'industrie. Néanmoins, il est vrai que la Seine-et-Marne n'est pas identifiée comme un territoire industriel. C'est une image que l'on s'emploie à corriger. Elle n'est pas non plus un territoire qui accueille de manière très forte un nombre considérable d'étrangers. Il a été cité le chiffre de 9 %, ce qui est faible par rapport à d'autres départements. S'intéresser à ces sujets est donc un peu novateur. Je pense que nous sommes dans la continuité de nos recherches précédentes, de manière à créer de la transversalité. Cela a été aussi l'objet de ce colloque. Il a permis de nous réunir entre institutions qui ne se connaissaient pas, qui ont appris à se connaître, qui se connaissent donc un peu mieux et qui vont probablement travailler davantage ensemble dans le futur. En tout cas, je l'espère.

Lorsque je dis qu'il reste beaucoup à faire, je pense d'abord au domaine de la recherche. Nous avons commencé à faire un premier diagnostic de ce que nous avons dans nos fonds d'archives, nous avons fait le guide des territoires et des mouvements de populations, mais derrière ce premier diagnostic, ce premier inventaire, il reste à l'exploiter. Il reste à faire venir des étudiants, des chercheurs, à solliciter l'université, pour qu'ils viennent travailler sur nos fonds et pour qu'ensuite, s'en dégagent des travaux de recherche qui approfondissent les pistes qui ont été traitées par vous-même, Dominique Le Tirant, dans le cadre précis d'une exposition. Je crois qu'il y a encore beaucoup à faire. Je souhaite que les chercheurs et les universitaires s'emparent de nos ressources pour pouvoir les développer. Un sujet est apparu en filigrane hier, lorsqu'il a été question de l'immigration chinoise. On a vu les mouvements qui quittaient la Chine, on a entendu parler de Bussy-Saint-Georges, mais l'analyse des populations chinoises qui sont aujourd'hui nombreuses en Seine-et-Marne, reste à explorer et à travailler.

Un deuxième sujet fort et important est celui de l'éducation, ce qui a été beaucoup développé à travers la connaissance des autres. L'Éducation nationale s'est emparée de la thématique de l'immigration. Nous nous interrogeons aussi à travers les médiateurs qui sont des relais et des passeurs de connaissances avec le monde scolaire et de l'Éducation nationale. Il y a encore un travail à approfondir.

Je relève aussi que l'art et Internet sont des médias puissants. Nous en avons la preuve sur les murs. Tout à l'heure, il a été question de musique, de festivals. Je crois qu'il y a là aussi des ressources importantes à croiser, avec l'outil formidable que représente Internet. Je crois qu'il faut insister sur Internet comme un outil positif, même s'il a des contraintes et des aspects négatifs. Néanmoins, c'est un lieu de ressources, comme nous l'avons vu avec Odysséo et c'est un lieu de liens. Lieu et lien vont ensemble dans Internet.

Pour finir, je voudrais tous vous remercier, les équipes des Archives qui se sont beaucoup impliquées et qui ont été présentes jusqu'au bout sur l'organisation de ce colloque, les intervenants, les partenaires, nos élus qui nous ont fait confiance et qui nous ont demandé d'organiser ce colloque. Je voudrais tous vous remercier parce que l'organisation de ces deux jours qui vont se poursuivre par la visite de l'exposition, est aussi une marque du degré d'humanité que citait tout à l'heure Mathieu. J'ai relevé cette notion de degré d'humanité. Je crois que lorsqu'on parle d'immigration, on parle plus de personnes que de territoires. Je crois que c'est ce degré d'humanité qui nous a réunis ces deux jours.

Je voudrais que vous repartiez avec un degré d'humanité renforcé. C'est un peu mon souhait pour l'avenir. Merci à vous tous d'être venus.

---

---

## NOTES

### La mention N.D.E. signale les notes des éditeurs.

**1 - N.D.E.** : le 28 avril 2011, une semaine avant le colloque *Histoires d'ici, Mémoires d'ailleurs*, a été publié un article dans lequel plusieurs dirigeants de la Direction technique nationale (DTN) de la Fédération française de football (FFF) sont accusés d'avoir approuvé le 8 novembre 2010 un principe de quotas ethniques discriminatoires officieux dans les centres de formation (Fabrice Arfi, Michaël Hajdenberg, Mathilde Mathieu, « Foot français : les dirigeants veulent moins de noirs et d'arabes », journal en ligne *Mediapart*, [www.mediapart.fr](http://www.mediapart.fr)). Le 2 mai, la FFF et l'Inspection générale de la jeunesse et des sports (IGJS) ont ouvert chacune une enquête dont les résultats ont été remis après le colloque, le 10 mai. Ainsi, durant le colloque, l'actualité était marquée par les réactions de l'opinion publique (partis politiques, associations de lutte contre le racisme, personnalités du football, médias, etc.) à « l'affaire des quotas ». Sources : « Football : l'enquête sur l'affaire des quotas est lancée, la FFF tremble », 02/05/2011, site Internet [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr), consulté le 04/08/2011, et « Quotas : « Pas lieu de saisir la justice » mais des « dysfonctionnements » relevés à la FFF », 10/05/2011, site Internet [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr), consulté le 05/08/2011.

**2 - N.D.E.** : Gérard Noiriel, Stéphane Béaud, « Race, classe, football : ne pas hurler avec la meute », dans *Libération*, 06/05/2011, p. 26-27.

**3 - N.D.E.** : ACSÉ : Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances. Créée par la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances, l'ACSÉ est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministre de la ville, chargé de mettre en œuvre les orientations gouvernementales en matière de politique de la ville, de lutte contre les discriminations et d'égalité des chances.

**4 - N.D.E.** : cf. le site Internet du réseau Mémoires-Histoires en Île-de-France : [www.memoires-histoires.org](http://www.memoires-histoires.org)

**5 - N.D.E.** : cet instrument de recherche, *Territoires et mouvements de population en Seine-et-Marne, 1800-1975*, est consultable sur le site Internet des Archives départementales à l'adresse suivante : <http://archives.seine-et-marne.fr/inventaires-en-ligne>

**6 - N.D.E.** : les enregistrements sonores et les textes des interventions du colloque *Histoires d'ici, Mémoires d'ailleurs*, sont téléchargeables et consultables en ligne à l'adresse suivante : <http://archives.seine-et-marne.fr/histoires-dici-memoires-dailleurs>

**7 - N.D.E.** : à l'occasion du colloque *Histoires d'ici, Mémoires d'ailleurs* et durant tout le mois de mai 2011, le projet *Tous Français, tous différents* de Florent Moutti, constitué d'entretiens avec une vingtaine de Français issus de l'immigration, d'âge et de milieu social différents, et de leur portrait sur toile de Jouy, a été exposé aux Archives départementales de Seine-et-Marne.

**8 - N.D.E.** : en 1983, 32 enfants d'immigrés d'origine maghrébine de la cité des Minguettes à Vénissieux, près de Lyon, décident de traverser la France à pied pour attirer l'attention sur les problèmes de racisme d'une façon pacifique. Débutée le 15 octobre 1983 à Marseille, cette « marche pour l'égalité et contre le racisme » ou « marche des beurs », se transforme en une grande manifestation à mesure que de nouveaux marcheurs de la France entière les rejoignent. Elle s'achève à Paris le 3 décembre 1983, où près de 100 000 personnes défilent et où les responsables de la délégation sont reçus par le président de la République, François Mitterand. Cette marche a notamment eu pour conséquence la création d'une carte de résident de dix ans pour tous les étrangers (loi n°84-622 du 17 juillet 1984) et la création de nombreuses associations de lutte contre le racisme. Sources : *loi n°84-622 du 17 juillet 1984*, site Internet [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr), consulté le 04/08/2011 ; « Marche contre le racisme – réactions jeunes immigrés du haut du lièvre » (3 mn 26 s, *Lorraine soir*, 22/11/1983, France 3 Régions Nancy), « Marche pour l'égalité et contre le racisme » (3 mn 47 s, JA20H, 03/12/1983, Antenne 2), « La marche des immigrés » (3 mn 04 s, JA20H, 27/11/1983, Antenne 2), site Internet de l'Institut national de l'audiovisuel, [www.ina.fr](http://www.ina.fr), consulté le 04/08/2011 ; Philippe Bernard, « La longue marche des beurs », dans *Le Monde*, 03/12/1993, et « La gauche n'a pas osé mettre en avant les enfants d'immigrés », dans *Le Monde*, 03/12/2003.

**9 - Cf. ci-dessus n. 2.**

---

**10** - <http://www4.culture.gouv.fr/actions/recherche/interculturels/>

**11** - Muriel Cohen, « Les bidonvilles de Nanterre, entre « trop plein » de mémoire et silences », dans *Diasporas*, à paraître. Conférence à la CNHI, UniverCité, février 2011.

**12** - Manifestation pour la paix en Algérie et contre l'OAS organisée à Paris à l'appel du PSU et du PCF, violemment réprimée au métro Charonne.

**13** - « Rapport pour la création d'un centre national de l'histoire et des cultures de l'immigration », dans *Migrance*, n°19, octobre-décembre 2001.

**14** - Jacques Toubon, *Mission de préfiguration du centre de ressources et de mémoire de l'immigration, Rapport au Premier ministre*, Paris : La Documentation française, mai 2004, 254 p.

**15** - Décret n°2006-1388 du 16 novembre portant création de l'Établissement public de la Porte Dorée – Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

**16** - La Cité a suscité de nombreux articles et études depuis le temps de la préfiguration. Voir notamment Marie Poinot, « Leur histoire est notre histoire : la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, vecteur de reconnaissance des populations immigrées en France », dans *Migrations, mémoires, musées*, éd. Laure Teulières et Sylvie Toux, Toulouse : Méridiennes, 2008.

**17** - Maureen Murphy, *Un palais pour une cité. Du musée des colonies à la Cité nationale de l'histoire de l'immigration*, Paris : RMN, 2007, et Laure Blévis, Hélène Lafont-Couturier, Nanette Snoep, Claire Zalc, dir., *1931, les étrangers au temps de l'exposition coloniale*, Paris : Gallimard-CNHI, 2008.

**18** - Voir le dossier de la revue *Hommes et Migrations* publié après l'ouverture du musée et qui rassemble la réflexion des acteurs qui ont porté la mise en œuvre de l'exposition permanente, « Une collection en devenir », dans *Hommes et Migrations*, n°1267, mai-juin 2007.

**19** - Laure Blévis et Claire Zalc, « Comment « mettre l'histoire en musée » : retour sur l'exposition *1931, les étrangers au temps de l'exposition coloniale* », dans [www.laviedesidees.fr](http://www.laviedesidees.fr), le 26 janvier 2009.

**20** - N.D.E. : pour la commémoration du bicentenaire de la Révolution française, Jean-Paul Goude, graphiste, photographe et réalisateur, a organisé à la demande du gouvernement un défilé monumental dans la nuit du 14 juillet 1989 sur les Champs-Élysées à Paris. Le « métissage » s'est notamment illustré par la participation d'environ 8 000 figurants de différentes nationalités, par des représentations de Chinois, de Soviétiques, d'Américains et d'Africains, par l'interprétation d'une symphonie composée par Wally Badarou, musicien français d'origine béninoise, par des joueurs d'instruments traditionnels de différentes régions de France, ou encore par l'interprétation de *La Marseillaise* par la cantatrice américaine Jessye Norman. Source : Daniel Schneidermann, « Le Paris fou des célébrations : Jean-Paul Goude et son défilé-fantasme », dans *Le Monde*, 15/06/1989.

**21** - N.D.E. : l'exposition *France des étrangers, France des libertés : presse et communautés dans l'histoire nationale* retrace deux siècles d'histoire de la presse créée par les diverses communautés immigrées. Elle a été présentée en février 1989 au musée d'Histoire de Marseille, puis à la collégiale Saint-Pierre Le Puellier d'Orléans, au Toit de la Grande Arche à Paris, puis à Strasbourg. Miniaturisée, l'exposition est présentée depuis 1992 dans des associations et des établissements scolaires. Source : site Internet de l'association Génériques, [www.generiques.org](http://www.generiques.org), consulté le 03/08/2011.

**22** - N.D.E. : à l'appel du FLN, des Algériens, hommes, femmes et enfants, défilent dans les rues de Paris dans la nuit du 17 au 18 octobre 1961 pour protester contre le couvre-feu imposé depuis le 5 octobre 1961 aux Algériens de Paris et de sa banlieue. 11 538 manifestants sont arrêtés et subissent les coups et les tortures de la police. Le bilan de ces violences est d'au moins 31 disparus, 337 blessés et une centaine de morts. Source : Linda Amiri, « La répression policière en France vue par les archives », dans *La Guerre d'Algérie, 1954-2004 : la fin de l'amnésie*, dir. Benjamin Stora et Mohammed Harbi, Paris : Robert Laffont, 2004, p. 415-416]. Voir l'intervention de Peggy Derder p. 36.

---

---

**23** - N.D.E. : à Paris, suite à des attentats perpétrés le 7 février 1962 par l'Organisation armée secrète (OAS), plus de 10 000 personnes manifestent le 8 février, depuis la place de la Bastille, pour la paix en Algérie et contre l'OAS. La police repousse violemment les manifestants, dont une partie est bloquée dans l'entrée de la station de métro Charonne, ce qui provoque 9 morts et 110 blessés chez les manifestants et 140 parmi les policiers. Sources : Rémi Kauffer, « OAS : la guerre franco-française d'Algérie », dans *La Guerre d'Algérie, 1954-2004 : la fin de l'amnésie*, op. cit., p. 452 ; Guy Pervillé, « Métro Charonne », dans *Dictionnaire historique de la vie politique française au XX<sup>e</sup> siècle*, dir. Jean-François Sirinelli, Paris : Quadrige / Presses Universitaires de France, 1995, p. 779-780. Voir l'intervention de Peggy Derder p. 36.

**24** - N.D.E. : l'exposition *Allez la France ! Football et immigration, histoires croisées* qui a eu lieu du 26 mai 2010 au 2 janvier 2011 à la CNHI, interrogeait le lien entre football et immigration et s'est ainsi focalisée sur le parcours de joueurs étrangers en France. Source : site Internet de la CNHI, [www.histoire-immigration.fr](http://www.histoire-immigration.fr), consulté le 10/08/2011.

**25** - N.D.E. : le 6 mai 2011, jour d'ouverture du colloque, le quotidien *Libération* a titré sa Une « Le foot français est-il raciste ? ».

**26** - N.D.E. : exposition à la Cité nationale de l'histoire de l'immigration du 2 mars au 28 août 2011 ; cf. le catalogue *Polonia, des Polonais en France depuis 1830*, dir. Janine Ponty, Paris : Cité nationale de l'histoire de l'immigration/ Montag, 2011.

**27** - N.D.E. : sur l'emploi de ces mots, voir les articles de Catherine Wihtol de Wenden, « Migration, pluralité, intégration », dans *Glottopol, revue de sociolinguistique en ligne*, n°11, janvier 2008 ; « Démographie, immigration, intégration », dans *Questions d'Europe*, octobre 2008 ; « Accueil, l'état de la France », dans *Ceras – revue Projet*, n°311, juillet 2009, URL : <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=3862>

**28** - Catherine Wihtol de Wenden, « L'épisode des « Barcelonnettes » au Mexique », dans *Panoramiques*, n°65, 4<sup>e</sup> trimestre 2003, Éditions Corlet / Marianne.

**29** - Klaus Bade, *L'Europe en mouvement*, Paris : Seuil, 1998.

**30** - Georges Tapinos, *L'immigration étrangère en France*, Cahier de l'INED, 1975.

**31** - André Lebon, *Immigration et présence étrangère en France en 1999*, Paris : La Documentation française, décembre 2000.

**32** - United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, *International Migration 2009*.

**33** - Haut Conseil à l'intégration, *Rapport statistique de l'Observatoire statistique de l'Immigration et de l'Intégration*, janvier 2007, doc.

**34** - COMEDD, *Inégalités et discriminations. Pour un usage critique et responsable de l'outil statistique, Rapport*, 5 février 2010.

**35** - N.D.E. : Éric Besson, ministre de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale de janvier 2009 à novembre 2010.

**36** - Michèle Tribalat, *Les yeux grands fermés. L'immigration en France*, Paris : Denoël, 2010, 222 p., p. 84.

**37** - François Héran, *Le temps des immigrés*, Paris : Seuil, 2007 ; voir aussi Jack Lang, Hervé Le Bras, *Immigration positive*, Paris : Odile Jacob, 2007.

**38** - Jacques Simon, *L'immigration algérienne en France des origines à l'indépendance*, Paris : Éditions Paris-Méditerranée, 2000, p. 61.

**39** - Instructions ministérielles des 8 août, 11 août et 12 septembre 1924 ; circulaires du Gouvernement général en Algérie en septembre, octobre, novembre 1924. Ces mesures sont prises notamment sous la

---

---

pression des entrepreneurs et colons en Algérie inquiets de constater cette fuite de la population active masculine. Annulées par le Conseil d'État en juin 1926, les restrictions sont rétablies en août.

**40** - L'Étoile nord-africaine est une première fois dissoute le 26 janvier 1937 par un décret émanant du gouvernement du Front populaire, elle réapparaît le 11 mars suivant sous le nom de Parti du peuple algérien (PPA) qui est à son tour dissous le 26 septembre 1939.

**41** - Benjamin Stora, *Les immigrés algériens en France. Une histoire politique 1912-1962*, Paris : Hachette Littératures, collection Pluriel, 2009.

**42** - Recensements généraux de population effectués par l'INSEE en 1954 et 1962.

**43** - Ce chiffre, plus vraisemblable, est peut-être lui-même inférieur aux données réelles, de l'ordre de 450 000. Le dénombrement est en effet difficile : les Algériens ne sont pas étrangers, mais des Français musulmans d'Algérie. Certaines sources administratives et statistiques ne les distinguent pas toujours des métropolitains.

**44** - La loi du 20 septembre 1947 consacre la « continuité territoriale » et la « liberté de circulation ». L'article 2 stipule : « quand les Français musulmans résident en France métropolitaine, ils y jouissent de tous les droits attachés à la qualité de citoyens français et sont soumis aux mêmes obligations ».

**45** - La Société nationale de construction de logements pour les travailleurs algériens est fondée en 1956 pour résoudre la pénurie et l'insalubrité de l'habitat des migrants algériens. Le premier foyer ouvre en 1959 à Argenteuil. Son premier dirigeant est Eugène Claudius-Petit.

**46** - Une enquête de la Préfecture de police fait apparaître un surpeuplement encore plus important avec un taux moyen de 2,26 personnes par chambre, les hôteliers ne déclarant pas tous leurs occupants.

**47** - Peggy Derder, *L'immigration algérienne et les pouvoirs publics dans le département de la Seine 1954-1962*, Paris : L'Harmattan, 2001, 182 p.

**48** - Le PPA-MTLD (Parti du peuple algérien – Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques) connaît une grave scission à l'été 1954 qui donne naissance au MNA rassemblant les messalistes et au FLN qui déclenche l'insurrection armée de la Toussaint rouge.

**49** - Ali Haroun, *La 7<sup>e</sup> wilaya. La guerre du FLN en France 1954-1962*, Paris : Le Seuil, 1986, p. 307. (Il s'agit bien sûr d'anciens francs).

**50** - Il a été Secrétaire général du Protectorat du Maroc entre 1954 et 1956 puis Inspecteur général de l'Administration en mission extraordinaire de mai 1956 à mars 1958 en Algérie, plus précisément à Constantine.

**51** - Sections administratives spéciales (SAS) et Sections administratives urbaines (SAU) en Algérie. Service d'assistance technique aux Français musulmans d'Algérie (SAT-FMA) à Paris.

**52** - Des plaintes sont déposées en février 1961 contre les Harkis pour torture et disparition. Cf. Paulette Péju, *Ratonnades à Paris* précédé de *Les harkis à Paris*, Paris : Éditions La Découverte, 2000.

**53** - Le Vélodrome d'Hiver est fermé en septembre 1958 avant sa destruction.

**54** - Y sont transférées l'ensemble des personnes internées dans les gymnases précédemment cités. Le centre d'identification de Vincennes est défini comme un centre de transit où les Algériens internés peuvent être maintenus par arrêté préfectoral pour une période pouvant atteindre 15 jours. Pour ceux dont le dossier est réellement chargé le ministère de l'Intérieur a créé trois camps administratifs : Saint-Maurice-l'Ardoise dans le Gard, Vadenay dans la Marne et Thôl dans l'Ain.

---

**55** - Jim House, Neil Mac Master, Paris 1961. *Les Algériens, la terreur d'État et la mémoire*, Paris : Éditions Tallandier, 2008, 538 p. Les deux historiens britanniques démontrent l'importation d'une violence coloniale en métropole et replacent la nuit du 17 octobre dans un contexte de montée de la brutalité policière.

**56** - Le recensement de population de 1975 fait apparaître 710 690 immigrés algériens en France soit un doublement depuis 1962.

**57** - N.D.E. : la « Toussaint rouge » ou « Toussaint sanglante » désigne la nuit du 31 octobre et le 1<sup>er</sup> novembre 1954. Plus de 30 attentats sont perpétrés en Algérie par des groupes armés se réclamant du Front de libération nationale (FLN). Ils marquent l'émergence du FLN et sont considérés comme le début de la guerre d'Algérie. Source : Benjamin Stora et Mohammed Harbi, dir., *La guerre d'Algérie, 1954-2004 : la fin de l'amnésie*, Paris : Robert Laffont, 2004, p. 316.

**58** - N.D.E. : Benjamin Stora enseigne l'histoire du Maghreb contemporain (XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles), les guerres de décolonisations et l'histoire de l'immigration maghrébine en Europe à l'université Paris-XIII et à l'Institut national des langues et civilisations orientales. Cf. notamment B. Stora et Émile Temime, dir., *Immigrances : l'immigration en France au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris : Hachette Littératures, 2007 ; B. Stora, *Les immigrés en France : une histoire politique, 1912-1962*, Paris : Hachette Littératures, 2009 ; id., *La guerre d'Algérie*, Paris : Fayard, 2010. Sources : site Internet de l'université Paris-XIII, <http://www.univ-paris13.fr>, et catalogue de la Bibliothèque nationale de France, <http://catalogue.bnf.fr>, consultés le 20/07/2011.

**59** - N.D.E. : SGI : Société générale de l'immigration.

**60** - N.D.E. : le « passeport Nansen » est un document international de voyage, mis en place le 5 juillet 1922 à l'initiative de Fridtjof Nansen (1861-1930), explorateur, naturaliste et homme politique norvégien, directeur du Haut commissariat aux réfugiés de la Société des Nations (SDN). Il permet aux personnes considérées comme « apatrides » de posséder une identité officielle et d'obtenir la protection des lois internationales et des états qui reconnaissent ce passeport. Ces « apatrides » sont des citoyens de pays disloqués à la suite de révolutions ou de guerres. Quand le statut de réfugié est institutionnalisé par la Convention de Genève du 28 juillet 1951, le passeport Nansen perd son utilité et cesse progressivement d'être utilisé. Sources : Georges Coudry, « Notes sur le passeport Nansen », dans *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°44, 1996, p. 19-21, et Michel Mourre, dir., *Dictionnaire encyclopédique d'histoire*, Paris : Bordas, 1986, p. 3207.

**61** - N.D.E. : la *Retirada*, du mot « retraite » en espagnol, est l'exil vers la France d'un demi-million de républicains espagnols, fin janvier et début février 1939, à fin de la guerre civile espagnole [juillet 1936-mars 1939]. Sources : Michel Mourre, dir., *Le Petit Mourre : dictionnaire de l'histoire*, Paris : Larousse/Bordas, 1998, p. 346, et *La Retirada : histoire et mémoire*, sur le site Internet de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, [www.histoire-immigration.fr](http://www.histoire-immigration.fr), consulté le 08/08/2011.

**62** - N.D.E. : le terme de « messalistes » fait référence aux partisans d'Ahmed Messali Hadj (1898-1974) et de son Mouvement national algérien (MNA), créé le 3 décembre 1954. Ahmed Messali Hadj privilégie le combat politique et conçoit la lutte armée comme un moyen de pression éventuel. Il s'oppose aux partisans de la lutte armée comme moyen exclusif de libération, tels que le Front de libération national (FLN). Cette opposition a amené plusieurs conflits armés entre le FLN et le MNA, qui a provoqué plusieurs milliers de morts dans chacun des deux mouvements. Sources : M. Mourre, dir., *Le Petit Mourre : dictionnaire de l'histoire*, op. cit., p. 739 ; M. Mourre, dir., *Dictionnaire encyclopédique d'histoire*, op. cit., p. 3053 ; Gilbert Meynier, « Le PPA-MTLD et le FLN-ALN, étude comparée », dans *La Guerre d'Algérie, 1954-2004 : la fin de l'amnésie*, dir. B. Stora et M. Harbi, op. cit., p. 420-427 ; Linda Amiri, « La guerre dans la guerre : La lutte entre le FLN et le MNA en métropole, 1954-1962 », dans *Les cahiers d'histoire sociale*, n°23, Nanterre : Institut d'histoire sociale, 2004, p. 108-109.

**63** - N.D.E. : *La Durance* est le bulletin d'informations et de liaison des professeurs d'histoire, de géographie et d'éducation civique de l'académie d'Aix-Marseille. Chaque année en février, le groupe « La Dur@nce » organise des journées qui rassemblent des spécialistes d'un thème lié à l'enseignement. Source : site Internet de l'Académie d'Aix-Marseille, consulté le 19 septembre 2011, <http://www.ac-aix-marseille.fr>

---

---

**64** - N.D.E. : CIEMI : Centre d'information et d'études sur les migrations internationales.

**65** - N.D.E. : le catalogue de l'exposition *L'immigration algérienne et la société française pendant la guerre d'Algérie, 1954-1962* est en cours de préparation.

**66** - N.D.E. : Linda Amiri prépare, à l'Institut d'études politiques de Paris, une thèse sous la direction de Benjamin Stora et Serge Bernstein, intitulée *La Fédération de France du Front de Libération Nationale (1954-1962)*. Elle a publié *Les Fantômes du 17 octobre 1961*, Paris : Éditions Mémoire-Génériques, 2001, et *La bataille de France, la guerre d'Algérie en métropole*, Paris : Robert Laffont, 2004. Elle a contribué à *Immigrances : l'immigration en France au XX<sup>e</sup> siècle, op. cit.*

**67** - Cf. Charles Dickens, *Pickwick Papers*, vol. 3, chap. II ; cité par E. Goffman, *Stigmates*, Minuit, 1975 (1<sup>re</sup> éd. 1963), p. 88.

**68** - Propos rapportés par *Le Monde*, 4-5/7/1993.

**69** - Jacques Rancière, *La méésentente*, Paris : Galilée, 1995, 187 p.

**70** - N.D.E. : Gérard Noiriel, *Le massacre des Italiens : Aigues-Mortes, 17 août 1893*, Paris : Fayard, 2009, 294 p.

**71** - N.D.E. : Georges Mauco (1899-1988) était psychanalyste, diplômé de pédagogie-psychologie et de neuropsychiatrie infantile, spécialiste de psychopédagogie scolaire et de la psychologie des enfants et des travailleurs immigrés. Il a notamment publié *Les Étrangers en France. Étude géographique sur leur rôle dans l'activité économique*, thèse pour le doctorat ès lettres présentée à la Faculté des lettres de l'université de Paris, Paris : Armand Colin, 1932 ; *Les étrangers en France : Leur rôle dans l'activité économique*, Paris : Armand Colin, 1932 ; *Les Migrations ouvrières en France au début du XIX<sup>e</sup> siècle, d'après les rapports des préfets de l'Empire de 1808 à 1813*, thèse complémentaire pour le doctorat ès lettres présentée à la faculté des Lettres de l'université de Paris, Paris : André Lesot, 1932 ; *Les étrangers en France et le problème du racisme*, Paris : La Pensée universelle, 1977. Il a collaboré à la publication en 1939 par le Conseil universitaire de la recherche sociale de *Documents pour servir à l'étude des étrangers dans l'agriculture française, Enquête entreprise sous la direction d'Albert Demangeon*, Paris : Hermann et Cie, 1939. Source : Catalogue en ligne de la Bibliothèque nationale de France, <http://catalogue.bnf.fr>, consulté le 20/07/2011.

Économiste, statisticien et démographe, Alfred Sauvy (1898-1990) a été à l'initiative de la création de l'Institut national d'études démographiques (INED), dont il a été le premier directeur (1945-1962). Il a enseigné à l'Institut d'études politiques (1945-1959), puis au Collège de France (1959-1969). De 1945 à 1981, il a représenté la France auprès de l'Organisation des Nations Unies dans les commissions de la statistique et de la population. Fondateur et rédacteur en chef de la revue *Population*, il est l'auteur de nombreux ouvrages sur l'économie et la démographie, tels que : *Essai sur la conjoncture et la prévision économique*, Paris : Éditions du Centre polytechnicien d'études économiques, 1938 ; *Des Français pour la France, le problème de la population*, Paris : Gallimard, 1946 ; *Le travail noir et l'économie de demain*, Paris : Calmann-Lévy, 1984. Source : Jacques Julliard et Michel Winock, dir., *Dictionnaire des intellectuels français*, 3<sup>e</sup> éd., Paris : Éditions du Seuil, 2009, p. 1032-1034.

**72** - N.D.E. : en avril 2011, environ 25 000 migrants tunisiens illégaux obtiennent du gouvernement italien des permis de séjour. La plupart se rendant ensuite en France, des contrôles de police près de la frontière franco-italienne sont rétablis, notamment à Nice, et de nombreux migrants sont reconduits en Italie, parfois après une attente en centre de rétention. Sources : *Nice-Ville, terminus forcé pour les migrants tunisiens*, 21/04/2011, sur le site Internet [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr), consulté le 10/08/2011 ; « Migrants tunisiens: la France et l'Italie ont « violé l'esprit » de Schengen, pas ses règles », dans *Libération*, 25/07/2011.

**73** - N.D.E. : les accords de Schengen ont été signés le 14 juin 1985 et le 19 juin 1990 par certains des États membres de l'Union européenne à Schengen (Luxembourg). Ils actent la suppression graduelle des contrôles physiques aux frontières communes des pays signataires, créant ainsi un espace de libre circulation des personnes et des marchandises, « l'espace Schengen ». En 1997, ces accords ont été intégrés au traité instituant la Communauté européenne et au traité sur l'Union européenne. Ils sont appliqués par tous les États membres de l'Union européenne, à l'exception du Royaume-Uni et de l'Irlande, qui y participent partiellement. La Norvège (1999), l'Islande (1999), la Suisse (2008) et le Lichtenstein (2008), qui ne font pas partie

---

de l'Union européenne, les appliquent également. Les dix pays ayant adhéré à l'Union européenne le 1<sup>er</sup> mai 2004 se sont engagés à les respecter. Cependant, les contrôles aux frontières intérieures avec ces pays sont maintenus jusqu'à ce que le Conseil de l'Union européenne décide que les conditions de suppression de ces contrôles sont remplies. Sources : *Les accords de Schengen*, sur le site Internet du Sénat, [www.senat.fr](http://www.senat.fr), et *L'espace et la coopération Schengen*, sur le portail officiel de l'Union européenne, <http://europa.eu>, consultés le 08/08/2011.

**74 - N.D.E.** : GISTI : Groupe d'information et de soutien des immigrés. Créée en 1972, cette association regroupe des spécialistes du droit des étrangers, organise des permanences juridiques gratuites et des formations et édite des publications. Source : site Internet du GISTI, [www.gisti.org](http://www.gisti.org), consulté le 04/08/2011.

**75 - N.D.E.** : CGT : Confédération générale du travail. Fondée en septembre 1895 à Limoges, la CGT est un regroupement d'organisations syndicales, organisé en unions locales, départementales et en fédérations professionnelles, dirigé par un congrès confédéral constitué par les représentants mandatés par les syndiqués dans les syndicats. Sources : *Statuts adoptés au 45<sup>e</sup> congrès de la CGT, 3-8 décembre 1995*, site Internet de la CGT, [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr), consulté le 08/08/2011 ; et Jean-Louis Robert, « CGT [Confédération générale du travail] », dans *Dictionnaire historique de la vie politique française au XX<sup>e</sup> siècle*, dir. Jean-François Sirinelli, Paris : Quadrige / Presses Universitaires de France, 1995, p. 205-209.

**76 - N.D.E.** : le récépissé de demande de titre de séjour permet de demeurer en France durant l'instruction de son dossier par la préfecture, pendant une durée minimum d'1 mois. Sauf cas particuliers, ce récépissé n'autorise pas son titulaire à exercer une activité professionnelle. Sources : *Occupation de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration par les travailleurs sans papiers !*, sur le site Internet de la CIMADE, [www.cimade.org](http://www.cimade.org), et *Récépissé de demande de titre de séjour*, site Internet officiel de l'administration française, [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), consultés le 05/08/2011.

**77 - N.D.E.** : le 27 mai 2010, des travailleurs sans papiers débute l'occupation du parvis de l'Opéra Bastille pour manifester leur opposition à l'application, jugée problématique par des syndicats et une partie du patronat, des critères de régularisation de la circulaire du 24 novembre 2009 sur la régularisation par le travail. Cette occupation a été simultanée aux discussions menées entre les syndicats et les ministères de l'Immigration et du Travail et s'est achevée le 18 juin 2010 après l'acceptation par le gouvernement d'ajustements pour harmoniser ces critères. Source : *Satisfaits, les travailleurs sans-papiers quittent la place de la Bastille*, 19/06/2010, sur le site Internet [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr), consulté le 25/07/2011.

**78 - N.D.E.** : Saïd Bouziri (1947-2009) était un militant pour l'égalité des droits. Il a été membre du Conseil d'administration du Fonds Action Social (FAS), du Conseil national des populations immigrées et du Conseil d'administration de la Fonda (association pour la promotion de la vie associative) et directeur de publication de *Migrance*, revue spécialisée dans l'histoire de l'immigration. Il a également été, pour la Ligue des droits de l'Homme, responsable de la commission « Immigrés », puis trésorier national. Il a organisé et collaboré à de nombreuses grèves et actions de soutien aux étrangers, notamment des sans-papiers ; souvent à travers les comités, médias ou associations qu'il a fondés ou cofondés (revue *Sans Frontière*, association Génériques). Source : *Saïd Bouziri nous a quitté*, sur le site Internet de l'association Génériques, [www.generiques.org](http://www.generiques.org), consulté le 20/07/2011.

**79 - N.D.E.** : référence aux idées de Jean-Marie Le Pen, fondateur et dirigeant de 1972 à 2011 du Front National, parti politique français d'extrême-droite. Source : *Marine Le Pen devient officiellement présidente du Front national*, 16/01/2011, sur le site Internet [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr), consulté le 08/08/2011.

**80 - N.D.E.** : *Allons-Z'en-France* est un spectacle de danse hip-hop organisé par l'association « Des acteurs culturels jusqu'aux chercheurs et aux artistes » (DAJA) avec la collaboration de Gérard Noiriel. Le projet a été accueilli en résidence au WIP, laboratoire permanent du dialogue arts/société, du parc de La Villette en février et mai 2010, puis en février 2011 où il a fait l'objet d'une présentation au public, suivie d'un débat. Les premières représentations du spectacle ont eu lieu les 28, 29 et 30 mars 2011 au WIP. Sources : sites Internet de l'association DAJA, [www.daja.fr](http://www.daja.fr), et du WIP, [www.wip-tillette.com](http://www.wip-tillette.com), consultés le 20/07/2011.

**81 - N.D.E.** : Alain Supiot est docteur en droit, professeur agrégé des Universités, membre depuis 2001 de l'Institut Universitaire de France (chaire *Dogmatique juridique et lien social*), docteur *honoris causa* de

---

l'Université de Louvain. Ses recherches concernent le droit du travail et de la sécurité sociale et l'analyse des fondements dogmatiques du lien social. Il est notamment l'auteur des ouvrages *Le droit du travail*, 5<sup>e</sup> éd., Paris : Presses universitaires de France, 2011 ; *Critique du droit du travail*, 2<sup>e</sup> éd., Paris : Presses universitaires de France, 2007 ; *Homo juridicus : essai sur la fonction anthropologique du droit*, Paris : Éd. du Seuil, 2005. Sources : site Internet de l'Institut d'études avancées de Nantes, [www.iea-nantes.fr](http://www.iea-nantes.fr), consulté le 20/07/2011 ; catalogue de la Bibliothèque nationale de France, <http://catalogue.bnf.fr>, consulté le 25/07/2011.

**82** - N.D.E. : Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens : sur l'idée moderne de nation*, Paris : Gallimard, 1994, 228 p.

**83** - Exceptions faites des articles de Live Yusion [1992] et de Véronique Poisson [2005]. Voir également l'ouvrage *Le Paris Asie* de Blanchard et Deroo [2004] où quelques aspects de cette histoire sont exposés. On trouve également des éléments historiographiques intéressants dans les travaux de sociologie ou d'anthropologie de Live Yusion [1991a], de Véronique Poisson [2004] et d'Estelle Auguin [2009]. Les recherches de Ma Li [2006, 2009] quant à elles concernent les travailleurs chinois de la Grande Guerre. Il faut signaler également l'article de l'ethnologue asiatiste Charles Archaimbault paru en 1952, consacré aux Chinois de Paris, qui constitue une analyse précieuse de la situation à l'époque. C'est malheureusement le seul article qu'il consacra à ce thème, probablement et paradoxalement jugé trop « exotique » aux yeux de l'institution ethnologique de l'époque, plus intéressée à observer l'altérité au lointain que chez soi. Ce précurseur de l'ethnologie urbaine retournera à ses études des sociétés asiatiques : en Asie. Côté chinois, les travaux historiques sur l'immigration en France semblent rares également, sinon inexistantes. On trouve néanmoins quelques éléments d'informations dans des publications plus générales par exemple dans Chen Guoji [1988].

**84** - Rue du Temple, rue des Gravilliers, rue Chapon, rue des Vertus, rue Pastourelle, rue des Archives entre autres.

**85** - De 1999 à 2008, le nombre annuel d'immigrés (au sens de l'INSEE) originaires de Chine continentale autorisés à séjourner en France est passé de 3 117 à 11 893, soit un total de 81 652 immigrés (source : *Enquête trajectoires et origines, Téo*, de l'Institut national d'études démographiques, INED). Si on y ajoute les personnes qui au recensement de 1999 avaient ou avaient eu la nationalité chinoise (Français par acquisition), soit 36 552, on obtient un total de 118 204 personnes (ces chiffres ne prennent évidemment pas en compte les personnes en situation irrégulière). Pour approcher le nombre d'individus d'origine chinoise, il faudrait ajouter à ce chiffre les personnes nées à l'étranger (mais hors de Chine) qui sont ou se réclament d'une ascendance chinoise ce qui est impossible à comptabiliser. À titre indicatif le nombre d'étrangers et de Français par acquisition, originaires du Cambodge, du Laos et du Vietnam était de 193 612 au recensement de 1999. Seule une partie d'entre eux était d'origine chinoise, de l'ordre de 70 % selon les estimations. Le total de personnes d'origine chinoise (selon ces critères) en situation régulière avoisinerait les 250 000 auquel il faudrait ajouter les personnes nées françaises (cas d'une partie de la 2<sup>e</sup> génération née en France) et les personnes en situation irrégulière.

**86** - N.D.E. : les miguélistes sont les partisans de Dom Miguel [1802-1866], fils de Jean VI de Portugal, qui prit la tête des absolutistes. Roi-consort en 1826, il se proclame roi en 1828 sous le nom de Michel I<sup>er</sup> de Portugal, après avoir détrôné sa nièce et fiancée, Marie II. Après une longue guerre civile, il est vaincu par son frère Pierre IV de Portugal, qui avait abdicé en 1826 au profit de sa fille. Source : *Dictionnaire encyclopédique d'histoire*, dir. Michel Mourre, nouv. éd., Paris : Bordas, 1986.

**87** - N.D.E. : António de Oliveira Salazar [1889-1970], dictateur et chef de l'État nouveau (*Estado Novo*) de 1933 à 1974. Source : *Dictionnaire historique et géopolitique du 20<sup>e</sup> siècle*, dir. Serge Cordellier, Paris : La découverte, 3<sup>e</sup> éd., 2005.

**88** - N.D.E. : Christian de Chalonge, *O Salto (Le Saut)*, Production : Fildebroc et Les Artistes Associés, 1967.

**89** - N.D.E. : Marcelo José das Neves Alves Caetano [1906-1980], président du Conseil de l'*Estado Novo* de 1968 jusqu'à la chute du régime en 1974.

**90** - N.D.E. : le Mouvement ATD Quart Monde (Aide à Toute Détresse, puis Agir Tous pour la Dignité), fondé en 1957, est aujourd'hui une Organisation Non Gouvernementale de lutte contre la pauvreté sans affiliation religieuse ou politique intervenant dans une trentaine de pays. Source : site Internet du mouvement ATD Quart Monde, [www.atd-quartmonde.fr](http://www.atd-quartmonde.fr), consulté le 17/08/2011.

---

**91** - L'association France terre d'asile, fondée en décembre 1970, a pour but d'aider les personnes en situation de migration de droit, en particulier celles répondant aux définitions de « réfugié » et « d'apatride ». Elle agit pour accueillir, protéger, accompagner, favoriser l'intégration des migrants, et aussi participer à l'accompagnement et à la réinsertion dans le pays d'origine des personnes qui souhaitent y retourner. Source : site Internet de l'association consulté le 19 septembre 2011 : <http://www.france-terre-asile.org>.

**92** - N.D.E. : sur la Cimade, voir l'intervention de Marie Mortier, p. 99.

**93** - N.D.E. : l'Association de coordination des associations portugaises de Seine-et-Marne (ACAP 77) créée en 1983 par un groupe de travailleurs et d'animateurs culturels portugais à Dammarie-lès-Lys a cessé de fonctionner depuis.

**94** - N.D.E. : cf. l'intervention de Catherine Wihtol de Wenden, p. 30.

**95** - N.D.E. : Robert Bozzi, *Les gens des baraques*, Production : Périphérie Production, La Sept-Arte et JBA Production, Distributeur : Médiathèque des Trois Mondes, 1995. Disponible en DVD (JBA Éditions, 2007, 87 min).

**96** - N.D.E. : José Vieira est un réalisateur de documentaires né au Portugal en 1958. Il a notamment réalisé *La photo déchirée* (La Huit, 2001, 52 mn), *Gens du salto* (La Huit, 2007, 52 mn), *Le Pays où l'on ne revient jamais* (La Huit, 2007, 52 mn), *Le drôle de mai : chronique des années de boue* (La Huit, 2009, 54 mn) et *Les émigrés* (Aléas, 2009, 75 mn). Sources : catalogue de la Bibliothèque nationale de France, <http://catalogue.bnf.fr>, catalogue collectif de France, <http://ccfr.bnf.fr>, site Internet de La Huit, [www.lahuit.com](http://www.lahuit.com), consultés le 17/08/2011.

**97** - « Portugais de France : histoire de générations » (30 mn), film réalisé avec le conseil scientifique de Marie-Christine Volovitch-Tavares et Albano Cordeiro, dans *Histoire et mémoires des immigrations*, Didier Delattre, Rebecca Houzel, Daniel Martin, Jean-Luc Millet, Valérie Mitteaux, Anna Pitoun, 2 DVD, CRDP Académie de Créteil, 2008, 330 mn.

**98** - *Rapport de la commission consultative des gens du Voyage*, Préfecture de Seine-et-Marne, 10 juillet 2008.

**99** - N.D.E. : Philippe Le Guay, *Les femmes du 6<sup>e</sup> étage*, Production : Philippe Rousselet et Les films de la Suane, Société nouvelle de distribution (SND), 2010. Disponible en DVD (M6 vidéo, 2011, 106 mn).

**100** - Alice Zeniter, *Jusque dans nos bras*, Paris : Albin Michel, 2010, 236 p.

**101** - <http://archives.seine-et-marne.fr/histoires-dici-memoires-dailleurs>

**102** - N.D.E. : cet instrument de recherche, *Territoires et mouvements de population en Seine-et-Marne, 1800-1975*, est consultable sur le site Internet des Archives départementales à l'adresse suivante : <http://archives.seine-et-marne.fr/inventaires-en-ligne>

**103** - N.D.E. : ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine.

**104** - N.D.E. : lancé en mai 2010, le projet *Patrimoine des peuples européens - Heritage of the People's Europe* (HOPE) est un programme de coopération européen de 3 ans, auquel participent 11 institutions issues de 10 pays européens, avec pour objectif de mettre en ligne plus de 880 000 documents numériques liés à l'histoire ouvrière et sociale européenne, accessibles depuis les portails [www.europeana.eu](http://www.europeana.eu) et [www.labourhistory.net](http://www.labourhistory.net). Source : site Internet du programme HOPE, [www.peoplesheritage.eu](http://www.peoplesheritage.eu), consulté le 25/07/2011.

**105** - N.D.E. : NPAI : N'habite pas à l'adresse indiquée.

**106** - Les inventaires des archives déposées à Madrid sont accessibles en ligne : [http://www.1mayo.org/archivos/cdee\\_inventarios.htm](http://www.1mayo.org/archivos/cdee_inventarios.htm)

---

**107** - Ce fond est consultable sur le site internet de la bibliothèque de Documentation internationale contemporaine (BDIC).

**108** - Il s'agit du projet « Odysée(s) » qui est mené en partenariat avec Génériques, la BDIC, l'AEFTI et le Centre de ressources politique de la ville en Essonne.

**109** - *L'immigration espagnole en France : la mémoire comme outil de lutte contre les discriminations*, journée de réflexion organisée par la FACEEF à Saint-Denis, le 2 décembre 2006. Pour un court compte-rendu, voir « Francia acoge con interés el proyecto de la Faceef para crear un Centro de la Memoria », dans *La Región Internacional*, 15 janvier 2007.

**110** - La FACEEF a été associée aux différentes phases de mise en place de la CNHI. Elle fait actuellement partie de son Conseil d'orientation ainsi que de son Conseil d'administration, et participe activement à l'animation du réseau de la Cité.

**111** - La FACEEF est membre fondateur du réseau Mémoires-Histoires en Île-de-France et membre de son Conseil d'administration.

**112** - Cette exposition a été présentée du 5 octobre 2007 au 30 mars 2008 au « Hogar de los Españoles », 10, rue Cristino Garcia – 93210 La-Plaine-Saint-Denis.

**113** - « Un siècle de présence espagnole en France », coord. José Gabriel Gasó Cuenca et Bruno Tur, *Migrance*, hors série, septembre 2007.

**114** - N.D.E. : créé en 1926, « El Hogar de los Españoles » (« le foyer des Espagnols ») est à l'origine une société de secours mutuels pour les ouvriers espagnols. Elle est devenue, en 1990, une association destinée à la communauté espagnole pour « renforcer une vie sociale riche afin de favoriser une intégration pleine et respectueuse dans la société française ». Source : *El hogar de los Españoles*, sur le site Internet de la commune d'Aubervilliers, [www.aubervilliers.fr](http://www.aubervilliers.fr), consulté le 10/08/2011.

**115** - Ce projet a été mené par Maëlle Maugendre et Eva Léger sous la direction de José Gabriel Gasó Cuenca. Laure Pitti, pour la CNHI a assuré la direction scientifique et Stéphane Lemoal la réalisation audiovisuelle. Il a été financé par le Conseil régional de l'Île-de-France, la Direction générale de la Ciudadanía Española en el Exterior et la Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté (DAIC).

**116** - Le film a été réalisé par Santi Valledepérez. Le reportage photographique de Guillermo Barberá a donné lieu à un livre de photographies. Le film et le livre furent présentés à la CNHI dans le cadre de la Journée internationale de la femme 2010. Ils sont accessibles à la FACEEF.

**117** - Dont les auteurs sont Xavier Baudoin et Ismael Cobo. Le DVD du film est accessible à la Huit et à la FACEEF.

**118** - N.D.E. : le *Patronato de Santa Teresa de Jesús*, patronage de Sainte-Thérèse de Jésus, fut une paroisse espagnole créée à Saint-Denis en 1923 avec le soutien du Consulat espagnol et animée par des frères clarétains jusque dans les années 1970. Ses locaux (église, théâtre, dispensaire médical) abritent depuis 1926 le *Hogar de los Españoles*. Source : *El hogar de los Españoles*, sur le site Internet de la commune d'Aubervilliers, [www.aubervilliers.fr](http://www.aubervilliers.fr), consulté le 10/08/2011.

**119** - Le programme est accessible sur le site de la FACEEF.

**120** - Marie-Ange d'Adler, *Le cimetière musulman de Bobigny : lieu de mémoire d'un siècle d'immigration*, Paris : Éditions Autrement, 2005.

**121** - N.D.E. : Soraya El Alaoui est chargée de l'information à l'Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman (IISMM) de l'EHESS. Titulaire d'un doctorat en histoire sociale (EHESS), d'une maîtrise en lettres et civilisation arabes, d'un certificat d'islamologie et d'un DEUG d'espagnol (Université de Bordeaux

---

III, 1990], elle a participé en septembre 2010 à l'élaboration des panneaux signalétiques du cimetière musulman de Bobigny. Source : site internet de l'IISMM, <http://iismm.ehess.fr>, consulté le 08/08/2011.

**122** - Il accueillera également jusqu'en 1954 [création du carré musulman du cimetière de Thiais] les personnes indiquées par le recteur de la Grande Mosquée de Paris.

**123** - Édouard Crevel est notamment connu pour son dispensaire dentaire du square Georges Eastman dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

**124** - N.D.E. : une rue en caladée, ou en calade, est une rue pavée et en pente, typique de la Provence notamment.

**125** - Mention dans la note d'intention de la journée d'étude organisée par la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, *Cimetières et identités*, 19 mai 2011.

**126** - L'ethnologue Jean-Michel Guilcher situe la disparition définitive des sociétés traditionnelles paysannes françaises autour de la première guerre mondiale.

**127** - Expression utilisée par l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, qui s'occupe du programme Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), sur son site internet [www.lacse.fr](http://www.lacse.fr) [au mois d'avril 2011].

**128** - Selon notre propre expression.

**129** - Claude Levi-Strauss, *Tristes tropiques*, Édition 2009, Paris : Pocket, p. 43.

**130** - Cette expression renvoie à l'idée d'un « élargissement inconscient » du spectre. Un élargissement non maîtrisé, aux contours flous... C'est ce qui semble arriver à cette informatrice : d'origine tamoule, née en France, à la question « Pouvez-vous nous chanter des chansons de votre culture d'origine ? » elle répond par des chansons en hindi. Alors que sa grand-tante, née en Inde, ne nous a chanté que des chansons en tamoul, alors qu'elle aussi connaît des chansons en hindi.

**131** - « Théâtre, Terre d'Asile », article de Véronique Laurens, ATER, université Paris-VIII (doctorante - DILTEC, Paris 3), anciennement conseillère pédagogique au service « Formation » de la Cimade, 2001-2009.

**132** - N.D.E. : Orchestra Baobab est un groupe de musique sénégalais.

---



Conseil général de Seine-et-Marne  
Direction des Archives, du patrimoine et des musées départementaux  
Hôtel du Département  
77010 Melun cedex  
Tél. : 01 64 14 77 77

Pour tout complément d'information,  
consulter le site du Conseil général de Seine-et-Marne  
[www.seine-et-marne.fr](http://www.seine-et-marne.fr)